

# É

Surveillance et connaissance statistiques

## Études et recherches

RAPPORT R-749



### Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2005-2007

Profil statistique par industrie - catégorie professionnelle

*Patrice Duguay  
Alexandre Boucher  
Marc-Antoine Busque  
Pascale Prud'homme  
Daniel Vergara*



Solidement implanté au Québec depuis 1980, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) est un organisme de recherche scientifique reconnu internationalement pour la qualité de ses travaux.

## NOS RECHERCHES

*travaillent pour vous !*

### Mission

Contribuer, par la recherche, à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes.

Offrir les services de laboratoires et l'expertise nécessaires à l'action du réseau public de prévention en santé et en sécurité du travail.

Assurer la diffusion des connaissances, jouer un rôle de référence scientifique et d'expert.

Doté d'un conseil d'administration paritaire où siègent en nombre égal des représentants des employeurs et des travailleurs, l'IRSST est financé par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

### Pour en savoir plus

Visitez notre site Web ! Vous y trouverez une information complète et à jour.

De plus, toutes les publications éditées par l'IRSST peuvent être téléchargées gratuitement.  
[www.irsst.qc.ca](http://www.irsst.qc.ca)

Pour connaître l'actualité de la recherche menée ou financée par l'IRSST, abonnez-vous gratuitement au magazine Prévention au travail, publié conjointement par l'Institut et la CSST.  
Abonnement : 1-877-221-7046

### Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
2012  
ISBN : 978-2-89631-630-4 (PDF)  
ISSN : 0820-8395

IRSST - Direction des communications  
et de la valorisation de la recherche  
505, boul. De Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec)  
H3A 3C2  
Téléphone : 514 288-1551  
Télécopieur : 514 288-7636  
[publications@irsst.qc.ca](mailto:publications@irsst.qc.ca)  
[www.irsst.qc.ca](http://www.irsst.qc.ca)

© Institut de recherche Robert-Sauvé  
en santé et en sécurité du travail,  
décembre 2012

Surveillance et connaissance statistiques

# Études et recherches

RAPPORT R-749

## Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2005-2007

### Profil statistique par industrie - catégorie professionnelle

#### Avis de non-responsabilité

L'IRSST ne donne aucune garantie relative à l'exactitude, la fiabilité ou le caractère exhaustif de l'information contenue dans ce document. En aucun cas l'IRSST ne saurait être tenu responsable pour tout dommage corporel, moral ou matériel résultant de l'utilisation de cette information.

Notez que les contenus des documents sont protégés par les législations canadiennes applicables en matière de propriété intellectuelle.

*Patrice Duguay, Alexandre Boucher, Marc-Antoine Busque,  
Pascale Prud'homme, Daniel Vergara  
Direction scientifique, IRSST*

Cliquez recherche  
[www.irsst.qc.ca](http://www.irsst.qc.ca)



Cette publication est disponible  
en version PDF  
sur le site Web de l'IRSST.

Cette étude a été financée par l'IRSST. Les conclusions et recommandations sont celles des auteurs.

**CONFORMÉMENT AUX POLITIQUES DE L'IRSST**

Les résultats des travaux de recherche publiés dans ce document  
ont fait l'objet d'une évaluation par des pairs.

## MISE EN GARDE

Les résultats présentés dans ce document ont été produits à des fins d'orientation de la recherche et de planification de la prévention en santé et en sécurité du travail. Ils sont produits à partir de données provenant de fichiers administratifs de la CSST et d'enquêtes ou de recensements de Statistique Canada. Toutefois, ces données ont été compilées, traitées et analysées par les auteurs pour les besoins de l'IRSSST. Ainsi, les résultats peuvent différer quelque peu de ceux publiés à partir des mêmes sources de données en raison de différences méthodologiques, notamment des différences liées aux concepts, aux critères de sélection des données et à la maturité de celles-ci. La comparaison des résultats avec d'autres publications devrait donc être faite avec prudence.



## SOMMAIRE

Cette étude s'inscrit dans un processus d'exploitation des données statistiques de la CSST, conjointement avec les données du recensement canadien, processus qui a débuté il y a plus de 25 ans à l'IRSSST. Le jumelage de ces deux sources de données permet d'obtenir des portraits statistiques de la situation d'ensemble des travailleurs québécois indemnisés pour des lésions professionnelles, qui ne seraient pas disponibles autrement. Cette étude permet notamment d'identifier des groupes de travailleurs et des industries-catégories professionnelles dont les problèmes de SST sont importants, ce qui constitue une information précieuse pour la planification de la recherche et de la prévention.

Ce rapport présente, pour la période 2005-2007, des indicateurs de risque (taux de fréquence ETC), de gravité (durée moyenne d'indemnisation, APIPP) et de risque-gravité (taux de fréquence-gravité ETC) des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée (PTI) par industrie-catégorie professionnelle, sexe et groupe d'âge ainsi que des informations sur les caractéristiques des lésions avec PTI. Les indicateurs ont été calculés sur la base du nombre de travailleurs rémunérés en équivalent temps complet (ETC) plutôt que sur la base des effectifs en nombre d'individus. L'utilisation des effectifs ETC vise à tenir compte de l'importance du travail atypique, en particulier du travail à temps partiel ou occasionnel, et des différences qui existent selon l'âge et le sexe. Des indicateurs distincts pour les jeunes (15-24 ans), les travailleurs de 45 ans et plus, les maladies professionnelles et les industries cibles, sont également présentés. Par ailleurs, des tableaux de classement des industries-catégories professionnelles pour l'ensemble des travailleurs, selon le sexe et selon le groupe d'âge, sont présentés dans le deuxième document de cette étude : « II – Tableaux de classement par industrie-catégorie professionnelle ».

Au cours de la période 2000-2002 à 2005-2007, le nombre annuel moyen de lésions professionnelles indemnisées par la CSST a poursuivi la diminution amorcée depuis la fin des années 1980. Cette diminution s'est d'ailleurs poursuivie jusqu'en 2010, dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques compilées. Cette tendance n'est toutefois pas spécifique au Québec puisqu'on la retrouve aussi dans l'ensemble du Canada.

Les travailleurs manuels de la construction, de la forêt et des mines continuent d'être parmi les groupes de travailleurs ayant les taux de fréquence-gravité ETC les plus élevés en 2005-2007. Toutefois, avec des taux du même ordre de grandeur, des activités économiques du tertiaire ressortent aussi. Par exemple, les travailleurs manuels des services de gestion des déchets et de l'assainissement, ceux de l'administration publique locale, municipale ou régionale et ceux des marchands de matériaux de construction et de fournitures de jardinage. Ainsi, en plus des industries traditionnellement considérées comme ayant des problèmes de SST élevés, il faut également prendre en considération d'autres industries, moins fréquemment ciblées, qui ressortent uniquement lorsque l'indicateur est produit en tenant compte de l'industrie et de la catégorie professionnelle. Le classement des professions selon la catégorie professionnelle est essentiellement basé sur l'effort physique exercé par le travailleur. Il y a trois catégories professionnelles, les professions manuelles, les non-manuelles et, une catégorie intermédiaire les professions mixtes.

En 2005-2007 on compte annuellement, en moyenne, plus de 120 000 lésions acceptées par la CSST, dont près de 93 000 lésions avec perte de temps indemnisée. Tant chez les hommes que chez les femmes, les travailleurs qui occupent des professions manuelles présentent un risque plus élevé de subir une lésion professionnelle que ceux qui occupent des professions non manuelles ou mixtes. Par ailleurs, près de 70 % des lésions professionnelles avec PTI surviennent à des hommes. Cette situation est en bonne partie attribuable au fait que les hommes se retrouvent en plus grande proportion dans des professions à risque et qu'ils sont davantage présents sur le marché du travail, surtout lorsqu'on tient compte du nombre d'heures travaillées.

Malgré la distribution inégale des lésions professionnelles avec PTI entre les hommes et les femmes, celles-ci ont un taux de fréquence-gravité ETC plus élevé que les hommes pour une même catégorie professionnelle. Cette situation s'explique essentiellement par une durée moyenne d'indemnisation plus longue chez les femmes. Par ailleurs, la gravité des lésions en termes d'APIPP est plus élevée chez les hommes. Toutefois, il n'y a pas nécessairement contradiction entre ces constats puisque l'APIPP et les durées moyennes mesurent des aspects différents de la gravité des lésions. Ainsi, cette étude démontre que les différences selon le genre, en termes de fréquence et de gravité des lésions professionnelles avec PTI, tiennent en partie au fait que les hommes et les femmes ne se répartissent pas également entre les professions et que les types de lésions qui surviennent aux hommes ainsi que leurs caractéristiques sont différents de ceux des femmes.

Les analyses différenciées selon le groupe d'âge permettent de constater que, pour la période 2005-2007, la situation des jeunes se distingue par un taux de fréquence ETC passablement plus élevé que la moyenne. Ceci s'explique, en grande partie, par le fait que les travailleurs manuels et mixtes occupent une place beaucoup plus importante chez les 15-24 ans comparativement à l'ensemble de la main-d'œuvre rémunérée. Par contre, les écarts entre les taux de fréquence s'amenuisent lorsqu'on tient compte de la catégorie professionnelle. Par ailleurs, ce qui distingue le plus les travailleurs âgés de 45 ans et plus des jeunes ce sont les indices de gravité des lésions professionnelles. En effet, leur durée moyenne d'indemnisation est plus élevée, leurs lésions sont plus souvent accompagnées d'une APIPP et leur taux moyen d'APIPP est également légèrement supérieur à la moyenne. L'étude met également en lumière certaines différences en ce qui a trait aux descripteurs de lésions professionnelles (siège, nature, genre d'accident, agent causal).

Les maladies professionnelles représentent environ 4 % des lésions professionnelles acceptées au cours des années 2005 à 2007, soit, en moyenne, un peu plus de 5 000 nouveaux cas par année. Bien qu'elles soient moins nombreuses que les accidents du travail, l'effet permanent des maladies professionnelles sur la santé des travailleurs justifie l'importance de s'attarder à ce type de lésions. Ainsi, pour les cas de maladie professionnelle, la proportion de travailleurs ayant une APIPP est très élevée et la durée moyenne d'indemnisation de ceux ayant entraîné une absence du travail est importante. Globalement, le risque de maladie professionnelle est plus élevé chez les travailleurs masculins manuels et mixtes. Toutefois, cet écart entre les hommes et les femmes est en partie attribuable à la situation des travailleurs âgés de 45 ans et plus. Ensemble, les troubles de l'oreille (qui touchent davantage les hommes) et les troubles musculo-squelettiques (qui touchent davantage les femmes) comptent pour plus de 8 maladies professionnelles acceptées sur 10.



Dans un processus de détermination de priorités de recherche ou d'intervention, il est important de cibler les groupes de travailleurs ayant les plus importants problèmes de santé et de sécurité du travail. Plusieurs indicateurs peuvent être utilisés puisque chacun présente une facette différente, mais tout aussi importante, des lésions professionnelles. Le chapitre huit présente les industries-catégories professionnelles qui se situent en tête de liste pour les principaux indicateurs produits. Il appert que les 17 industries-catégories professionnelles dont le taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI est au moins trois fois supérieur à la moyenne québécoise représentent 7 % de la main-d'œuvre, mais 23 % des lésions avec PTI. Dans la majorité des cas, il s'agit de travailleurs manuels, exception faite de 2 industries qui ciblent des travailleurs mixtes.



## TABLE DES MATIÈRES

MISE EN GARDE.....	i
SOMMAIRE.....	iii
TABLE DES MATIÈRES .....	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES GRAPHIQUES.....	xv
GLOSSAIRE.....	xix
1. INTRODUCTION .....	1
2. MÉTHODOLOGIE.....	3
2.1 Problématique .....	3
2.2 La démarche méthodologique.....	4
2.3 La population statistique à l'étude .....	4
2.4 Les sources de données.....	4
2.5 Les changements méthodologiques .....	6
2.5.1 Lésions avec PTI.....	7
2.5.2 Méthode de calcul des ETC .....	8
2.5.3 Système de classification des industries .....	9
2.5.4 Attribution d'une catégorie professionnelle.....	10
2.6 Les catégories professionnelles.....	11
2.7 Les limites des données et des résultats.....	14
3. APERÇU GÉNÉRAL EN 2005-2007 .....	17
3.1 Faits saillants.....	17
4. COMPARAISON 2000-2002 ET 2005-2007 .....	27
4.1 Faits saillants.....	27
5. LES 15-24 ANS .....	33
5.1 Faits saillants.....	33
6. LES 45 ANS OU PLUS.....	43
6.1 Faits saillants.....	43
7. LES MALADIES PROFESSIONNELLES.....	53
7.1 Faits saillants.....	53
8. LES GROUPES CIBLES .....	61
8.1 Ensemble de la population .....	61
8.2 Groupes cibles selon le sexe (basés sur le taux de fréquence-gravité) .....	63
8.3 Groupes cibles selon l'âge (basés sur le taux de fréquence-gravité) .....	64

8.3.1	Les jeunes.....	64
8.3.2	Les 45 ans ou plus.....	64
9.	SYNTHÈSE DES RÉSULTATS.....	81
9.1	Aperçu général.....	81
9.2	Comparaison 2000-2002 et 2005-2007.....	83
9.3	Les jeunes (15-24 ans).....	84
9.4	Les travailleurs âgés de 45 ans ou plus.....	85
9.5	Les maladies professionnelles.....	86
9.6	Les groupes cibles.....	87
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	89
	Annexe A : Les descripteurs de lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée selon le sexe ou la CATÉGORIE professionnelle.....	93
	Annexe B : Les descripteurs de lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée selon le sexe – 15-24 ans.....	105
	Annexe C : Les descripteurs de lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée selon le sexe – 45 ans ou plus.....	111
	Annexe D : Les descripteurs de maladies professionnelles acceptées selon le sexe.....	117
	Annexe E : Les groupes cibles selon l'âge (15-19 ans; 20-24 ans et 45-54 ans; 55 ans ou plus).....	123
	Annexe F : Répartition de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions avec PTI selon le sexe et la catégorie professionnelle – 15-24 ans et 45 ans ou plus.....	131
	Annexe G : Table de correspondance entre les codes de professions de la Classification canadienne descriptive des professions de 1971 (CDDP71), utilisée à la CSST pour les données de 2005 à 2007, et les catégories professionnelles.....	135
	Annexe H : Table de correspondance entre les codes de professions de la Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 (CNP-S 2006), utilisée par Statistique Canada pour le recensement de 2006, et les catégories professionnelles.....	147
	Annexe I : Table de correspondance entre les codes du Système de Classification des industries de l'Amérique du Nord de 2002 (SCIAN 2002) utilisé par Statistique Canada pour le recensement de 2006 et celui utilisé dans la présente étude.....	165
	Annexe J : Table de correspondance entre les codes du Système de Classification des industries de l'Amérique du Nord utilisé par la CSST et celui utilisé dans la présente étude.....	171

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 :	Effectifs de main-d'œuvre en nombre de travailleurs rémunérés absolus et ETC selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007.....	19
Tableau 3.2 :	Répartition du nombre annuel moyen de lésions professionnelles acceptées selon la catégorie de lésion et la présence de perte de temps indemnifiée, par sexe, Québec, 2005-2007.....	19
Tableau 4.1 :	Répartition et évolution des effectifs de travailleurs rémunérés, de travailleurs rémunérés ETC et du nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI selon le sexe, Québec, 2000-2002 et 2005-2007.....	28
Tableau 4.2 :	Effectifs de travailleurs rémunérés ETC et de lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002 et 2005-2007 .....	29
Tableau 4.3 :	Répartition du nombre de travailleurs rémunérés, de travailleurs rémunérés ETC et du nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002 et 2005-2007 .....	29
Tableau 4.4 :	Nombre annuel moyen d'accidents professionnels acceptés par la CSST avec et sans PTI, Québec, 2000-2002 et 2005-2007 .....	29
Tableau 5.1 :	Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge, Québec, 2005-2007 .....	35
Tableau 5.2 :	Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, Québec, 2005-2007 .....	36
Tableau 5.3 :	Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2005-2007 .....	36
Tableau 5.4 :	Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, selon le sexe, Québec, 2005-2007 .....	36
Tableau 5.5 :	Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007 .....	36
Tableau 5.6 :	Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007 .....	37

Tableau 5.7 :	Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007 .....	37
Tableau 5.8 :	Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007 .....	37
Tableau 6.1 :	Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge, Québec, 2005-2007 .....	46
Tableau 6.2 :	Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 45-54 ans et les 55 ans ou plus, Québec, 2005-2007 .....	46
Tableau 6.3 :	Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2005-2007 .....	46
Tableau 6.4 :	Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 45-54 ans et les 55 ans ou plus, selon le sexe, Québec, 2005-2007.....	46
Tableau 6.5 :	Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007 .....	47
Tableau 6.6 :	Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 45-54 ans et les 55 ans ou plus, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007.....	47
Tableau 6.7 :	Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007 .....	47
Tableau 6.8 :	Répartition (%) de la main d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 45-54 ans et les 55 ans ou plus, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007.....	47
Tableau 8.1 :	Les groupes cibles à fort volume de lésions professionnelles avec PTI, Québec, 2005-2007 .....	66
Tableau 8.2 :	Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence ETC des lésions avec PTI, Québec, 2005-2007 .....	67
Tableau 8.3 :	Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence ETC des lésions acceptées, Québec, 2005-2007.....	68

Tableau 8.4 :	Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence ETC de maladies professionnelles acceptées, Québec, 2005-2007.....	69
Tableau 8.5 :	Les groupes cibles à plus longue durée moyenne d'indemnisation des lésions professionnelles, Québec, 2005-2007.....	70
Tableau 8.6 :	Les groupes cibles dont la proportion de lésions excédant 180 jours est la plus élevée, Québec, 2005-2007 .....	71
Tableau 8.7 :	Les groupes cibles dont la proportion des dossiers avec APIPP est la plus élevée, Québec, 2005-2007 .....	73
Tableau 8.8 :	Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI, Québec, 2005-2007.....	74
Tableau 8.9 :	Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les femmes, Québec, 2005-2007 .....	75
Tableau 8.10 :	Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les hommes, Québec, 2005-2007 .....	76
Tableau 8.11 :	Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 15-24 ans, Québec, 2005-2007 .....	77
Tableau A.1 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	94
Tableau A.2 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	95
Tableau A.3 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	96
Tableau A.4 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007.....	97
Tableau A.5 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon le siège de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	99

Tableau A.6 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon la nature de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	100
Tableau A.7 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon le genre d'accident ou d'exposition et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	101
Tableau A.8 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon l'agent causal de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	102
Tableau B.1 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2005-2007 .....	104
Tableau B.2 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2005-2007 .....	105
Tableau B.3 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2005-2007 .....	106
Tableau B.4 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2005-2007 .....	107
Tableau C.1 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007 .....	110
Tableau C.2 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007 .....	111
Tableau C.3 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007 .....	112
Tableau C.4 :	Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007 .....	113
Tableau D.1 :	Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	116



Tableau D.2 : Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	117
Tableau D.3 : Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	118
Tableau D.4 : Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	119
Tableau E.1 : Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité des lésions avec PTI pour les 15-19 ans, Québec, 2005-2007.....	122
Tableau E.2 : Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité des lésions avec PTI pour les 20-24 ans, Québec, 2005-2007.....	123
Tableau E.3 : Les groupes cibles à plus forte fréquence-gravité des lésions avec PTI pour les 45-54 ans, Québec, 2005-2007.....	125
Tableau E.4 : Les groupes cibles à plus forte fréquence-gravité des lésions avec PTI pour les 55 ans ou plus, Québec, 2005-2007 .....	126
Tableau F.1 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-24 ans, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007 .....	130
Tableau F.2: Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-24 ans, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007 .....	130
Tableau F.3 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 45 ans ou plus, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007 .....	130
Tableau F.4 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 45 ans ou plus, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007 .....	131



## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1 : Importance relative (%) des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007.....	20
Graphique 3.2 : Taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007.....	20
Graphique 3.3 : Durée moyenne d'indemnisation en jours des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007 .....	21
Graphique 3.4 : Taux de fréquence-gravité ETC des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007 .....	21
Graphique 3.5 : Taux moyen (%) d'APIPP des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007.....	22
Graphique 3.6 : Proportions (%) des lésions professionnelles avec PTI ayant une APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007 .....	22
Graphique 3.7 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges de lésion les plus fréquents et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	23
Graphique 3.8 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges de lésion les plus fréquents et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007.....	23
Graphique 3.9 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures de lésion les plus fréquentes et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	24
Graphique 3.10 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures de lésion les plus fréquentes et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007.....	24
Graphique 3.11 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accidents les plus fréquents et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	25
Graphique 3.12 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accidents les plus fréquents et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007.....	25

Graphique 3.13 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	26
Graphique 3.14 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007 .....	26
Graphique 4.1 : Évolution du nombre de lésions professionnelles avec PTI au Québec et dans les autres provinces canadiennes, 1982-2010 .....	28
Graphique 4.2 : Évolution des taux de fréquence ETC (%) entre 2000-2002 et 2005-2007 pour les lésions professionnelles avec PTI, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec (main-d'œuvre rémunérée) .....	30
Graphique 4.3 : Évolution de la durée moyenne d'indemnisation en jours entre 2000-2002 et 2005-2007 pour les lésions professionnelles avec PTI, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec .....	30
Graphique 4.4 : Évolution des taux de fréquence-gravité ETC entre 2000-2002 et 2005-2007 pour les lésions professionnelles avec PTI, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec (main-d'œuvre rémunérée).....	31
Graphique 5.1 : Taux de fréquence ETC (%) des lésions avec PTI des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007.....	38
Graphique 5.2 : Durée moyenne d'indemnisation (jours) des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007 .....	38
Graphique 5.3 : Taux de fréquence-gravité ETC des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007 .....	39
Graphique 5.4 : Proportions (%) des lésions professionnelles avec PTI des 15-24 ans ayant une APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007.....	39
Graphique 5.5 : Taux moyen (%) d'APIPP des lésions professionnelles avec PTI des 15-24 ans selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007 .....	40
Graphique 5.6 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges les plus fréquemment signalés chez les 15-24 ans, par sexe, Québec, 2005-2007.....	40
Graphique 5.7 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures les plus fréquemment signalées chez les 15-24 ans, par sexe, Québec, 2005-2007.....	41

Graphique 5.8 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accidents les plus fréquemment signalés chez les 15-24 ans, par sexe, Québec, 2005-2007.....	41
Graphique 5.9 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux les plus fréquemment signalés chez les 15-24 ans, par sexe, Québec, 2005-2007.....	42
Graphique 6.1 : Taux de fréquence (%) ETC des lésions professionnelles avec PTI des 45 ans ou plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007.....	48
Graphique 6.2 : Durée moyenne d'indemnisation (jours) des 45 ans ou plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007.....	48
Graphique 6.3 : Taux de fréquence-gravité ETC des 45 ans ou plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007.....	49
Graphique 6.4 : Proportions (%) des lésions professionnelles avec PTI des 45 ans ou plus ayant une APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007.....	49
Graphique 6.5 : Taux moyen (%) d'APIPP des lésions professionnelles avec PTI des 45 ans ou plus selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007.....	50
Graphique 6.6 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges les plus fréquemment signalés chez les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007.....	50
Graphique 6.7 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures de lésions les plus fréquemment signalées chez les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007.....	51
Graphique 6.8 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accidents les plus fréquemment signalés chez les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007.....	51
Graphique 6.9 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquemment signalés chez les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007.....	52
Graphique 7.1 : Importance relative (%) des maladies professionnelles acceptées par rapport à l'ensemble des lésions professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007.....	55
Graphique 7.2 : Taux de fréquence ETC (%) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007.....	55

Graphique 7.3 : Taux de fréquence ETC (%) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2005-2007 .....	56
Graphique 7.4 : Taux de fréquence ETC (%) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et le domaine d'activité économique, Québec, 2005-2007.....	56
Graphique 7.5 : Importance relative (%) des maladies professionnelles acceptées n'ayant pas nécessité d'arrêt de travail selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007 .....	57
Graphique 7.6 : Durée moyenne d'indemnisation (jours) des maladies professionnelles selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007 .....	57
Graphique 7.7 : Importance relative (%) des APIPP parmi les maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007.....	58
Graphique 7.8 : Taux moyen d'APIPP (%) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007.....	58
Graphique 7.9 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par siège de maladie professionnelle selon le sexe, Québec, 2005-2007.....	59
Graphique 7.10 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par nature de la maladie selon le sexe, Québec, 2005-2007.....	59
Graphique 7.11 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par genre de lésion selon le sexe, Québec, 2005-2007.....	60
Graphique 7.12 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par agent causal de la lésion selon le sexe, Québec, 2005-2007 .....	60

## GLOSSAIRE

Accident du travail	Un événement imprévu et soudain attribuable à toute cause, survenant à une personne par le fait ou à l'occasion de son travail et qui entraîne pour elle une lésion professionnelle (LATMP, art. 2). Il s'agit plus spécifiquement de nouveaux cas d'accidents du travail, déclarés à la CSST et acceptés. Les rechutes, récurrences et aggravations subséquentes à un accident du travail déclaré et accepté ne sont pas considérées comme un accident du travail en soi (nouvel accident), mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, coûts, etc.) sont comptabilisées avec l'événement d'origine lorsqu'elles font l'objet d'une réclamation acceptée par la CSST. Dans certains cas, on peut distinguer les accidents du travail acceptés des accidents du travail avec perte de temps indemnisée (PTI). Vous pouvez consulter les définitions de lésion acceptée et de lésion avec perte de temps indemnisée pour connaître la différence entre la catégorie acceptée et indemnisée.
Agent causal	L'agent causal de la lésion identifie l'objet, la substance, l'exposition ou le mouvement du corps qui a produit ou infligé directement la blessure ou la maladie préalablement identifiée. (par ex. machine à carder, scie sauteuse, huile de coupe, etc.)
APIPP	Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique. La détermination du taux d'APIPP est basée sur un barème des dommages qui est uniforme pour le Québec.
Catégorie professionnelle	Découpage de l'ensemble des professions en trois catégories professionnelles, les professions manuelles, les professions non manuelles et les professions mixtes, selon une méthodologie développée à l'IRSST.
CCDP	Classification canadienne descriptive des professions de 1971 du Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de Statistique Canada. Cette classification est celle utilisée à la CSST
CNP	Classification nationale des professions de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et de Statistique Canada. Il existe une variante de cette classification utilisée par Statistique Canada soit la CNPs (classification nationale des professions pour statistiques).
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec.
Débours	Somme de tous les montants versés par la CSST dans un dossier de réclamation accepté d'un travailleur ayant adressé une demande d'indemnisation à la CSST en raison d'une lésion professionnelle.

EERH	Enquête mensuelle sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada.
EPA	Enquête mensuelle sur la population active de Statistique Canada.
ETC	Cette abréviation signifie « Équivalent temps complet ». Il s'agit d'une estimation du nombre de travailleurs en équivalent temps complet (ETC) effectuée à partir des heures travaillées au cours d'une année ou de l'identification d'un indicateur calculé à partir d'un tel effectif de travailleurs (ex. : taux de fréquence ETC).
Événement d'origine	Terme utilisé à la CSST pour désigner l'événement à l'origine de la lésion professionnelle. Les événements subséquents peuvent être des rechutes, des récurrences ou des aggravations.
Genre	Le genre d'accident ou d'exposition décrit la manière dont la blessure ou la maladie a été produite ou infligée par l'agent causal (par ex., chute au même niveau, accident de la route, mouvement répétitif, etc.)
IRR	Indemnité de remplacement de revenu. Ces indemnités ont été payées par la CSST pour compenser la perte de revenu lorsqu'il y a une interruption de travail en raison d'une lésion professionnelle.
Jours indemnisés	Jours pour lesquels la CSST verse des indemnités de remplacement de revenu (IRR) au travailleur qui est absent du travail en raison d'une lésion professionnelle. Ces jours sont comptés en jours civils et non en jours ouvrables.
LATMP	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.
Lésion acceptée	Il s'agit d'une blessure ou maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou une maladie professionnelle, qui est reconnue et acceptée par la CSST. Dans le cadre de la présente étude, les rechutes, récurrences et aggravations ne constituent pas une lésion professionnelle en soi, mais leurs conséquences (jours d'indemnisation, coûts, etc.) sont comptabilisées avec l'événement à l'origine de l'accident ou de la maladie professionnelle.
Lésion avec PTI	Lésion acceptée (telle que définie ci-haut) avec perte de temps indemnisée (PTI), soit ayant un nombre total de jours indemnisés positif et un total d'IRR positif en excluant les cas lorsqu'il y a un décès relié à la lésion.
Maladie professionnelle	Une maladie contractée par le fait ou à l'occasion du travail et qui est caractéristique de ce travail ou reliée directement aux risques



particuliers de ce travail (LATMP, art. 2). Dans le cadre de la présente étude, il s’agit plus spécifiquement de nouveaux cas de maladie professionnelle acceptée par la CSST. Ainsi, les rechutes, récurrences et aggravations ne constituent pas une (nouvelle) maladie professionnelle en soi, mais leurs conséquences (jours d’indemnisation, coûts, etc.) sont comptabilisées avec l’événement d’origine lorsqu’elles font l’objet d’une réclamation acceptée par la CSST. Dans certains cas, on peut distinguer les maladies professionnelles acceptées des maladies professionnelles avec perte de temps indemnisée (PTI). Il faut se référer aux définitions de lésion acceptée et de lésion avec PTI pour connaître la différence entre ces deux catégories de maladie professionnelle.

Maturité des données	La période écoulée entre la date de la survenue de la lésion et la date de la dernière mise à jour des données utilisées pour le calcul des indicateurs est dite « période de maturité des données ».
Nature	La nature de la blessure ou de la maladie identifie la ou les principales caractéristiques physiques de la blessure ou de la maladie. (par ex. entorse, fracture, coupure, etc.)
n.c.a.	Non classé ailleurs.
PIR	Plan individualisé de réadaptation élaboré par la CSST pour le travailleur qui, en raison de la lésion professionnelle dont il a été victime, a droit à la réadaptation que requiert son état en vue de sa réinsertion sociale et professionnelle. La CSST prépare et met en œuvre, avec la collaboration du travailleur, un PIR qui peut comprendre, selon les besoins du travailleur, un programme de réadaptation physique, sociale ou professionnelle.
Professions manuelles	Professions pour lesquelles l’activité physique joue un rôle prédominant (métiers de la construction, manœuvre, ouvrier spécialisé, aide-infirmière, opératrice de machine à coudre, etc.).
Professions mixtes	Professions qui nécessitent l’exécution d’activités physiques légères et continues, ou intenses, mais ponctuelles (infirmière diplômée, coiffeur, technicien, caissier, agent de police, etc.).
Professions non manuelles	Professions pour lesquelles l’activité physique joue un rôle mineur (personnel administratif, enseignant, avocat, etc.).
PTI	Abréviation pour perte de temps indemnisée. Voir la définition de lésion avec PTI pour plus de détails.
SCIAN	Système de classification des industries de l’Amérique du Nord utilisé

	par Statistique Canada.
Siège	Le siège de la lésion identifie la partie du corps qui est directement affectée par la nature de la blessure ou de la maladie identifiée.
Sous-secteurs d'industries amalgamés	Regroupements de codes à trois chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).
SST	Santé et sécurité du travail.
Travailleurs rémunérés	Catégorie de travailleur dont les effectifs et les heures travaillées sont utilisés comme estimations du nombre de travailleurs couverts par le régime provincial d'indemnisation des lésions professionnelles. Cette catégorie est définie, au recensement de la population de 2006 de Statistique Canada, comme étant « les salariés et les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société (ces derniers sont inclus puisqu'ils sont considérés comme des employés de leur propre entreprise et donc comme des travailleurs rémunérés) ».

## 1. INTRODUCTION

L'activité de recherche qui a conduit à la production de ce document s'inscrit dans la poursuite des travaux amorcés par l'IRSST, il y a plus de 25, ans sur les indicateurs en santé et en sécurité du travail par secteur d'activité économique et par catégorie professionnelle (Duguay, Gervais et Hébert, 1986; Hébert, 1993; Hébert, 1996; Hébert, Duguay, Massicotte, 2003). L'objectif premier de ces études est de fournir des mesures statistiques sur la fréquence et la gravité des lésions indemnisées, par secteur d'activité économique et catégorie professionnelle, en utilisant un niveau de raffinement le plus détaillé possible, tout en respectant les caractéristiques et les limites des données disponibles. Elles visent aussi à documenter la situation d'ensemble des lésions professionnelles au Québec. Une telle démarche permet d'identifier des groupes de travailleurs à risque qui, autrement, seraient passés inaperçus à l'échelle des secteurs d'activité économique. Ces informations constituent donc une composante pertinente pour l'orientation des activités de recherche. Elles peuvent aussi être utilisées pour guider les interventions en milieu de travail.

Tout comme pour les études antérieures, les mesures statistiques proposées dans ce rapport se présentent sous la forme d'indicateurs de fréquence, de gravité et combinés de fréquence-gravité des lésions professionnelles. Depuis la production des indicateurs pour les données de 1995-1997, des ajustements d'ordre méthodologique ont été apportés pour que les indicateurs produits puissent, selon la portée et les limites des informations disponibles, tenir compte des réalités du monde du travail et du contexte de santé et sécurité au Québec. En effet, en raison de la présence d'emplois à temps partiel et occasionnels, le recours au nombre de travailleurs équivalents temps complet (ETC), estimé à partir des heures travaillées, s'avère plus approprié que les effectifs de travailleurs pour le calcul des indicateurs de fréquence et de fréquence-gravité. L'avantage de ce choix est qu'il tient compte du temps de présence au travail dans un contexte de mutation du marché du travail. De plus, les écarts existant entre les emplois occupés par les femmes et ceux occupés par les hommes rendent pertinente la production d'indicateurs différenciés selon le sexe.

La présente production d'indicateurs a également donné lieu à d'autres changements d'ordre méthodologique en comparaison avec les indicateurs de 1995-1997 et ceux de 2000-2002. Ces changements seront présentés au chapitre sur la méthodologie.

Ce document se divise en neuf chapitres. Après l'introduction, le deuxième chapitre présente les principaux aspects de la méthodologie. Les résultats sont présentés aux chapitres trois à huit, qui comportent tous, en début de chapitre, des faits saillants, suivis des tableaux et graphiques afférents<sup>1</sup>. Les chapitres trois à sept portent respectivement sur la situation en 2005-2007, les changements survenus entre 2000-2002 et 2005-2007, les jeunes (15-24 ans), les travailleurs âgés de 45 ans et plus ainsi que sur les maladies professionnelles. Le huitième chapitre identifie les secteurs-catégories professionnels qui se situent en tête de liste pour chacun des principaux indicateurs de santé et de sécurité du travail. Le dernier chapitre constitue une synthèse et une discussion des principaux résultats qui ressortent des tableaux et graphiques de l'étude.

---

<sup>1</sup> Veuillez prendre note qu'en raison des arrondissements, il est possible que le total d'un tableau ou d'un graphique ne soit pas égal à la somme de chacune des parties, et ce, pour tous les tableaux ou graphiques du rapport.



## 2. MÉTHODOLOGIE

### 2.1 Problématique

Les bilans effectués pour les années 1981, 1986, 1991, 1995-1997 et 2000-2002 (Duguay, Gervais, Hébert, Massicotte, Prud'homme) confirment les différences de niveau de risque et de gravité des lésions professionnelles selon les secteurs d'activité économique et les professions. Ces études ont permis de cibler les groupes d'emplois affichant les taux de fréquence et de gravité de lésions indemnisées les plus élevés au Québec. De plus, le fait de distinguer dans nos analyses les travailleurs manuels des autres travailleurs a mené à l'identification de groupes de travailleurs dont le risque était masqué par un effet de structure professionnelle, notamment les travailleurs manuels œuvrant dans des secteurs d'activité de commerce et de services.

La présente série d'indicateurs réfère à une période durant laquelle on enregistre les plus faibles volumes de lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée depuis les 15 dernières années. En effet, depuis le milieu des années 1990, le nombre de lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée<sup>2</sup> a diminué de plus de 45 %, passant d'un peu plus de 127 000 en 1995 à un peu plus de 70 000 en 2010. La même tendance s'observe pour l'ensemble du Canada. Cette diminution pourrait s'expliquer par l'effet successif ou simultané de différents événements survenus tout au long de cette période, tels que :

- une tendance à une plus forte concentration de la main-d'œuvre dans des industries moins à risque comme les commerces et les services;
- la mise en place de mesures de prévention et les interventions en termes de recherche et d'expertise;
- le recours à des stratégies de gestion de dossiers de santé et de sécurité dans les milieux de travail. Parmi ces stratégies, il y a entre autres l'assignation temporaire. Elle permet d'assigner un travailleur à un poste qui ne présente pas de danger d'aggravation de son état de santé en attendant qu'il redevienne capable d'exercer ses tâches habituelles. Bien qu'un certain nombre de cas peuvent avoir été déclarés à la CSST, une autre partie peut ne pas l'avoir été, en particulier ceux qui n'occasionnent pas de jours d'indemnisation ou de frais; ceux-ci n'apparaissent donc pas dans les statistiques de l'organisme.

Il n'existe pas de mesure de l'impact de tous ces facteurs sur la baisse des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée observée au cours des dernières années. Par ailleurs, dans le cadre de la présente étude, comme dans les études sur les périodes 1995-1997 (Duguay, Hébert, Massicotte, 2003; Hébert, Massicotte, Duguay, 2003) et 2000-2002 (Duguay, Massicotte, Prud'homme, 2008), l'effet de certaines réalités du marché du travail a été considéré par le recours au nombre d'heures travaillées en lieu et place du nombre de travailleurs dans le calcul des indicateurs de fréquence et de fréquence-gravité des lésions professionnelles. Cette considération concerne essentiellement les emplois à temps partiel et occasionnels.

---

<sup>2</sup> Il s'agit des lésions professionnelles (accidents du travail et maladies professionnelles) reconnues et acceptées par la CSST ayant un nombre positif de jours indemnisés, de débours d'IRR et, s'il y a lieu, dont le décès du travailleur n'est pas attribuable à la lésion.

Les changements décrits brièvement ci-haut ont pu modifier les niveaux de risque et de gravité des lésions professionnelles de différents groupes de travailleurs. La présente étude vise donc à présenter le portrait statistique le plus récent disponible pour décrire la situation et identifier les groupes cibles présentant les indicateurs de santé et de sécurité du travail les plus élevés.

## 2.2 La démarche méthodologique

La réalisation de l'étude a nécessité l'exploitation d'une source de données sur les lésions professionnelles (CSST) et de deux sources sur la main-d'œuvre (Statistique Canada), la CSST ne disposant pas de données annuelles sur les effectifs de travailleurs couverts par le régime de SST. Le jumelage des sources d'information nous a permis d'effectuer le calcul de différents indicateurs de SST (taux de fréquence, de fréquence-gravité) tandis que d'autres indicateurs ne nécessitent que les données de la CSST (durée moyenne d'indemnisation, taux moyen d'APIPP, proportion de lésions avec une APIPP, etc.). Certaines caractéristiques des lésions avec perte de temps indemnisée (nature de la lésion, genre d'accident, etc.) sont aussi présentées dans l'étude. Tous ces indicateurs servent à identifier les groupes cibles de travailleurs, soient ceux qui ont les plus importants problèmes de SST.

## 2.3 La population statistique à l'étude

La population visée par cette étude concerne l'ensemble des travailleurs couverts par le régime de santé et de sécurité du travail du Québec. Pour cette population, les lésions professionnelles analysées réfèrent aux accidents du travail et maladies professionnelles dont l'événement d'origine est survenu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2007. Dans ce contexte, il s'agit donc des nouveaux cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenus durant cette période. Les conséquences des rechutes, récurrences ou aggravations (jours indemnisés, débours, etc.) sont toutefois cumulées avec l'événement d'origine. Aux fins de la présente étude, deux grandes catégories de lésions sont considérées : les lésions professionnelles acceptées et les lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée (lésions avec PTI). Dans les deux cas, il s'agit des lésions rapportées à la CSST. Les lésions acceptées sont les accidents du travail et maladies professionnelles reconnus et acceptés par la CSST. Les lésions avec PTI sont des lésions qui, en plus d'être reconnues et acceptées par la CSST, ont un montant d'indemnités de remplacement de revenu (IRR) positif et un nombre de jours indemnisés positifs mais qui n'ont pas occasionné un décès relié à la lésion. Aux fins de la présente étude, les mentions *lésion* ou *lésion professionnelle* seront utilisées comme des termes équivalents dans l'univers documenté, et désigneront les lésions déclarées à la CSST et acceptées, sauf avis contraire. Ces termes pourront être suivis du mot accepté ou avec perte de temps indemnisée (PTI) selon le cas.

## 2.4 Les sources de données

Pour effectuer le calcul des indicateurs de fréquence et de fréquence-gravité pour la main-d'œuvre couverte par le régime de SST du Québec, il faut disposer de données sur le nombre de lésions avec perte de temps indemnisée ainsi que sur les effectifs et les heures travaillées.

Les données sur les lésions professionnelles reflètent l'image des fichiers administratifs de la CSST, en moyenne trois ans après la fin de l'année concernée, par exemple au 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour les données de l'année 2005. Cette maturité moyenne de trois ans des données correspond

en fait à des données dont la maturité minimale est de 30 mois et la maturité maximale de 42 mois.

En ce qui concerne la population couverte par le régime, aucune source de données n'en fournit une mesure directe et exacte. Il existe toutefois des données qui en constituent des estimations valables. À cette fin, nos estimations sont basées sur les données de main-d'œuvre provenant du recensement de la population du Canada de 2006 (tableaux personnalisés). Ces données correspondent au portrait de la situation pour une semaine de référence, soit celle du 7 au 13 mai 2006. Toutefois, plusieurs secteurs d'activités présentent des variations mensuelles importantes de leur activité économique et du nombre de travailleurs en emploi. Pour le calcul d'indicateurs de fréquence de lésions professionnelles, il est préférable de recourir à des données représentatives de toute la période concernée soit, dans le cas présent, les années 2005 à 2007. Par conséquent, nous avons ajusté les données du recensement à partir des données mensuelles de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) de Statistique Canada pour qu'elles tiennent compte des variations mensuelles des effectifs d'individus et de la moyenne hebdomadaire d'heures travaillées, pour chaque groupe industriel, durant la période 2005-2007. Concernant les industries non couvertes par l'EERH, soit l'agriculture, la chasse et la pêche, nous avons utilisé les données mensuelles de l'Enquête sur la population active (EPA) pour ajuster les données.

Par ailleurs, puisque les estimations de la main-d'œuvre sont basées sur la partie échantillon du recensement, soit un ménage sur cinq, elles comportent une marge d'incertitude liée au plan d'échantillonnage. Cette erreur d'échantillonnage peut être estimée à partir d'un document technique produit par Statistique Canada (Statistique Canada, 2009a). Celui-ci permet de calculer les coefficients de variation (CV) spécifiques aux données du recensement que nous avons reçues. Statistique Canada considère généralement fiables les données d'enquête populationnelle ayant un CV inférieur ou égal à 16,5 % (Statistique Canada, 2008). Par mesure de prudence, un critère plus restrictif a été utilisé dans la présente étude. Ainsi, aucun indicateur n'a été produit lorsqu'un regroupement de travailleurs comptait moins de 500 travailleurs ETC<sup>3</sup>, ce qui correspond à un CV de 11 %<sup>4</sup>.

Comme pour les indicateurs de 2000-2002, la catégorie de travailleurs retenue est celle des travailleurs rémunérés. Cette catégorie de travailleurs inclut l'ensemble des salariés ainsi que les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société. Ces derniers sont inclus dans cette catégorie de travailleurs car ils sont généralement des salariés de leur propre entreprise. À ce titre, ils sont couverts par le régime d'indemnisation du Québec sauf s'ils sont aussi dirigeants de leur entreprise et membre du conseil d'administration de leur entreprise à titre de président, vice-président, secrétaire ou trésorier, dans ce cas la couverture est facultative. Les autres travailleurs autonomes, soit ceux n'ayant pas une entreprise constituée en société, sont exclus de la définition de travailleurs rémunérés. Ainsi, à partir des données du recensement, le concept de travailleur rémunéré fournit des estimations qui s'approchent de la définition de travailleurs couverts par le régime d'indemnisation des lésions professionnelles du Québec, même si des

<sup>3</sup> Exceptionnellement, en raison d'un problème d'appariement entre les données de Statistique Canada et celles de la CSST, les indicateurs liés aux travailleurs mixtes de l'industrie du transport par camion ne sont pas présentées dans ce rapport en dépit d'un nombre de travailleurs ETC supérieur à 500.

<sup>4</sup> Le CV diminue lorsque les effectifs de travailleurs augmentent. Par exemple, pour les données du recensement que nous avons obtenues, celui-ci est de 9,0 % pour un effectif de 750 travailleurs, 7,8 % pour 1 000 travailleurs et 3,5 % pour 5 000 travailleurs.

différences subsistent<sup>5</sup>. Les différences font en sorte que dans certains cas les effectifs de travailleurs rémunérés, estimés à partir des données du recensement, constitueront une sur-estimation du nombre de travailleurs couverts, ce qui devrait générer une sous-estimation des taux de fréquence ou de fréquence-gravité. Cela peut être le cas lorsqu'une industrie-catégorie professionnelle compte plusieurs travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société dont la couverture par le régime est facultative, mais qui n'ont pas demandé d'adhérer au régime d'indemnisation du Québec.

## 2.5 Les changements méthodologiques

Les changements méthodologiques qui avaient été effectués dans le cadre des études portant sur la période 1995 à 1997 (Duguay, Hébert, Massicotte, 2003; Hébert, Massicotte, Duguay, 2003), et conservés pour celles de la période 2000 à 2002 (Duguay, Massicotte, Prud'homme, 2008), le sont aussi pour la présente étude.

Rappelons que ces modifications visaient à améliorer la qualité des indicateurs et à tenir compte des changements du marché du travail qui ont un impact sur les mesures statistiques. Ainsi, les données utilisées correspondent à une période de trois ans plutôt qu'à une seule année, afin de réduire l'effet des variations aléatoires et conjoncturelles des données. L'utilisation des effectifs ETC calculés à partir des heures travaillées, comme dénominateur dans le calcul des indicateurs, plutôt que des effectifs d'individus, a permis de tenir compte à la fois du temps de travail et du nombre de travailleurs exposés.

Un autre important changement concernait la présentation et l'analyse, de façon systématique, de résultats distincts selon le sexe. Ce choix s'appuie sur les évidences qui se dégagent de la littérature (Messing, 2000) et des données statistiques d'indemnisation (CSST, 2006) quant à la particularité des activités de travail et des problèmes de SST des femmes, comparativement aux hommes.

En plus des changements mentionnés ci-haut, la production des indicateurs 2005-2007 a été l'occasion de procéder à d'autres changements méthodologiques afin d'améliorer la qualité des indicateurs produits et de s'ajuster aux caractéristiques des données disponibles. En fait, sachant que les indicateurs seraient produits dorénavant en utilisant une nouvelle classification des industries qui ne permet pas la comparaison avec ceux produits antérieurement, sauf à un niveau très agrégé, nous avons opté pour l'introduction de changements qui améliorent la qualité des indicateurs et qui uniformisent les concepts.

Les principaux changements introduits avec les indicateurs 2005-2007 sont : passage du concept de lésions indemnisées à celui de lésions avec perte de temps indemnisée (PTI); modification de la méthode de calcul des effectifs de travailleurs en équivalent temps complet (ETC); utilisation du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de Statistique Canada pour les effectifs de main-d'œuvre et de la classification SCIAN-CSST pour les lésions;

---

<sup>5</sup> Les travailleurs autonomes n'ayant pas une entreprise constituée en société, les domestiques et les personnes dont la pratique d'un sport constitue la principale source de revenu ne sont pas automatiquement couverts par le régime d'indemnisation du Québec. Toutefois, ils peuvent être couverts sur demande en payant une cotisation, tout comme les dirigeants d'entreprise membre du conseil d'administration de leur entreprise à titre de président, vice-président, secrétaire ou trésorier.



établissement d'une table de correspondance 2005-2007 des codes SCIAN-CSST vers les codes SCIAN-Statistique Canada et amélioration de la méthode d'attribution d'une catégorie professionnelle pour les dossiers de compensation n'ayant pas de code de profession ou ayant le code 9919 « autres travailleurs non classés ailleurs ». Chacune de ces modifications sera explicitée dans les sections les concernant.

### **2.5.1 Lésions avec PTI**

Tel que mentionné, les informations sur les lésions professionnelles proviennent des fichiers informatiques de la CSST. Dans les études antérieures, bien que nous voulions surtout cerner les lésions avec perte de temps, le concept de lésions professionnelles indemnisées incluait les accidents du travail avec perte de temps, les maladies professionnelles avec des débours ainsi que les décès reliés à la lésion. Dans ces deux derniers cas, il pouvait y avoir ou pas perte de temps indemnisée. Afin de cerner une catégorie de lésions plus uniforme, nous avons utilisé pour les indicateurs 2005-2007 le concept de lésions avec perte de temps indemnisée (PTI). Les lésions avec PTI comprennent les accidents du travail et les maladies professionnelles ayant occasionné des jours indemnisés par la CSST et des débours d'indemnité de remplacement de revenu (IRR), en excluant les décès reliés à la lésion. Ainsi, les lésions avec PTI ne regroupent que des cas ayant eu des jours indemnisés par la CSST. Nous en avons exclu les décès, car la notion de jours indemnisés est utilisée comme un indicateur de la gravité des lésions, mais, dans le cas des décès, il ne s'agit pas d'un bon indicateur. Un avantage du concept de lésion avec PTI est qu'il met de côté des lésions professionnelles, en particulier des accidents, reconnues et acceptées par la CSST mais n'ayant pas occasionnées de jours indemnisés ni de débours d'IRR et pour lesquelles une grande partie des dossiers ne sont pas codés pour des variables descriptives de la lésion telles que le genre d'accident, la nature et l'agent causal de la lésion ainsi que pour la profession. Par ailleurs, ces dossiers sont probablement ceux pour lesquels la déclaration est la plus variable d'une industrie à l'autre.

En ce qui concerne la production d'indicateurs spécifiques aux maladies professionnelles, nous les calculons pour l'ensemble des lésions acceptées par la CSST, car une partie importante des maladies professionnelles acceptées ne nécessitent pas de jours indemnisés. C'est que dans certains cas le travailleur est à la retraite au moment de la réclamation; il n'y a donc pas de jours de travail à indemniser. Dans d'autres cas, il peut recevoir des traitements médicaux en dehors des heures de travail, ce qui n'occasionne pas de jours indemnisés. Ainsi, dans le cas des maladies professionnelles, le lien entre jours indemnisés et gravité de la lésion n'est établi que dans les cas où il y a eu absence du travail, tout comme pour les accidents du travail, à travers le concept de lésions avec PTI.

Par ailleurs, le concept de lésion acceptée par la CSST est utilisé pour la production des indicateurs spécifiques aux maladies professionnelles, mais aussi pour la production d'un taux de fréquence des lésions acceptées. Ces indicateurs permettent de connaître l'importance des risques de lésions professionnelles sans tenir compte d'aucune notion de gravité des lésions, du moins telle qu'estimée par la présence ou non de jours indemnisés.

### 2.5.2 Méthode de calcul des ETC

Concernant le calcul des indicateurs de fréquence et de fréquence-gravité, il est nécessaire de rapporter les données sur les lésions (numérateur) à des estimations du nombre de travailleurs couverts par la CSST (dénominateur), en nombre d'individu ou en équivalent temps complet (ETC). Les méthodes de calculs de ces indicateurs sont exposées un peu plus loin, mais nous présentons ici un changement concernant l'estimation du nombre de travailleurs ETC.

Nous avons modifié la méthode de calcul des ETC car il a été possible d'obtenir, à partir des données du recensement de 2006, le nombre de semaines en emploi durant l'année précédant le recensement. Cette information a pu être obtenue en tenant compte à la fois de l'industrie, la catégorie professionnelle, le sexe et le groupe d'âge. Les formules qui suivent présentent la méthode de calcul des effectifs en équivalent temps complet (ETC) utilisée pour les indicateurs 1995-1997 et 2000-2002 (1) et la nouvelle méthode pour les indicateurs 2005-2007 (2).

$$ETC_{i,c,s,a} = \frac{Hrs_{i,c,s,a} \times 48}{2000 \text{ heures}} \times Aju_i \quad (1)$$

$$ETC_{i,c,s,a} = \frac{Hrs_{i,c,s,a} \times Sem_{i,c,s,a}}{2000 \text{ heures}} \times Aju_{Hebdo}_i \quad (2)$$

Où:

$ETC_{i,c,s,a}$  = Nombre de travailleurs rémunérés en équivalent temps complet pour l'industrie  $i$ , de la catégorie professionnelle  $c$ , du sexe  $s$  et du groupe d'âge  $a$ .

$Hrs_{i,c,s,a}$  = Nombre d'heures travaillées durant la semaine de référence qui précède le recensement (mai 1996, 2001 ou 2006, selon le recensement) pour les travailleurs rémunérés de l'industrie  $i$ , de la catégorie professionnelle  $c$ , du sexe  $s$  et du groupe d'âge  $a$ .

$Aju_i$  = Facteur d'ajustement pour les variations mensuelles des heures hebdomadaires travaillées calculées à partir des 36 mois de la période 1995-1997 ou 2000-2002 (nombre hebdomadaire total d'heures travaillées par mois divisé par le nombre hebdomadaire total de mai 1996 ou 2001). Ce facteur est gardé uniforme pour une industrie ( $i$ )

$Aju_{Hebdo}_i$  = Facteur d'ajustement pour les variations mensuelles des heures hebdomadaires travaillées calculées à partir des 36 mois de la période 2005-2007 (nombre hebdomadaire moyen d'heures travaillées 2005-2007 par mois divisé par le nombre hebdomadaire moyen de mai 2006). Ce facteur est gardé uniforme pour une industrie ( $i$ )

$Sem_{i,c,s,a}$  = Nombre de semaines en emploi durant l'année qui précède le recensement (2005) pour les travailleurs rémunérés de l'industrie  $i$ , de la catégorie professionnelle  $c$ , du sexe  $s$  et du groupe d'âge  $a$ .

48 = Nombre de semaines de travail estimé globalement. Cette valeur est gardée constante quels que soit l'industrie, la catégorie professionnelle, le sexe et le groupe d'âge.

2000 heures = Constante utilisée pour représenter le nombre d'heures travaillées par un travailleur à temps plein. Bien que le nombre réel d'heures travaillées par un travailleur à temps plein peut varier d'une industrie à l'autre cette valeur est gardée constante pour représenter le même temps de présence au travail, donc le même temps d'exposition au risque de subir une lésion professionnelle.

$i$  = industrie

$c$  = catégorie professionnelle

$s$  = sexe

$a$  = groupe d'âge

Comme on peut le constater à la lecture des formules 1 et 2, les seules différences concernent l'ajout de l'information sur le nombre de semaines en emploi et la modification du facteur d'ajustement. Il s'agit toutefois d'un changement important, car il permet de tenir compte des différences en termes de semaines travaillées entre les industries, catégories professionnelles, sexe et groupe d'âge. Il est certain que ce changement améliore la précision de notre estimation d'effectifs en ETC. Il est à noter que, comme dans les études antérieures, le facteur d'ajustement pour les variations mensuelles de l'activité économique n'a pu être estimé que par industrie car l'enquête ayant servi au calcul de ce facteur, l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures travaillées (EERH), ne contient pas d'informations sur les autres variables à l'étude.

### **2.5.3 Système de classification des industries**

La mesure du risque relatif de lésions professionnelles se définit comme étant le rapport du nombre de nouvelles lésions (numérateur) sur la population exposée (dénominateur). Comme il a déjà été mentionné, les données exploitées en vue de la production de ce rapport proviennent respectivement de la CSST (lésions professionnelles) et du recensement canadien (effectifs de travailleurs rémunérés). La production d'indicateurs par industrie nécessite que les données provenant des deux organismes soient disponibles selon la même classification ou, à tout le moins, selon des classifications compatibles.

Jusqu'aux données de 2001, les deux organismes pourvoyeurs rendaient disponibles les données dans des systèmes de classification relativement similaires. L'exercice de correspondance nécessitait donc un investissement mineur, car la Classification des activités économiques de 1984 (CAEQ-84) utilisée à la CSST est, à quelques exceptions près, identique à la Classification type des industries (CTI-80) qui était utilisée à Statistique Canada.

Pour les indicateurs 2005-2007, il n'est plus possible d'utiliser la CTI-80 pour répartir les travailleurs; la seule classification disponible est le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Bien que la CSST utilise elle aussi le SCIAN, il a été quelque peu adapté pour ses propres besoins, nous le désignons sous l'acronyme SCIAN-CSST. Il nous a été possible d'établir une table de correspondance entre le SCIAN de Statistique Canada et le SCIAN-CSST pour la période 2005-2007<sup>6</sup> (Annexe I et J). Toutefois, puisque certains codes

---

<sup>6</sup> La CSST a modifié sa classification SCIAN à quelques reprises entre 2003 et 2008. Une table de correspondance entre le SCIAN et le SCIAN-CSST doit donc tenir compte de l'année pour laquelle l'information s'applique. Ainsi, le code SCIAN-CSST d'une année peut correspondre à des activités économiques différentes l'année suivante. La CSST a produit un document qui indique les changements effectués ainsi que les années pour lesquels ils sont valides (CSST, 2009).

SCIAN-CSST correspondaient à plusieurs codes SCIAN de Statistique Canada, dans certains cas il a été nécessaire d'amalgamer plusieurs codes SCIAN pour établir la correspondance entre les classifications des deux organismes.

Par ailleurs, la CSST a effectué, de 2004 à 2008, une révision de la classification SCIAN des dossiers d'expérience appartenant à différentes unités de tarification. Chaque année, différentes unités de tarification étaient concernées. Lorsqu'un changement avait été effectué par la CSST pour le code SCIAN-CSST d'un dossier d'expérience pour une année de la période 2005-2008, nous l'avons étendu à l'ensemble de la période 2005-2007. Ainsi un même dossier d'expérience conserve la même classification SCIAN-CSST pour l'ensemble de la période, ce qui rend les données plus uniformes.

### **2.5.4 Attribution d'une catégorie professionnelle**

Pour la production des indicateurs de la période 2000-2002, les données de la CSST étaient disponibles selon la Classification canadienne descriptive des professions (CCDP) de 1971, tandis que les données du recensement de Statistique Canada étaient classées selon la Classification nationale des professions de 2001 (CNP-2001).

Il n'y a pas de table ou de méthode qui permette de faire correspondre les codes des deux classifications de façon unique, du moins à un niveau détaillé de professions (c.-à-d. au niveau des codes à quatre chiffres). Toutefois, en utilisant les trois catégories professionnelles présentées plus loin (manuel, non manuel, mixte), il a été possible de faire correspondre les deux systèmes de classification à ces catégories.

Les tables de correspondance, développées pour les indicateurs 2000-2002, entre la classification CCDP et les catégories professionnelles d'une part et entre la CNP-2001 et ces mêmes catégories professionnelles d'autre part, ont pu être utilisées pour les indicateurs 2005-2007. Seule la table pour la CNP a nécessité quelques ajustements mineurs, car pour le recensement de 2006 Statistique Canada a utilisé la CNP-2006, qui diffère très légèrement de la CNP-2001. Les deux tables sont présentées aux annexes G et H.

Par ailleurs, il y a 9,7 % des lésions acceptées et 9,2 % des lésions avec PTI dont la profession n'est pas codée dans les dossiers de la CSST. À ceci s'ajoute 8,6 % des lésions acceptées et 6,8 % des lésions avec PTI qui ont la profession 9919 « autres travailleurs, n.c.a. ». En ce qui concerne les effectifs de main-d'œuvre, tous les travailleurs rémunérés ont un code de profession CNP-2006. En fait, s'ils n'avaient pas une profession d'identifiée, Statistique Canada leur en a attribué une.

Afin de ne pas sous-estimer le nombre de lésions par catégorie professionnelle, nous avons imputé un code de catégorie professionnelle aux lésions qui n'en avaient pas ainsi qu'aux cas ayant la profession « autres travailleurs non classés ailleurs », codée 9919. Tout comme avec les indicateurs 2000-2002, ces codes ont été attribués en respectant les proportions de cas par catégorie professionnelle des lésions présentant les mêmes caractéristiques en termes de : catégorie de lésion (accident ou maladie professionnelle), jours indemnisés (0 jours ou avec des jours), présence ou non d'APIPP, industrie, sexe et groupe d'âge. En d'autres termes, l'attribution d'une catégorie professionnelle a été faite en respectant la distribution connue des cas par catégorie professionnelle ayant les mêmes caractéristiques. Le seul changement que nous

avons apporté est que la méthode a été raffinée en utilisant des analyses de régression afin de déterminer le degré d'association des variables d'analyse avec les différentes catégories professionnelles.

## 2.6 Les catégories professionnelles

La production d'indicateurs quinquennaux de fréquence et de gravité des lésions professionnelles propose une approche visant à mieux cibler les groupes de travailleurs les plus affectés par ces lésions. Pour ce faire, les groupes de travailleurs ont été différenciés par industrie et catégorie professionnelle (manuelle, non manuelle, mixte). Cette classification des catégories professionnelles est basée sur une méthodologie qui a été développée à l'IRSST<sup>7</sup> et qui a démontré sa pertinence comme outil permettant de cibler les groupes de travailleurs à risque (voir les études pour les années 1986, 1991, 1995-1997 et 2000-2002). Elle a d'ailleurs été utilisée par d'autres chercheurs en santé et en sécurité du travail (Smith et Mustard, 2004; Breslin et Smith, 2006; Breslin et al, 2008; Vézina et al, 2011).

Chacune des trois catégories professionnelles se définit de la façon suivante :

### Travailleur manuel

Celui qui exerce un métier exigeant la manipulation de charges lourdes ou moyennes sur une base régulière (*ex. : travailleurs forestiers, mineurs et la grande majorité des travailleurs des industries de transformation*). Sont également inclus dans cette catégorie, ceux qui manipulent des charges plus légères, mais doivent travailler en utilisant une posture statique continue (*ex. : opérateurs de machine à coudre*) OU effectuent un travail répétitif continu (*ex. : travailleurs des abattoirs*).

### Travailleur mixte

Celui qui exerce un métier nécessitant la manipulation de charges légères et un travail avec posture statique discontinue OU manipule occasionnellement une charge lourde ou moyenne (*ex. : les infirmières, les vétérinaires, les pompiers*). Sont également compris dans cette catégorie ceux qui effectuent un travail exigeant de nombreux mouvements et manipulations avec une charge légère OU qui effectuent un travail répétitif discontinu (*ex. : coiffeurs, barmen, magasiniers et ordonnanciers*).

La définition des travailleurs mixtes se caractérise par la ponctualité ou la discontinuité des efforts physiques à déployer lors de l'exécution des tâches. Par ailleurs, pour certaines professions il fut impossible soit de déterminer l'importance de l'activité physique, soit d'identifier une dominante parmi celles-ci : *artistes et techniciens de la scène n.c.a. (code 3339) et le personnel des services auxiliaires au sol (code 9113)*. Compte tenu de ces considérations techniques, nous avons jugé préférable d'assigner la catégorie mixte à ces professions.

---

<sup>7</sup> La méthodologie détaillée est présentée dans le document R-137 de l'IRSST « Révision des catégories professionnelles utilisées dans les études de l'IRSST portant sur les indicateurs quinquennaux de lésions professionnelles » (Hébert, Duguay, Massicotte, Lévy, 1996).

## Travailleur non manuel

Celui qui exerce un métier où la charge manipulée et l'activité physique sont négligeables. Ce groupe compte notamment les *directeurs* et *administrateurs*, les *travailleurs des sciences naturelles et sociales*, les *enseignants* et la majorité du *personnel administratif*.

À partir de ces définitions, les quelque 500 codes CCDP à quatre chiffres et les codes de la nouvelle classification CNP-2006 ont été groupés selon ces trois catégories.

Ces définitions n'ont pas changé depuis la production des indicateurs de 1991. Toutefois, pour les indicateurs 2000-2002, en raison de l'utilisation d'une nouvelle classification pour les données de main-d'œuvre, la Classification nationale des professions de 2001 (CNP-2001), nous avons dû reprendre l'exercice d'attribution d'une catégorie professionnelle pour chacun des codes de professions à quatre chiffres de cette classification. De plus, afin d'assurer une bonne correspondance avec les données sur les lésions professionnelles qui sont encore codées avec l'ancienne classification, la Classification canadienne descriptive des professions de 1971 (CCDP), nous avons dû réviser le classement de certaines professions de cette classification. Les tables de correspondance de ces professions sont présentées en annexe G.

## Définition des indicateurs de SST

Les indicateurs ont comme principal objectif de quantifier les différences entre les niveaux de risque et de gravité des lésions professionnelles par industrie et catégorie professionnelle. La conception de ces indicateurs repose sur des conventions couramment admises, ce qui permet des comparaisons interprovinciales, internationales et temporelles. De plus, l'emploi de ces mesures s'avère fort utile dans une démarche d'orientation, de priorisation et d'évaluation de la recherche et des interventions en milieu de travail.

Dans la présente étude, les indicateurs de fréquence et de fréquence-gravité ont été produits en utilisant les effectifs de travailleurs équivalents temps complet (ETC) calculés à partir des heures travaillées et des semaines d'emploi plutôt que les effectifs de travailleurs en nombre d'individus. Ce choix s'explique par le souci de tenir compte de la réalité du travail atypique, plus particulièrement le travail à temps partiel. De cette façon, l'intégration du nombre d'heures travaillées dans l'expression de la fréquence et de la fréquence-gravité des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée vise à obtenir des valeurs plus représentatives en termes de risques associés au temps de travail, en considérant l'effet des emplois à temps partiel et des emplois occasionnels sur ce temps de présence au travail. La méthode de calcul des effectifs ETC a été présentée dans la section sur les changements méthodologiques.

Le calcul des indicateurs s'effectue pour tous les groupes de travailleurs comptant au moins 500 travailleurs ETC. Toutefois, pour un groupe donné, s'il y a eu moins de 100 lésions professionnelles avec PTI durant la période 2005-2007, la durée moyenne d'indemnisation n'est pas calculée en raison de la grande variabilité des résultats.

Les nouveaux cas de lésions correspondent aux lésions professionnelles dont l'événement d'origine est survenu durant la période 2005-2007. Les formules suivantes présentent la façon dont ont été calculés les principaux indicateurs utilisés dans cette étude.

## a) Taux de fréquence ETC

Il s'agit du rapport du nombre annuel moyen de lésions professionnelles survenues en 2005-2007 sur le nombre annuel moyen de travailleurs ETC. Ce taux a été calculé pour l'ensemble des lésions acceptées et pour les lésions avec perte de temps indemnisée. Le résultat de ce rapport est exprimé en pourcentage, et s'apparente au taux de fréquence tel que proposé par les conventions internationales (BIT, 1998).

$$\frac{(\text{Nombre de nouveaux cas de lésions en 2005 – 2007}) / 3}{\text{Nombre annuel moyen de travailleurs en 2005 – 2007}} \times 100$$

## b) Durée moyenne d'indemnisation

Cet indice correspond au rapport du nombre total de jours pendant les périodes d'indemnisation sur le nombre total de lésions avec PTI survenues au cours des années 2005-2007, que ces jours aient été indemnisés durant la même période ou plus tard. Cette valeur est exprimée en jours civils.

$$\frac{(\text{Nombre de jours d'indemnisation pour les nouveaux cas de lésions PTI durant la période de 2005 – 2007}) / 3}{\text{Nombre annuel de nouveaux cas de lésions PTI durant la période de 2005 – 2007}}$$

Cet indicateur constitue l'une des mesures de la gravité de l'ensemble des dossiers de lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée. Ainsi cet indicateur correspond à la durée moyenne d'indemnisation des lésions ayant eu des jours indemnisés. Deux autres indicateurs de gravité ont été produits pour les lésions avec PTI : la proportion de dossiers faisant mention d'une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (APIPP) et le taux moyen d'APIPP. Ces trois indicateurs mesurent des aspects différents de la gravité des lésions.

## c) Taux de fréquence-gravité ETC

Cet indicateur est une mesure synthétique qui combine le taux de fréquence ETC et la durée moyenne d'indemnisation. Ce taux correspond au nombre moyen de jours indemnisés annuellement par travailleur.

$$\left[ \left( \frac{(\text{Nombre de jours indemnisés pour les nouveaux cas de lésions en 2005 – 2007}) / 3}{\text{Nombre annuel moyen de travailleurs ETC durant la période 2005 – 2007}} \right) \right]$$

## d) Indicateurs de nature descriptive

Afin de situer la survenue des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée dans le contexte socio-économique et circonstanciel des événements, des indicateurs de nature descriptive sont produits pour l'analyse des groupes cibles affichant les taux de fréquence-gravité les plus élevés.

Caractéristiques socio-économiques :

- proportion de la main-d'œuvre selon le sexe;

- proportion de la main-d'œuvre selon le groupe d'âge.

Descripteurs des lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée :

- siège de la lésion;
- nature de la lésion;
- genre d'accident ou d'exposition;
- agent causal de la lésion.

## 2.7 Les limites des données et des résultats

Les sources de données comportent généralement des limites et des biais. L'utilisation de données statistiques nécessite donc une connaissance de ces aspects afin d'en tenir compte lors de l'analyse des résultats, ou dans le choix des analyses à effectuer.

Les données sur la main-d'œuvre, soit sur les travailleurs rémunérés, incluent un certain nombre de travailleurs autonomes. Il est probable qu'une partie de ceux-ci ne soient pas couverts par le régime d'indemnisation. Ainsi, ces effectifs constituent probablement une surestimation de la population couverte par le régime SST et par conséquent une sous-estimation des taux réels.

Par ailleurs, afin de produire des indicateurs fiables, en raison du coefficient de variation (CV) lié aux données du recensement utilisées pour estimer la main-d'œuvre, les indicateurs n'ont pas été produits pour les regroupements de travailleurs ayant moins de 500 travailleurs ETC (CV de 11 %). Ainsi, même si certains d'entre eux comportaient des risques élevés, la présente étude ne permettrait pas de les identifier.

Les données sur les lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée proviennent des fichiers de la CSST. La principale limite de ces données réside dans le fait qu'elles ne concernent que les lésions acceptées à la CSST, dont celles ayant une perte de temps indemnisée, et non l'ensemble des lésions survenues au travail. Pour cette raison, nous favoriserons l'emploi de l'expression lésions professionnelles acceptées, ou lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée (PTI), à la place de lésions professionnelles, pour les indicateurs et données de cette étude. Le nombre de lésions avec perte de temps indemnisée étant un sous-ensemble du nombre de lésions professionnelles survenues au Québec, ce biais favorise une sous-estimation des taux réels de l'ensemble des lésions professionnelles.

Une autre limite concerne les objectifs de codification de la CSST et de Statistique Canada, qui sont sensiblement différents l'un de l'autre : la CSST collige l'information spécialement à des fins administratives tandis que l'organisme fédéral recueille des données pour esquisser un profil de la main-d'œuvre canadienne.

C'est ainsi que même si l'existence — ou l'établissement — de correspondances entre les systèmes de classification des secteurs d'activité économique et des professions de la CSST et de Statistique Canada permet techniquement une plus grande précision dans le calcul des indicateurs, il est possible que des biais dans la valeur de ces mêmes indicateurs amènent des attributions erronées de lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée à certains groupes de travailleurs.



Quoi qu'il en soit, la combinaison des données sur les lésions professionnelles de la CSST et des données sur la main-d'œuvre de Statistique Canada permet d'avoir une vue d'ensemble du risque et la gravité des lésions professionnelles par industrie et catégorie professionnelle pour le Québec.



### 3. APERÇU GÉNÉRAL EN 2005-2007

#### 3.1 Faits saillants

- En 2005-2007, les femmes représentent plus de 48 % des 3,5 millions de travailleurs rémunérés. En équivalent temps complet (ETC), cette proportion passe à 42 % pour 2,7 millions de travailleurs (tableau 3.1).
- Les femmes sont quatre fois plus présentes dans les **professions** non manuelles (60 % en ETC) que dans les professions manuelles (15 %). La situation est très différente chez les travailleurs rémunérés de sexe masculin, qui comptent presque autant de travailleurs ETC manuels (41 %) que non manuels (42 %). Le quart des femmes occupent une profession mixte comparativement à 17 % des hommes (tableau 3.1).
- En 2005-2007, en plus de près de 92 700 lésions professionnelles avec perte de temps indemnisée annuellement, il faut ajouter plus de 27 800 lésions professionnelles acceptées, mais sans perte de temps indemnisée par la CSST. Ainsi, au total, il y a eu en moyenne près de 120 500 lésions professionnelles acceptées par la CSST annuellement (tableau 3.2).
- Chez les hommes, près de 82 % **des lésions avec perte de temps indemnisée** surviennent à des travailleurs occupant des professions manuelles comparativement à 5 % occupant des professions non manuelles et à 14 % des professions mixtes. Chez les femmes, ces proportions sont respectivement de 49 %, 19 % et 32 % (graphique 3.1).
- Le **taux de fréquence ETC** des lésions avec PTI est beaucoup plus élevé chez les hommes (4,1 %) que chez les femmes (2,5 %). Toutefois, lorsqu'on tient compte de la catégorie professionnelle, les taux des femmes sont semblables ou supérieurs à ceux des hommes (graphique 3.2).
- Peu importe la catégorie professionnelle, les **durées moyennes d'indemnisation** sont plus élevées chez les femmes que chez les hommes (93,7 jours comparativement à 85,4 jours). Chez les hommes, ce sont les non-manuels qui affichent la plus longue période d'indemnisation (89,9 jours) tandis que, chez les femmes, il n'y a pas de réelle différence entre les manuelles et non manuelles (près de 96 jours). Les professions mixtes sont celles qui comptent les durées moyennes d'indemnisation les plus courtes, et ce, tant pour les hommes que les femmes (graphique 3.3).
- Les hommes comptent près de quatre fois plus de travailleurs manuels que les femmes, ceci a pour effet que le **taux de fréquence-gravité ETC** global des femmes est sensiblement plus bas que celui des hommes (2,3 et 3,5 respectivement). Toutefois, lorsque l'on tient compte de la structure professionnelle, il ressort que les taux de fréquence-gravité ETC sont plus élevés chez les femmes pour toutes les catégories professionnelles (graphique 3.4).
- Dans l'ensemble, près d'une lésion professionnelle sur huit (11,8 %) implique une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (**APIPP**) dont le taux moyen est

de 6,7 %. Quelle que soit la catégorie professionnelle, les travailleurs de sexe masculin ont davantage de lésions avec une APIPP et le taux moyen associé à ces lésions est également plus élevé que chez les femmes (graphiques 3.5 et 3.6).

- La région du dos est le **siège** le plus fréquemment atteint (28,2 %). On retrouve ensuite les mains et doigts (15,8 %), l'épaule (7,4 %), le genou (5,8 %) et les sièges multiples (5,7 %). Les lésions des femmes surviennent plus fréquemment au dos que celles des hommes (31,3 % comparativement à 26,9 %), tandis que c'est l'inverse pour les mains et doigts (11,7 % vs 17,6 %) (graphique 3.7). Les travailleurs non manuels subissent relativement plus de lésions à des sièges multiples que les travailleurs occupant des professions manuelles ou mixtes. Ces deux dernières catégories professionnelles se distinguent par une forte proportion de lésions aux mains et aux doigts (graphique 3.8 et annexe A).
- Plus de la moitié des lésions impliquent des entorses-foulures (43,0 %) ou des ecchymoses-contusions (13,3 %). Suivent ensuite les plaies ouvertes (9,2 %), lesquelles sont deux fois plus importantes pour les hommes (10,9 %) que les femmes (5,5 %). Aux quatrième et cinquième rangs se trouvent les problèmes musculo-squelettiques autres qu'au dos (8,6 %) et les fractures (6,9 %), les premiers étant, en termes relatifs, plus fréquents chez les femmes et les deuxièmes chez les hommes (graphique 3.9). Les entorses et foulures sont relativement plus fréquentes chez les travailleurs non manuels tandis que les plaies ouvertes se retrouvent davantage chez les travailleurs occupant des professions manuelles ou mixtes (graphique 3.10 et annexe A).
- Cinq **genres d'accidents** ou d'expositions regroupent un peu plus de la moitié des lésions. Il s'agit des genres chute au même niveau, glisser, trébucher (12,7 %), efforts excessifs autres (12,4 %), frappé par (12,0 %), efforts excessifs en soulevant (9,5 %) et autres réactions du corps (marcher, courir, s'asseoir, station debout) (9,3 %). Le genre frappé par est plus fréquent chez les hommes et les travailleurs manuels alors que le genre chute au même niveau, glisser, trébucher est plus important chez les femmes et les travailleurs non manuels (graphique 3.11, graphique 3.12 et annexe A).
- Un mouvement corporel ou une posture de travail est la cause de plus de 38 % des lésions chez les femmes et de plus de 32 % chez les hommes (graphique 3.13). La catégorie autres pièces et matériaux est plus fréquente comme **agent causal** de la lésion chez les hommes et les travailleurs manuels, alors que la proportion de lésions causées par des personnes est plus élevée chez les femmes et les travailleurs non manuels et mixtes (graphique 3.14 et annexe A).

**Tableau 3.1 : Effectifs de main-d'œuvre en nombre de travailleurs rémunérés absolus et ETC selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**

Catégorie Professionnelle	Effectifs de travailleurs rémunérés					
	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Manuels	270 900	15,8	756 471	41,7	1 027 371	29,1
Non manuels	936 647	54,7	718 302	39,6	1 654 949	46,9
Mixtes	504 955	29,5	340 563	18,8	845 518	24,0
<b>Total</b>	<b>1 712 502</b>	<b>100,0</b>	<b>1 815 336</b>	<b>100,0</b>	<b>3 527 838</b>	<b>100,0</b>
% Total		48,5		51,5		100,0

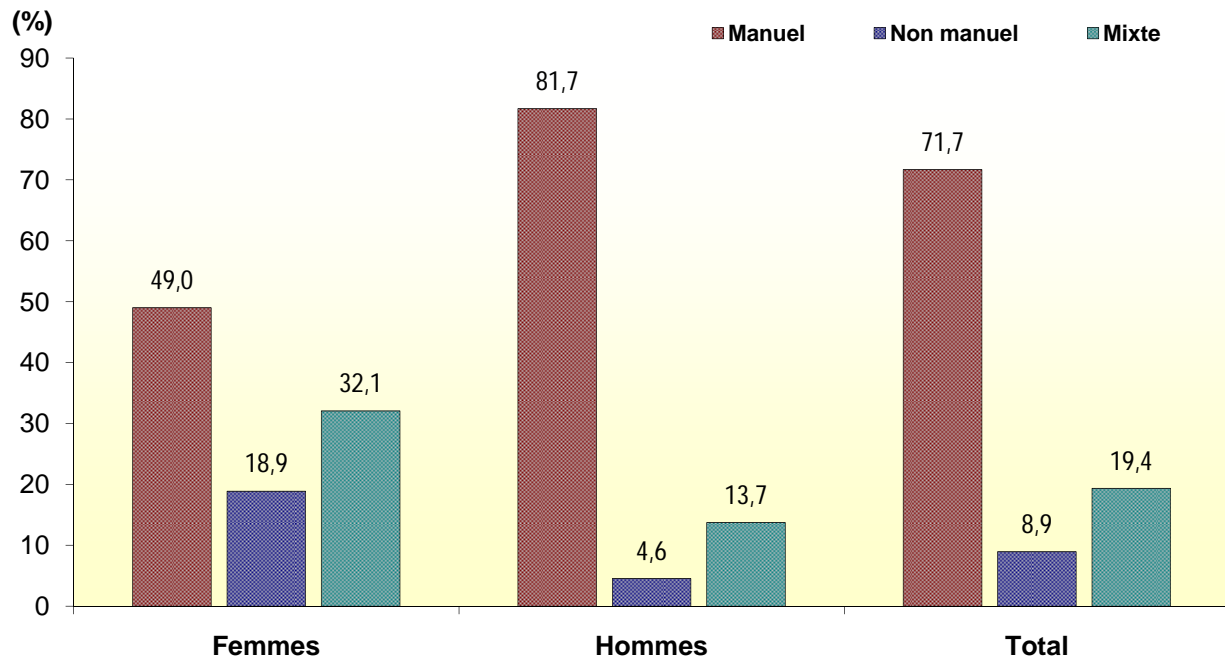
Catégorie Professionnelle	Effectifs de travailleurs rémunérés ETC					
	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
Manuels	168 568	14,7	635 063	40,8	803 650	29,7
Non manuels	693 119	60,2	657 857	42,2	1 350 976	49,8
Mixtes	288 524	25,1	265 446	17,0	553 971	20,5
<b>Total</b>	<b>1 150 229</b>	<b>100,0</b>	<b>1 558 367</b>	<b>100,0</b>	<b>2 708 596</b>	<b>100,0</b>
% Total		42,5		57,5		

**Tableau 3.2 : Répartition du nombre annuel moyen de lésions professionnelles acceptées selon la catégorie de lésion et la présence de perte de temps indemnisée, par sexe, Québec, 2005-2007**

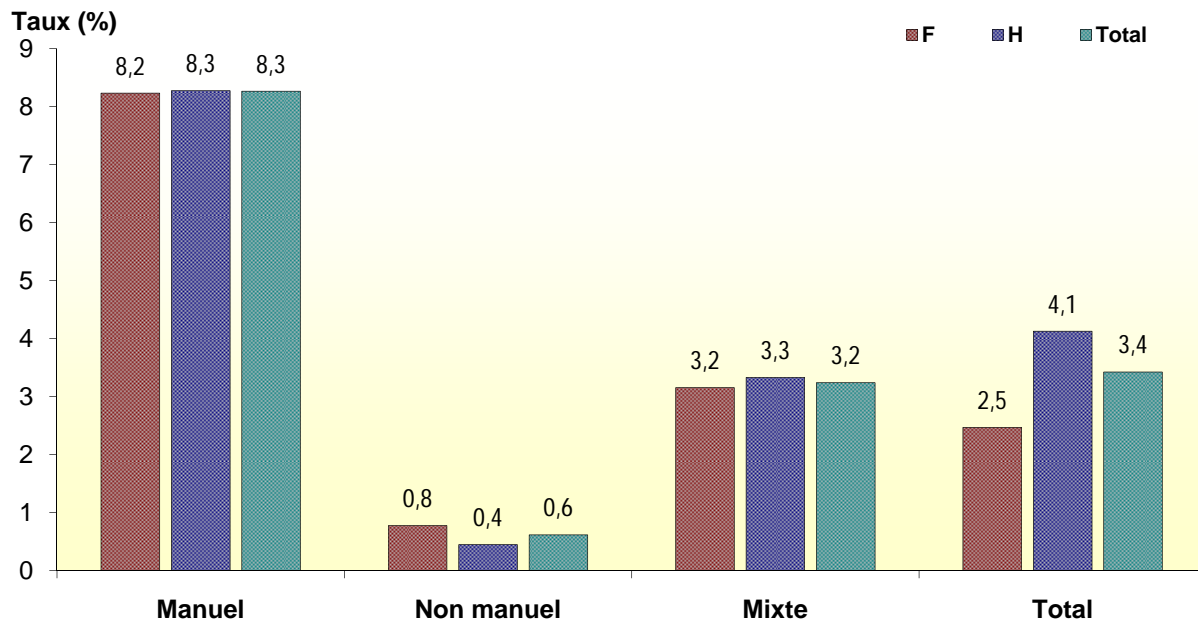
Catégorie	Femmes	%	Hommes	%	Total	%
<b>Toutes lésions acceptées</b>						
Accidents professionnels	34 722	97,2 %	80 578	95,1 %	115 300	95,7 %
Maladies professionnelles	1 014	2,8 %	4 163	4,9 %	5 177	4,3 %
<b>Total</b>	<b>35 736</b>	<b>100,0 %</b>	<b>84 741</b>	<b>100,0 %</b>	<b>120 477</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Avec perte de temps indemnisée</b>						
Accidents professionnels	27 599	97,2 %	63 269	98,4 %	90 868	98,1 %
Maladies professionnelles	803	2,8 %	1 001	1,6 %	1 804	1,9 %
<b>Total</b>	<b>28 403</b>	<b>100,0 %</b>	<b>64 270</b>	<b>100,0 %</b>	<b>92 672</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Proportion de lésions acceptées ayant une perte de temps indemnisée</b>						
Accidents professionnels		79,5		78,5		78,8
Maladies professionnelles		79,2		24,0		34,8
<b>Total</b>		<b>79,5</b>		<b>75,8</b>		<b>76,9</b>

**Note :** Les activités économiques de codes SCIAN 911, 914 et 919 ont été exclues

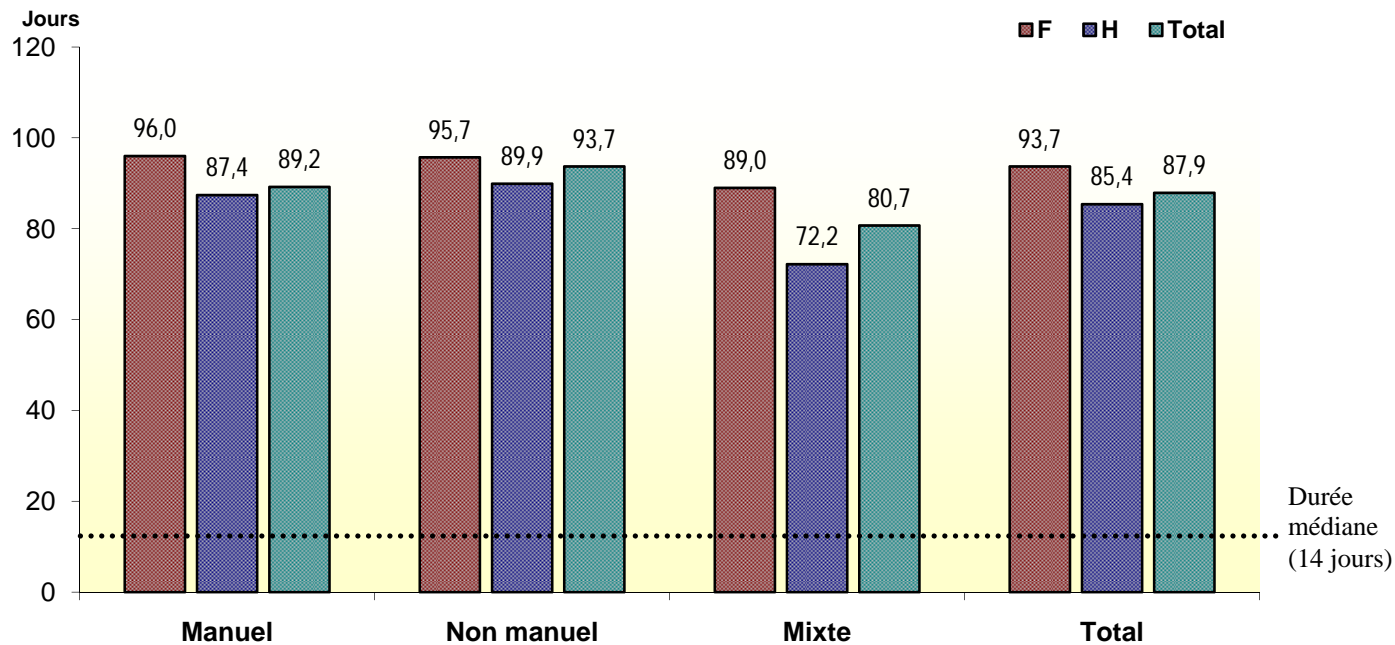
**Graphique 3.1 : Importance relative (%) des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**



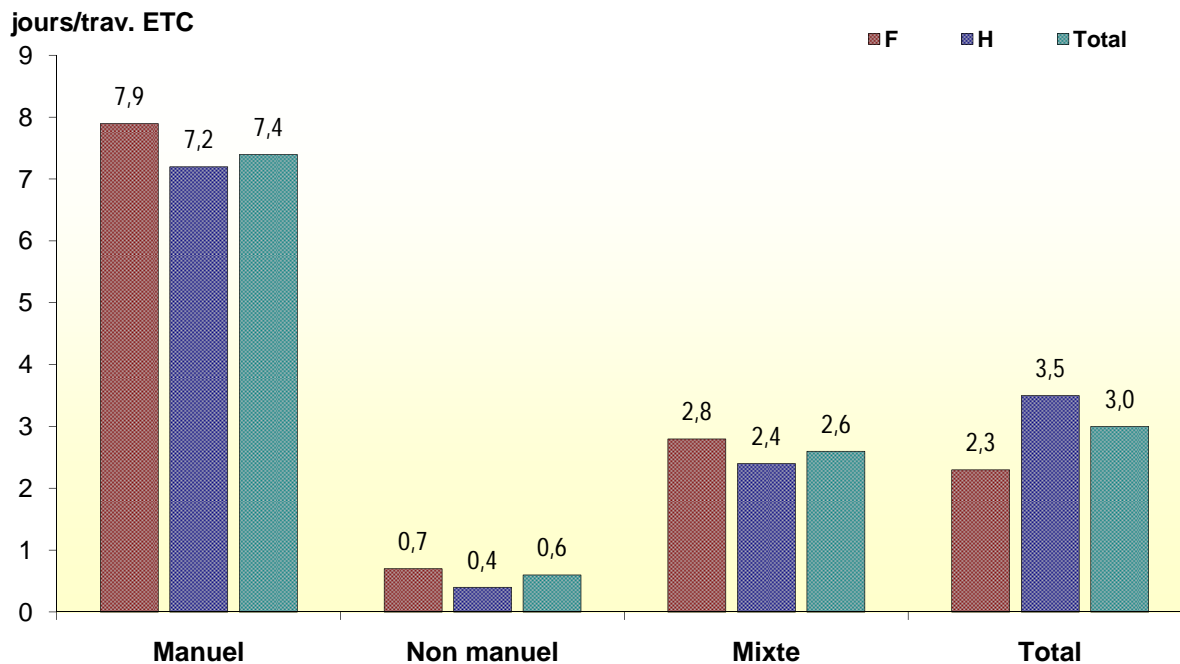
**Graphique 3.2 : Taux de fréquence ETC (%) des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**



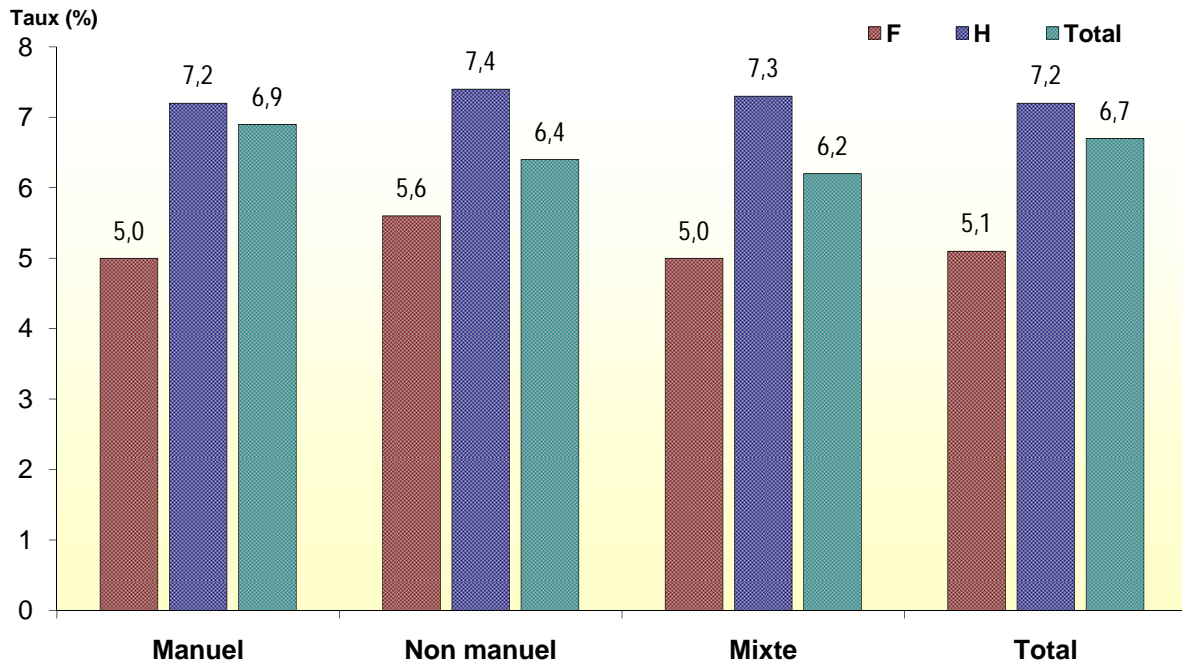
**Graphique 3.3 : Durée moyenne d'indemnisation en jours des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**



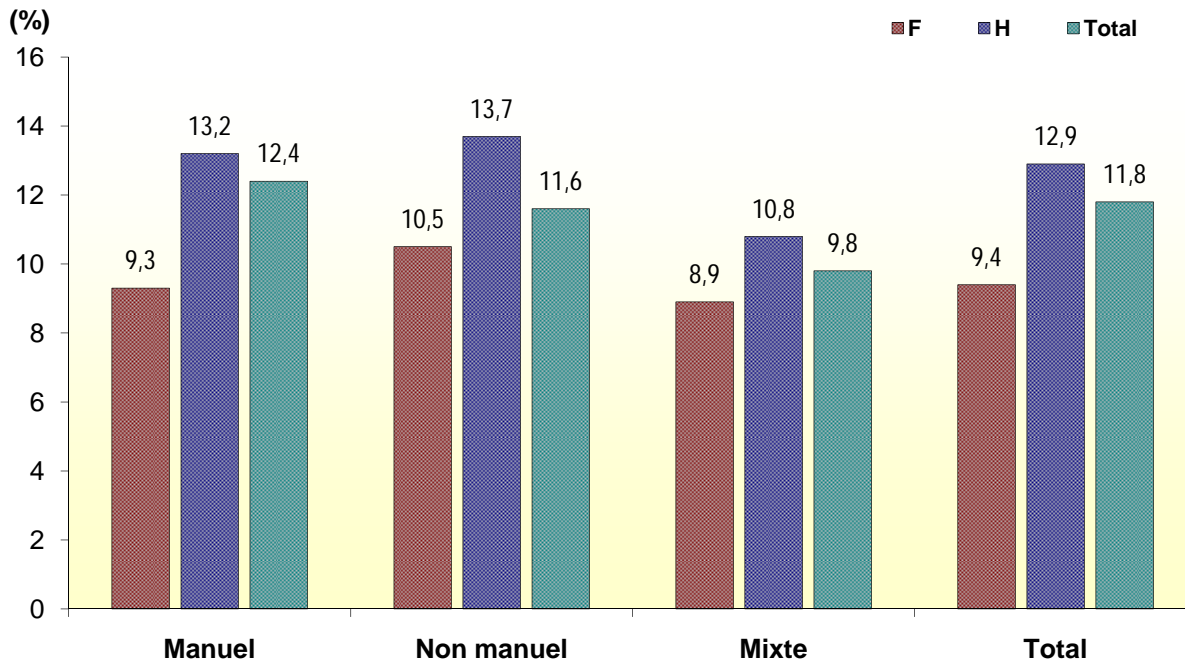
**Graphique 3.4 : Taux de fréquence-gravité ETC des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**



**Graphique 3.5 : Taux moyen (%) d'APIPP des lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**

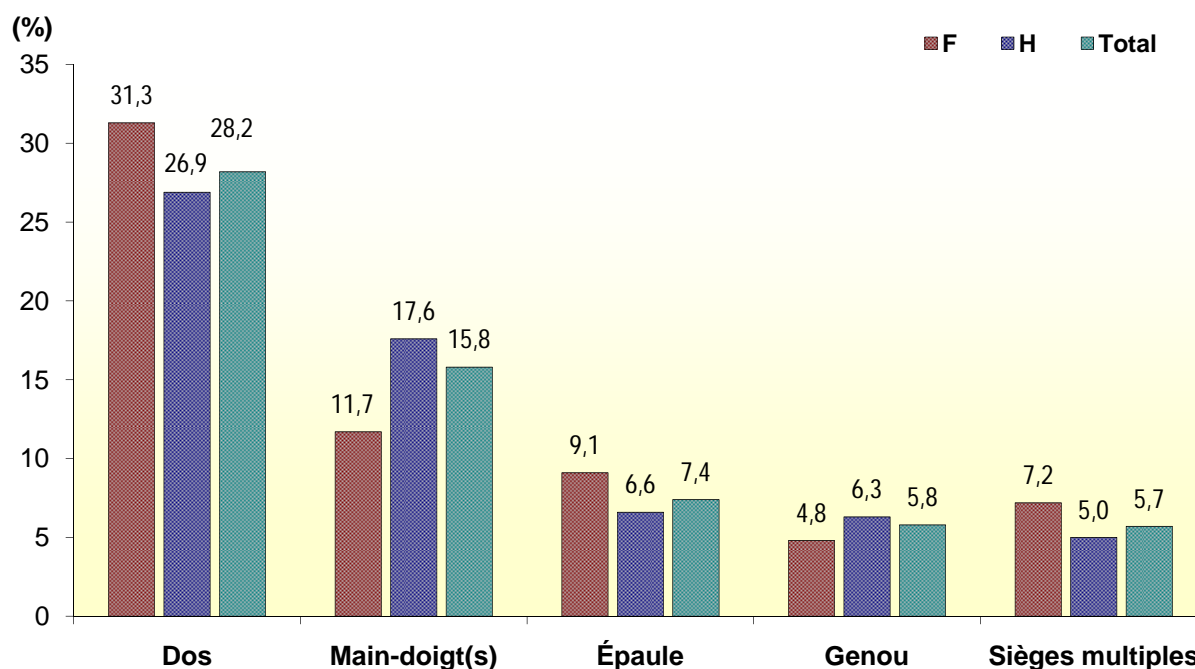


**Graphique 3.6 : Proportions (%) des lésions professionnelles avec PTI ayant une APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**

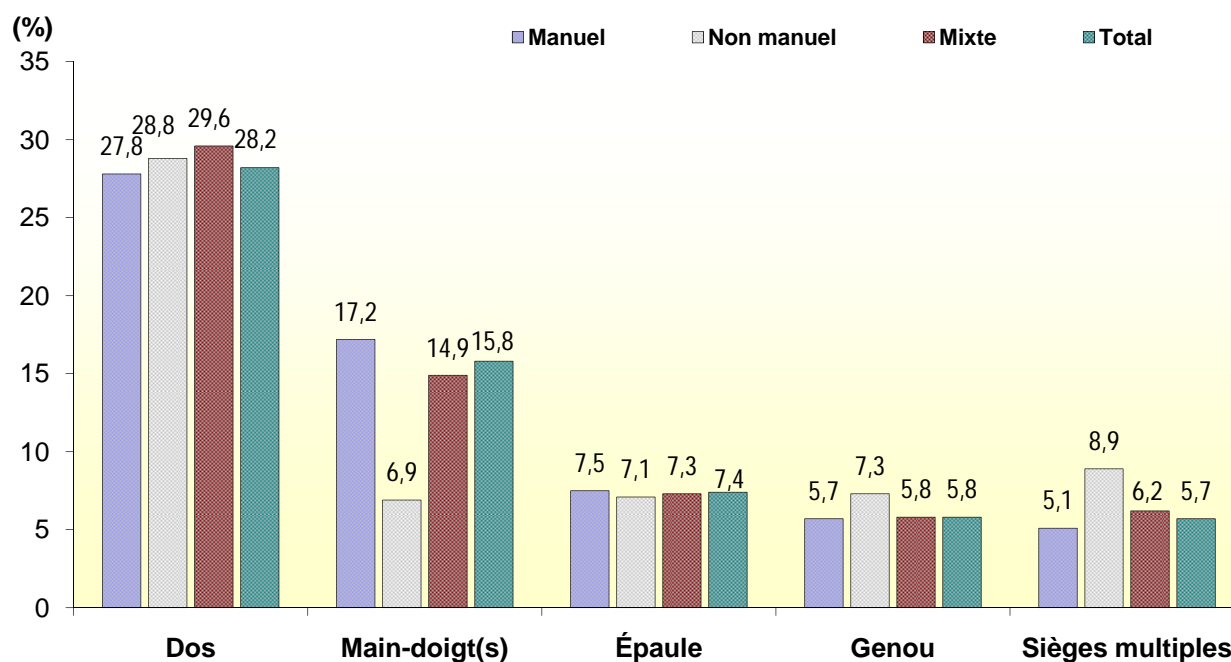




**Graphique 3.7 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges de lésion les plus fréquents et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

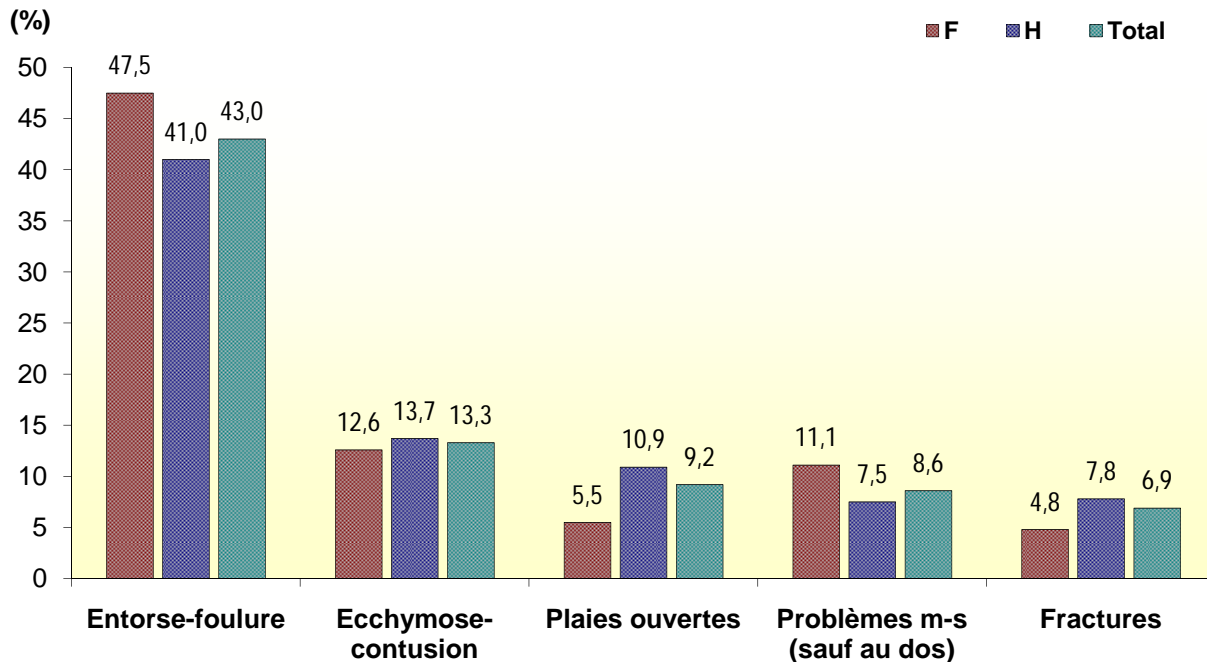


**Graphique 3.8 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges de lésion les plus fréquents et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

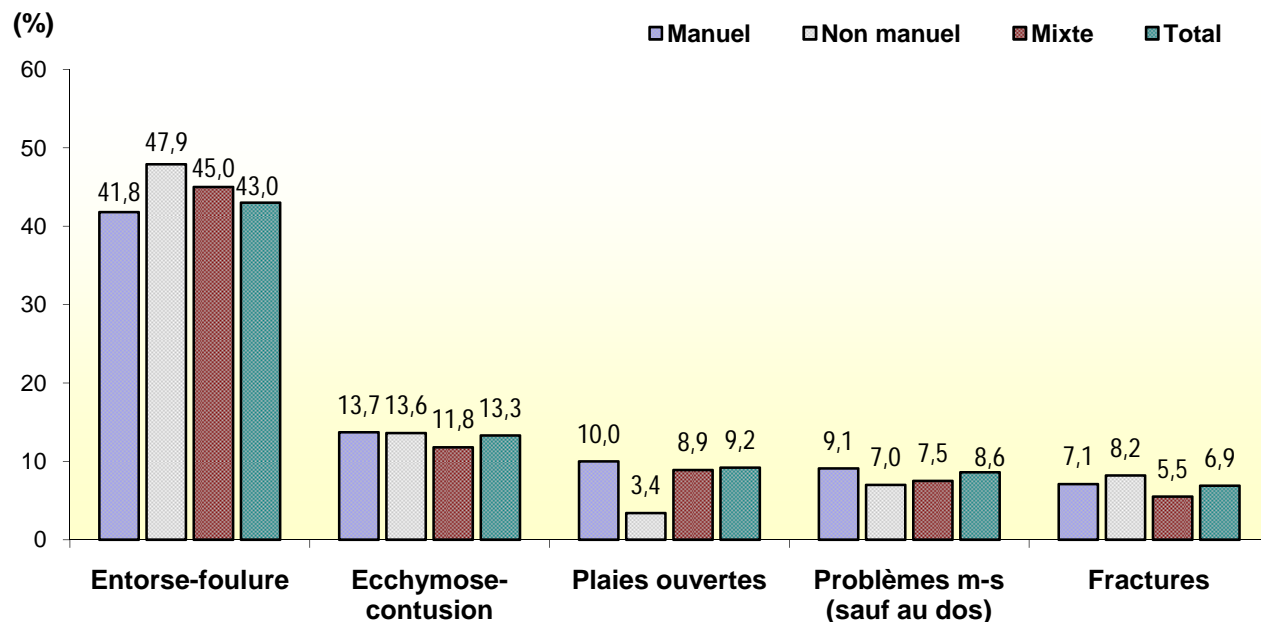


Note : Les 5 sièges identifiés concernent 62,9 % des lésions

**Graphique 3.9 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures de lésion les plus fréquentes et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

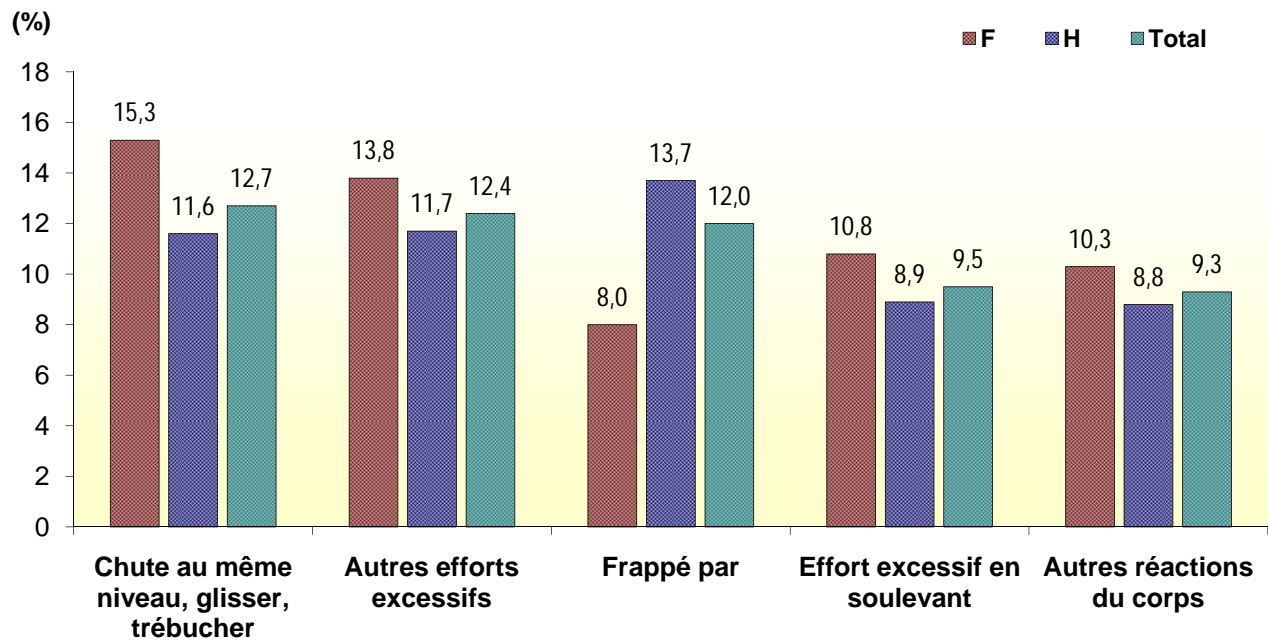


**Graphique 3.10 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures de lésion les plus fréquentes et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

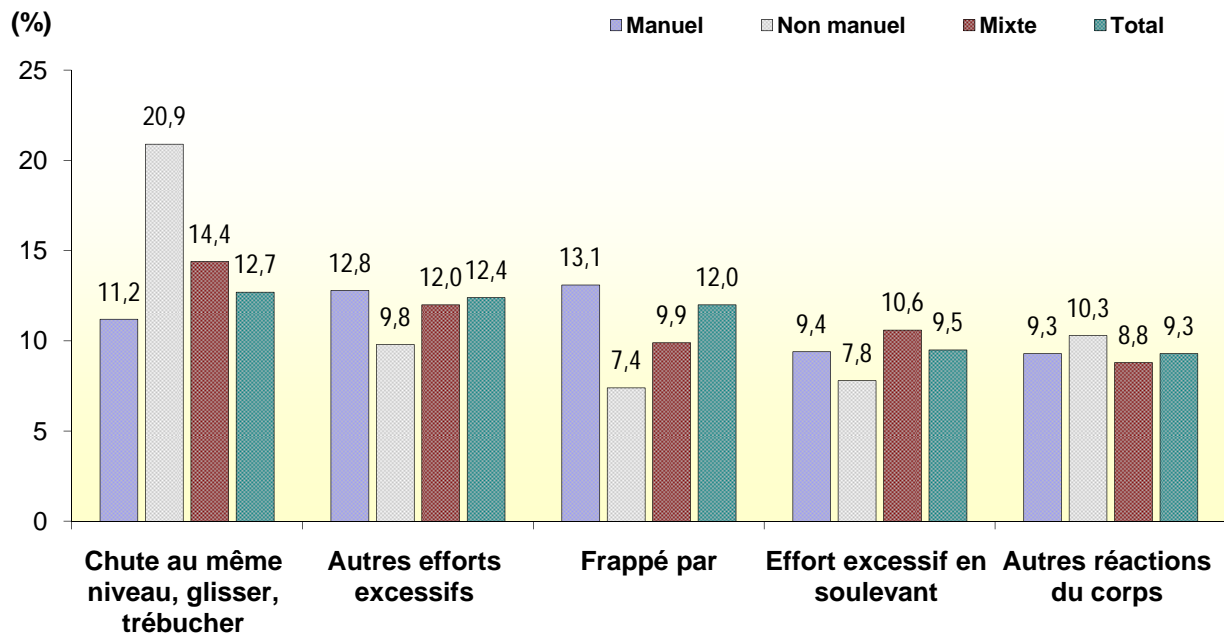


Note : Les 5 natures identifiées concernent 81 % des lésions

**Graphique 3.11 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accidents les plus fréquents et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

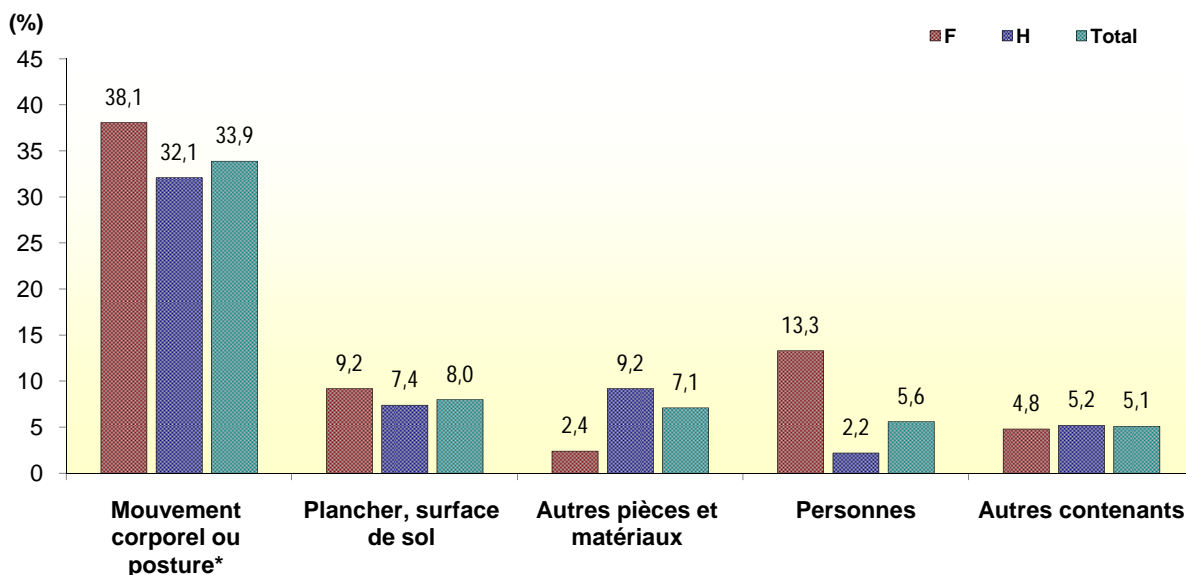


**Graphique 3.12 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accidents les plus fréquents et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

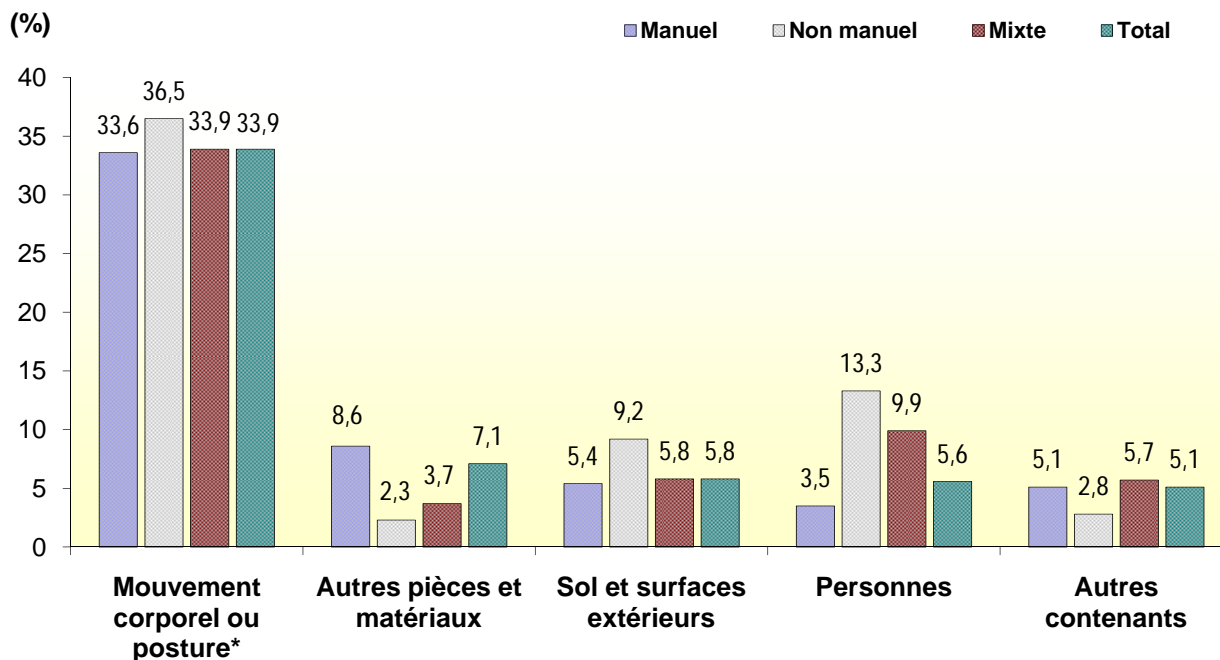


Note : Les 5 genres identifiés concernent 55,9 % des lésions

**Graphique 3.13 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents et selon le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**



**Graphique 3.14 : Distribution du nombre relatif (%) de lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquents et selon la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**



**Note :** \* Inclut les mouvements répétitifs  
Les 5 agents causaux identifiés concernent 59,7 % des lésions

## 4. COMPARAISON 2000-2002 ET 2005-2007

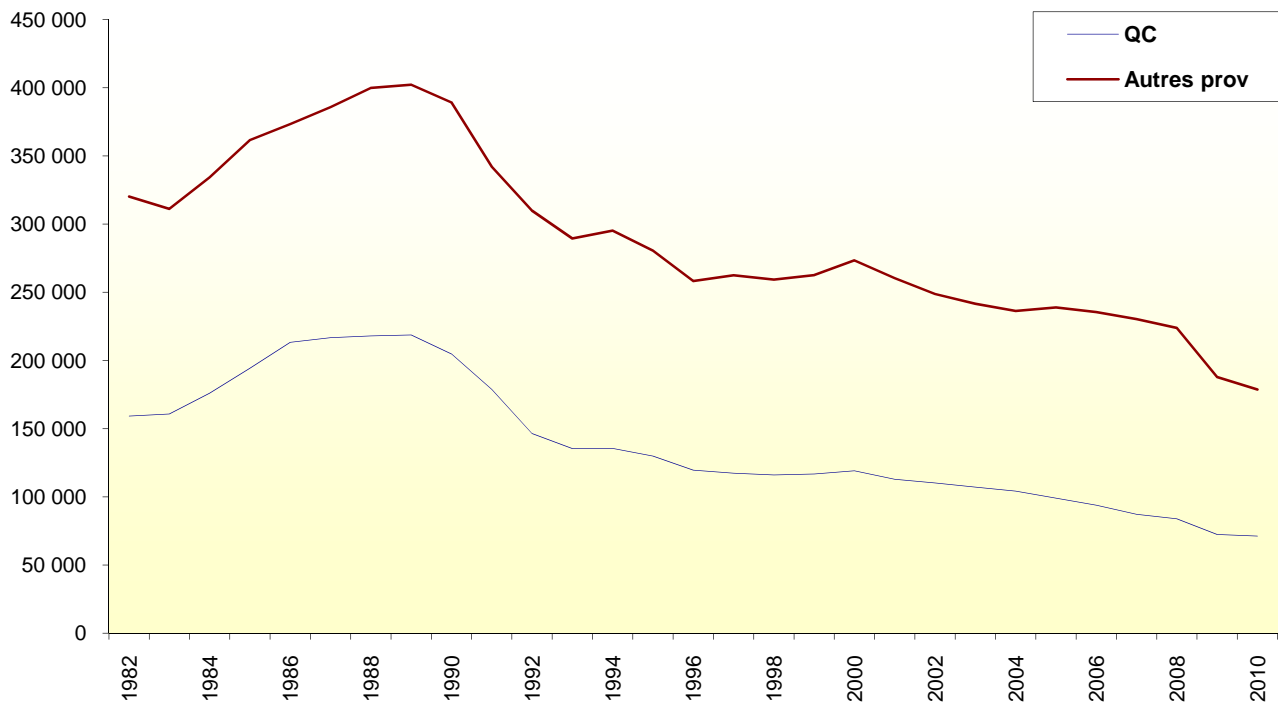
Les changements méthodologiques entre la production des indicateurs 2000-2002 et 2005-2007 ne permettent pas une comparaison directe de ces deux séries d'indicateurs. Toutefois, pour être en mesure de comparer ces deux périodes il a été nécessaire de produire une nouvelle série d'indicateurs 2005-2007 en utilisant la méthodologie des indicateurs 2000-2002, dans la mesure du possible. Ainsi, les deux séries d'indicateurs sont comparables, bien que certaines différences méthodologiques subsistent. Les indicateurs de la période 2005-2007 du présent chapitre peuvent donc avoir des valeurs différentes de celles présentées dans les autres chapitres.

### 4.1 Faits saillants

- Durant la période 2000-2002 à 2005-2007, le **nombre annuel moyen de lésions** professionnelles avec perte de temps indemnisée par la CSST a poursuivi la diminution amorcée depuis la fin des années 1980. Cette diminution s'est d'ailleurs poursuivie jusqu'en 2010, dernière année pour laquelle nous disposons de statistiques compilées. Cette tendance n'est pas spécifique au Québec puisqu'on la retrouve aussi dans l'ensemble du Canada (graphique 4.1).
- **Le nombre total de travailleurs rémunérés ETC** a augmenté d'un peu plus de 8 % entre 2000-2002 et 2005-2007. Les femmes ont connu une plus forte augmentation (11 %) que les hommes (6 %). Au cours de cette même période, le nombre annuel moyen de lésions a connu une baisse de 19 % (23 % chez les hommes et 9 % chez les femmes) (tableau 4.1). Seuls les travailleurs non manuels ont connu une augmentation du nombre annuel moyen de lésions avec PTI durant cette période (3 %). Par ailleurs, malgré une hausse de 8 % du nombre de travailleurs manuels, leurs lésions ont diminué de 24 % (tableau 4.2).
- Au niveau de la répartition des travailleurs selon le sexe, la proportion de **femmes** dans la main-d'œuvre rémunérée a augmenté de 1,8 point de pourcentage entre 2000-2002 et 2005-2007 (48,5 - 46,7). Cette hausse est moins marquée (un point de pourcentage; 43,2 - 42,2) chez ces dernières lorsqu'on tient compte des effectifs en équivalent temps complet (ETC). De plus, le nombre de lésions avec perte de temps indemnisée chez les femmes est passé de 27 % en 2000-2002 à 31 % du total des lésions avec perte de temps indemnisée en 2005-2007 (tableau 4.1).
- Tant en nombre d'individus qu'en effectifs ETC, les travailleurs mixtes ont vu leur proportion relative augmenter d'environ un point de pourcentage entre 2000-2002 et 2005-2007. À l'inverse, les travailleurs manuels ont vu leur proportion relative diminuer entre ces deux années, en nombre d'individus, mais demeurer stable en ETC (tableau 4.3).
- Pour les années 2000-2002, aucune perte de temps indemnisée n'était enregistrée pour 18 % des accidents du travail acceptés par la CSST, proportion qui est passée à 21 % en 2005-2007 (tableau 4.4).
- **Le taux de fréquence ETC** des lésions avec PTI est passé de 4,2 % en 2000-2002 à 3,1 % en 2005-2007. Cette baisse est particulièrement importante chez les travailleurs manuels (de 10,3 % à 7,2 %), et ce, autant chez les femmes que les hommes (graphique 4.2).

- Les **durées moyennes d'indemnisation** ont augmenté considérablement, passant de 73 jours en 2000-2002 à 88 jours en 2005-2007 (graphique 4.3). Malgré cette augmentation, en raison de la baisse du taux de fréquence ETC, le taux de fréquence-gravité ETC a régressé, sa valeur passant de 3,1 jours par travailleur ETC en 2000-2002 à 2,7 jours en 2005-2007. C'est chez les travailleuses manuelles que le taux de fréquence-gravité ETC a diminué le plus, passant de 7,9 à 6,6 (graphique 4.4).

**Graphique 4.1 : Évolution du nombre de lésions professionnelles avec PTI au Québec et dans les autres provinces canadiennes, 1982-2010**



**Tableau 4.1 : Répartition et évolution des effectifs de travailleurs rémunérés, de travailleurs rémunérés ETC et du nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI selon le sexe, Québec, 2000-2002 et 2005-2007**

Sexe	Travailleurs rémunérés					Travailleurs rémunérés ETC					Nombre annuel moyen de lésions avec perte de temps indemnisée				
	00-02 (M)	%	05-07 (M)	%	Croiss. (%)	00-02 (M)	%	05-07 (M)	%	Croiss. (%)	00-02	%	05-07	%	Croiss. (%)
Femmes	1,46	46,7	1,71	48,5	17,0	1,12	42,2	1,24	43,2	10,8	30 089	27,2	27 420	30,7	- 8,9
Hommes	1,67	53,3	1,82	51,5	8,7	1,54	57,8	1,64	56,8	6,2	80 586	72,8	61 905	69,3	- 23,2
<b>Total</b>	<b>3,13</b>	<b>100</b>	<b>3,53</b>	<b>100</b>	<b>12,6</b>	<b>2,66</b>	<b>100</b>	<b>2,88</b>	<b>100</b>	<b>8,2</b>	<b>110 675</b>	<b>100</b>	<b>89 325</b>	<b>100</b>	<b>- 19,3</b>

(M) : Indique que les effectifs sont en millions

**Tableau 4.2 : Effectifs de travailleurs rémunérés ETC et de lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002 et 2005-2007**

Catégorie prof.	Nombre de travailleurs rémunérés ETC			Nombre annuel moyen de lésions avec perte de temps indemnisée		
	00-02	05-07	Croiss. (%)	00-02	05-07	Croiss. (%)
Manuel	820 480	887 315	8,1	84 507	64 176	- 24,1
Non manuel	1 289 656	1 373 832	6,5	7 600	7 850	3,3
Mixte	552 299	619 088	12,1	18 568	17 298	- 6,8
<b>Total</b>	<b>2 662 435</b>	<b>2 880 235</b>	<b>8,2</b>	<b>110 675</b>	<b>89 325</b>	<b>- 19,3</b>

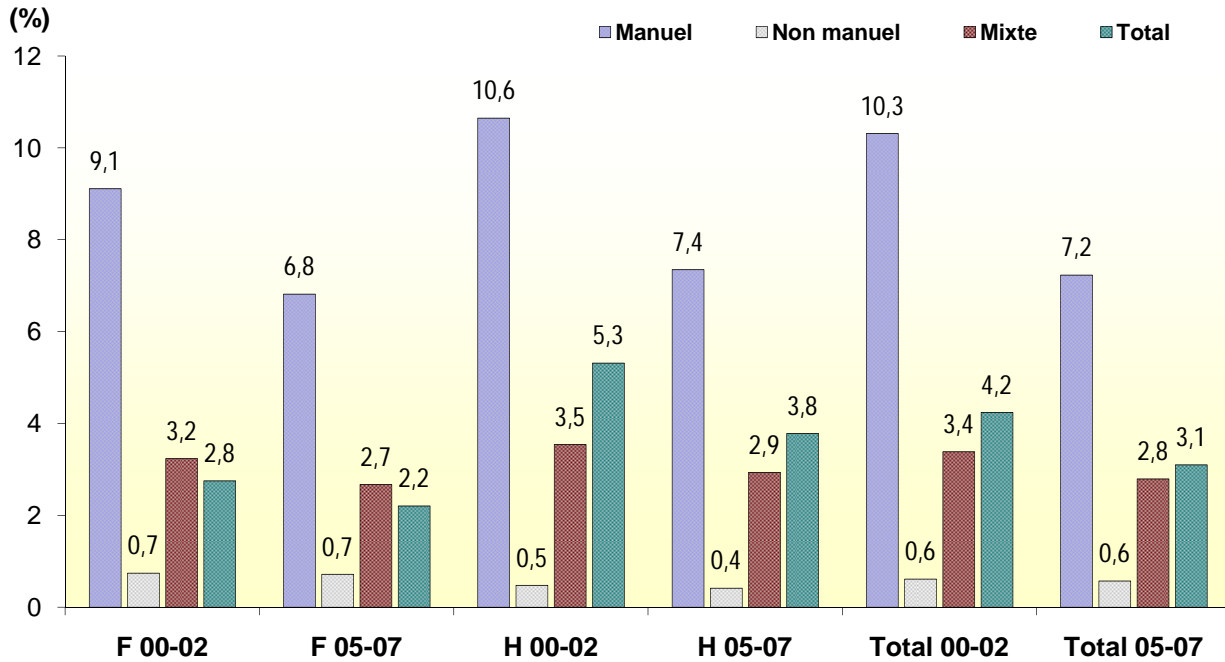
**Tableau 4.3 : Répartition du nombre de travailleurs rémunérés, de travailleurs rémunérés ETC et du nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI selon la catégorie professionnelle, Québec, 2000-2002 et 2005-2007**

Catégorie prof.	Travailleurs rémunérés				Travailleurs rémunérés ETC				Nombre annuel moyen de lésions avec perte de temps indemnisée			
	00-02	%	05-07	%	00-02	%	05-07	%	00-02	%	05-07	%
Manuel	948 106	30,3	1 027 371	29,1	820 480	30,8	887 315	30,8	84 507	76,4	64 176	71,8
Non manuel	1 465 884	46,8	1 654 949	46,9	1 289 656	48,4	1 373 832	47,7	7 600	6,9	7 850	8,8
Mixte	720 143	23,0	845 518	24,0	552 299	20,7	619 088	21,5	18 568	16,8	17 298	19,4
<b>Total</b>	<b>3 134 133</b>	<b>100</b>	<b>3 527 838</b>	<b>100</b>	<b>2 662 435</b>	<b>100</b>	<b>2 880 235</b>	<b>100</b>	<b>110 675</b>	<b>100</b>	<b>89 325</b>	<b>100</b>

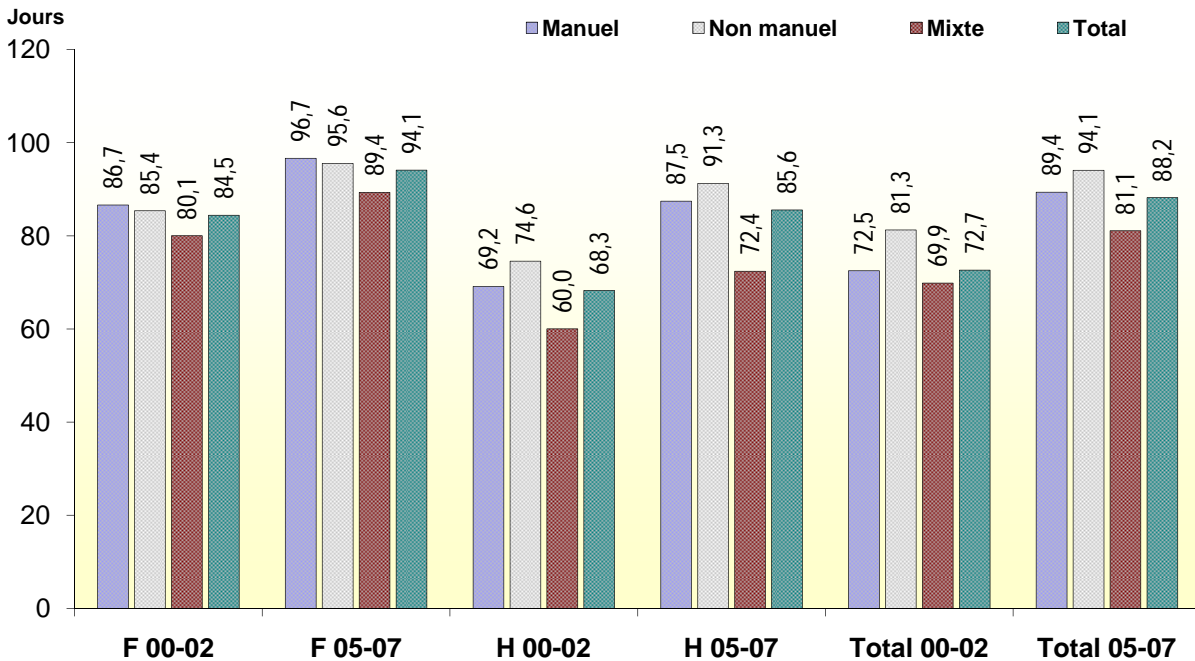
**Tableau 4.4 : Nombre annuel moyen d'accidents professionnels acceptés par la CSST avec et sans PTI, Québec, 2000-2002 et 2005-2007**

Accident accepté	2000-2002		2005-2007		Croissance	
	N	%	N	%	N	%
Avec PTI	107 972	81,7	87 590	79,0	- 20 382	- 18,9
Sans PTI	24 191	18,3	23 243	21,0	- 948	- 3,9
<b>Total</b>	<b>132 162</b>	<b>100</b>	<b>110 833</b>	<b>100</b>	<b>- 21 329</b>	<b>- 16,1</b>

**Graphique 4.2 : Évolution des taux de fréquence ETC (%) entre 2000-2002 et 2005-2007 pour les lésions professionnelles avec PTI, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec (main-d'œuvre rémunérée)**

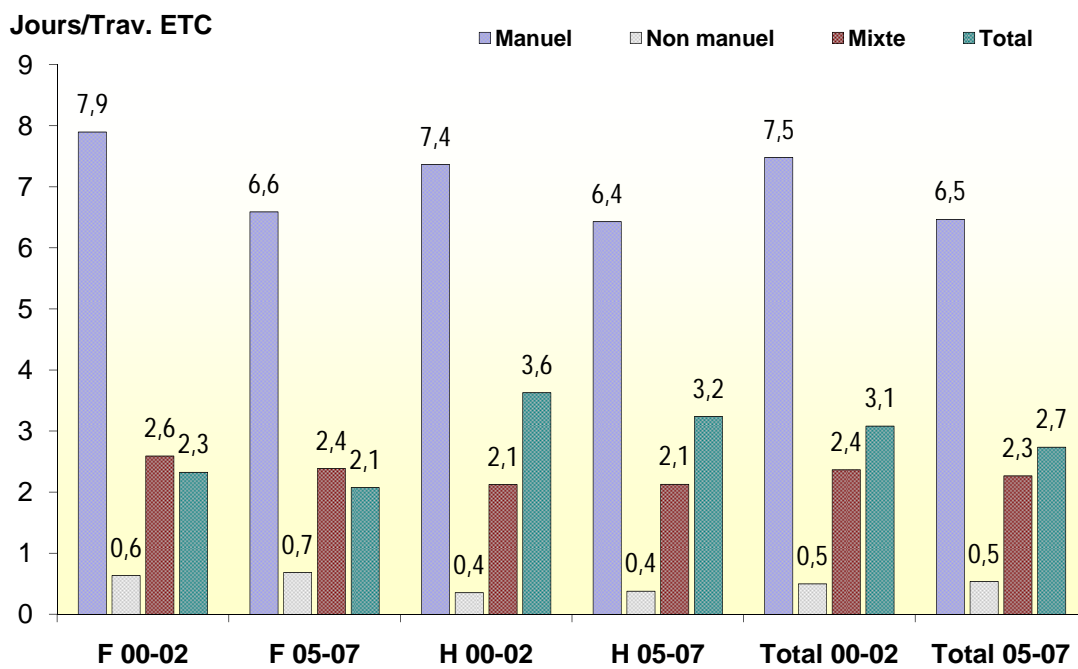


**Graphique 4.3 : Évolution de la durée moyenne d'indemnisation en jours entre 2000-2002 et 2005-2007 pour les lésions professionnelles avec PTI, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec**





**Graphique 4.4 : Évolution des taux de fréquence-gravité ETC entre 2000-2002 et 2005-2007 pour les lésions professionnelles avec PTI, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec (main-d'œuvre rémunérée)**





## 5. LES 15-24 ANS

### 5.1 Faits saillants

- En 2005-2007, sur les quelque 2 708 000 travailleurs rémunérés ETC au Québec, près de 10 % sont âgés de 15 à 24 ans. Le nombre annuel moyen de lésions, pour ce groupe d'âge, est d'environ 13 000, comptant pour 14 % de l'ensemble des lésions avec PTI (tableau 5.1).
- Au cours de cette période, parmi les quelque 258 000 jeunes travailleurs rémunérés ETC, 22 % sont âgés entre 15 et 19 ans et 78 % entre 20 et 24 ans. Quant à la répartition des lésions avec PTI par groupe d'âge, les proportions divergent légèrement alors qu'elles sont respectivement de 27 % et de 73 % (tableau 5.2).
- La proportion de femmes parmi les travailleurs rémunérés ETC de 15-24 ans (46 %) est supérieure à celle qu'on retrouve chez les 25 ans ou plus (42 %). Par ailleurs, bien que les femmes représentent près de la moitié des travailleurs rémunérés ETC de 15-24 ans, elles sont impliquées dans à peine plus du quart des lésions (27 %) (tableau 5.3 et 5.4).
- La proportion de travailleurs manuels (38 %) et mixtes (35 %) chez les 15-24 ans est beaucoup plus élevée que chez l'ensemble de la main-d'œuvre rémunérée (30 % et 21 % respectivement). En conséquence, les travailleurs non manuels occupent une place beaucoup moins importante (27 %) que chez l'ensemble des travailleurs (50 %) (tableau 5.5 et 5.7). Cette répartition des 15-24 ans selon la catégorie professionnelle masque toutefois de profonds écarts selon le sexe. Ainsi, la majorité des hommes se trouvent parmi les manuels (56 %), alors que les femmes prédominent parmi les professions non manuelles (35,3 %) et mixtes (48 %) (tableau F.2 de l'annexe F).
- Chez les travailleurs ETC âgés de 15 à 19 ans, 88 % occupent une profession manuelle ou mixte ce qui est nettement supérieur à la situation de l'ensemble des travailleurs ETC rémunérés (50 %). Par contre, les travailleurs âgés de 20 à 24 ans se répartissent plus uniformément entre les différentes catégories professionnelles (manuelle : 37 %; non manuelle : 31 % et mixte : 32 %) (tableau 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8).
- En 2005-2007, **le taux de fréquence ETC** des 15-24 ans (5,1 %) est plus de deux fois supérieur chez les jeunes hommes (6,8 %) comparativement aux jeunes femmes (3,0 %) (graphique 5.1). Cet écart résulte, en partie, du fait que les hommes de 15-24 ans occupent plus fréquemment que les femmes des professions manuelles (56 % vs 17 %), qui sont généralement plus à risque (tableau F.2 de l'annexe F). Par ailleurs, ce taux est généralement plus élevé chez les 15-19 ans (6,3 %) que chez les 20-24 ans (4,7 %) (données non présentées).
- Le taux de fréquence ETC des jeunes travailleurs (5,1 %) est 50 % plus élevé que celui de l'ensemble des travailleurs rémunérés (3,4 %). Cet écart est trois fois plus important chez les jeunes hommes (65 %) que chez les jeunes femmes (21 %). Toutefois, les écarts entre les jeunes et l'ensemble des travailleurs sont réduits lorsqu'on tient compte de la catégorie professionnelle (graphiques 5.1 et 3.2). Ainsi, une grande partie des écarts est

attribuable au fait que les jeunes occupent des professions manuelles et mixtes en plus grandes proportions que leurs aînés (tableau 5.7 et 5.8; annexe F, tableau F.2)

- La **durée moyenne d'indemnisation** des jeunes (43,2 jours) est deux fois plus courte que celle enregistrée chez l'ensemble de la main-d'œuvre (87,9 jours). Il semble donc que ce soit la gravité, davantage que le risque, qui distingue les jeunes travailleurs de ceux plus âgés (graphiques 5.2 et 3.3). Par ailleurs, ces durées moyennes sont plus courtes chez les 15-19 ans (33 jours) que chez les 20-24 ans (47 jours), soit deux semaines de moins (14 jours) (données non présentées).
- Le **taux de fréquence-gravité ETC** global des jeunes hommes (2,8 jours/travailleur ETC) est près de deux fois supérieur à celui de leurs homologues féminins (1,5 jour/travailleur ETC). Toutefois, les taux sont très similaires entre les deux sexes lorsqu'on ventile par catégorie professionnelle (graphique 5.3). Tout comme pour le taux de fréquence ETC, l'écart entre les jeunes hommes et les jeunes femmes découle principalement du fait que la proportion de travailleurs manuels, la catégorie ayant les plus hauts taux, est beaucoup plus élevée chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes.
- Par ailleurs, les courtes durées moyennes d'indemnisation chez les jeunes font en sorte que leur taux de fréquence-gravité ETC (2,2 chez les jeunes vs 3,0 chez l'ensemble des travailleurs) se situe nettement en dessous de celui de l'ensemble des travailleurs, avec un écart global de 36 %. Qui plus est, cette situation est vraie, à divers degrés, pour toutes les configurations sexe/catégories professionnelles (graphiques 5.3 et 3.4).
- Parmi les lésions professionnelles avec PTI dont les travailleurs de 15 à 24 ans sont victimes, 6,4 % impliquent une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (**APIPP**). Cette proportion est globalement plus élevée chez les jeunes hommes (7,3 %) que chez les jeunes femmes (4,0 %), et cela est également vrai, peu importe la catégorie professionnelle. Par ailleurs, les lésions que subissent les jeunes s'accompagnent presque deux fois moins souvent d'une APIPP (6,4 %) que celles caractérisant l'ensemble des travailleurs (11,8 %) (graphiques 5.4 et 3.6).
- En ce qui a trait au **taux moyen d'APIPP**, il est de 5,6 % chez les femmes de 15 à 24 ans et de 7,2 % chez les hommes du même âge, pour un taux global moyen de 6,9 %. Dans toutes les catégories professionnelles, le taux moyen des hommes est supérieur à celui des femmes. Notons, par ailleurs, que le taux moyen d'APIPP des jeunes est très similaire à celui de l'ensemble des travailleurs, et ce, pour toutes les configurations sexe/catégorie professionnelle (graphiques 5.5 et 3.5)
- Les cinq **sièges** de blessure les plus fréquemment atteints chez les jeunes travailleurs sont les mains-doigts (24,5 %), le dos (24,1 %), les chevilles (5,9 %), les épaules (5,5 %) et les pieds-orteils (5,1 %). Ces cinq sièges sont impliqués dans près de deux lésions sur trois. La situation des femmes se démarque de celle des hommes par des blessures au dos et aux épaules plus fréquentes, alors que les hommes sont plus souvent atteints aux mains-doigts et pieds-orteils. La situation des jeunes se distingue de celle de l'ensemble des

travailleurs principalement par des blessures aux mains-doigts plus fréquentes, en termes relatifs (graphiques 5.6 et 3.7).

- Chez les jeunes, environ quatre lésions sur cinq se retrouvent dans les cinq **natures** suivantes : les entorses et foulures (37,5 %), les plaies ouvertes (15,3 %), les ecchymoses et contusions (15,1 %), les fractures (6,6 %) et les problèmes musculo-squelettiques (excluant le dos) (5,9 %). Chez les femmes, les entorses et foulures (45,1 %) sont plus fréquentes que chez les hommes, tandis que ces derniers sont plus souvent victimes de plaies ouvertes (17,1 %), d'ecchymoses-contusions (15,8 %) et de fractures (7,6 %). Les cinq natures de lésion les plus fréquentes chez les jeunes sont les mêmes que pour l'ensemble des travailleurs, mais l'ordre diffère légèrement. Ainsi, les rangs des ecchymoses-contusions et des plaies ouvertes sont inversés, de même que ceux des problèmes musculo-squelettiques (excluant le dos) et des fractures (graphiques 5.7 et 3.9).
- Le fait d'être frappé par (17,3 %), les autres efforts excessifs (9,9 %), les efforts excessifs en soulevant (9,2 %), les chutes au même niveau ou le fait de glisser ou trébucher (9,2 %) et d'être coincé ou écrasé (8,7 %) constituent les **genres d'accidents** les plus fréquemment signalés chez les jeunes. Le fait d'être frappé par (19,4 %) et d'être coincé ou écrasé (10,4 %) sont, en termes relatifs, beaucoup plus fréquents chez les jeunes hommes, alors que les trois autres genres venant en tête de liste sont plus courants chez les jeunes femmes. Les genres d'accidents des jeunes diffèrent quelque peu de ceux de l'ensemble de la main-d'œuvre, les premiers étant plus fréquemment frappé par, alors que les seconds chutent au même niveau, glissent ou trébuchent plus souvent (graphiques 5.8 et 3.11 et annexe B).
- Plus d'une fois sur quatre, c'est le mouvement corporel ou la posture (27,5 %) qui constitue l'**agent causal** identifié lors d'une lésion avec perte de temps indemnisée survenant à un travailleur de 15 à 24 ans. Suivent, dans l'ordre, les autres pièces et matériaux (8,0 %), les autres contenant (5,7 %), les planchers et surfaces de sol (5,7 %) et les machines (5,5 %). Parmi l'ensemble des travailleurs, les mouvements corporels et les postures dominent encore plus largement, avec environ une lésion sur trois (33,9 %). Par ailleurs, les autres agents dignes de mention sont les mêmes (quoique l'ordre soit différent), à l'exception de l'agent machines qui a cédé sa place à l'agent causal personne (graphiques 5.9 et 3.13).

**Tableau 5.1 : Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés		Nombre annuel moyen de lésions	
	N	%	N	%
15-24	258 023	9,5	13 085	14,1
25 et +	2 463 891	90,5	79 587	85,9
<b>Total*</b>	<b>2 708 596</b>	<b>100,0</b>	<b>92 672</b>	<b>100,0</b>

\* **Note** : Le total des travailleurs ETC n'est pas égal à la somme des ETC par groupe d'âge puisqu'il a été calculé indépendamment des effectifs par âge.

**Tableau 5.2 : Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés		Nombre annuel moyen de lésions	
	N	%	N	%
15-19	55 681	21,6	3 520	26,9
20-24	202 342	78,4	9 565	73,1
<b>Total</b>	<b>258 023</b>	<b>100,0</b>	<b>13 085</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 5.3 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés (%)			Nombre annuel moyen de lésions (%)		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
15-24	45,6	54,4	100,0	26,9	73,1	100,0
25+	42,1	57,9	100,0	31,3	68,7	100,0
<b>Total</b>	<b>42,4</b>	<b>57,6</b>	<b>100,0</b>	<b>30,6</b>	<b>69,4</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 5.4 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, selon le sexe, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés (%)			Nombre annuel moyen de lésions (%)		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
15-19	46,3	53,7	100,0	26,9	73,1	100,0
20-24	45,4	54,6	100,0	26,8	73,2	100,0
<b>Total</b>	<b>45,6</b>	<b>54,4</b>	<b>100,0</b>	<b>26,9</b>	<b>73,1</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 5.5 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-24	98 160	69 597	90 266	258 023	9 478	653	2 955	13 085
25+	711 226	1 283 401	469 264	2 463 891	56 954	7 640	14 993	79 587
<b>Total*</b>	<b>803 650</b>	<b>1 350 976</b>	<b>553 971</b>	<b>2 708 596</b>	<b>66 431</b>	<b>8 293</b>	<b>17 948</b>	<b>92 672</b>

\* **Note** : Le total des travailleurs ETC n'est pas égal à la somme des ETC par groupe d'âge puisqu'il a été calculé indépendamment des effectifs par âge.

**Tableau 5.6 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-19	24 176	6 611	24 894	55 681	2 478	105	937	3 520
20-24	73 983	62 986	65 372	202 342	7 000	548	2 017	9 565
<b>Total</b>	<b>98 160</b>	<b>69 597</b>	<b>90 266</b>	<b>258 023</b>	<b>9 478</b>	<b>653</b>	<b>2 955</b>	<b>13 085</b>

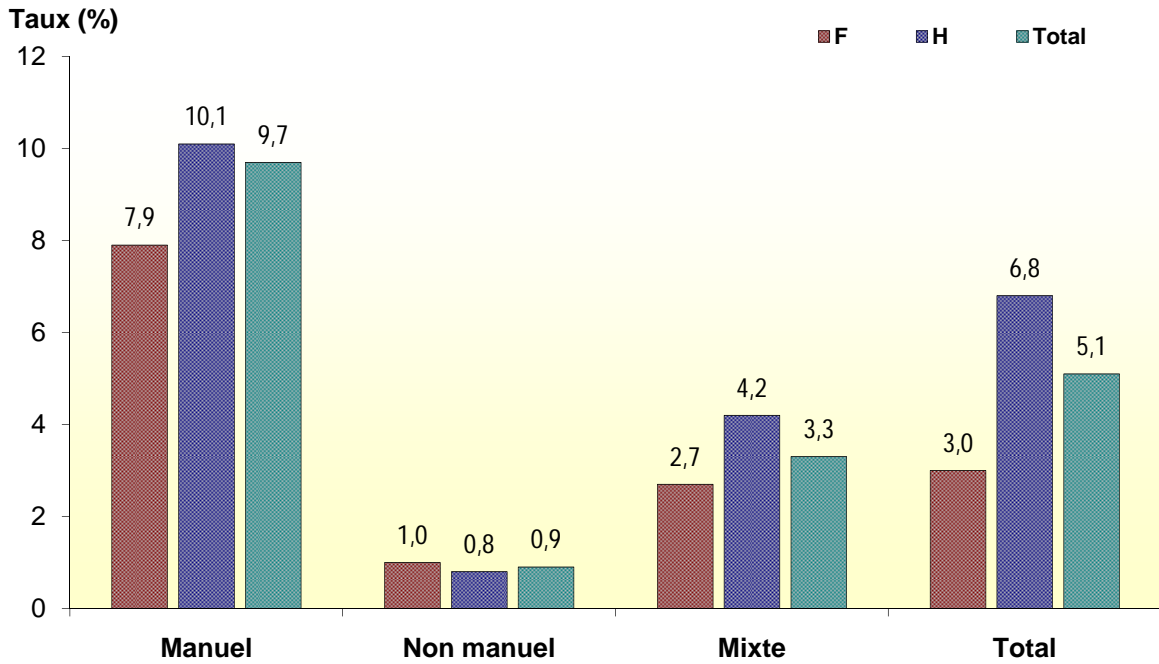
**Tableau 5.7 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-24	38,1	26,9	35,0	100,0	72,4	5,0	22,6	100,0
25+	28,9	52,1	19,0	100,0	71,6	9,6	18,8	100,0
<b>Total</b>	<b>29,7</b>	<b>49,8</b>	<b>20,5</b>	<b>100,0</b>	<b>71,7</b>	<b>8,9</b>	<b>19,4</b>	<b>100,0</b>

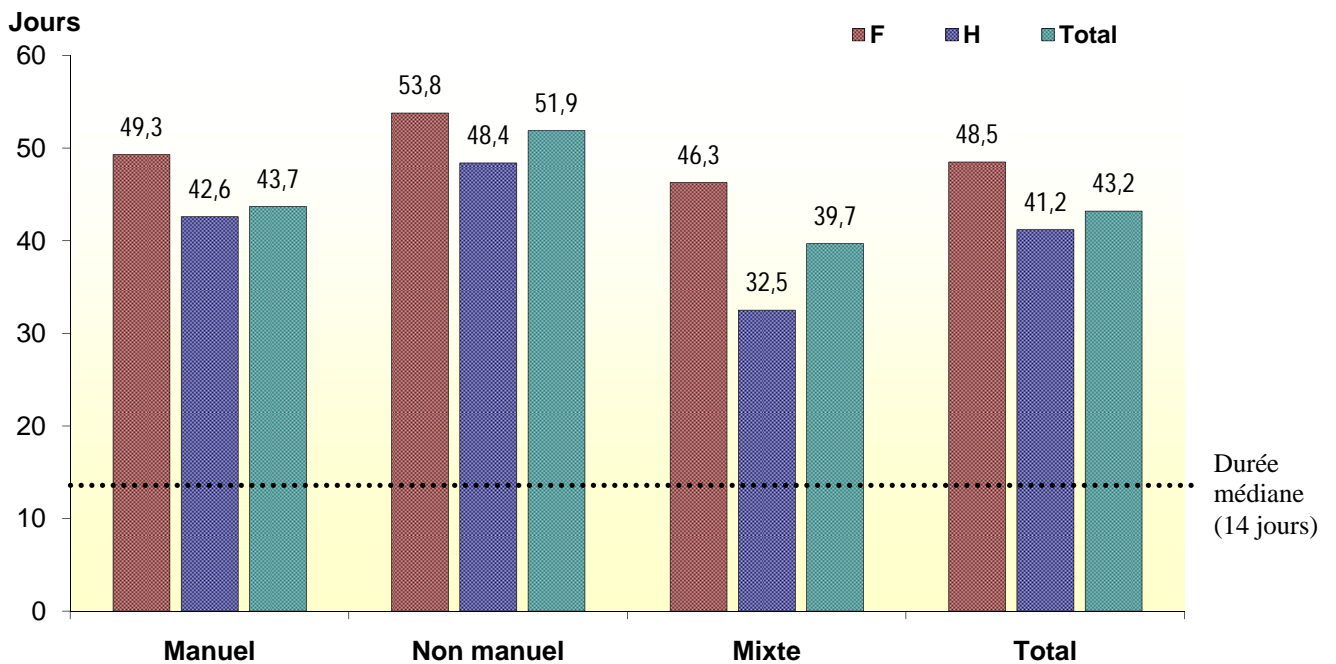
**Tableau 5.8 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-19	43,4	11,9	44,7	100,0	70,4	2,9	26,7	100,0
20-24	36,6	31,1	32,3	100,0	73,2	5,7	21,1	100,0
<b>Total</b>	<b>38,1</b>	<b>26,9</b>	<b>35,0</b>	<b>100,0</b>	<b>72,4</b>	<b>5,0</b>	<b>22,6</b>	<b>100,0</b>

**Graphique 5.1 : Taux de fréquence ETC (%) des lésions avec PTI des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**

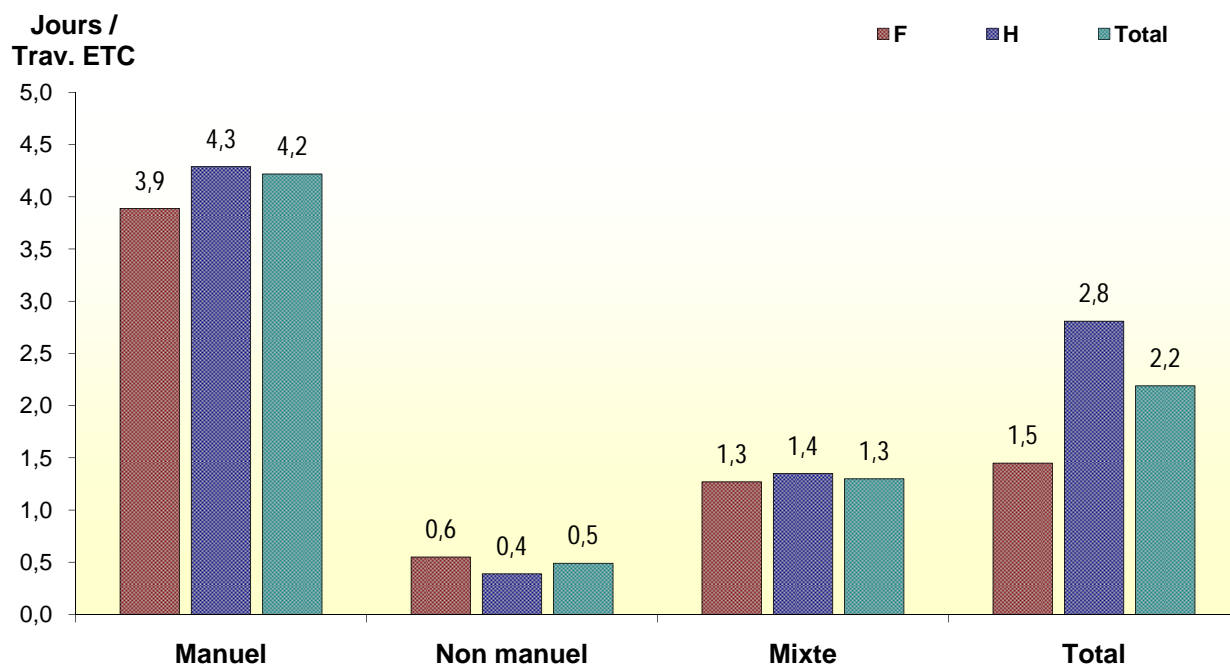


**Graphique 5.2 : Durée moyenne d'indemnisation (jours) des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**

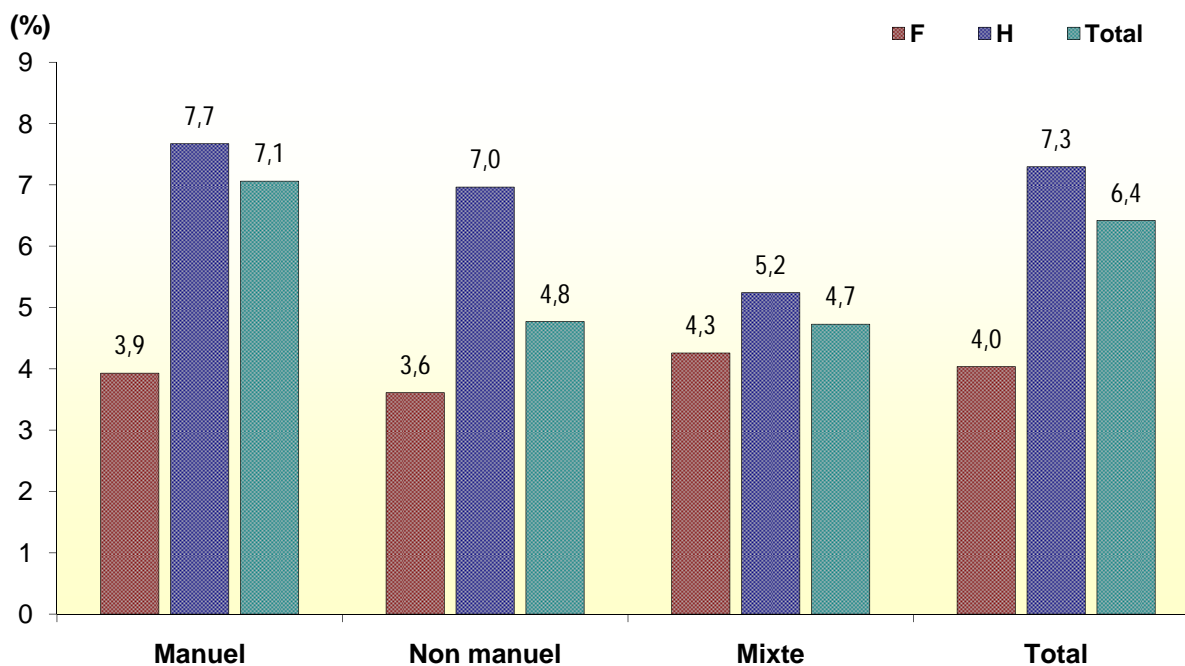




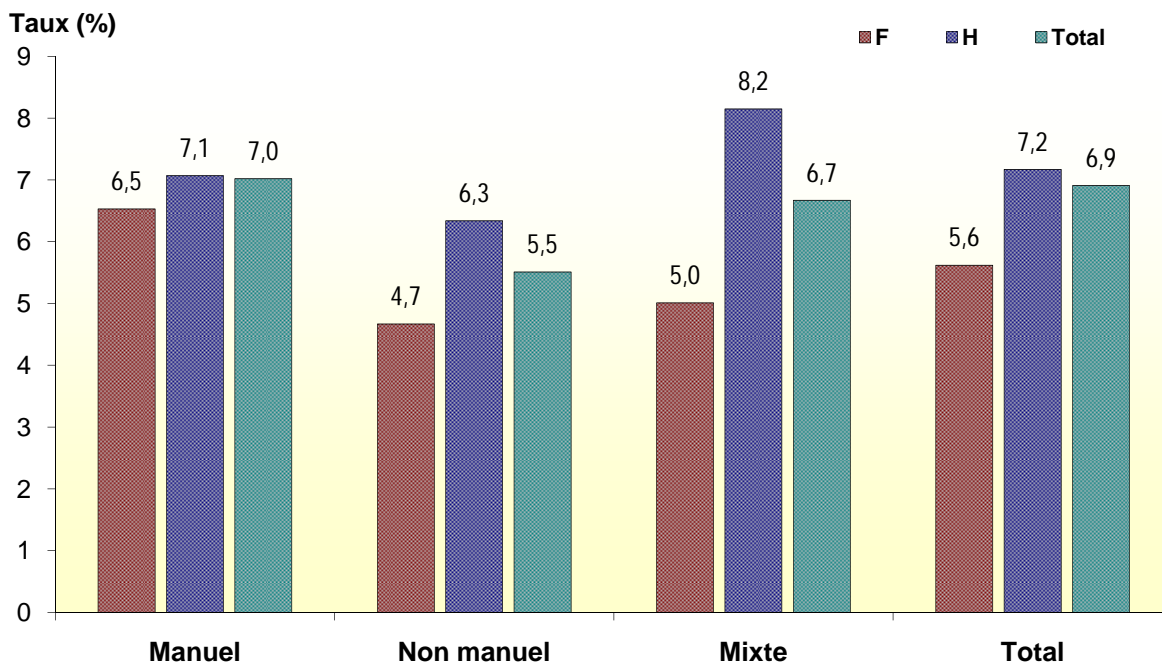
**Graphique 5.3 : Taux de fréquence-gravité ETC des 15-24 ans, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**



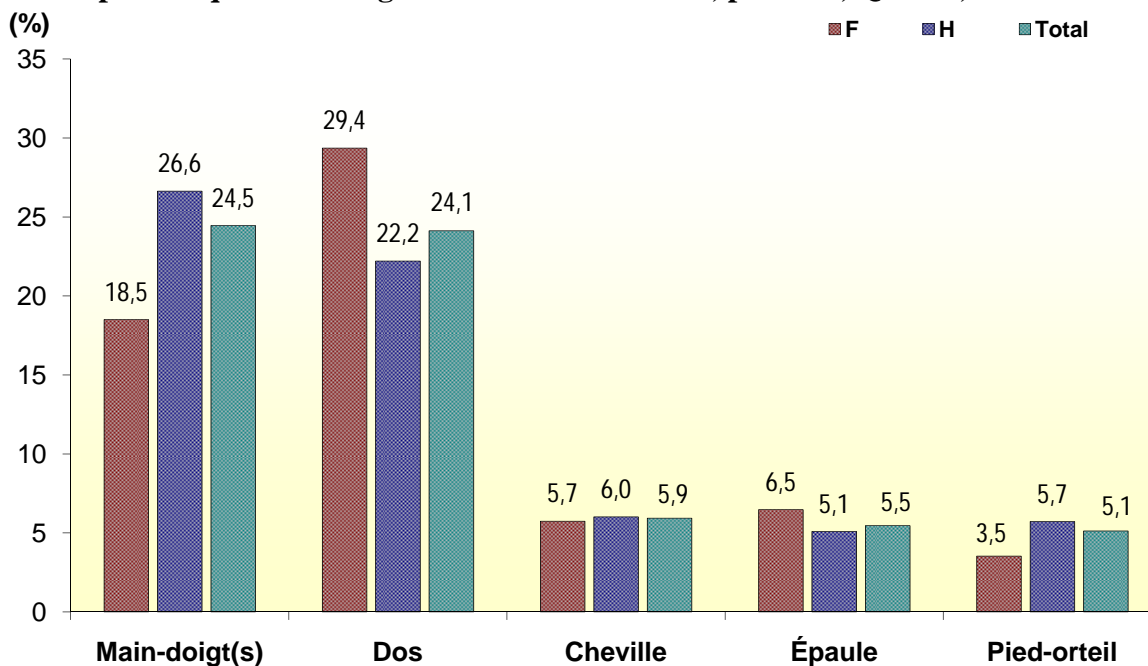
**Graphique 5.4 : Proportions (%) des lésions professionnelles avec PTI des 15-24 ans ayant une APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**



**Graphique 5.5 : Taux moyen (%) d'APIPP des lésions professionnelles avec PTI des 15-24 ans selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**

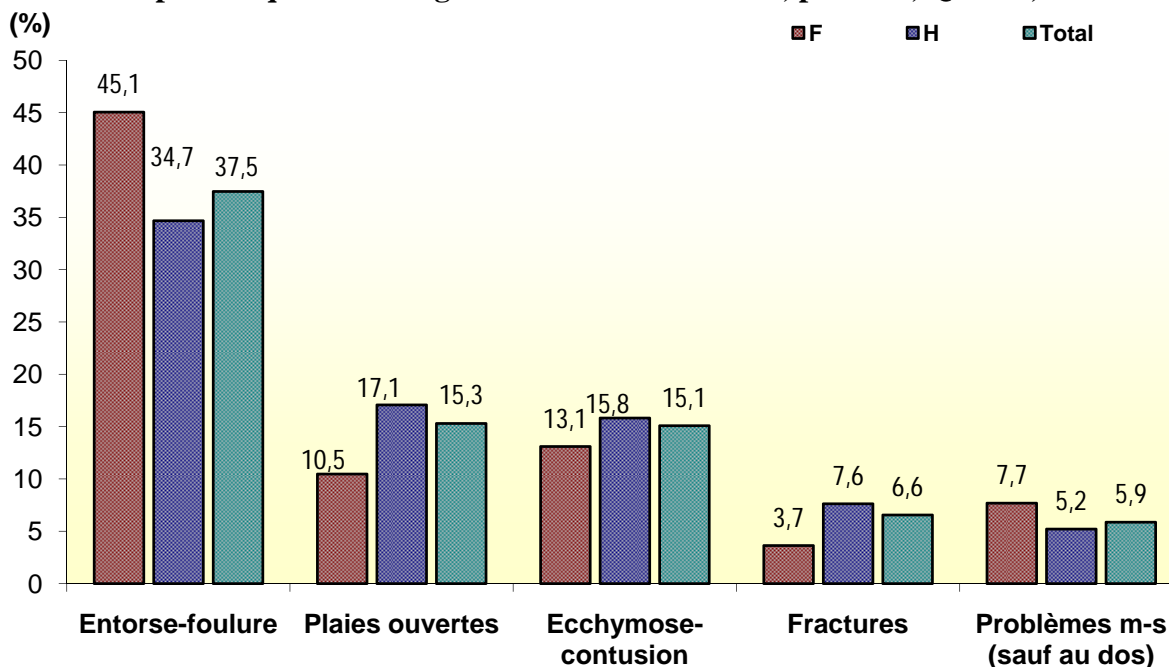


**Graphique 5.6 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges les plus fréquemment signalés chez les 15-24 ans, par sexe, Québec, 2005-2007**



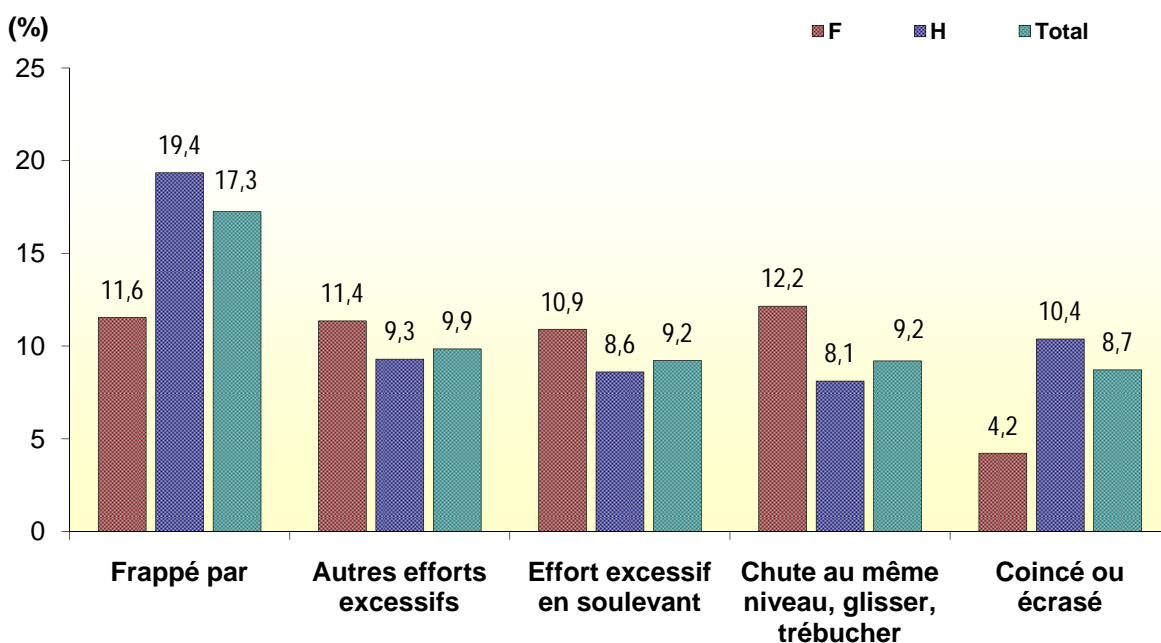
Note : Les 5 sièges identifiés concernent 65,1 % des lésions

**Graphique 5.7 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures les plus fréquemment signalées chez les 15-24 ans, par sexe, Québec, 2005-2007**



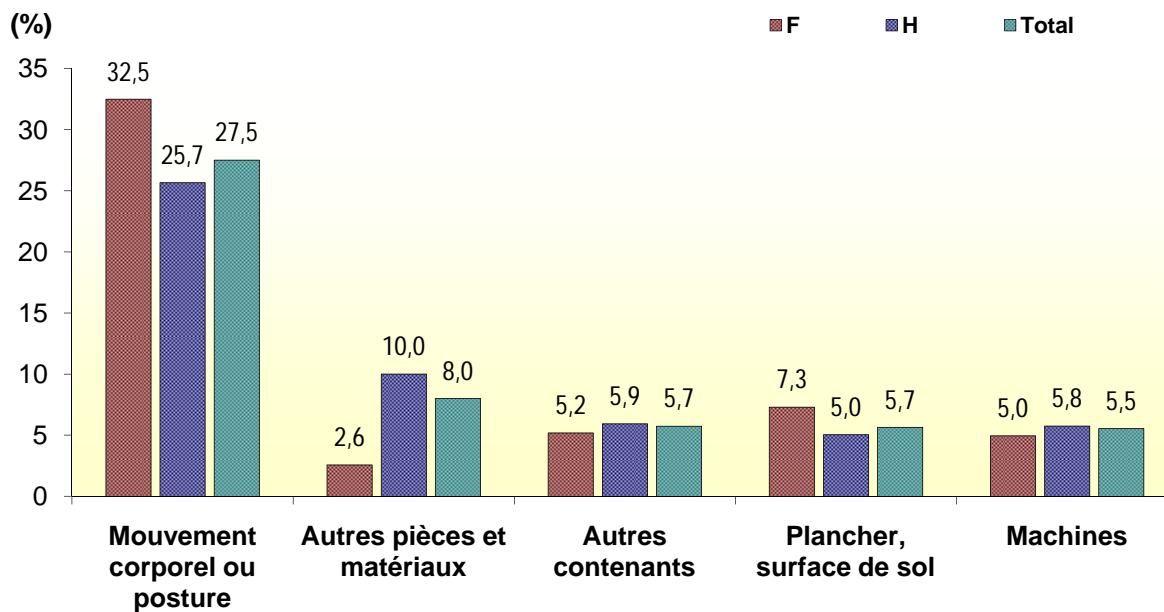
Note : Les 5 natures identifiées concernent 65,1 % des lésions

**Graphique 5.8 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accidents les plus fréquemment signalés chez les 15-24 ans, par sexe, Québec, 2005-2007**



Note : Les 5 genres identifiés concernent 54,3 % des lésions

**Graphique 5.9 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux les plus fréquemment signalés chez les 15-24 ans, par sexe, Québec, 2005-2007**



Note : Les 5 agents causaux identifiés concernent 52,4 % des lésions

## 6. LES 45 ANS OU PLUS

### 6.1 Faits saillants

- En 2005-2007, sur les quelque 2 708 000 travailleurs rémunérés ETC au Québec, 42 % sont âgés de 45 ans ou plus. Par ailleurs, le nombre annuel moyen de lésions pour ce même groupe d'âge était de plus de 34 000, ce qui représente 37 % de l'ensemble des lésions avec PTI par la CSST (tableau 6.1).
- Au cours de cette période, on comptait donc plus de 1 155 000 travailleurs rémunérés ETC âgés de 45 ans ou plus. 69 % étaient âgés entre 45 et 54 ans et 31 % de 55 ans ou plus. Les proportions restent sensiblement du même ordre en ce qui a trait au nombre de lésions avec PTI (tableau 6.2).
- La répartition selon le sexe de la main-d'œuvre rémunérée ETC de 45 ans ou plus est très similaire à celle des 15-44 ans. Par contre, la proportion de lésions survenant aux femmes est plus élevée chez les 45 ans ou plus (34 %) que les 15-44 ans (29 %) (tableau 6.3).
- Parmi les travailleurs rémunérés ETC âgés de 45 à 54 ans, 44 % sont des femmes et 56 % des hommes. Parmi ceux de 55 ans ou plus, ces proportions sont respectivement de 38 % et 62 % (tableau 6.4).
- Quel que soit le groupe d'âge (15-44 ans, 45 ans ou plus, 45-54 ans ou 55 ans ou plus), les travailleurs manuels représentent 30 % des travailleurs rémunérés ETC, mais subissent toujours au moins 70 % de l'ensemble des lésions avec PTI (tableaux 6.5, 6.6, 6.7 et 6.8). Notons que cette proportion de travailleurs manuels varie fortement en fonction du sexe. Ainsi, chez les 45 ans ou plus, 39 % des hommes sont des manuels contre seulement 17 % des femmes (tableau F.4 de l'annexe F).
- Globalement, le **taux de fréquence ETC** des travailleurs âgés de 45 ans ou plus (3,0 %) est légèrement inférieur à celui de l'ensemble des travailleurs (3,4 %). L'examen des données selon la catégorie professionnelle et le sexe indique que cette situation est vraie pour les travailleurs manuels (homme et femme) et mixtes (homme), les autres catégories et sexes présentant des taux semblables peu importe le groupe d'âge (graphiques 6.1 et 3.2).
- Bien que globalement, chez les travailleurs âgés de 45 ans ou plus, le **taux de fréquence ETC** des hommes (3,4 %) soit supérieur à celui des femmes (2,4 %), le portrait par catégorie professionnelle est totalement inversé alors que le taux des femmes est, dans tous les cas, égal ou supérieur à celui des hommes (graphique 6.1). Puisque le taux global peut cacher un effet de structure lié à la catégorie professionnelle, les taux par catégorie professionnelle sont plus représentatifs des écarts selon le sexe que les taux globaux (la structure professionnelle selon le sexe est présentée au tableau F.4 de l'annexe F).
- La **durée moyenne d'indemnisation** pour les travailleurs âgés de 45 ans ou plus (112,7 jours) excède de plus de trois semaines celle de l'ensemble des travailleurs rémunérés

(87,9 jours). Ces écarts sont plus marqués pour les hommes que pour les femmes de chacune des catégories professionnelles (graphiques 6.2 et 3.3).

- Globalement, les hommes âgés de 45 ans ou plus affichent une durée moyenne d'indemnisation (114,4 jours) qui dépasse de cinq jours celle des femmes (109,3 jours). Cette situation prévaut également au niveau des catégories professionnelles manuelle et non manuelle, mais dans la catégorie mixte ce sont les femmes qui présentent la plus longue durée moyenne d'indemnisation (graphique 6.2). La situation pour les catégories manuelle et non manuelle est l'inverse de celle qui prévaut pour l'ensemble des travailleurs (graphique 3.3).
- Le taux de **fréquence-gravité ETC** global des hommes de 45 ans ou plus (3,9 jours/travailleur ETC) est 50 % plus élevé que celui de leurs homologues féminins (2,6 jours/travailleur ETC). Toutefois, la ventilation par catégorie professionnelle montre que les taux des femmes de professions mixtes et non manuelles sont supérieurs à ceux des hommes. C'est donc parce que les hommes sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à occuper une profession manuelle, la catégorie professionnelle ayant les plus hauts taux, que leur taux global est plus élevé (graphique 6.3).
- Le taux de **fréquence-gravité ETC** des 45 ans ou plus est plus élevé que celui de l'ensemble des travailleurs rémunérés, et ce, dans toutes les configurations sexe/catégorie professionnelles à l'exception de la catégorie femme-manuel qui affiche un taux identique à celui de l'ensemble des travailleurs (graphiques 6.3 et 3.4). Par ailleurs, notons que le taux global des 55 ans ou plus (3,9 jours/travailleur ETC) est 26 % plus élevé que celui des 45-54 ans (3,1 jours/travailleur ETC), et ce, principalement en raison d'une durée d'absence moyenne plus élevée (données non présentées).
- Chez les travailleurs âgés de 45 ans ou plus, une lésion professionnelle avec PTI sur six (15,6 %) implique une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (**APIPP**). Globalement, cette proportion est 40 % plus élevée chez les hommes (17,3 %) que chez les femmes (12,3 %). Cette tendance s'observe également lorsqu'on décompose les résultats selon la catégorie professionnelle. Par ailleurs, les lésions que subissent les travailleurs de 45 ans ou plus s'accompagnent beaucoup plus fréquemment d'une APIPP (15,6 %) que celles de l'ensemble des travailleurs (11,8 %) (graphiques 6.4 et 3.6).
- Le **taux moyen d'APIPP** des hommes de 45 ans ou plus (7,7) est 45 % plus élevé que celui des femmes du même groupe d'âge (5,3). Cet écart entre hommes et femmes est très similaire dans chacune des catégories professionnelles. En comparaison avec l'ensemble des travailleurs, les taux de ce groupe d'âge sont pratiquement égaux ou légèrement supérieurs, et ce, dans chaque configuration sexe/catégorie professionnelle (Graphiques 6.5 et 3.5). Par ailleurs, il est intéressant de noter que le taux moyen d'APIPP des travailleurs de 55 ans ou plus (8,3) est près de 30 % plus élevé que celui des 45-54 ans (6,4) (données non présentées).
- Les cinq **sièges** les plus fréquemment atteints chez les travailleurs âgés de 45 ans ou plus sont le dos (27,7 %), les main-doigts (13,2 %), les épaules (8,5 %), les genoux (6,8 %) et les sièges multiples (6,6 %). Ces sièges représentent presque les deux tiers des lésions de

ce groupe d'âge. La situation des femmes se distingue de celle des hommes par des blessures plus fréquentes aux dos, aux épaules et à des sièges multiples. La situation des 45 ans ou plus se démarque de celle de l'ensemble des travailleurs par des blessures aux épaules, aux genoux et à des sièges multiples plus fréquentes (graphiques 6.6, 3.7 et annexe C).

- Chez la main-d'œuvre âgée de 45 ans ou plus, plus de quatre lésions sur cinq se retrouvent dans une des cinq **natures** suivantes : les entorses et foulures (42,5 %), les ecchymoses et contusions (13,2 %), les problèmes musculo-squelettiques (sauf le dos) (10,1 %), les fractures (8,1 %) et les plaies ouvertes (7,5 %). La situation des hommes se distingue notamment de celle des femmes par des plaies ouvertes et des fractures beaucoup plus fréquentes. En termes relatifs les natures de lésion des 45 ans ou plus se distinguent peu de celles de l'ensemble des travailleurs, si ce n'est une fréquence de fractures et de problèmes musculo-squelettiques (sauf au dos) légèrement plus élevée, toutes proportions gardées (graphiques 6.7, 3.9 et annexe C).
- Les chutes au même niveau, glisser, trébucher (15,7 %), les autres efforts excessifs (12,6 %), le fait d'être frappé par (10,0 %), les autres réactions du corps (9,5 %) et les efforts excessifs en soulevant (9,0 %) constituent les cinq **genres d'accidents** les plus fréquents chez les 45 ans ou plus. La situation des hommes se distingue de celles des femmes par le fait d'être « frappé par » plus fréquemment. Les 45 ans ou plus se distinguent particulièrement de l'ensemble de la main-d'œuvre par une fréquence plus élevée de chutes au même niveau, glisser, trébucher et par le fait qu'ils sont moins souvent « frappé par » (graphiques 6.8, 3.11 et annexe C).
- Les **agents causaux** des lésions chez les 45 ans ou plus, comme ceux de l'ensemble des travailleurs, sont largement dominés par les mouvements corporels ou postures (35,5 %). Suivent, dans l'ordre, les planchers et surfaces de sol (10,1 %), les autres pièces et matériaux (6,5 %), les personnes (5,5 %) et les autres contenants (4,8 %). En règle générale, les agents chez les 45 ans ou plus présentent une distribution similaire à celle de l'ensemble des travailleurs à l'exception des planchers et surfaces de sol qui sont davantage en cause dans les lésions professionnelles chez les 45 ans ou plus (graphiques 6.9, 3.13 et annexe C).

**Tableau 6.1 : Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés		Nombre annuel moyen de lésions	
	N	%	N	%
15-44	1 566 567	57,6	58 166	62,8
45 et +	1 155 257	42,4	34 506	37,2
<b>Total*</b>	<b>2 708 596</b>	<b>100,0</b>	<b>92 672</b>	<b>100,0</b>

\* **Note** : Le total des travailleurs ETC n'est pas égal à la somme des ETC par groupe d'âge puisqu'il a été calculé indépendamment des effectifs par âge.

**Tableau 6.2 : Effectifs et répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 45-54 ans et les 55 ans ou plus, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés		Nombre annuel moyen de lésions	
	N	%	N	%
45-54	792 883	68,6	24 067	69,7
55 et +	362 374	31,4	10 439	30,3
<b>Total</b>	<b>1 155 257</b>	<b>100,0</b>	<b>34 506</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 6.3 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et le sexe, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés			Nombre annuel moyen de lésions		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
15-44	42,6	57,4	100,0	29,0	71,0	100,0
45 et +	42,1	57,9	100,0	33,5	66,5	100,0
<b>Total</b>	<b>42,4</b>	<b>57,6</b>	<b>100,0</b>	<b>30,6</b>	<b>69,4</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 6.4 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 45-54 ans et les 55 ans ou plus, selon le sexe, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés			Nombre annuel moyen de lésions		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
45-54	44,1	55,9	100,0	34,3	65,7	100,0
55 et +	37,8	62,2	100,0	31,5	68,5	100,0
<b>Total</b>	<b>42,4</b>	<b>57,6</b>	<b>100,0</b>	<b>33,5</b>	<b>66,5</b>	<b>100,0</b>



**Tableau 6.5 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-44	465 798	757 693	343 076	1 566 567	42 040	4 707	11 419	58 166
45 et +	343 293	595 696	216 268	1 155 257	24 391	3 586	6 529	34 506
<b>Total*</b>	<b>803 650</b>	<b>1 350 976</b>	<b>553 971</b>	<b>2 708 596</b>	<b>66 431</b>	<b>8 293</b>	<b>17 948</b>	<b>92 672</b>

\* **Note** : Le total des travailleurs ETC n'est pas égal à la somme des ETC par groupe d'âge puisqu'il a été calculé indépendamment des effectifs par âge.

**Tableau 6.6 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 45-54 ans et les 55 ans ou plus, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
45-54	234 280	411 344	147 259	792 883	17 014	2 412	4 641	24 067
55 et +	109 013	184 352	69 009	362 374	7 377	1 174	1 888	10 439
<b>Total</b>	<b>343 293</b>	<b>595 696</b>	<b>216 268</b>	<b>1 155 257</b>	<b>24 391</b>	<b>3 586</b>	<b>6 529</b>	<b>34 506</b>

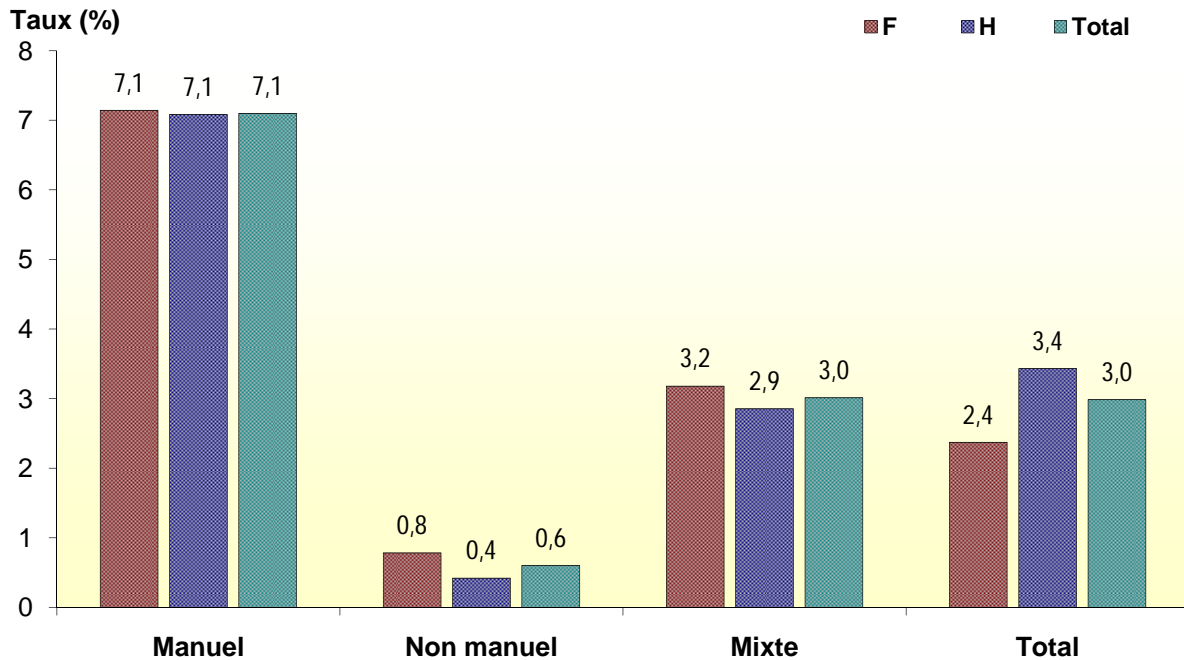
**Tableau 6.7 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI selon l'âge et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
15-44	29,7	48,4	21,9	100,0	72,3	8,1	19,6	100,0
45 et +	29,7	51,5	18,7	100,0	70,7	10,4	18,9	100,0
<b>Total</b>	<b>29,7</b>	<b>49,8</b>	<b>20,5</b>	<b>100,0</b>	<b>71,7</b>	<b>8,9</b>	<b>19,4</b>	<b>100,0</b>

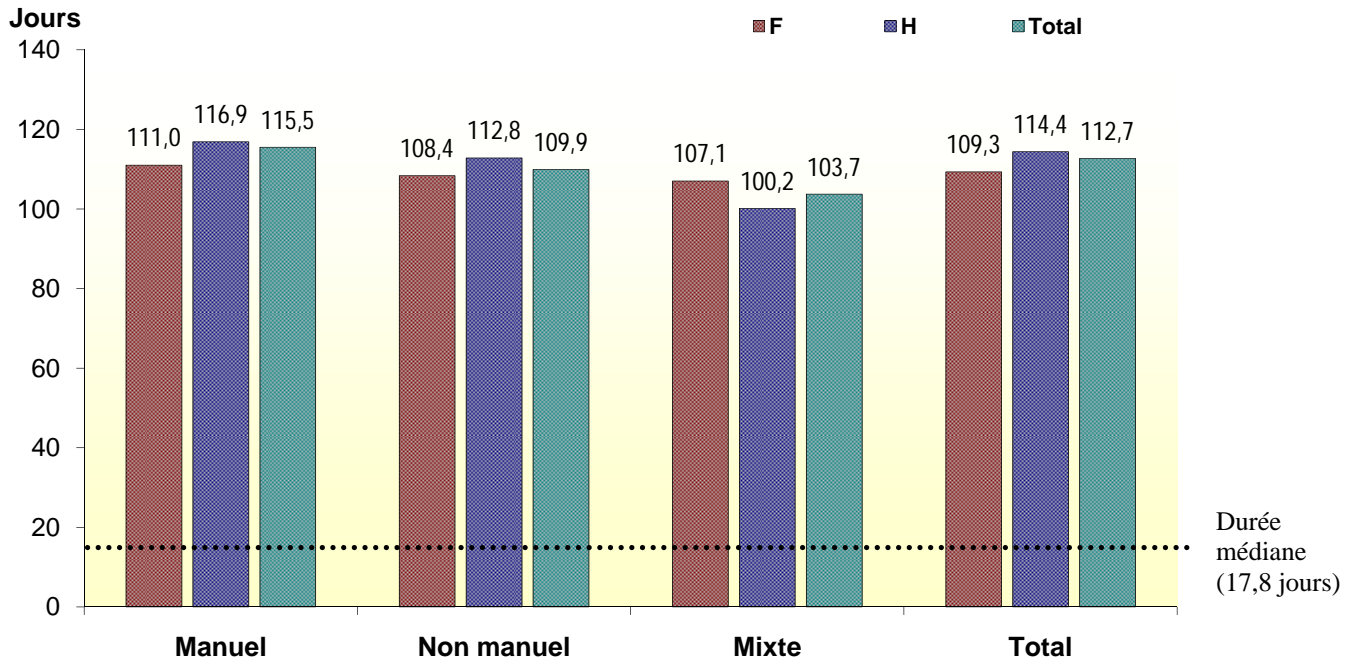
**Tableau 6.8 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 45-54 ans et les 55 ans ou plus, selon la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**

Groupe d'âge	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
45-54	29,6	51,8	18,6	100,0	70,7	10,0	19,3	100,0
55 et +	30,1	50,8	19,1	100,0	70,7	11,2	18,1	100,0
<b>Total</b>	<b>29,7</b>	<b>51,5</b>	<b>18,7</b>	<b>100,0</b>	<b>70,7</b>	<b>10,4</b>	<b>18,9</b>	<b>100,0</b>

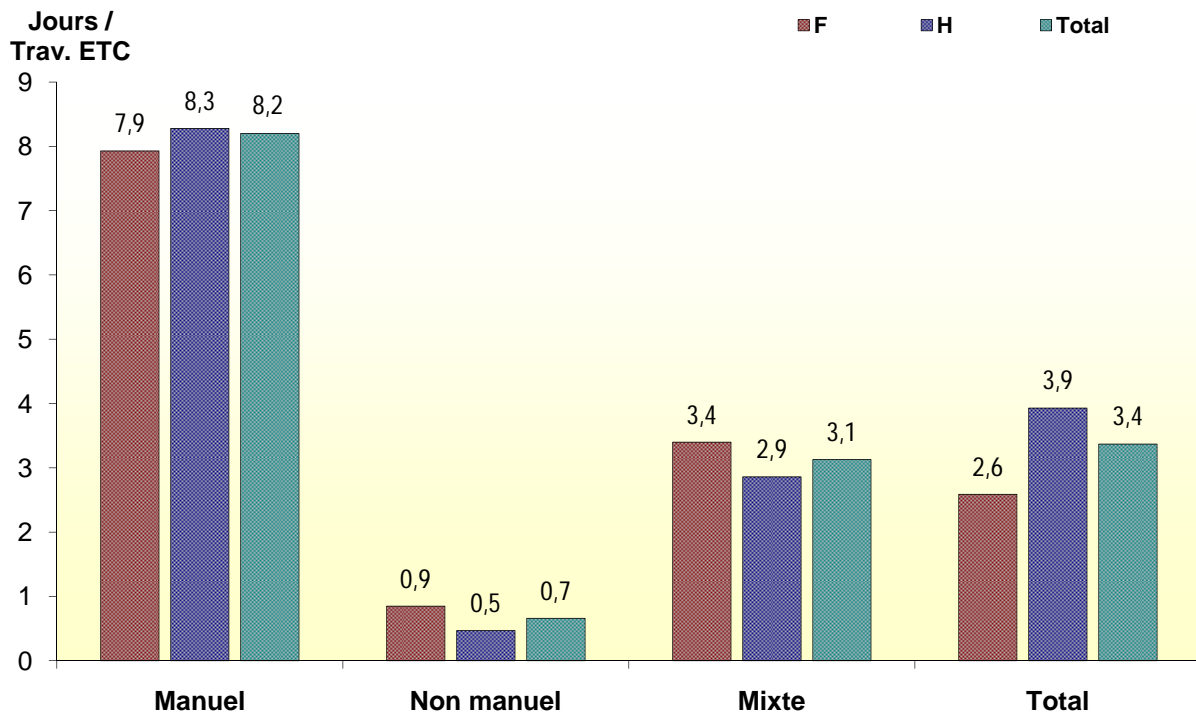
**Graphique 6.1 : Taux de fréquence (%) ETC des lésions professionnelles avec PTI des 45 ans ou plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**



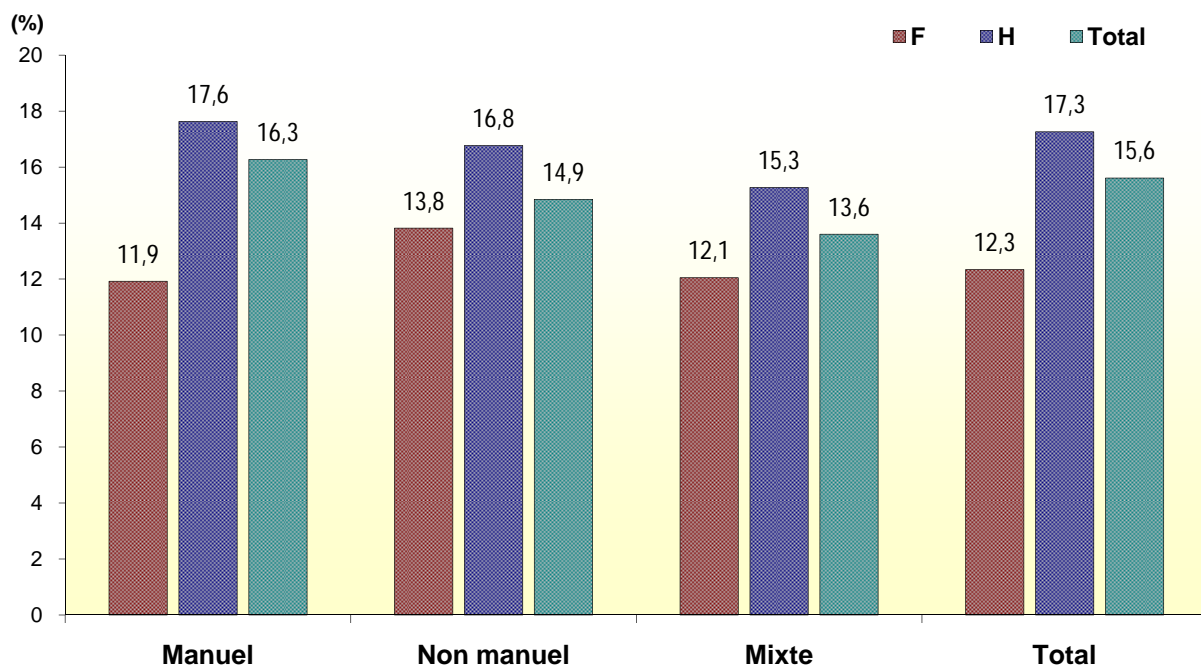
**Graphique 6.2 : Durée moyenne d'indemnisation (jours) des 45 ans ou plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**



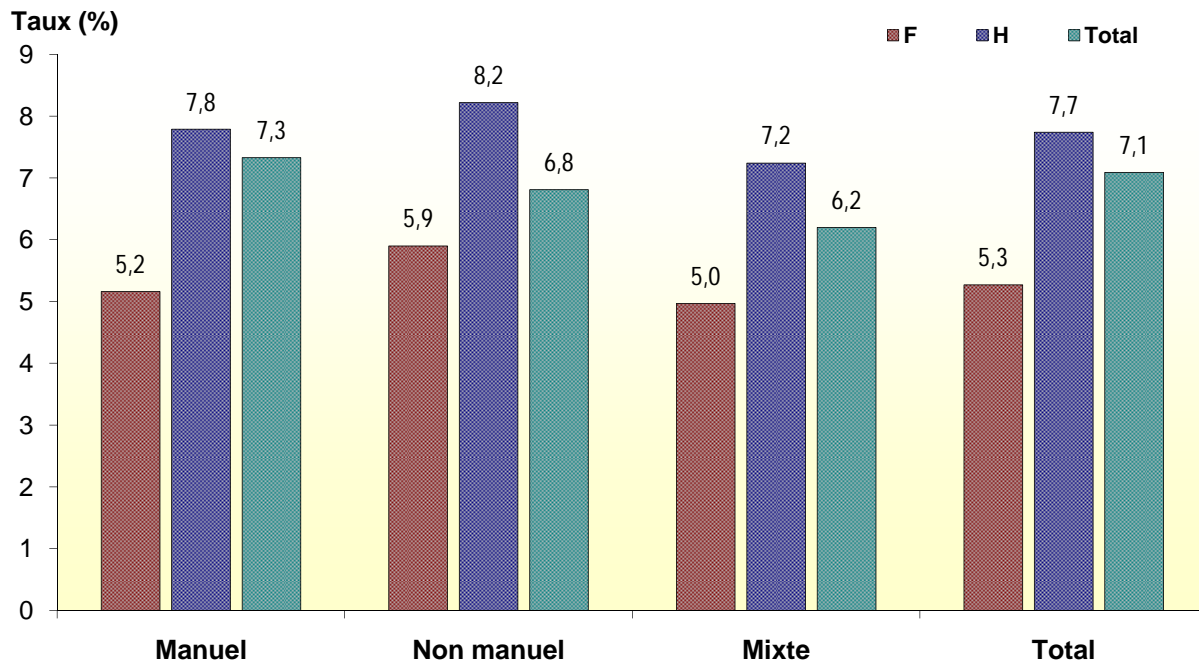
**Graphique 6.3 : Taux de fréquence-gravité ETC des 45 ans ou plus, selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**



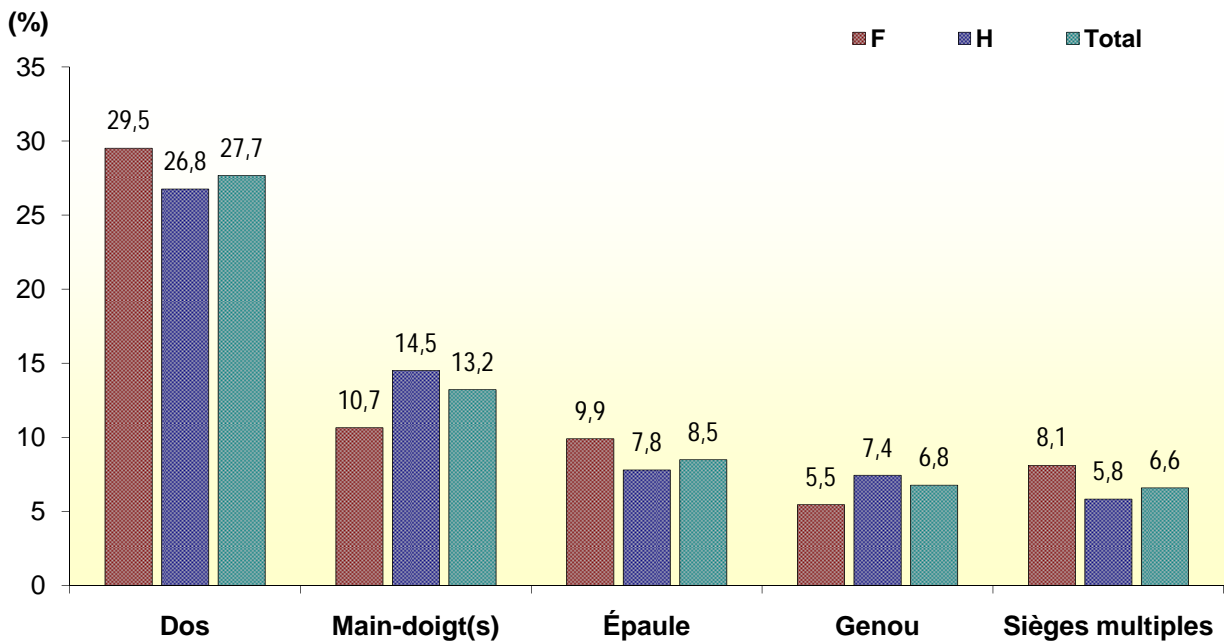
**Graphique 6.4 : Proportions (%) des lésions professionnelles avec PTI des 45 ans ou plus ayant une APIPP selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**



**Graphique 6.5 : Taux moyen (%) d'APIPP des lésions professionnelles avec PTI des 45 ans ou plus selon la catégorie professionnelle et le sexe, Québec, 2005-2007**

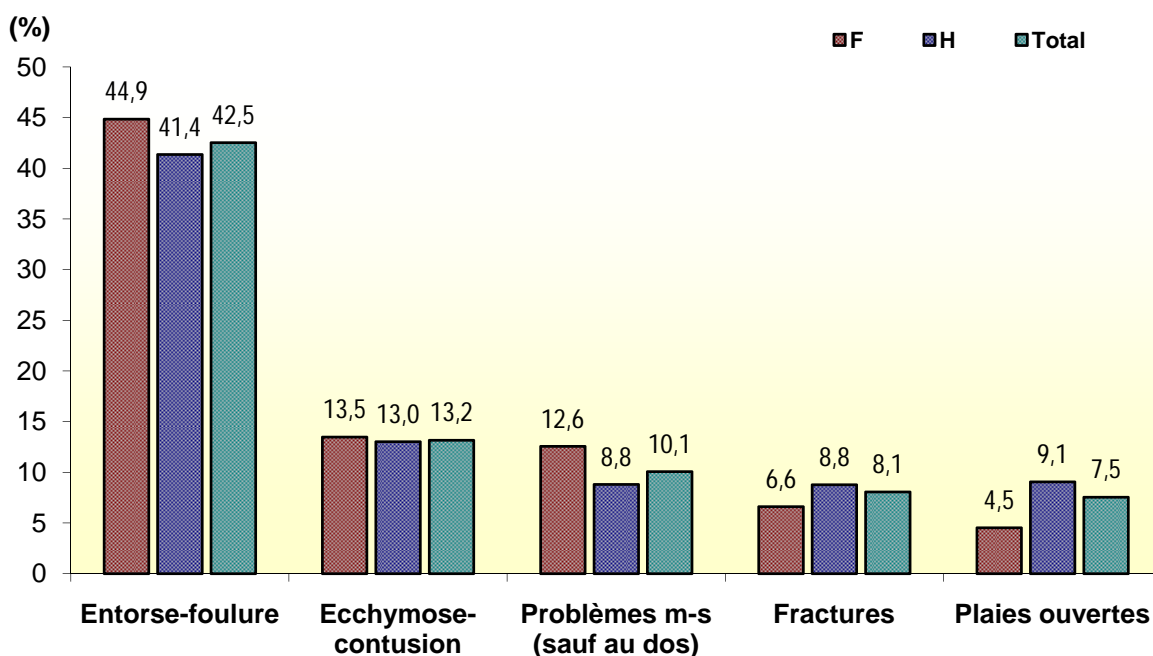


**Graphique 6.6 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq sièges les plus fréquemment signalés chez les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007**



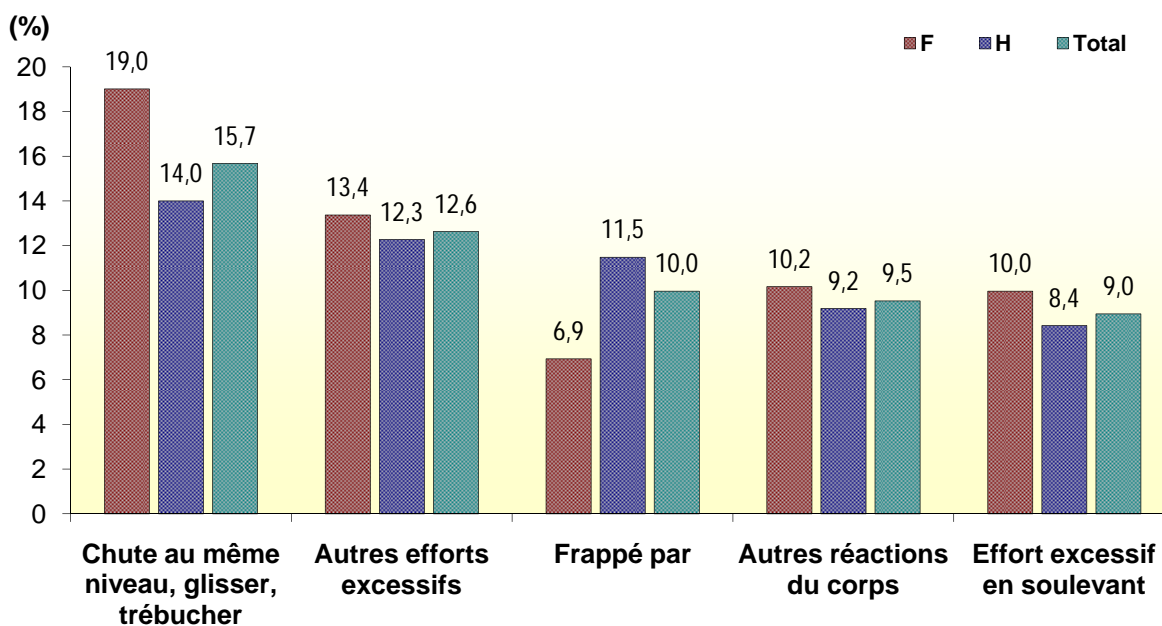
Note : Les 5 sièges identifiés concernent 62,8 % des lésions

**Graphique 6.7 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq natures de lésions les plus fréquemment signalées chez les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007**



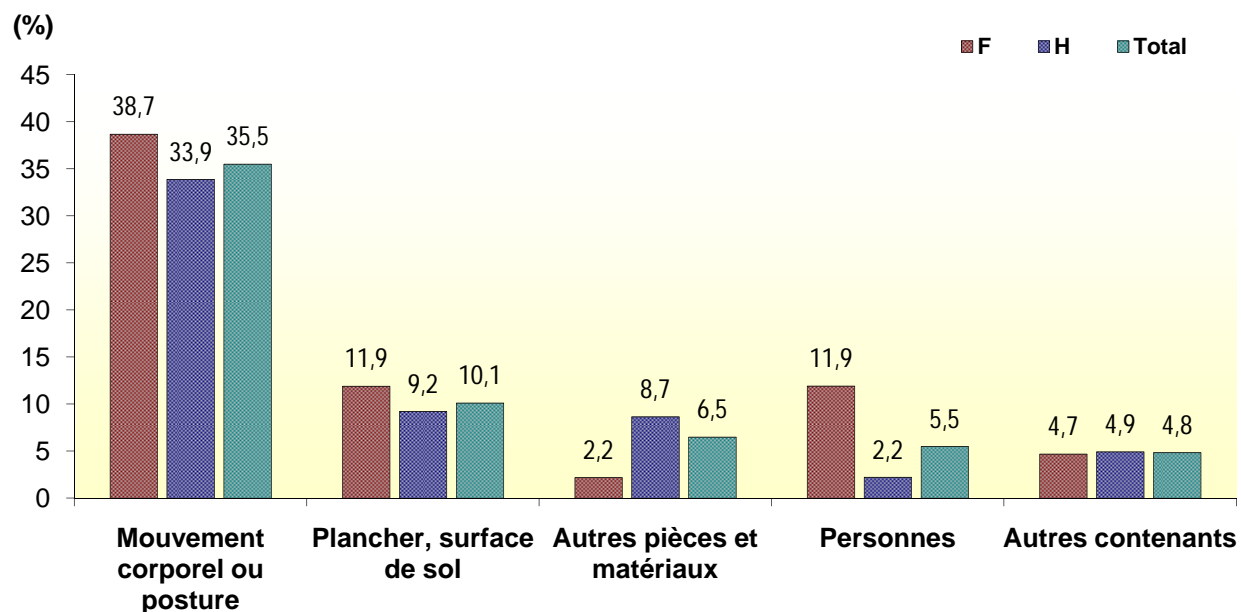
Note : Les 5 natures identifiées concernent 81,4 % des lésions

**Graphique 6.8 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq genres d'accidents les plus fréquemment signalés chez les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007**



Note : Les 5 genres identifiés concernent 56,8 % des lésions

**Graphique 6.9 : Distribution (%) des lésions professionnelles avec PTI selon les cinq agents causaux de la lésion les plus fréquemment signalés chez les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007**



**Note :** Les 5 agents causaux identifiés concernent 62,4 % des lésions

## 7. LES MALADIES PROFESSIONNELLES<sup>8</sup>

### 7.1 Faits saillants

- Durant les années 2005 à 2007, on comptait en moyenne un peu plus de 5 000 nouveaux cas de maladies professionnelles acceptées par année, ce qui représente 4,3 % de l'ensemble des lésions acceptées pour cette période (tableau 3.2).
- L'importance relative des maladies professionnelles acceptées est plus élevée chez les hommes (4,9 %) que chez les femmes (2,8 %) et ce, peu importe la catégorie professionnelle (graphique 7.1).
- Globalement, le **taux de fréquence ETC**<sup>9</sup> des maladies professionnelles acceptées est de 1,9 ‰ sur la période 2005-2007. Par ailleurs, ce taux est plus élevé chez les hommes (2,7 ‰) que chez les femmes (0,9 ‰). Ce constat vaut également pour les professions manuelles et mixtes (graphique 7.2).
- Les écarts entre les **taux de fréquence ETC** des maladies professionnelles acceptées des hommes et des femmes sont minimales chez les 15-24 ans et les 25-44 ans. Cependant, chez les travailleurs âgés de 45 ans ou plus, le taux de fréquence ETC des hommes (5,0 ‰) est largement supérieur à celui des femmes (1,0 ‰) (graphique 7.3). Ainsi, lorsqu'on décompose l'indicateur selon l'âge, l'écart observé sur le taux global entre les hommes et les femmes s'explique principalement par la situation des travailleurs âgés de 45 ans ou plus.
- Globalement, c'est le domaine d'activité économique secondaire (fabrication et construction) qui présente le taux de fréquence le plus élevé (4,1 ‰), vient ensuite le secteur primaire (agriculture, forêt, mines chasse et pêche) (3,3 ‰) et finalement le tertiaire (0,6 ‰). C'est dans le secteur primaire que l'on retrouve l'écart le plus important entre les hommes (3,9 ‰) et les femmes (1,2 ‰) (graphique 7.4).
- Près des deux tiers (65,2 %) des maladies professionnelles acceptées n'ont pas nécessité d'**arrêt de travail** (graphique 7.5). La maladie professionnelle acceptée sans arrêt de travail la plus fréquente est le trouble de l'oreille (graphique 7.9) qui se compose à 70 % des cas de surdité (résultats non présentés). Chez les hommes, la proportion des maladies professionnelles acceptées n'ayant pas nécessité d'arrêt de travail est beaucoup plus importante (76,0 %) que celle observée chez les femmes (20,8 %), et ce, pour toutes les catégories professionnelles.
- Lorsqu'on sélectionne uniquement les cas de maladies professionnelles ayant eu une perte de temps indemnisée, on obtient une **durée moyenne d'indemnisation** de 268,6 jours par cas de maladie professionnelle, ce qui est environ trois fois plus élevé que pour

---

<sup>8</sup> Contrairement aux chapitres précédents, nous avons utilisé pour les maladies professionnelles les cas acceptés puisque le nombre de jours n'est pas un bon indice pour définir la gravité de la lésion. En effet, les maladies professionnelles se déclarent souvent à un âge avancé lorsque le travailleur n'est plus en fonction, on peut penser notamment aux cas de surdité. Mentionnons également que les maladies professionnelles acceptées retenues dans ce chapitre incluent les décès au travail.

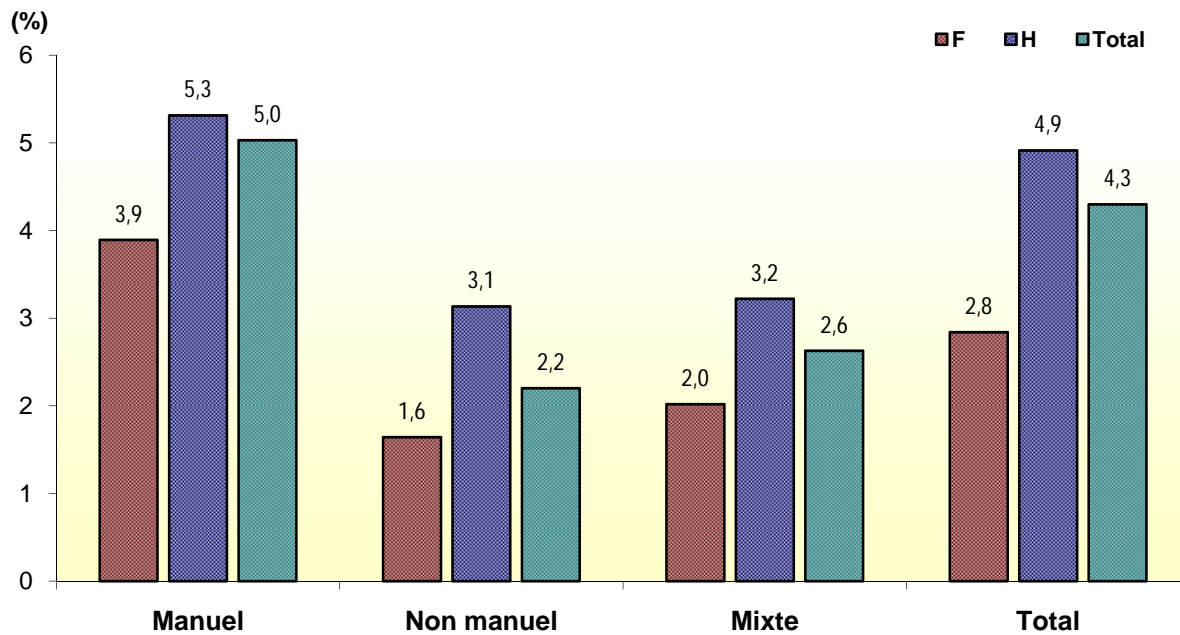
<sup>9</sup> En ce qui concerne le taux de fréquence ETC des maladies professionnelles, ce taux représente le nombre de cas par 1 000 travailleurs ETC et non par 100 travailleurs ETC, comme dans le cas des lésions professionnelles.

l'ensemble des lésions avec PTI (87,9 jours). Les durées moyennes d'indemnisation sont plus élevées chez les femmes que chez les hommes parmi les travailleurs manuels (278,1 jours) et mixtes (301,7 jours). Tandis que les durées moyennes chez les hommes non manuels sont plus importantes (225,7 jours) que celles des femmes (166,5 jours) (graphiques 7.6 et 3.3).

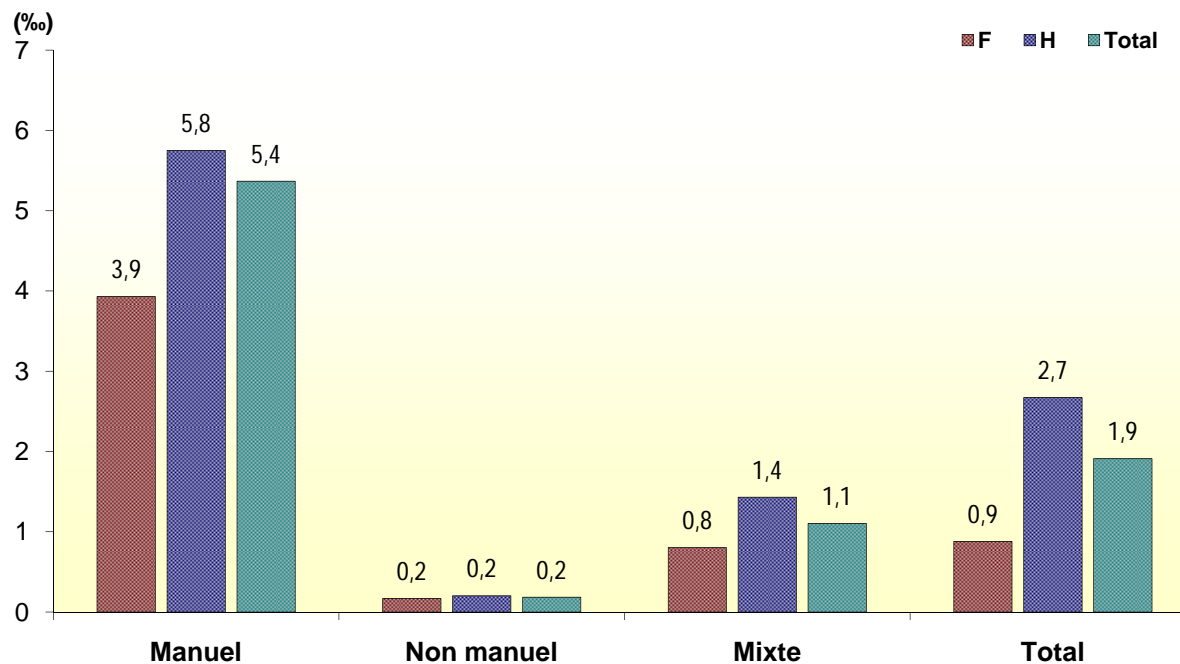
- Pour un peu plus de la moitié des dossiers de maladies professionnelles (56,7 %), un **taux d'APIPP** avait été attribué au moment de la mise à jour des données (graphique 7.7). On remarque que cette proportion est plus importante chez les hommes (63,8 %) que chez les femmes (27,3 %), et ce, pour toutes les catégories professionnelles. Le taux d'APIPP global était en moyenne de 15,1 %, soit 7,1 % chez les femmes et 15,9 % chez les hommes (graphique 7.8).
- L'oreille est le **siège** de maladie professionnelle le plus important (53,5 % des cas). C'est principalement le cas pour les hommes (65,1 %) alors que chez les femmes, ce siège ne concerne que 5,7 % des dossiers de maladies professionnelles acceptées. Viennent ensuite le poignet (10,2 %), l'épaule (9,2 %), le coude (6,9 %), le thorax (5,9 %) et les main-doigt(s) (5,6 %). Les autres sièges comptent pour 8,8 % des dossiers (graphique 7.9 et annexe D).
- Dans un peu plus de la moitié des cas, la **nature** de la maladie professionnelle est un trouble de l'oreille (54,4 %). Ce trouble concerne essentiellement les hommes (65,5 %) et est beaucoup plus important chez ces derniers que les problèmes musculo-squelettiques excluant le dos (22,6 %). Toutefois, chez les femmes, ce sont plutôt les problèmes musculo-squelettiques (excluant le dos) qui prédominent, représentant près des trois quarts (77,4 %) des maladies professionnelles acceptées. Les autres natures de maladies professionnelles sont, par ordre d'importance, les maladies respiratoires (5,0 %), les maladies de la peau (2,5 %) et les néoplasmes/tumeurs/cancers (2,2 %). L'ensemble des autres maladies professionnelles compte pour 3,1 % des cas (graphique 7.10 et annexe D).
- Les **genres de lésions** dont les proportions sont les plus élevées sont l'exposition au bruit (53,1 %) ainsi que les mouvements répétitifs (22 %). Ces deux genres d'accidents ou d'exposition cumulent à eux seuls les trois quarts des maladies professionnelles acceptées. On retrouve ensuite les expositions à des substances nocives (10,0 %) et les autres réactions du corps (6,4 %). Les autres genres d'exposition concernent 8,4 % des cas de maladies professionnelles acceptées (graphique 7.11 et annexe D).
- Après analyses des autres descripteurs, il n'est pas surprenant de retrouver comme principaux **agents causaux** le bruit (53,5 %) et les mouvements corporels ou postures (32,8 %). Ensuite, viennent les plantes, animaux et minéraux (7,3 %) et les produits chimiques (2,8 %). Les autres agents causaux comptent pour 3,6 % des cas de maladies professionnelles acceptés (graphique 7.12 et annexe D).



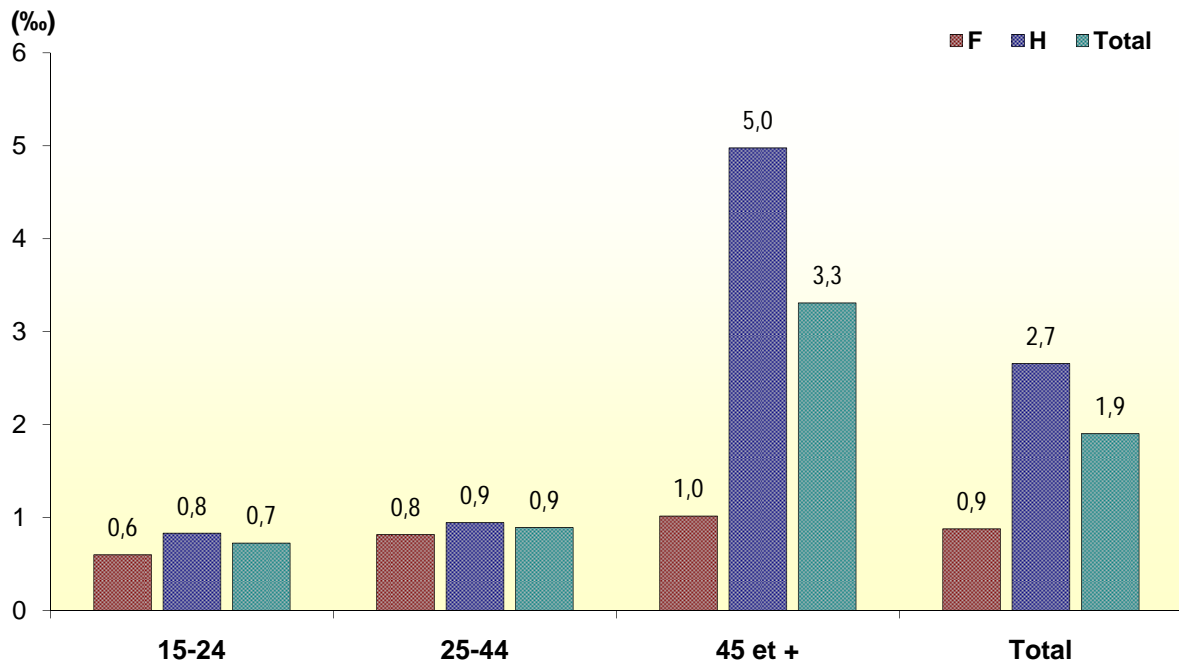
**Graphique 7.1 : Importance relative (%) des maladies professionnelles acceptées par rapport à l'ensemble des lésions professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**



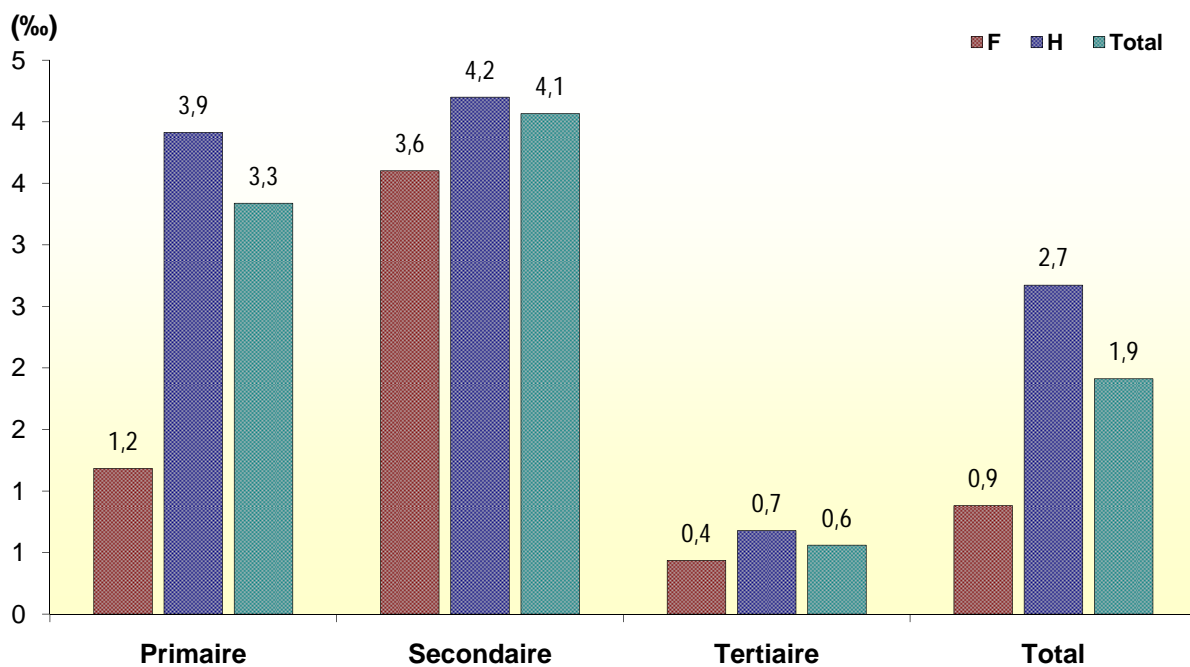
**Graphique 7.2 : Taux de fréquence ETC (‰) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**



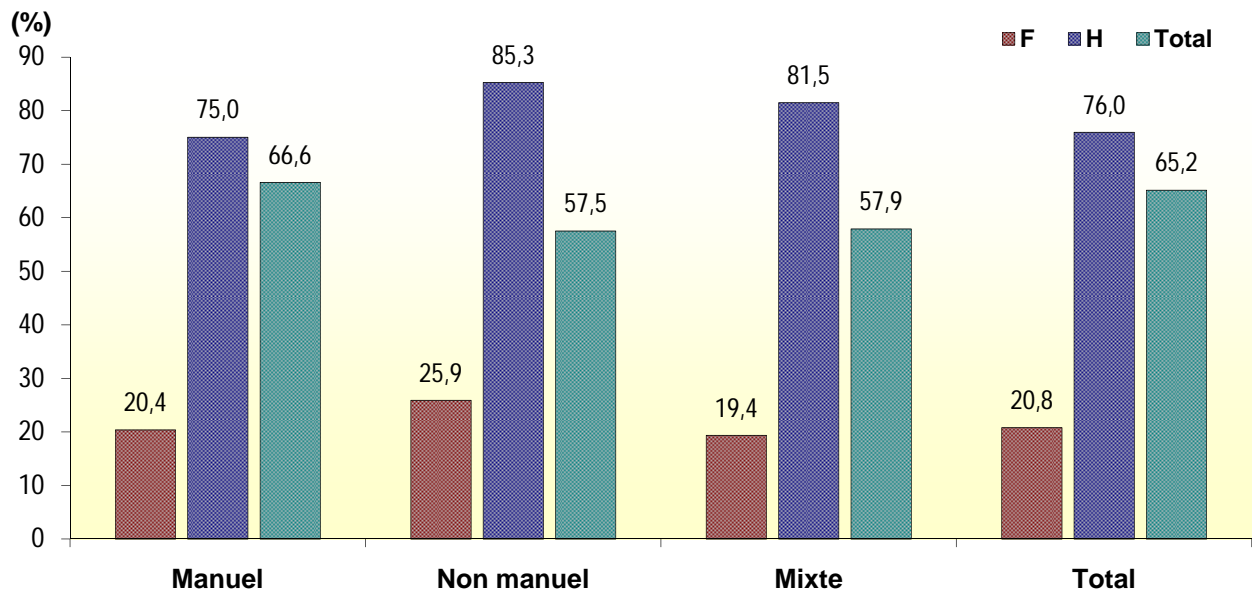
**Graphique 7.3 : Taux de fréquence ETC (‰) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2005-2007**



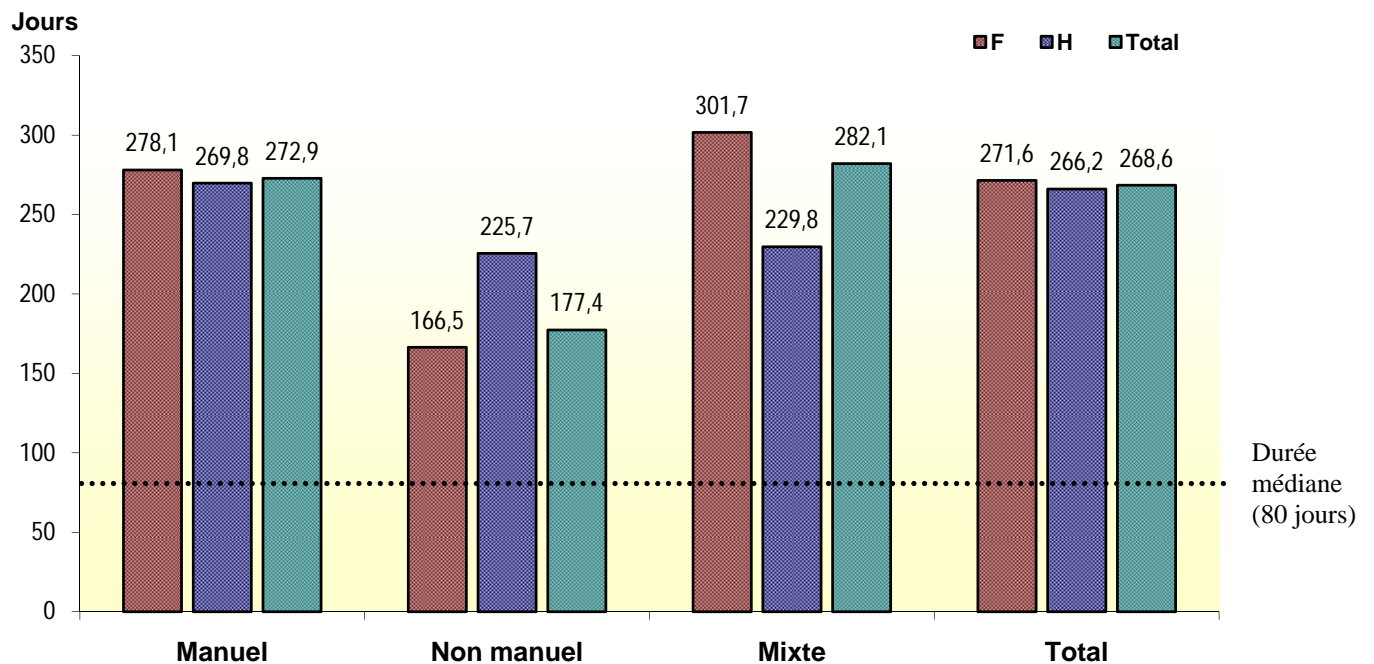
**Graphique 7.4 : Taux de fréquence ETC (‰) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et le domaine d'activité économique, Québec, 2005-2007**



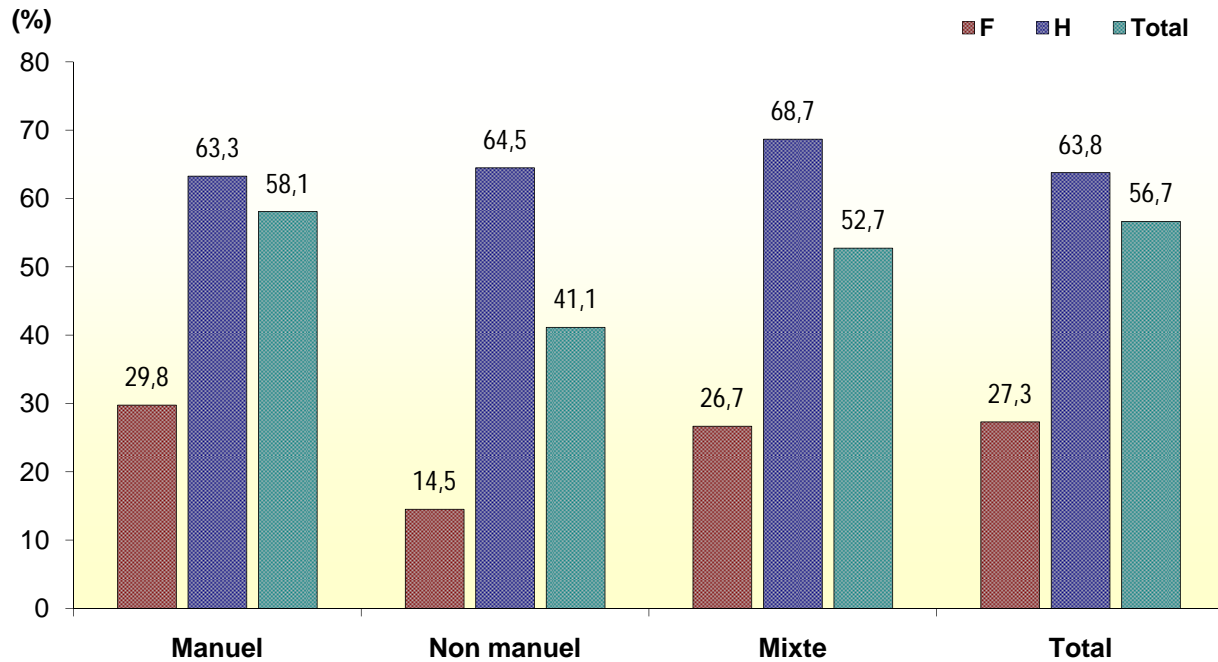
**Graphique 7.5 : Importance relative (%) des maladies professionnelles acceptées n'ayant pas nécessité d'arrêt de travail selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**



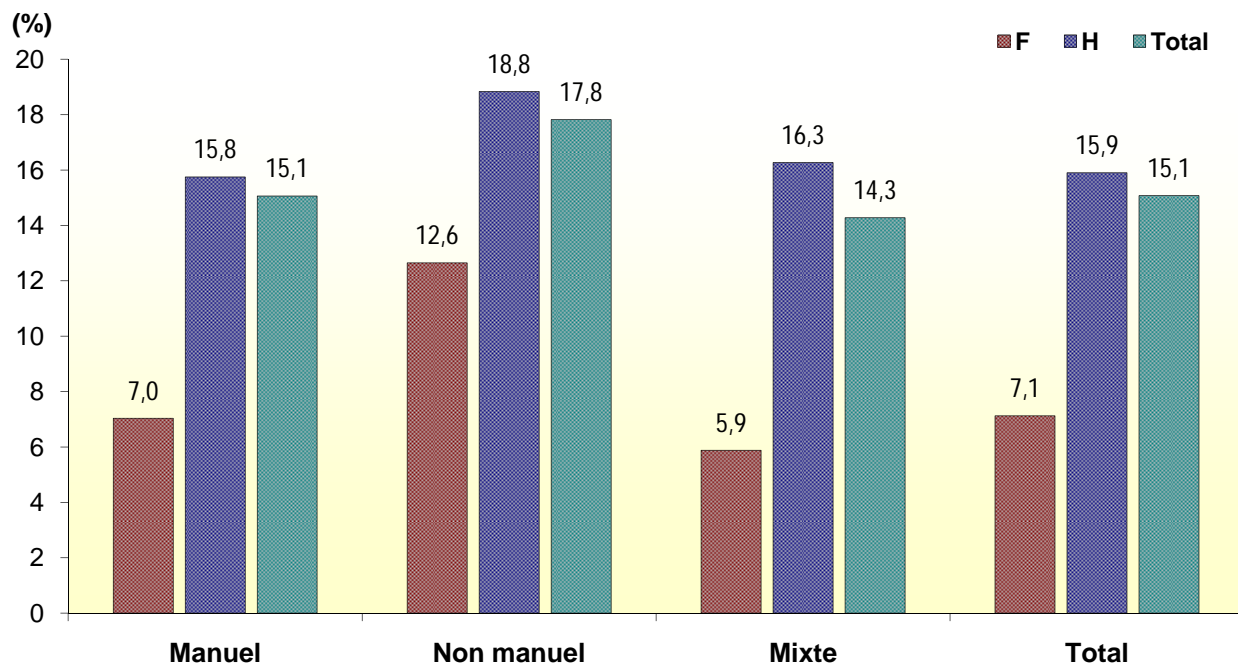
**Graphique 7.6 : Durée moyenne d'indemnisation (jours) des maladies professionnelles selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**



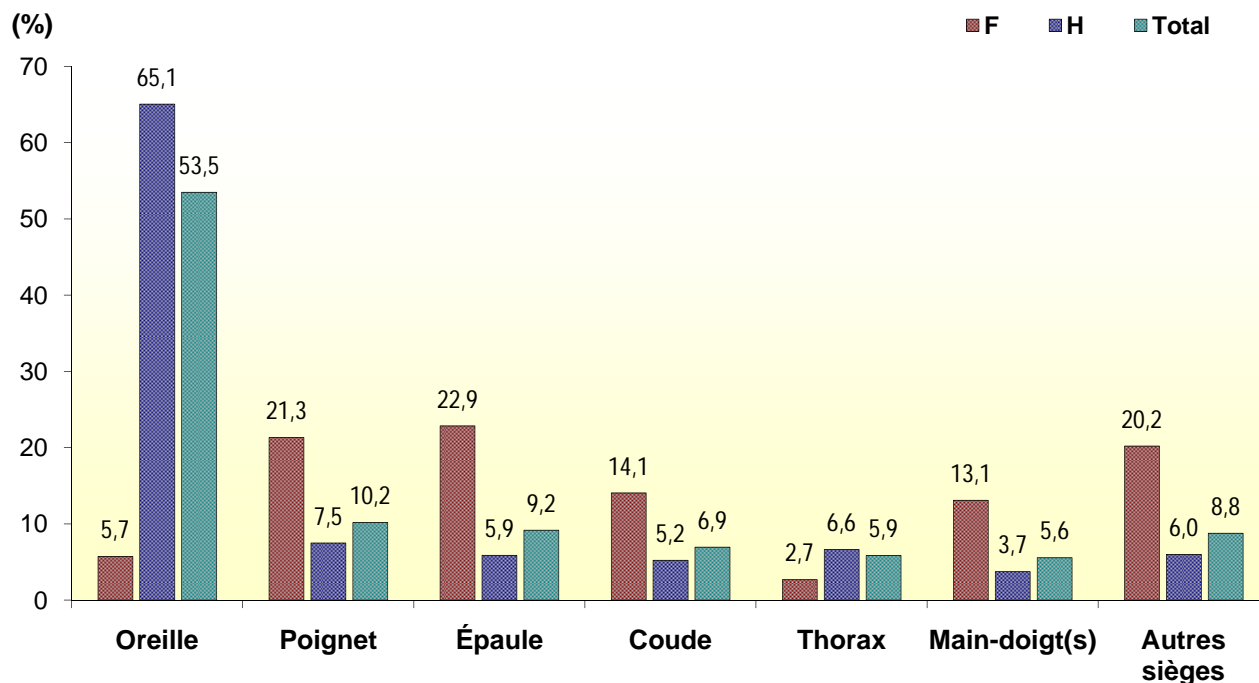
**Graphique 7.7 : Importance relative (%) des APIPP parmi les maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**



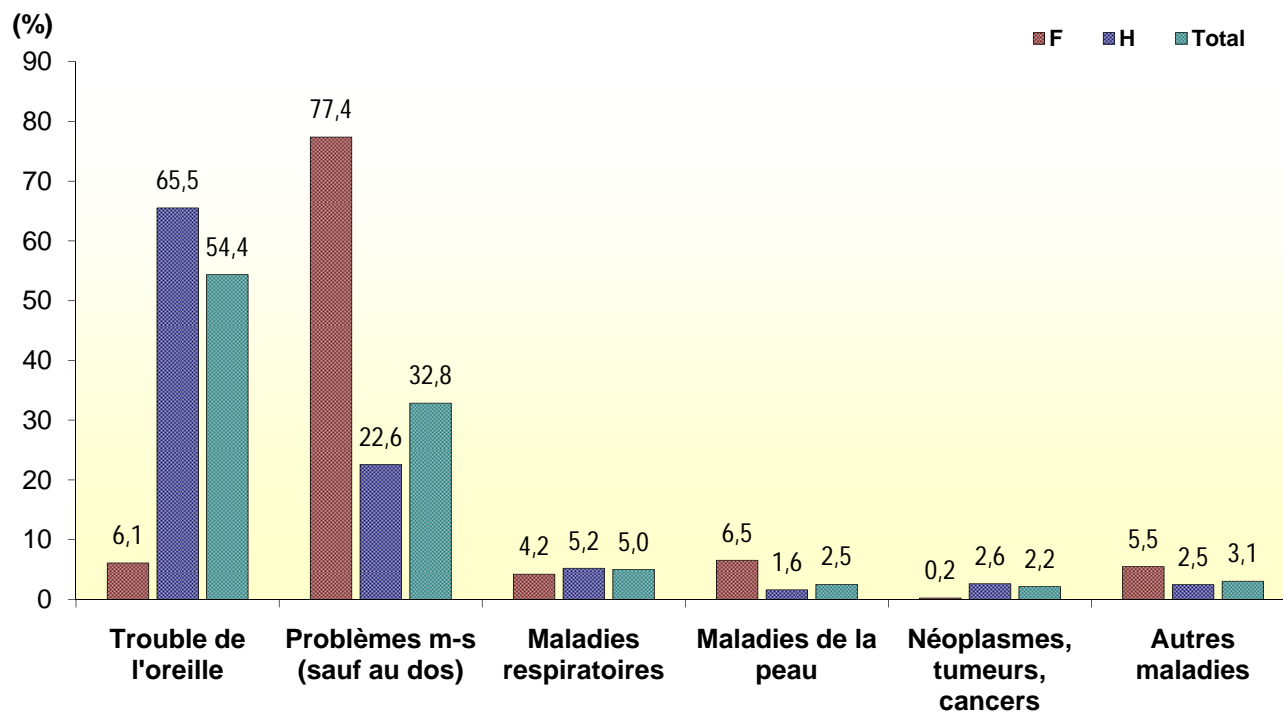
**Graphique 7.8 : Taux moyen d'APIPP (%) des maladies professionnelles acceptées selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**



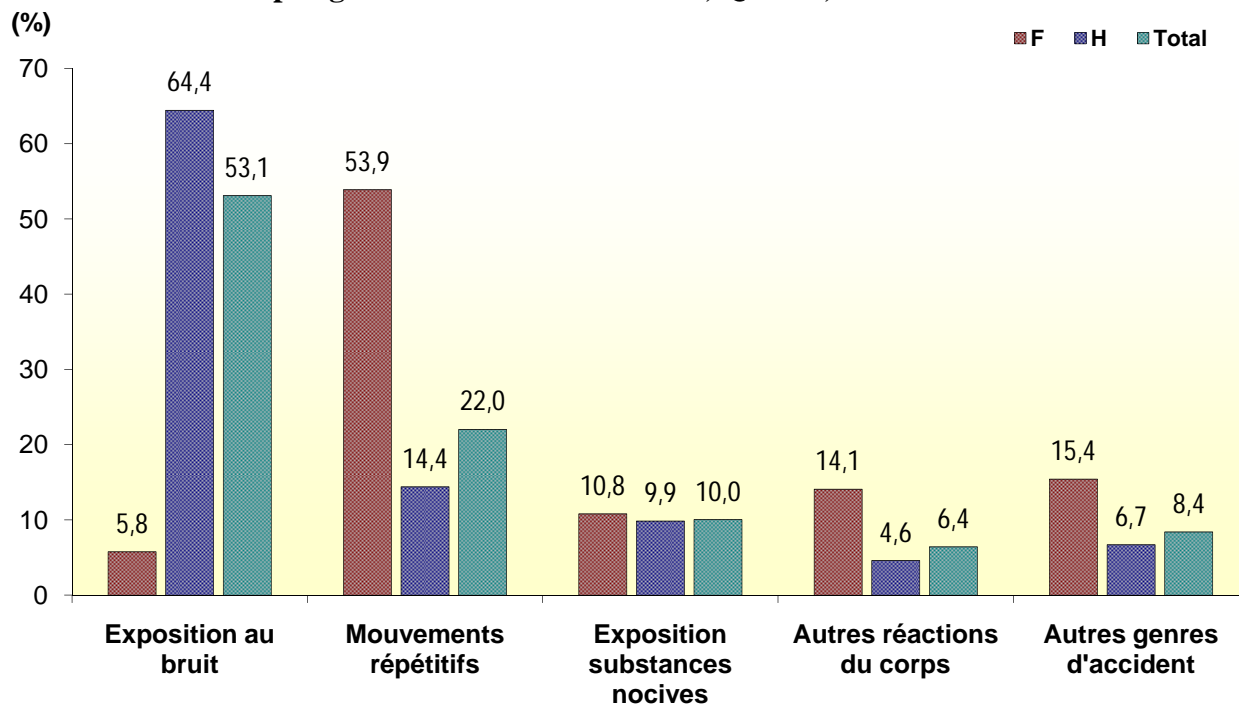
**Graphique 7.9 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par siège de maladie professionnelle selon le sexe, Québec, 2005-2007**



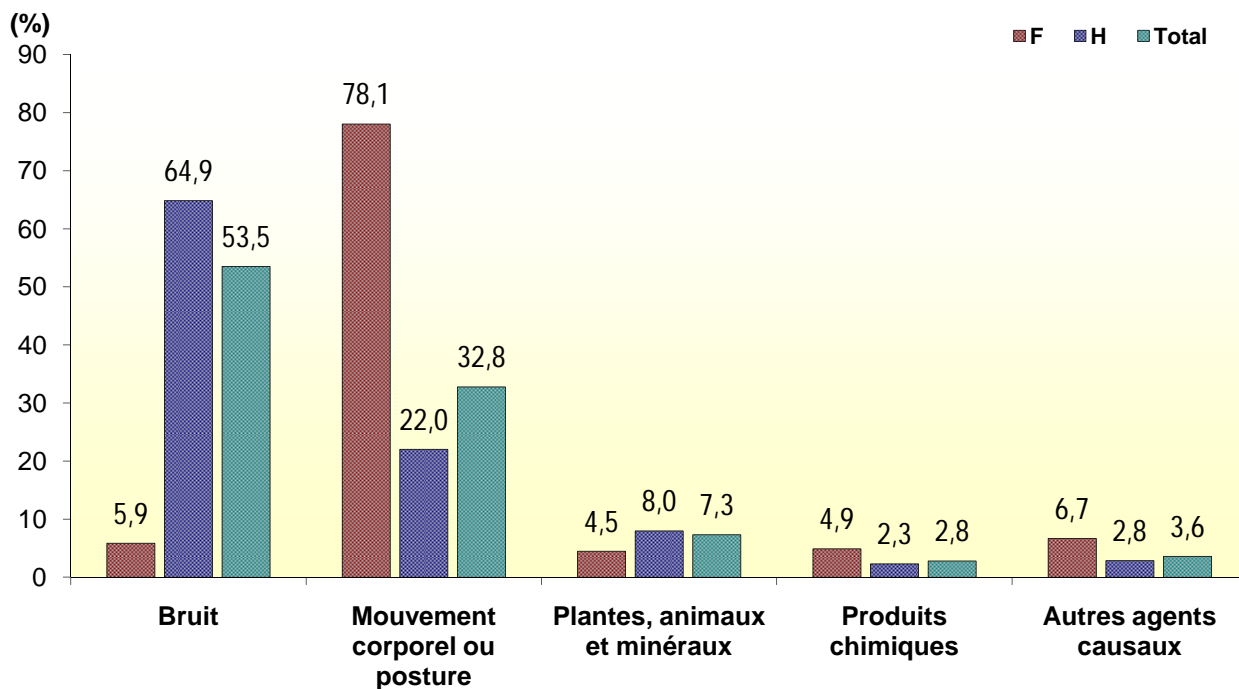
**Graphique 7.10 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par nature de la maladie selon le sexe, Québec, 2005-2007**



**Graphique 7.11 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par genre de lésion selon le sexe, Québec, 2005-2007**



**Graphique 7.12 : Distribution du nombre relatif (%) de maladies professionnelles acceptées par agent causal de la lésion selon le sexe, Québec, 2005-2007**



## 8. LES GROUPES CIBLES

### 8.1 Ensemble de la population

- Les 14 groupes cibles à fort volume de **lésions avec PTI** concernent près de 25 % de la main-d'œuvre ETC rémunérée et 54 % des lésions. Le taux de fréquence-gravité ETC de chacune de ces quatorze unités est supérieur à la moyenne provinciale puisqu'il s'agissait d'un critère de sélection (tableau 8.1). Parmi ces industries-catégories professionnelles en tête du classement, 11 se composent de travailleurs manuels et 3 de travailleurs mixtes<sup>10</sup>.
- Sur les 14 industries-catégories professionnelles ciblées, seulement 4 font partie des groupes cibles à forte fréquence ETC (administrations publiques locales, municipales et régionales; fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac; fabrication de produits en plastique et en caoutchouc; établissement de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes, etc.) (tableaux 8.1 et 8.2).
- Il y a 13 industries-catégories professionnelles ayant un taux de **fréquence ETC** de lésions avec PTI trois fois supérieur à la moyenne québécoise. Ces groupes cibles représentent plus de 5 % de la main-d'œuvre et 19 % des lésions. Ils concernent essentiellement des travailleurs manuels, à l'exception des travailleurs mixtes de l'industrie de la messagerie et des services de messagers (tableau 8.2).
- Parmi les 13 industries-catégories professionnelles à plus fort taux de **fréquence ETC** de lésions avec PTI, 3 font partie du secteur tertiaire, 3 des industries de la fabrication et 1 du secteur primaire. Les travailleurs manuels des services de gestion des déchets et d'assainissement (20,5 %), de l'administration publique locale, municipale et régionale (19,3 %), des marchands de matériaux de construction et de matériel et fourniture de jardinage (15,5 %), des activités de soutien à l'agriculture et de la foresterie (15,2 %) ainsi que de l'administration publique provinciale et territoriale (13,8 %) constituent les 5 industries à plus fort taux de fréquence ETC (tableau 8.2).
- Concernant le taux de **fréquence ETC des lésions acceptées**, il s'agit pratiquement des travailleurs manuels ou mixtes des 13 mêmes industries à fort taux de fréquence ETC de lésions avec PTI, exception faite des travailleurs manuels du secteur de l'extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz) et des magasins de fournitures de tout genre. Ces industries-catégories professionnelles ont pris la place des travailleurs manuels des établissements de soins infirmiers, de soins ambulatoires, etc., et des grossistes-distributeurs de produits pétroliers. L'ensemble de ces groupes cibles représente 3,7 % de la main-d'œuvre et 15 % des lésions acceptées, comme dans le cas des lésions avec PTI (tableau 8.3).
- En ce qui a trait aux **maladies professionnelles acceptées (avec ou sans perte de temps)**, on retrouve, en tête de liste, 14 industries-catégories professionnelles dont la

---

<sup>10</sup> Il faut rester prudent dans l'analyse des groupes cibles à fort volume de lésions puisque le classement est affecté par un effet de nombres. Ainsi, plus la population de travailleurs pour une industrie donnée est importante, plus le nombre d'accidents devrait être élevé. La comparaison des groupes cibles à fort volume de lésions avec ceux à forte fréquence ETC permet de comprendre cet effet de nombres. Le taux de fréquence ETC demeure plus pertinent pour évaluer le risque que ne l'est le nombre brut de lésions.

fréquence est au moins trois fois supérieure à la moyenne provinciale (1,9 %). Ces quatorze unités concernent essentiellement des travailleurs manuels à l'exception des travailleurs mixtes de l'industrie de première transformation des métaux et ceux de la foresterie et exploitation forestière. Ces industries en tête de liste représentent 6,8 % de la main-d'œuvre et 31,7 % des dossiers de maladies professionnelles (tableau 8.4).

- Parmi les 5 secteurs affichant une fréquence élevée de **maladies professionnelles**, 4 appartiennent au secteur manufacturier (fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac; première transformation des métaux; fabrication de produits minéraux non métalliques; fabrication de produits en cuir et de produits analogues) et 1 au secteur primaire (extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)) (tableau 8.4).
- Les 20 industries-catégories professionnelles ayant les **durées d'indemnisation** les plus longues regroupent 10,7 % de la main-d'œuvre et 13,3 % des lésions avec PTI. Les 20 groupes cibles présentent une durée d'absence moyenne de 143,9 jours, soit un écart de 56 jours avec la moyenne québécoise (87,9 jours) (tableau 8.5).
- Parmi les industries-catégories professionnelles présentant de longues **durées moyennes d'indemnisation**, 9 se composent de travailleurs manuels, 5 de non-manuels et 6 de travailleurs mixtes. Sur les 20 industries-catégories professionnelles ciblées, 8 sont issues des services, 7 du secteur primaire et 2 de la construction. Les 5 groupes en tête de liste se retrouvent majoritairement dans les industries du secteur primaire. Il s'agit notamment des travailleurs manuels et mixtes de la foresterie et exploitation forestière et des travailleurs manuels des activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz et de l'extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz). Notons qu'on retrouve 3 industries-catégories professionnelles amalgamées<sup>11</sup> hétérogènes parmi les groupes ciblés (tableau 8.5).
- Sur les 20 industries-catégories professionnelles ayant des durées moyennes d'indemnisation élevées, 17 figurent parmi les 20 groupes cibles à proportion élevée de **dossiers excédant 180 jours d'arrêt de travail** (tableau 8.6). Les 3 autres industries-catégories professionnelles qui s'ajoutent sont les travailleurs non-manuels des services administratifs et services de soutien; services immobiliers (16,4 %); de la gestion de sociétés et d'entreprises; l'intermédiation financière et activités connexes (16,0 %) ainsi que de la fabrication de produits de bois; de meubles et de produits connexes (15,8 %).
- Les 20 industries-catégories professionnelles avec les plus grandes proportions de lésions avec PTI ayant une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique (**APIPP**) ont de 16,7 % à 33,6 % de lésions avec PTI avec une APIPP, comparativement à une moyenne de 11,8 % pour le Québec. Parmi ces 20 unités, 9 se composent de travailleurs mixtes, 5 de manuels et 6 de non-manuels. Les 5 secteurs qui affichent la proportion de lésions avec APIPP la plus élevée appartiennent tous à l'activité primaire et concernent les travailleurs manuels des activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz (33,6 %); les travailleurs mixtes et manuels de la foresterie et exploitation forestière (29,9 %; 27,5 %) ainsi que les travailleurs mixtes et manuels de l'extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz) (28,0 %; 26,5 %) (tableau 8.7).

<sup>11</sup> Pour plus de détails voir la section 2.5.3 du chapitre 2 sur la méthodologie.



- On identifie 17 industries-catégories professionnelles dont le taux de **fréquence-gravité ETC** est au moins trois fois supérieur à la moyenne québécoise (3,0 jours par travailleur ETC). Ces industries-catégories professionnelles représentent 6,9 % de la main-d'œuvre et 22,9 % des lésions avec perte de temps indemnisée. Parmi ces groupes, 15 concernent des travailleurs manuels et 2 des mixtes (tableau 8.8).
- Parmi les industries-catégories professionnelles affichant un taux de **fréquence-gravité ETC** élevé, 8 sont issues du tertiaire, 5 de l'activité primaire, 3 de la fabrication et 1 appartient à un secteur amalgamé hétérogène. Les travailleurs manuels des activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (19,4 jours par travailleur ETC), des services de gestion des déchets et d'assainissement (17,2), des entrepreneurs spécialisés; télécommunications (13,6), de l'extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz) (13,6) ainsi que des grossistes-distributeurs de produits pétroliers (13,2) constituent les industries-catégories professionnelles dont les taux de fréquence-gravité sont les plus élevés (tableau 8.8).

## 8.2 Groupes cibles selon le sexe (basés sur le taux de fréquence-gravité<sup>12</sup>)

- Chez les **femmes**, on identifie 10 industries-catégories professionnelles dont le taux de fréquence-gravité ETC est plus de trois fois supérieur à la moyenne québécoise (3,0 jours/travailleurs ETC). Ces groupes cibles représentent 6 % de la main-d'œuvre féminine et 26 % de leurs lésions avec PTI. Par ailleurs, en considérant l'ensemble de la main-d'œuvre, ces 10 groupes représentent 2,6 % des travailleurs et 8 % des lésions avec PTI (tableau 8.9).
- Les 10 industries-catégories professionnelles ciblées chez les **femmes** concernent essentiellement des travailleuses manuelles à l'exception des travailleuses mixtes de la gestion des sociétés et d'entreprises, intermédiation financière et activités connexes [...]. Parmi ces industries, 5 font partie des services, 4 de la fabrication et 1 est un secteur amalgamé hétérogène. Les groupes occupant les premiers rangs du classement sont les travailleuses manuelles de l'administration publique locale, municipale et régionale (21,2 jours par travailleur ETC), les travailleuses mixtes de la gestion des sociétés et d'entreprises, l'intermédiation financière et activités connexes [...] (17,1) ainsi que les travailleuses manuelles de la fabrication de produits en plastique et en caoutchouc (13,8) (tableau 8.9).
- Chez les **hommes**, on identifie 16 industries-catégories professionnelles dont les taux de fréquence-gravité ETC sont au moins trois fois supérieurs à la moyenne québécoise (3,0 jours/travailleurs ETC). Ces groupes cibles représentent 8 % de la main-d'œuvre masculine et 20,8 % de ses lésions avec PTI; ils concernent essentiellement des travailleurs manuels à l'exception des travailleurs mixtes des activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie. De plus, ces 16 unités ciblées représentent 4,6 % de l'ensemble de la main-d'œuvre et 14,4 % du total des lésions avec PTI (tableau 8.10).

---

<sup>12</sup> Le taux de fréquence-gravité ETC a été retenu pour identifier les groupes cibles, puisqu'il tient compte à la fois de la fréquence et de la gravité des lésions indemnisées.

- Les groupes cibles chez les **hommes** se retrouvent dans les services (8), les secteurs d'activité primaires (6), le manufacturier (1) et dans un secteur amalgamé hétérogène (1). Les industries occupant les premières positions du classement sont les suivantes : les activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (21,2 jours par travailleur ETC), les services de gestion des déchets et d'assainissement (18,7) ainsi que l'extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz) (14,0) (tableau 8.10).

### 8.3 Groupes cibles selon l'âge (basés sur le taux de fréquence-gravité<sup>13</sup>)

#### 8.3.1 Les jeunes

- Chez les jeunes de **15 à 24 ans**, 22 industries-catégories professionnelles présentent un taux de fréquence-gravité ETC supérieur à la moyenne québécoise (3,0 jours/travailleurs ETC). Ces groupes cibles représentent 21 % de la main-d'œuvre et 49 % des lésions avec PTI des 15-24 ans. De plus, ces 22 industries concernent 2 % de la main-d'œuvre totale et 7 % de l'ensemble des lésions avec PTI (tableau 8.11).
- Les travailleurs ciblés chez les **15-24 ans** occupent tous une profession manuelle. Parmi les 22 industries, 10 appartiennent au secteur des services, 8 au secteur manufacturier, 1 à la construction et 1 au secteur primaire. On retrouve, à la tête du classement, la fabrication de produits minéraux non métalliques (9,4 jours/travailleurs ETC), la fabrication de produits en plastique et en caoutchouc (8,2) et la fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac (7,5) (tableau 8.11).
- Lorsqu'on s'intéresse de manière distincte aux travailleurs âgés de **15-19 ans et de 20-24 ans**, on s'aperçoit que les industries dont les taux de fréquence-gravité ETC excèdent la moyenne québécoise sont pratiquement toutes ciblées dans le classement des 15-24 ans (exception chez les 20-24 ans : les travailleurs manuels de la fabrication de produits métalliques; réparation et entretien; etc.) (Annexe E).

#### 8.3.2 Les 45 ans ou plus

- On identifie, chez les individus âgés de **45 ans ou plus**, 21 industries-catégories professionnelles dont le taux de fréquence-gravité ETC excède d'au moins trois fois la moyenne québécoise (3,0 jours/travailleurs ETC). Ces 21 industries représentent 10 % de la main-d'œuvre et 27 % des lésions avec PTI des 45 ans ou plus et concernent 4 % de la main-d'œuvre totale et 10 % de l'ensemble des lésions avec PTI (tableau 8.12).
- Ces 21 industries-catégories professionnelles concernent essentiellement des travailleurs manuels à l'exception des travailleurs mixtes de la foresterie et exploitation forestière. Parmi les industries identifiées, 10 sont issues des services, 6 du primaire, 3 du manufacturier, une du secteur de la construction et une constitue un secteur amalgamé hétérogène (tableau 8.12).

---

<sup>13</sup> Le taux de fréquence-gravité ETC a été retenu pour identifier les groupes cibles, puisqu'il combine la notion de risque et de gravité des lésions avec PTI.

- On retrouve, parmi les secteurs en tête du classement, l'extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz) (18,8 jours par travailleurs ETC), les activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie (17,8), les entrepreneurs spécialisés – télécommunications (17,0), les services de gestion des déchets et d'assainissement (15,5) ainsi que l'administration publique locale, municipale et régionale (14,0) (tableau 8.12).
- La totalité des groupes ciblés chez les 45 ans ou plus est présente dans le classement des **45-54 ans**, seul le rang diffère. Tandis que chez les **55 ans ou plus** le classement diffère quelque peu de ce qui est observé chez les 45 ans ou plus puisqu'on y retrouve les secteurs des services personnels et services de blanchissage, la fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes ainsi que les magasins de fourniture de tout genre (Annexe E).

Tableau 8.1 : Les groupes cibles à fort volume de lésions professionnelles avec PTI, Québec, 2005-2007

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Travailleurs rémunérés ETC	Lésions avec PTI				Rang
Code	Description			Nombre annuel	Fréq. ETC (%)	Durée (jours)	Tx. F-G (jrs/ETC)	
332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service	Man	122 948	9 554	7,8	71,4	5,5	1
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Man	56 399	5 287	9,4	145,6	13,6	2
623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale	Man	50 079	5 264	10,5	81,6	8,6	3
321; 337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes	Man	47 208	4 733	10,0	79,4	8,0	4
311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac	Man	34 293	4 507	13,1	72,5	9,5	5
561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Man	31 173	2 827	9,1	107,6	9,8	6
623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale	Mixte	68 404	2 612	3,8	85,2	3,3	7
484	Transport par camion	Man	40 678	2 529	6,2	130,1	8,1	8
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Man	17 983	2 349	13,1	75,5	9,9	9
332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service	Mixte	48 839	2 247	4,6	74,5	3,4	10
622	Hôpitaux	Man	24 573	2 159	8,8	50,8	4,5	11
413; 112; 111	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac; Élevage; Cultures agricoles	Man	48 905	2 132	4,4	93,3	4,1	12
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Man	10 625	2 046	19,3	63,9	12,3	13
722; 454	Services de restauration et débits de boissons; Détaillants hors magasin	Mixte	61 532	2 038	3,3	91,2	3,0	14
<b>Sous-total</b>			<b>663 639</b>	<b>50 284</b>	<b>7,6</b>	<b>87,7</b>	<b>6,6</b>	
<b>% Sous-total P/R Total</b>			<b>24,5</b>	<b>54,3</b>				
<b>Total Québec</b>			<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>3,4</b>	<b>87,9</b>	<b>3,0</b>	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un nombre annuel moyen de lésion avec PTI supérieur à 2000 et un taux de fréquence-gravité qui excède la moyenne

**Tableau 8.2 : Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence ETC des lésions avec PTI, Québec, 2005-2007**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Travailleurs rémunérés ETC	Lésions avec PTI				Rang
Code	Description			Nombre annuel	Fréq. ETC (%)	Durée (jours)	Tx. F-G (jrs/ETC)	
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Man.	2 658	545	20,5	83,9	17,2	<b>1</b>
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Man.	10 625	2 046	19,3	63,9	12,3	<b>2</b>
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	Man.	4 333	672	15,5	70,7	11,0	<b>3</b>
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Man.	2 310	352	15,2	127,5	19,4	<b>4</b>
912	Administrations publiques provinciales et territoriales	Man.	1 842	254	13,8	64,4	8,9	<b>5</b>
311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac	Man.	34 293	4 507	13,1	72,5	9,5	<b>6</b>
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Man.	17 983	2 349	13,1	75,5	9,9	<b>7</b>
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Man.	7 336	944	12,9	81,4	10,5	<b>8</b>
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Man.	3 906	457	11,7	59,2	6,9	<b>9</b>
493	Entreposage	Man.	1 863	210	11,3	75,7	8,5	<b>10</b>
492	Messageries et services de messagers	Mixte	1 567	175	11,2	50,1	5,6	<b>11</b>
623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale	Man.	50 079	5 264	10,5	81,6	8,6	<b>12</b>
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Man.	1 034	107	10,4	127,0	13,2	<b>13</b>
<b>Sous-total</b>			<b>139 829</b>	<b>17 882</b>	<b>12,8</b>	<b>76,1</b>	<b>9,7</b>	
<b>% Sous-total P/R Total</b>			<b>5,2</b>	<b>19,3</b>				
<b>Total Québec</b>			<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>3,4</b>	<b>87,9</b>	<b>3,0</b>	

Note : Les groupes sélectionnés ont un taux de fréquence ETC au moins trois fois supérieur à la moyenne du Québec.

Tableau 8.3 : Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence ETC des lésions acceptées<sup>14</sup>, Québec, 2005-2007

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Travailleurs rémunérés ETC	Lésions acceptées		Lésions avec PTI		Prop. (LPTI/Acc.)	Rang
Code	Description			Nombre annuel	Fréq. ETC (%)	Nombre annuel	Fréq. ETC (%)		
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Man.	2 658	684	25,7	545	20,5	79,6	1
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Man.	10 625	2 601	24,5	2 046	19,3	78,7	2
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	Man.	4 333	871	20,1	672	15,5	77,1	3
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Man.	2 310	430	18,6	352	15,2	81,8	4
912	Administrations publiques provinciales et territoriales	Man.	1 842	339	18,4	254	13,8	75,0	5
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Man.	7 336	1 323	18,0	944	12,9	71,4	6
311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac	Man.	34 293	5 996	17,5	4 507	13,1	75,2	7
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Man.	5 928	1 001	16,9	467	7,9	46,7	8
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Man.	17 983	2 982	16,6	2 349	13,1	78,8	9
492	Messageries et services de messagers	Mixte	1 567	250	16,0	175	11,2	70,0	10
485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs	Man.	3 906	525	13,4	457	11,7	87,0	11
493	Entreposage	Man.	1 863	250	13,4	210	11,3	84,2	12
452	Magasins de fournitures de tout genre	Man.	5 832	778	13,3	589	10,1	75,6	13
<b>Sous-total</b>			<b>100 476</b>	<b>18 030</b>	<b>17,9</b>	<b>13 566</b>	<b>13,5</b>		
<b>% Sous-total P/R total</b>			<b>3,7</b>	<b>15,0</b>		<b>14,6</b>			
<b>Total Québec</b>			<b>2 708 596</b>	<b>120 477</b>	<b>4,4</b>	<b>92 672</b>	<b>3,4</b>	<b>76,9</b>	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de fréquence ETC au moins trois fois supérieur à la moyenne du Québec.

<sup>14</sup> Les lésions acceptées regroupent l'ensemble des accidents du travail et des maladies professionnelles reconnus et acceptés par la CSST, qu'il y ait eu ou non indemnisation de jours d'absence du travail ou remboursement de tous frais engagés découlant de l'accident du travail ou de la maladie professionnelle.

**Tableau 8.4 : Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence ETC de maladies professionnelles acceptées, Québec, 2005-2007**

SCIAN-CISC3		Cat. travailleurs prof. rémunérés	Lésions acceptées						
Code	Description		Nombre annuel ETC	Nombre annuel MP	% MP LésTot	Fréq. ETC		Rang	
		Tot (%)				MP (‰)			
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Man.	5 928	1 001	135	13,5	16,9	22,7	<b>1</b>
311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac	Man.	34 293	5 996	420	7,0	17,5	12,2	<b>2</b>
331	Première transformation des métaux	Man.	16 420	2 068	196	9,5	12,6	12,0	<b>3</b>
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Man.	7 336	1 323	68	5,1	18,0	9,2	<b>4</b>
316	Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	Man.	1 132	97	10	10,7	8,5	9,1	<b>5</b>
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Man.	2 310	430	19	4,5	18,6	8,4	<b>6</b>
322	Fabrication du papier	Man.	16 476	1 350	138	10,2	8,2	8,4	<b>7</b>
336	Fabrication de matériel de transport	Man.	25 161	2 578	194	7,5	10,2	7,7	<b>8</b>
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Man.	17 983	2 982	128	4,3	16,6	7,1	<b>9</b>
912	Administrations publiques provinciales et territoriales	Man.	1 842	339	13	3,8	18,4	7,1	<b>10</b>
331	Première transformation des métaux	Mixte	4 104	261	27	10,4	6,4	6,6	<b>11</b>
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Man.	1 640	150	10	6,9	9,2	6,3	<b>12</b>
113	Foresterie et exploitation forestière	Mixte	1 592	92	10	10,5	5,8	6,1	<b>13</b>
321; 337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes	Man.	47 208	6 197	273	4,4	13,1	5,8	<b>14</b>
<b>Total</b>			<b>183 425</b>	<b>24 862</b>	<b>1 641</b>	<b>6,6</b>	<b>13,6</b>	<b>8,9</b>	
<b>% Sous-total P/R Total</b>			<b>6,8</b>	<b>20,6</b>	<b>31,7</b>				
<b>Total – Québec</b>			<b>2 708 596</b>	<b>120 477</b>	<b>5 177</b>	<b>4,3</b>	<b>4,4</b>	<b>1,9</b>	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de fréquence ETC au moins trois fois supérieur à la moyenne du Québec.

Tableau 8.5 : Les groupes cibles à plus longue durée moyenne d'indemnisation des lésions professionnelles, Québec, 2005-2007

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Travailleurs rémunérés ETC	Lésions avec PTI				Rang
Code	Description			Nombre annuel	Fréq. ETC (%)	Durée (jours)	Tx. F-G (jrs/ETC)	
113	Foresterie et exploitation forestière	Man.	5 510	226	4,1	211,9	8,7	1
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Man.	1 640	80	4,9	211,7	10,4	2
236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil	Mixte	9 164	98	1,1	175,7	1,9	3
113	Foresterie et exploitation forestière	Mixte	1 592	70	4,4	173,2	7,7	4
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Man.	5 928	467	7,9	172,7	13,6	5
812	Services personnels et services de blanchissage	Mixte	17 807	150	0,8	168,0	1,4	6
484	Transport par camion	Non-Man.	10 346	39	0,4	166,1	0,6	7
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Mixte	968	58	6,0	163,2	9,8	8
551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Mixte	1 204	80	6,6	153,6	10,2	9
236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil	Man.	29 415	1 632	5,5	145,7	8,1	10
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Man.	56 399	5 287	9,4	145,6	13,6	11
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Mixte	3 046	58	1,9	132,4	2,5	12
315; 448	Fabrication de vêtements; Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	Man.	17 312	630	3,6	131,7	4,8	13
315; 448	Fabrication de vêtements; Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	Non-Man.	20 140	157	0,8	131,5	1,0	14
484	Transport par camion	Man.	40 678	2 529	6,2	130,1	8,1	15
442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Non-Man.	15 903	91	0,6	128,7	0,7	16
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Man.	2 310	352	15,2	127,5	19,4	17
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Man.	1 034	107	10,4	127,0	13,2	18
722; 454	Services de restauration et débits de boissons; Détaillants hors magasin	Non-Man.	26 922	137	0,5	125,0	0,6	19
323; 511	Impression et activités connexes de soutien; Édition (sauf par Internet)	Non-Man.	22 265	35	0,2	122,9	0,2	20
<b>Sous-total</b>			<b>289 583</b>	<b>12 286</b>	<b>4,2</b>	<b>143,9</b>	<b>6,1</b>	
<b>% Sous-total P/R Total QUÉBEC</b>			<b>10,7</b>	<b>13,3</b>				
			<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>3,4</b>	<b>87,9</b>	<b>3,0</b>	

Note : Le tableau ci-haut présente les 20 secteurs qui affichent les durées moyennes d'indemnisation les plus longues



Tableau 8.6 : Les groupes cibles dont la proportion de lésions excédant 180 jours est la plus élevée, Québec, 2005-2007

SCIAN-CISC3		Travailleurs		Lésions avec PTI				Rang
Code	Description	Cat. prof.	rémunérés ETC	Nombre annuel	Durée moy. (jours)	Durée méd. (jours)	% lésions 180 jours +	
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Man.	1 640	80	211,7	54,0	25,7	1
113	Foresterie et exploitation forestière	Man.	5 510	226	211,9	41,0	25,2	2
812	Services personnels et services de blanchissage	Mixte	17 807	150	168,0	34,0	23,9	3
551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Mixte	1 204	80	153,6	41,0	22,6	4
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Mixte	968	58	163,2	23,0	22,3	5
236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil	Mixte	9 164	98	175,7	30,5	20,7	6
113	Foresterie et exploitation forestière	Mixte	1 592	70	173,2	39,0	20,4	7
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Man.	5 928	467	172,7	22,0	20,1	8
484	Transport par camion	Non-Man.	10 346	39	166,1	26,0	18,8	9
315; 448	Fabrication de vêtements; Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	Non-Man.	20 140	157	131,5	20,5	18,5	10
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Mixte	3 046	58	132,4	20,0	17,7	11
236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil	Man.	29 415	1 632	145,7	23,0	17,6	12
442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Non-Man.	15 903	91	128,7	22,3	17,5	13
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Man.	56 399	5 287	145,6	21,0	17,0	14
561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Non-Man.	60 878	599	121,5	20,0	16,4	15
315; 448	Fabrication de vêtements; Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires	Man.	17 312	630	131,7	17,0	16,1	16
551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Non-Man.	77 105	138	119,9	30,0	16,0	17

321; 337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes	Non- Man.	17 794	59	114,5	18,0	15,8	18
484	Transport par camion	Man.	40 678	2 529	130,1	22,0	15,8	19
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Man.	2 310	352	127,5	19,0	15,6	20
<b>Sous-total</b>			<b>395 139</b>	<b>12 801</b>	<b>142,9</b>		<b>17,3</b>	
<b>% Sous-total P/R Total</b>			<b>14,6</b>	<b>13,8</b>				
<b>Total – Québec</b>			<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>87,9</b>	<b>14,0</b>	<b>10,5</b>	

**Note** : Le tableau ci-haut présente les 20 secteurs dont la proportion de lésions de plus de 180 jours d'arrêt de travail est la plus importante.

**Tableau 8.7 : Les groupes cibles dont la proportion des dossiers avec APIPP est la plus élevée, Québec, 2005-2007**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Travailleurs rémunérés		Nombre annuel		Tx. Moy. d'APIPP	% Lésions avec APIPP	Rang
Code	Description		ETC	PTI	APIPP				
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Man.	1 640	80	27	9,9	33,6	1	
113	Foresterie et exploitation forestière	Mixte	1 592	70	21	7,1	29,9	2	
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Mixte	3 046	58	16	7,2	28,0	3	
113	Foresterie et exploitation forestière	Man.	5 510	226	62	15,0	27,5	4	
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Man.	5 928	467	124	10,2	26,5	5	
236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil	Mixte	9 164	98	25	11,6	25,8	6	
321; 337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes	Non-Man.	17 794	59	14	6,9	23,7	7	
236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil	Man.	29 415	1 632	339	8,4	20,8	8	
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Mixte	968	58	12	6,7	20,6	9	
484	Transport par camion	Non-Man.	10 346	39	8	22,4	20,5	10	
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Mixte	2 149	42	8	14,3	19,0	11	
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Man.	56 399	5 287	995	8,2	18,8	12	
418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Non-Man.	74 150	153	28	5,8	18,3	13	
812	Services personnels et services de blanchissage	Mixte	17 807	150	27	4,9	18,2	14	
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Non-Man.	37 154	65	12	4,6	17,9	15	
321;337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes	Mixte	4 781	206	37	5,9	17,8	16	
331	Première transformation des métaux	Mixte	4 104	106	19	6,7	17,6	17	
322	Fabrication du papier	Mixte	4 665	100	17	6,9	17,3	18	
311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac	Non-Man.	16 409	66	11	9,0	17,1	19	
524	Sociétés d'assurance et activités connexes	Non-Man.	38 413	106	18	5,5	16,7	20	
<b>Sous-total</b>			<b>341 434</b>	<b>9 071</b>	<b>1 822</b>	<b>8,5</b>	<b>20,1</b>		
<b>% Sous-total P/R Total</b>			<b>12,6</b>	<b>9,8</b>	<b>16,7</b>				
<b>Total</b>			<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>10 925</b>	<b>6,7</b>	<b>11,8</b>		

Note : Le tableau ci-haut présente les 20 secteurs dont la proportion de lésions avec APIPP est la plus importante.

Tableau 8.8 : Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI, Québec, 2005-2007

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Travailleurs rémunérés ETC	Lésions avec PTI				Rang
Code	Description			Nombre annuel	Fréq. ETC (%)	Durée (jours)	Tx. F-G (jrs/ETC)	
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Man.	2 310	352	15,2	127,5	19,4	1
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Man.	2 658	545	20,5	83,9	17,2	2
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Man.	56 399	5 287	9,4	145,6	13,6	3
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Man.	5 928	467	7,9	172,7	13,6	4
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Man.	1 034	107	10,4	127,0	13,2	5
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Man.	10 625	2 046	19,3	63,9	12,3	6
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	Man.	4 333	672	15,5	70,7	11,0	7
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Man.	7 336	944	12,9	81,4	10,5	8
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Man.	1 640	80	4,9	211,7	10,4	9
551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Mixte	1 204	80	6,6	153,6	10,2	10
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Man.	17 983	2 349	13,1	75,5	9,9	11
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Mixte	968	58	6,0	163,2	9,8	12
561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Man.	31 173	2 827	9,1	107,6	9,8	13
311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac	Man.	34 293	4 507	13,1	72,5	9,5	14
532	Services de location et de location à bail	Man.	2 246	210	9,3	99,9	9,3	15
442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Man.	6 203	619	10,0	90,7	9,1	16
114	Pêche, chasse et piégeage	Man.	1 038	28	2,7	-	9,0	17
<b>Sous-total</b>			<b>187 371</b>	<b>21 178</b>	<b>11,3</b>	<b>101,2</b>	<b>11,4</b>	
<b>% Sous-total P/R Total</b>			<b>6,9</b>	<b>22,9</b>				
<b>QUÉBEC</b>			<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>3,4</b>	<b>87,9</b>	<b>3,0</b>	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de prévalence ETC au moins trois fois supérieur à la moyenne du Québec.

**Tableau 8.9 : Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les femmes, Québec, 2005-2007**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Travailleurs rémunérés ETC	Lésions avec PTI - Femmes			Lésions avec PTI - hommes		
Code	Description			Nombre annuel	Tx. F-G (jrs/ETC)	Rang	Tx. F-G (jrs/ETC)	Rang	Ratio F/H
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Man.	1 047	272	21,2	1	11,3	7	1,9
551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers	Mixte	686	72	17,1	2	0,9	90	18,4
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Man.	4 300	591	13,8	3	8,6	19	1,6
311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac	Man.	8 685	1 210	12,8	4	8,4	20	1,5
321; 337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes	Man.	6 608	664	11,0	5	7,5	27	1,5
713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine	Man.	1 324	125	11,0	6	7,7	24	1,4
561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Man.	9 322	663	9,8	7	9,7	13	1,0
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Man.	1 501	74	9,5	8	13,8	4	0,7
322	Fabrication du papier	Man.	1 408	105	9,5	9	3,5	47	2,7
623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale	Man.	33 786	3 670	9,3	10	7,2	28	1,3
<b>Sous-total – Femmes</b>			<b>68 667</b>	<b>7 446</b>	<b>10,4</b>				
<b>% Sous-total P/R Total – Femmes</b>			<b>6,0</b>	<b>26,2</b>					
<b>Total des femmes</b>			<b>1 150 229</b>	<b>28 403</b>	<b>2,3</b>				
<b>Sous-total – Femmes</b>			<b>68 667</b>	<b>7 446</b>	<b>10,4</b>				
<b>% Sous-total P/R Total</b>			<b>2,6</b>	<b>8,0</b>					
<b>Total des travailleurs</b>			<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>3,0</b>				

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de fréquence-gravité au moins trois fois supérieur à la moyenne du Québec.

**Tableau 8.10 : Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les hommes, Québec, 2005-2007**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Travailleurs rémunérés ETC	Lésions avec PTI - Hommes			Lésions avec PTI - Femmes		
Code	Description			Nombre annuel	Tx. F-G (jrs/ETC)	Rang	Tx. F-G (jrs/ETC)	Rang	Ratio H/F
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Man.	1 948	318	21,2	1	-	-	-
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Man.	2 404	534	18,7	2	-	-	-
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Man.	5 714	462	14,0	3	-	-	-
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Man.	54 898	5 212	13,8	4	9,5	7	1,4
412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers	Man.	977	105	13,3	5	-	-	-
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Man.	9 578	1 774	11,3	6	21,2	1	0,5
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Mixte	771	51	11,1	7	-	-	-
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	Man.	3 940	611	10,7	8	-	-	-
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Man.	1 620	80	10,5	9	-	-	-
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Man.	6 950	883	10,3	10	-	-	-
114	Pêche, chasse et piégeage	Man.	803	26	10,1	11	-	-	-
561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Man.	21 850	2 164	9,7	12	9,8	7	1,0
532	Services de location et de location à bail	Man.	2 162	202	9,3	13	-	-	-
442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Man.	4 993	525	9,1	14	8,9	12	1,0
493	Entreposage	Man.	1 552	199	9,1	15	-	-	-
113	Foresterie et exploitation forestière	Man.	5 239	225	9,1	16	-	-	-
<b>Sous-total – Hommes</b>			<b>125 399</b>	<b>13 370</b>	<b>12,2</b>				
<b>% Sous-total P/R Total – Hommes</b>			<b>8,0</b>	<b>20,8</b>					
<b>Total des Hommes</b>			<b>1 558 367</b>	<b>64 270</b>	<b>3,5</b>				
<b>Sous-total – Hommes</b>			<b>125 399</b>	<b>13 370</b>	<b>12,2</b>				
<b>% Sous-total P/R Total</b>			<b>4,6</b>	<b>14,4</b>					
<b>Total des travailleurs</b>			<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>3,0</b>				

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de fréquence-gravité au moins trois fois supérieur à la moyenne du Québec.

**Tableau 8.11 : Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 15-24 ans, Québec, 2005-2007**

SCIAN-CISC3		Cat.	Travailleurs	Lésions avec PTI			
Code	Description	prof.	rémunérés ETC	Nombre annuel	Fréq. ETC (%)	Durée (jours)	Tx. F-G (jrs/ETC) Rang
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Man.	769	162	21,1	44,5	9,4 <b>1</b>
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Man.	1937	378	19,5	41,9	8,2 <b>2</b>
311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac	Man.	3953	808	20,4	36,9	7,5 <b>3</b>
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Man.	7572	720	9,5	77,3	7,3 <b>4</b>
561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Man.	3524	582	16,5	42,6	7,0 <b>5</b>
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	Man.	902	182	20,2	31,3	6,3 <b>6</b>
321; 337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes	Man.	6432	902	14,0	40,7	5,7 <b>7</b>
442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Man.	1443	176	12,2	45,7	5,6 <b>8</b>
331	Première transformation des métaux	Man.	825	141	17,1	32,3	5,5 <b>9</b>
484	Transport par camion	Man.	2145	187	8,7	56,7	4,9 <b>10</b>
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Man.	544	85	15,7	29,0	4,5 <b>11</b>
488; 482	Activités de soutien au transport; Transport ferroviaire	Man.	584	45	7,8	56,7	4,4 <b>12</b>
623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale	Man.	3787	389	10,3	42,4	4,4 <b>13</b>
413; 112; 111	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac; Élevage; Cultures agricoles	Man.	5634	446	7,9	50,8	4,0 <b>14</b>
325; 339; 314; 313; 324	Fabrication de produits chimiques; Activités diverses de fabrication; Usines de produits textiles; Usines de textiles; Fabrication de produits du pétrole et du charbon	Man.	1928	207	10,8	37,1	4,0 <b>15</b>
713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine	Man.	1053	96	9,1	41,5	3,8 <b>16</b>

418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Man.	3365	298	8,8	42,1	3,7	<b>17</b>
322	Fabrication du papier	Man.	770	66	8,6	42,9	3,7	<b>18</b>
113	Foresterie et exploitation forestière	Man.	552	18	3,3	-	3,6	<b>19</b>
336	Fabrication de matériel de transport	Man.	1913	218	11,4	31,2	3,5	<b>20</b>
452	Magasins de fournitures de tout genre	Man.	1109	121	10,9	31,6	3,5	<b>21</b>
236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil	Man.	4334	212	4,9	66,4	3,3	<b>22</b>
<b>Sous-total 15-24 ans</b>			<b>55 075</b>	<b>6 440</b>	<b>11,7</b>	<b>46,1</b>	<b>5,4</b>	
<b>% Sous-total P/R Total - 15-24 ans</b>			<b>21,3</b>	<b>49,2</b>				
<b>Total 15-24 ans</b>			<b>258 023</b>	<b>13 085</b>	<b>5,1</b>	<b>43,2</b>	<b>2,2</b>	
<b>Sous-total 15-24 ans</b>			<b>55 075</b>	<b>6 440</b>	<b>11,7</b>	<b>46,1</b>	<b>5,4</b>	
<b>% Sous-total P/R Total</b>			<b>2,0</b>	<b>7,0</b>				
<b>Total des travailleurs</b>			<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>3,0</b>	<b>87,9</b>	<b>3,0</b>	

**Note :** Les groupes sélectionnés affichent un taux de fréquence-gravité supérieur à la moyenne du Québec.



**Tableau 8.12 : Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI chez les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Travailleurs rémunérés ETC	Lésions avec PTI				
Code	Description			Nombre annuel	Fréq. ETC (%)	Durée (jours)	Tx. F-G (jrs/ETC)	Rang
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Man.	3 053	231	7,6	248,7	18,8	1
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Man.	974	97	9,9	179,5	17,8	2
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Man.	19 161	1 620	8,5	201,0	17,0	3
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Man.	962	113	11,7	132,5	15,5	4
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Man.	5 497	1 029	18,7	74,9	14,0	5
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	Man.	1 664	217	13,0	103,2	13,4	6
113	Foresterie et exploitation forestière	Mixte	638	36	5,7	201,2	11,5	7
442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Man.	1 913	152	8,0	143,8	11,4	8
113	Foresterie et exploitation forestière	Man.	2 535	116	4,6	240,4	11,0	9
236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil	Man.	10 618	590	5,6	191,9	10,7	10
213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz	Man.	613	22	3,5	-	10,6	11
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Man.	6 940	751	10,8	97,9	10,6	12
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Man.	3 089	300	9,7	108,9	10,6	13
492	Messageries et services de messagers	Man.	1 910	149	7,8	128,1	10,0	14
311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac	Man.	14 484	1 469	10,1	97,1	9,8	15
532	Services de location et de location à bail	Man.	792	58	7,3	131,8	9,7	16
484	Transport par camion	Man.	17 616	1 034	5,9	159,6	9,4	17
912	Administrations publiques provinciales et territoriales	Man.	1 213	158	13,0	71,7	9,3	18
561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Man.	14 822	945	6,4	147,8	9,4	19
114	Pêche, chasse et piégeage	Man.	545	10	1,9	-	9,2	20
713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine	Man.	2 582	166	6,4	142,0	9,1	21
<b>Sous-total 45 ans ou plus</b>			<b>111 621</b>	<b>9 262</b>	<b>8,3</b>	<b>141,6</b>	<b>11,7</b>	
<b>% Sous-total P/R total 45 ans ou plus</b>			<b>9,7</b>	<b>26,8</b>				

<b>Total - 45 ans ou plus</b>	<b>1 155 257</b>	<b>34 506</b>	<b>3,0</b>	<b>112,7</b>	<b>3,4</b>
<b>Sous-total 45 ans ou plus</b>	<b>111 621</b>	<b>9 262</b>	<b>8,3</b>	<b>141,6</b>	<b>11,7</b>
<b>% Sous-total P/R total</b>	<b>4,1</b>	<b>10,0</b>			
<b>Total des travailleurs</b>	<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>3,4</b>	<b>87,9</b>	<b>3,0</b>

**Note :** Les groupes sélectionnés affichent un taux de fréquence-gravité au moins trois fois supérieur à la moyenne du Québec.

## 9. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

### 9.1 Aperçu général

En 2005-2007, on compte une moyenne annuelle de près de 120 500 lésions professionnelles acceptées par la CSST. De ce nombre, près de 93 000 ont une perte de temps indemnisée (PTI) contre un peu moins de 28 000 qui n'en ont pas.

Tant chez les femmes que chez les hommes, **les travailleurs manuels**<sup>15</sup> constituent la catégorie de travailleurs dont les problèmes de santé et de sécurité du travail sont les plus importants. Toutefois, les femmes qui occupent des professions manuelles sont près de quatre fois moins nombreuses que celles qui occupent des professions non manuelles. Les hommes, pour leur part, se répartissent assez également entre ces deux catégories professionnelles. Au total, près de 70 % des lésions avec PTI surviennent à des hommes et, par conséquent, plus de 30 % à des femmes. Cette situation est attribuable, en grande partie, au fait que les hommes se retrouvent en plus grande proportion dans des professions à risque et qu'ils sont davantage présents que les femmes sur le marché du travail, surtout lorsque l'on tient compte du nombre d'heures travaillées (effectifs ETC).

Malgré la distribution inégale des lésions professionnelles avec PTI entre les hommes et les femmes, il appert que, pour une même catégorie professionnelle, les femmes ont un taux de fréquence-gravité ETC<sup>16</sup> plus élevé que celui des hommes. Ceci indique donc que les femmes de chaque catégorie professionnelle ont, toutes proportions gardées, plus de problèmes de santé et de sécurité du travail (SST) que les hommes, tel qu'estimé par l'indicateur de risque-gravité. En général, il ressort que le taux de fréquence ETC (estimation du risque) des lésions avec PTI est semblable entre les hommes et les femmes, sauf pour les professions non manuelles pour lesquelles le taux des femmes est plus élevé. En ce qui concerne la durée moyenne d'indemnisation (estimation de la gravité), cette mesure est plus élevée chez les femmes dans les trois catégories professionnelles. Ainsi, ce sont essentiellement les durées moyennes d'indemnisation plus longues chez les femmes qui expliquent leur taux de fréquence-gravité plus élevé pour les trois catégories professionnelles.

Les différences de taux entre les hommes et les femmes, à l'intérieur d'une même catégorie professionnelle, peuvent résulter, en partie, de différences dans les emplois occupés ou dans les tâches réalisées. Ainsi, les femmes et les hommes d'une même catégorie professionnelle n'occupent pas nécessairement les mêmes professions. Chaque catégorie professionnelle regroupe plus d'une centaine de professions différentes. Par ailleurs, même lorsque les femmes et les hommes sont présents dans une même profession, ils n'exécutent pas nécessairement les mêmes tâches de travail (Messing, 2000).

---

<sup>15</sup> Les définitions des concepts et termes techniques utilisés dans cette étude sont présentées dans le glossaire et, dans certains cas, avec plus de détails dans le chapitre sur la méthodologie.

<sup>16</sup> Rappelons que le taux de fréquence-gravité ETC est un indicateur qui tient compte à la fois du risque (taux de fréquence) et de la gravité (durée moyenne d'indemnisation) des lésions avec PTI. Cette mesure permet donc, en un seul indicateur, de juger globalement de l'importance des problèmes de SST.

La **durée moyenne d'indemnisation** est utilisée comme une estimation de la gravité des lésions. Elle constitue un indicateur usuel en santé et en sécurité du travail (BIT, 1998). Toutefois, il s'agit d'une mesure imparfaite de la gravité puisqu'elle dépend de la sévérité de la blessure ou de la maladie, mais aussi d'autres facteurs tels que les exigences physiques ou psychiques de l'emploi occupé, la possibilité d'être assigné temporairement à un autre poste de travail, la variabilité de l'évaluation médicale, etc. Pour ces raisons, d'autres indicateurs, comme le taux d'atteinte à l'intégrité physique et psychique (APIPP) et la proportion de lésions avec PTI qui ont une APIPP, sont aussi utilisés pour compléter cette estimation de la gravité des lésions avec PTI.

Il ressort qu'une plus grande proportion de lésions professionnelles avec PTI qui surviennent aux hommes est accompagnée d'une APIPP et que le taux moyen d'APIPP des hommes est nettement supérieur à celui des femmes, et ce, pour chacune des trois catégories professionnelles. Ainsi, la gravité des lésions, en termes d'APIPP, est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Rappelons cependant que la gravité des lésions, telle qu'estimée par la durée moyenne d'indemnisation, est plus élevée chez les femmes. Il n'y a pas nécessairement contradiction, car ces deux indicateurs, le taux d'APIPP et la durée moyenne d'indemnisation, mesurent des aspects différents de la gravité des lésions soit, dans un cas, la durée de la période de rétablissement et, dans l'autre, l'ampleur de l'incapacité physique ou psychique résultant de la lésion.

Ce qui peut sembler paradoxal par contre, c'est que le taux moyen d'APIPP est légèrement supérieur, chez les travailleurs non manuels comparativement aux travailleurs manuels. Qui plus est, la proportion de dossiers avec APIPP est également légèrement supérieure chez les travailleurs non manuels. Une explication possible réside dans le fait que les travailleurs non manuels ont des conditions de travail qui favorisent moins la survenue de « petits accidents », plus nombreux chez les travailleurs manuels. Ainsi, les accidents qui surviennent aux travailleurs non manuels ont une « moyenne de gravité » plus élevée.

Quatre descripteurs de la lésion ont été analysés dans cette étude. Le **siège de la lésion** identifie la partie du corps atteinte par la blessure ou la maladie. La **nature de la lésion** indique le type de blessure ou de maladie. L'**agent causal** identifie l'objet, la substance, l'exposition ou le mouvement du corps qui a produit directement la blessure ou la maladie. Le **genre d'accident ou d'exposition** décrit la manière dont la blessure ou la maladie a été produite ou infligée par l'agent causal.

Concernant les **sièges de lésion**, celles survenues au dos, aux mains et doigts ainsi qu'aux épaules représentent plus de la moitié des lésions avec PTI. La proportion de lésions aux mains et doigts est toutefois plus élevée chez les hommes tandis que celle au dos et aux épaules est plus importante chez les femmes. Par ailleurs, les travailleurs non manuels ont une plus faible proportion de lésions aux mains et doigts que les travailleurs manuels, mais elle est plus élevée pour les sièges multiples. Les lésions au dos nécessitent des durées d'indemnisation plus élevées que la moyenne, ce qui contribue à augmenter la durée moyenne d'indemnisation des travailleurs non manuels.

En ce qui a trait aux **natures de lésion**, plus de 56 % des lésions avec PTI sont des entorses, foulures, ecchymoses et contusions. Cependant, la part des lésions résultant d'entorses et

foulures est plus élevée chez les travailleurs non manuels et toutes catégories professionnelles confondues, chez les femmes.

Les quatre **genres d'accidents** les plus fréquents sont : 1) les chutes au même niveau ou glisser-trébucher sans tomber; 2) les efforts excessifs autres, tels les efforts en poussant, tirant ou transportant de l'équipement, des objets ou des personnes; 3) être frappé par de l'équipement ou des objets et 4) les efforts excessifs en soulevant. Ces genres d'accidents concernent près de 47 % des lésions avec PTI. Alors que le genre d'accident « frappé par » est le plus important chez les hommes et les travailleurs manuels, il s'agit des blessures liées aux chutes au même niveau et le fait de glisser ou trébucher sans tomber qui sont les plus importantes chez les femmes et les non manuels.

Plus de 38 % des lésions avec PTI chez les femmes, et plus de 32 % chez les hommes, sont imputables à un libre mouvement du corps, à des mouvements répétitifs ou à des problèmes de posture de travail ayant imposé un stress ou une tension à certaines parties du corps. **Ces agents causaux de la lésion** sont donc plus importants chez les femmes que chez les hommes. Ils le sont aussi chez les travailleurs non manuels par rapport aux travailleurs manuels.

Il ressort donc que **les différences entre les sexes**, en termes de fréquence et de gravité des lésions professionnelles avec PTI, tiennent en partie au fait que les hommes et les femmes ne se répartissent pas également entre les professions et que les types de lésions qui surviennent aux hommes, ainsi que leurs caractéristiques, sont différents de ceux des femmes. Pour ces raisons, mais aussi parce que les hommes et les femmes qui occupent les mêmes professions ne font pas nécessairement les mêmes tâches, il apparaît important d'inclure dans les recherches, lorsque les nombres le permettent, des analyses différenciées selon le sexe. De plus, il ne faut pas négliger, comme le mentionnait une étude récente de la CSST (CSST, 2006), d'effectuer des études dans des milieux de travail à forte concentration de main-d'œuvre féminine, car comme nous venons de le voir, celles-ci ont, toutes proportions gardées, plus de problèmes de santé et de sécurité du travail que les hommes, en termes de gravité et de fréquence/gravité des lésions professionnelles.

## 9.2 Comparaison 2000-2002 et 2005-2007

Entre les périodes 2000-2002 et 2005-2007, le nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI par la CSST a **poursuivi la diminution amorcée depuis la fin des années 1980**. Cette diminution s'est d'ailleurs poursuivie jusqu'en 2010, dernière année pour laquelle nous avons des statistiques compilées avec une maturité suffisante. Cette tendance n'est pas spécifique au Québec puisqu'on la retrouve aussi dans l'ensemble du Canada.

L'examen des données ventilées selon le sexe, pour le Québec, indique des différences quant à l'évolution du nombre de lésions avec PTI. Bien que ce nombre ait diminué tant pour les hommes que pour les femmes, la baisse est beaucoup plus faible pour ces dernières entre la période 2000-2002 et 2005-2007. Cette différence peut s'expliquer, en partie, par l'augmentation du nombre de travailleuses et d'heures travaillées par celles-ci (effectifs en ETC). Quant à la diminution du nombre de lésions chez les hommes, elle n'est pas la conséquence de l'évolution du nombre de travailleurs, celui-ci ayant aussi augmenté au cours de cette période. Toutefois, l'augmentation de la main-d'œuvre est plus prononcée chez les femmes que chez les hommes. Il

en résulte qu'en 2005-2007, **la proportion féminine de la main-d'œuvre** est plus élevée que cinq ans auparavant, soit 48,5 % des travailleurs rémunérés comparativement à 46,7 %.

Ces changements, concernant le nombre annuel de lésions professionnelles avec PTI et les effectifs de travailleurs, ont mené à une **diminution des taux de fréquence ETC** chez les femmes et les hommes des trois catégories professionnelles, sauf pour les femmes non manuelles qui ont conservé le même taux. Cependant, cette diminution est particulièrement importante chez les travailleurs manuels et ce, autant chez les femmes que chez les hommes.

Est-ce que cette diminution du taux de fréquence signifie que **les risques de lésions professionnelles** ont diminué au cours de la période à l'étude? Nous n'avons pas de données permettant de répondre avec certitude à cette question. Les changements affectant le nombre de lésions déclarées et avec PTI par la CSST dépendent de la sécurité des milieux de travail et de la prévention, mais ils peuvent aussi être influencés par des changements survenus dans les modes de gestion des lésions professionnelles, les caractéristiques du régime d'indemnisation, le marché du travail, l'économie, etc. Il serait intéressant et fort utile qu'une étude soit réalisée afin de comprendre l'effet de ces facteurs sur le nombre de lésions professionnelles avec PTI par la CSST.

Alors que les **taux de fréquence ETC** des lésions professionnelles avec PTI diminuaient, les durées moyennes d'absence augmentaient durant la même période. Les augmentations sont semblables chez les hommes et chez les femmes ainsi que pour chacune des catégories professionnelles.

L'effet combiné des taux de fréquence ETC et des durées moyennes d'indemnisation se retrouve dans le **taux de fréquence-gravité ETC**. Il ressort de l'analyse comparative des deux périodes que le taux de fréquence-gravité ETC des lésions avec PTI a diminué et de manière plus marquée chez les travailleurs manuels.

### 9.3 Les jeunes (15-24 ans)

En 2005-2007, les jeunes constituaient 10 % de la main-d'œuvre rémunérée ETC et plus des trois quarts d'entre eux étaient âgés entre 20 et 24 ans. Au cours de cette période, on enregistre une moyenne annuelle de 13 000 lésions avec PTI chez les jeunes travailleurs. En tenant compte des heures travaillées, les trois quarts de ces lésions avec PTI concernent les travailleurs âgés entre 20 et 24 ans, ce qui est proportionnel à leur importance parmi les travailleurs de 15-24 ans.

Chez les jeunes, les femmes représentent près de la moitié des travailleurs ETC, ce qui est légèrement supérieur à ce qu'on observe chez les travailleurs âgés de 25 ans ou plus. Toutefois, ces jeunes femmes sont impliquées dans à peine plus du quart des lésions de ce groupe d'âge. La surreprésentation des lésions avec perte de temps indemnisée chez les hommes de 15-24 ans, par rapport aux femmes du même âge, est plus importante que chez leurs aînés.

Les travailleurs manuels et mixtes occupent une place beaucoup plus importante chez les 15-24 ans que parmi l'ensemble de la main-d'œuvre rémunérée, en particulier chez les 15-19 ans. Ceci est sans doute l'un des facteurs qui contribuent à expliquer les taux de fréquence ETC plus élevés des jeunes travailleurs. Par contre, les écarts entre les taux de fréquence des jeunes et de

l'ensemble des travailleurs s'amenuisent lorsqu'on tient compte de la catégorie professionnelle et du sexe, notamment pour les travailleurs manuels.

Les indicateurs de gravité des lésions professionnelles sont généralement inférieurs chez les jeunes. Ainsi, la durée moyenne d'indemnisation est deux fois plus courte chez les jeunes et les lésions qui s'accompagnent d'une APIPP sont moins fréquentes que chez l'ensemble des travailleurs. Toutefois, le taux moyen d'APIPP chez les jeunes s'apparente à celui de l'ensemble de la main-d'œuvre lorsqu'on ventile les résultats selon le sexe et la catégorie professionnelle.

En tenant compte à la fois des effets de la fréquence et de la gravité des lésions professionnelles (**taux de fréquence-gravité ETC**), le nombre annuel de jours d'absence par travailleur chez les jeunes se situe nettement au-dessous de celui de l'ensemble de la main-d'œuvre. Cette situation est également vraie lorsqu'on tient compte du sexe et de la catégorie professionnelle. Ce résultat s'explique essentiellement par l'effet des durées moyennes d'indemnisation deux fois plus courtes chez les jeunes.

Parmi les cinq **parties du corps les plus souvent atteintes** chez les jeunes, il y en a deux qui ne se retrouvent pas parmi les cinq sièges les plus importants pour l'ensemble des travailleurs, ce sont la cheville ainsi que le pied et les orteils, en lieu et place du genou et des sièges multiples (plus d'un siège atteint par la lésion). Toutefois, en importance relative, les jeunes se distinguent surtout du fait que près de 25 % de leurs lésions surviennent à la main ou aux doigts, comparativement à 16 % pour l'ensemble des travailleurs, et qu'ils ont une plus faible proportion de lésions au dos et aux épaules. D'autre part, ils ont un peu moins d'entorses-foulures, problèmes musculo-squelettiques (excluant le dos) et fractures, mais davantage de plaies ouvertes et d'ecchymoses ou contusions.

Les cinq **genres d'accident** les plus fréquents chez les jeunes sont les mêmes que pour l'ensemble des travailleurs, à l'exception d'être coincé ou écrasé, qui s'ajoute en remplacement de la catégorie des autres réactions du corps (réactions en marchant, en courant, en s'assoiant, réactions non précisées et celles non classées ailleurs). Par ailleurs, bien que les genres d'accident soient pratiquement les mêmes que chez l'ensemble de la main-d'œuvre, le rang diffère quelque peu. Le fait d'être « frappé par » est plus fréquent chez jeunes travailleurs. En conséquence, parmi les agents causaux en tête de liste chez les jeunes, on retrouve plus fréquemment les machines, les autres pièces et matériaux et les autres contenants et un peu moins souvent les mouvements corporels ou postures et les personnes.

## 9.4 Les travailleurs âgés de 45 ans ou plus

Un peu moins de la moitié des travailleurs est âgée de 45 ans ou plus et subit plus du tiers des lésions professionnelles avec PTI au Québec. Ces quelque 1 155 000 travailleurs rémunérés ETC, qui subissent annuellement plus de 34 000 lésions avec PTI, se composent à 70 % de travailleurs âgés de 45 à 54 ans.

Globalement, le taux de fréquence ETC des lésions avec PTI chez les 45 ans ou plus est légèrement inférieur à celui de l'ensemble de la main-d'œuvre. Lorsqu'on tient compte de la catégorie professionnelle et du sexe, cette situation demeure vraie pour les travailleurs manuels (hommes et femmes) et mixtes (hommes); les autres catégories professionnelles et sexes

présentent des taux semblables, peu importe l'âge. Bien que dans l'ensemble le taux de fréquence des hommes soit supérieur à celui des femmes, la situation par catégorie professionnelle est complètement inversée puisque le taux des femmes est dans tous les cas égal ou supérieur à celui des hommes.

Ce qui distingue davantage les lésions survenues chez les travailleurs âgés de 45 ans ou plus de l'ensemble des travailleurs, ce sont les indices de gravité des lésions professionnelles (durée moyenne d'indemnisation, proportion de lésions impliquant une APIPP, taux moyen d'APIPP). En effet, la durée moyenne d'indemnisation chez les travailleurs âgés excède de plus de trois semaines celle de l'ensemble de la main-d'œuvre. Par ailleurs, les lésions que subissent les travailleurs de 45 ans ou plus s'accompagnent beaucoup plus fréquemment d'une APIPP et le taux moyen d'APIPP de ce groupe est légèrement supérieur, quels que soient le sexe et la catégorie professionnelle. Il est intéressant de souligner que le taux moyen d'APIPP des travailleurs de 55 ans ou plus est près de 30 % plus élevé que celui des 45-54 ans.

Les taux de fréquence-gravité ETC des 45 ans ou plus sont supérieurs à ceux de l'ensemble des travailleurs rémunérés, et ce, pour toutes les configurations sexes/catégories professionnelles à l'exception des femmes-manuelles qui affichent un taux identique à celui de l'ensemble des travailleurs. Ainsi, les travailleurs âgés de 45 ans ou plus présentent des problèmes importants de santé et sécurité du travail, principalement en raison de durées moyennes d'indemnisation plus longues, donc d'une gravité des lésions plus importante.

Comparativement à l'ensemble de la main-d'œuvre, les lésions des travailleurs de 45 ans ou plus sont plus fréquemment des chutes au même niveau, glisser trébucher sans tomber, la catégorie des autres efforts excessifs et celle des autres réactions du corps. Il n'est donc pas surprenant de constater que les planchers et surfaces de sol et les mouvements corporels ou postures sont plus fréquemment les agents causaux de la blessure chez les 45 ans ou plus. Par ailleurs, ce groupe d'âge est davantage victime que les autres travailleurs de lésions occasionnant des fractures et des problèmes musculo-squelettiques (sauf au dos).

## 9.5 Les maladies professionnelles

Les maladies professionnelles représentent environ 4 % des lésions professionnelles acceptées survenues durant les années 2005 à 2007, soit en moyenne, un peu plus de 5 000 nouveaux cas par année.

Bien qu'elles soient moins nombreuses que les accidents du travail, les maladies professionnelles sont un type de lésion à ne pas négliger compte tenu des effets permanents que celles-ci peuvent entraîner sur la santé des travailleurs. De fait, dans un peu plus de la moitié des cas, les travailleurs **ont une atteinte permanente à leur intégrité physique ou psychique (APIPP)**. Autre indice de la gravité des maladies professionnelles, leur **durée moyenne d'indemnisation**, pour les cas nécessitant un arrêt de travail, est environ trois fois plus longue que pour l'ensemble des lésions avec PTI. Cependant, près des deux tiers des cas de maladies professionnelles acceptés n'ont pas nécessité d'arrêt de travail. Il s'agit essentiellement des troubles de l'oreille (principalement la surdité). La surdité implique une atteinte permanente, mais elle ne nécessite généralement pas d'arrêt de travail avec perte de temps indemnisée.



Dans l'ensemble, le **risque (taux de fréquence ETC)** de maladies professionnelles est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, pour les catégories professionnelles manuelles et mixtes. Par ailleurs, en décomposant le risque de maladies professionnelles selon l'âge, on observe que l'écart de taux de fréquence entre les hommes et les femmes est attribuable à la situation des travailleurs âgés de 45 ans ou plus.

Un peu plus de la moitié des maladies professionnelles acceptées sont des **troubles de l'oreille (principalement la surdité)**. Toutefois, on observe des différences selon le sexe puisque les troubles de l'oreille touchent essentiellement les hommes tandis que chez les femmes ce sont les problèmes musculo-squelettiques (excluant le dos) qui prédominent. Pour l'ensemble des travailleurs, les problèmes musculo-squelettiques (excluant le dos) surviennent principalement aux articulations des membres supérieurs (épaule, poignet, coude) ainsi qu'aux mains et aux doigts. Ils sont généralement liés aux mouvements répétitifs effectués lors de l'accomplissement des tâches.

Ensemble, les troubles musculo-squelettiques et les troubles de l'oreille constituent plus de huit maladies professionnelles acceptées sur dix. Les autres maladies acceptées sont dispersées dans les catégories suivantes : les maladies respiratoires, les maladies de la peau et les néoplasmes/tumeurs/cancers.

## 9.6 Les groupes cibles

Dans un processus de détermination de priorités de recherche ou d'intervention, il est important de connaître, de façon détaillée, le classement des industries-catégories professionnelles selon les divers indicateurs de SST afin de distinguer les groupes à risque. De cette manière, il est possible d'identifier les groupes de travailleurs dont les problèmes de SST sont les plus importants afin de mieux orienter les activités de recherche ou de prévention. Cette manière de procéder permet de cibler des groupes de travailleurs selon une certaine homogénéité d'environnement de travail et de tâches.

Plusieurs indicateurs peuvent être utilisés pour déterminer des groupes cibles puisque chacun présente une facette différente, mais tout aussi importante, dans l'évaluation des problèmes de santé et de sécurité du travail. Le choix de retenir l'un ou l'autre, ou plusieurs de ces indicateurs pour déterminer des priorités dépend des objectifs fixés par l'utilisateur de ces renseignements. Toutefois, si l'on devait choisir un seul indicateur, nous privilégierions le taux de fréquence-gravité ETC puisque ce taux a l'avantage de tenir compte à la fois du risque et de la gravité des lésions avec PTI.

Les tableaux statistiques contenus dans le deuxième document de notre étude (Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2005-2007 : II - Tableaux de classement par industrie-catégorie professionnelle) présentent le classement complet de toutes les industries-catégories professionnelles pour chacun des principaux indicateurs. Il permet donc de repérer, pour une industrie-catégorie professionnelle donnée, son rang par rapport aux autres.

Le chapitre huit de ce document présente les industries-catégories professionnelles qui se situent en tête de liste pour les principaux indicateurs produits. Ce genre d'analyse est très pertinent puisqu'il permet d'identifier des groupes qui présentent des risques importants. À titre

d'exemple, les treize industries-catégories professionnelles dont le taux de fréquence ETC est au moins trois fois supérieur à la moyenne québécoise représentent 5 % de la main-d'œuvre, mais 19 % des lésions avec PTI. Dans pratiquement tous les cas, il s'agit de travailleurs manuels. Ainsi, en se préoccupant des problèmes de santé et de sécurité du travail d'une faible part de la main-d'œuvre, on touche à près d'un cinquième des lésions professionnelles avec PTI. Dans le cas des maladies professionnelles, cet effet est encore plus marqué puisque les quatorze industries-catégories professionnelles, dont le taux de fréquence est au moins trois fois plus élevé que la moyenne provinciale, représentent 6,8 % de la main-d'œuvre, mais 31,7 % des dossiers de maladies professionnelles.

Ainsi, la prise en compte des résultats présentés au chapitre huit, dans la détermination de priorités de recherche ou d'intervention, apporte des précisions utiles pour faciliter la prise de décision. En effet, ces résultats aident à orienter les actions vers les groupes de travailleurs dont les problèmes de santé et de sécurité du travail sont importants, ou vers ceux qui ont les risques de lésions avec PTI les plus élevés, ou encore vers les groupes dont les lésions avec PTI sont les plus graves. Il s'agit donc d'un chapitre incontournable pour ceux qui ont à définir des priorités d'action en santé et en sécurité du travail.

Il faut garder à l'esprit que les indicateurs ont été calculés à partir de données statistiques qui ont leurs limites. Par ailleurs, les données comportent également des imprécisions, c'est pourquoi les statistiques présentées doivent être utilisées comme une source d'information parmi d'autres à considérer dans la détermination de priorités. Par exemple, le savoir et l'expertise des personnes qui interviennent directement dans les milieux de travail constituent une autre source d'information à consulter. La littérature scientifique, en particulier pour les problématiques en émergence, donc pour lesquelles il y a peu ou pas de cas indemnisés, représente aussi une importante source d'information. D'autres sources comme des données sur les substances chimiques, biologiques ou agents physiques (température, bruit, vibrations...) présents en milieu de travail pourraient servir à identifier les populations de travailleurs exposés à ces substances et agents, et peut-être aussi à évaluer leur niveau d'exposition.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Association des Commissions des accidents du travail du Canada (2001). *Accidents du travail et maladies professionnelles*, Programme national de statistique sur les accidents du travail, Canada 1998-2000.

Association minière du Québec (2009). *L'industrie minière un apport économique, un engagement en développement durable*, Rapport annuel, 2009-2010.

Breslin, F.C., & Smith, P.M. (2006). Trial by fire: a multivariate examination of the relation between job tenure and work injuries. *Occupational and Environmental Medicine*, 63 (1), 27-32.

Breslin, F.C., Tompa, E., Zhao, R., Pole, J.D., Amick, B.C., Smith, P.M., & Hogg-Johnson, S. (2008). The relationship between job tenure and work disability absence among adults: A prospective study. *Accident Analysis and Prevention*, 40 (1), 368-375.

Bureau de la statistique du Québec (1984). *Classification des activités économiques du Québec de 1984*, Direction de la consultation et des méthodes, 755 p.

Bureau international du Travail (1998). *Rapport III Statistiques des lésions professionnelles, seizième conférence internationale des statisticiens du travail*, Genève, BIT, document ICLS/16/1998/III, 73 p.

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (2009). *Classification statistique des employeurs et des établissements*, Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Service de l'expertise en appréciation du ris que, 42 pages.

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (2006). *Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles où en sommes-nous?* Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (1980 à 2006). *Rapports annuels 1979 à 2005*. Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Duguay, P., Massicotte, P., Prud'homme, P. (2008). *Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2000-2002 : I - profil statistique par activité économique*, Montréal, IRSSST, Rapport R-547, 142 pages.

Duguay, P., Massicotte, P., Prud'homme, P. (2008). *Lésions professionnelles indemnisées au Québec en 2000-2002 : II –tableaux de classement par activité économique*, Montréal, IRSSST, Rapport R-548, 102 pages.

Duguay, P., Hébert, F., Massicotte, P. (2003). *Les indicateurs de lésions indemnisées en santé et en sécurité du travail au Québec : analyse par profession en 1995-1997*, Montréal, IRSSST, Rapport R-332, 227 pages.

Duguay, P. (1997). *Les indicateurs de lésions en santé et sécurité du travail au Québec : analyse par profession en 1991*, Montréal, IRSST, Rapport R-147, 88 p.

Duguay, P., Cloutier, E. (1996). *Taux d'incidence des accidents du travail et vieillissement : l'importance du type de dénominateur*, in Cahiers québécois de démographie, vol 25, no 3.

Duguay, P., Gervais, M., Hébert, F. (1986). *L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par secteur d'activité économique*, Montréal, IRSST, Études et recherches, R-006, 208 p.

Emploi et Immigration Canada (1993). *Classification nationale des professions*, Ottawa, no MP53-25/1-1993F au catalogue.

Hébert, F., Duguay, P., Massicotte, P. (2003). *Les indicateurs de lésions indemnisées en santé et en sécurité du travail au Québec : analyse par secteur d'activité économique en 1995-1997*, Montréal, IRSST, Rapport R-333, 229 pages.

Hébert, F. (1999). *Évolution des indicateurs de lésions professionnelles indemnisées, par secteur d'activité économique, Québec, 1986-1996*, IRSST, Études et recherches, R-215, 146 p.

Hébert, F. (1996). *Les indicateurs de lésions en santé et sécurité du travail : analyse par secteur d'activité économique en 1991*, Montréal, IRSST, Rapport de recherche R-135, 201 p.

Hébert, F. (1993). *L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par secteur d'activité économique en 1986*, Montréal, IRSST, Bilan B-029, 187 p.

Hébert, F., Duguay, P., Massicotte, P., Levy, M. (1996). *Révision des catégories professionnelles utilisées dans les études de l'IRSST portant sur les indicateurs quinquennaux de lésions professionnelles*, Montréal, IRSST, Guide technique R-137, 52 p.

Messing, K. (2000). *La santé des travailleuses, la science est-elle aveugle?* Montréal, Remue-ménage, 306 p.

Ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration du Canada (1979). *Classification canadienne descriptive des professions, 1971- tome 2 normes professionnelles*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, no de catalogue MP53-171/2F, 1 009 p.

Ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration du Canada (1974). *Classification canadienne descriptive des professions, 1971 - tome 1 classification et définitions*, Ottawa, Information Canada, 1 493 p.

Péron, Y., Strohmenger, C. (1985). *Indices démographiques et indicateurs de santé des populations*, Ottawa, Statistique Canada, n° 82-543F au catalogue, 265 p.

Smith, P.M., & Mustard, C.A. (2004). Examining the association between physical work demands and work injury rates between men and women in Ontario, 1990-2000. *Occupational and Environmental Medicine*, 61 (9), 750-756.

Statistique Canada (2007a). *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007*, Ottawa, Statistique Canada, n° 12-501XIF au catalogue, 843 pages.

Statistique Canada (2007 b). *Classification nationale des professions pour statistiques (CNPs) 2006*, Ottawa, no 12-583XIF au catalogue, 801 pages.

Statistique Canada (2007c). *Les estimations annuelles de l'emploi, des gains et de la durée du travail 1991-2006 selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN – 2002)*, Ottawa, Statistique Canada, no. 72F0023XCB au catalogue, CD-Rom.

Statistique Canada (2008), « *Guide de l'Enquête sur la population active* », Ottawa, Statistique Canada, No 71-543-G au catalogue.

Statistique Canada (2009a). *Rapport technique du recensement de 2006 : échantillonnage et pondération*, Ottawa, n° 92-568-X au catalogue, 92 pages.

Statistique Canada (2009b) « *Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada* », Ottawa, Statistique Canada, No 71-526-X au catalogue.

Statistique Canada (2010). *Revue chronologique de la population active 2009*, Ottawa, Statistique Canada, no 71F0004Xvb au catalogue, CD-Rom.

Vézina, M., E. Cloutier, S. Stock, K. Lippel, É. Fortin et autres (2011). *Enquête québécoise sur des conditions de travail, d'emploi, de santé et de sécurité du travail (EQCOTESST)*, Québec, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail – Institut national de santé publique du Québec et Institut de la statistique du Québec.



**ANNEXE A : LES DESCRIPTEURS DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES  
AVEC PERTE DE TEMPS INDEMNISÉE SELON LE SEXE OU LA  
CATÉGORIE PROFESSIONNELLE**

**Tableau A.1 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

Siège de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Dos	8 827	31,3	1	84	17 160	26,9	1	89	25 987	28,2	1	87
Main-doigt(s)	3 311	11,7	2	51	11 250	17,6	2	48	14 560	15,8	2	49
Épaule	2 576	9,1	3	143	4 238	6,6	3	155	6 813	7,4	3	151
Genou	1 359	4,8	6	105	4 010	6,3	4	113	5 369	5,8	4	111
Sièges multiples	2 038	7,2	4	128	3 173	5,0	6	160	5 211	5,7	5	147
Cheville	1 374	4,9	5	59	3 399	5,3	5	58	4 773	5,2	6	59
Pied-orteil	888	3,1	11	47	2 680	4,2	8	60	3 568	3,9	7	57
Poignet	1 344	4,8	7	120	2 083	3,3	10	95	3 427	3,7	8	104
Œil	373	1,3	17	11	2 793	4,4	7	14	3 166	3,4	9	13
Autres membres supérieurs	958	3,4	10	109	2 045	3,2	11	92	3 003	3,3	10	97
Autres membres inférieurs	560	2,0	13	72	2 132	3,3	9	84	2 693	2,9	11	82
Vertèbres cervicales	1 214	4,3	8	90	1 430	2,2	16	92	2 644	2,9	12	91
Coude	758	2,7	12	158	1 682	2,6	13	112	2 440	2,7	13	126
Système corporel	1 179	4,2	9	167	1 077	1,7	17	138	2 256	2,5	14	153
Thorax	484	1,7	15	69	1 741	2,7	12	63	2 225	2,4	15	64
Tête	556	2,0	14	44	1 439	2,3	14	50	1 995	2,2	16	48
Tronc-abdomen-aîne	389	1,4	16	86	1 434	2,2	15	86	1 823	2,0	17	86
Oreille	14	0,0	18	108	87	0,1	18	61	101	0,1	18	67
Prothèses	3	0,0	19	27	9	0,0	19	51	12	0,0	19	45
<b>Total sièges connus</b>	<b>28 205</b>	<b>100</b>		<b>94</b>	<b>63 861</b>	<b>100</b>		<b>85</b>	<b>92 066</b>	<b>100</b>		<b>88</b>
Sièges inconnus (98000; 99990)	198	0,7		122	409	0,6		130	607	0,7		127
<b>Total</b>	<b>28 403</b>			<b>94</b>	<b>64 270</b>			<b>85</b>	<b>92 672</b>			<b>88</b>

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI



**Tableau A.2 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

Nature de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Entorse-foulure	12 421	47,5	1	78	24 235	41,0	1	77	36 657	43,0	1	77
Ecchymose-contusion	3 297	12,6	2	56	8 072	13,7	2	51	11 369	13,3	2	53
Plaies ouvertes	1 422	5,4	4	31	6 443	10,9	3	42	7 867	9,2	3	40
Problèmes m-s (sauf au dos)	2 912	11,1	3	150	4 421	7,5	5	123	7 333	8,6	4	134
Fractures	1 255	4,8	5	127	4 620	7,8	4	129	5 875	6,9	5	128
Affections du dos	879	3,4	7	99	1 643	2,8	7	134	2 523	3,0	6	122
Autres maladies	880	3,4	6	76	1 611	2,7	8	105	2 491	2,9	7	95
Blessures multiples	738	2,8	8	87	1 650	2,8	6	107	2 388	2,8	8	101
Brûlure	511	2,0	10	19	1 260	2,1	9	33	1 771	2,1	9	29
Troubles mentaux	726	2,8	9	261	588	1,0	14	186	1 314	1,5	10	228
Corps étranger	88	0,3	15	7	1 208	2,0	10	11	1 296	1,5	11	11
Trouble de l'œil (conjonctivite)	185	0,7	14	9	1 108	1,9	11	12	1 293	1,5	12	12
Blessures superficielles	225	0,9	12	27	1 001	1,7	12	27	1 226	1,4	13	27
Douleurs (sauf au dos)	382	1,5	11	112	696	1,2	13	97	1 079	1,3	14	102
Autres blessures	209	0,8	13	46	525	0,9	15	55	734	0,9	15	52
Trouble de l'oreille	3	0,0	16	50	37	0,1	16	74	40	0,0	16	72
<b>Total natures connues</b>	<b>26 133</b>	<b>100</b>		<b>87</b>	<b>59 123</b>	<b>100</b>		<b>77</b>	<b>85 256</b>	<b>100</b>		<b>80</b>
Natures non codées	1 902	6,7		186	4 304	6,7		194	6 206	6,7		192
Natures inconnues (99990)	368	1,3		90	843	1,3		108	1 211	1,3		103
<b>Total</b>	<b>28 403</b>			<b>94</b>	<b>64 270</b>			<b>85</b>	<b>92 672</b>			<b>88</b>

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI

**Tableau A.3 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

Genre d'accident ou d'exposition	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Chute au même niveau, glisser, trébucher	4 012	15,3	1	92	6 866	11,6	3	89	10 877	12,7	1	90
Autres efforts excessifs	3 633	13,8	2	87	6 975	11,7	2	86	10 608	12,4	2	87
Frappé par	2 104	8,0	5	55	8 159	13,7	1	54	10 262	12,0	3	54
Effort excessif en soulevant	2 850	10,8	3	91	5 300	8,9	4	84	8 150	9,5	4	86
Autres réactions du corps	2 718	10,3	4	83	5 230	8,8	5	76	7 948	9,3	5	79
Autres genres nca ou np	1 952	7,4	6	95	4 237	7,1	7	84	6 191	7,2	6	88
Heurter	1 371	5,2	8	51	4 279	7,2	6	48	5 650	6,6	7	49
Chute niveau inférieur et sauts	1 278	4,9	9	101	3 775	6,4	9	137	5 054	5,9	8	128
Coïncé ou écrasé	892	3,4	12	58	4 132	7,0	8	70	5 024	5,9	9	68
Se pencher-grimper-s'étirer	1 519	5,8	7	69	2 418	4,1	10	65	3 938	4,6	10	67
Mouvements répétitifs	1 014	3,9	11	189	1 120	1,9	14	142	2 133	2,5	11	164
Corps étrangers	164	0,6	17	7	1 694	2,9	11	10	1 858	2,2	12	10
Actes violents	1 057	4,0	10	176	724	1,2	17	127	1 781	2,1	13	156
Frottement-abrasion-friction	303	1,1	16	31	1 418	2,4	12	49	1 721	2,0	14	45
Accidents de transport	374	1,4	15	96	1 233	2,1	13	123	1 607	1,9	15	117
Contacts températures extrêmes	459	1,7	14	17	987	1,7	15	27	1 446	1,7	16	24
Exposition substances nocives	583	2,2	13	58	844	1,4	16	84	1 427	1,7	17	73
Exposition au bruit	3	0,0	18	56	31	0,1	18	87	33	0,0	18	85
<b>Total genres connus</b>	<b>26 286</b>	<b>100</b>		<b>87</b>	<b>59 424</b>	<b>100</b>		<b>78</b>	<b>85 710</b>	<b>100</b>		<b>81</b>
Genres non codés	1 902	6,7		186	4 304	6,7		194	6 206	6,7		192
Genres inconnus (99990)	215	0,8		70	542	0,8		75	757	0,8		74
<b>Total</b>	<b>28 403</b>			<b>94</b>	<b>64 270</b>			<b>85</b>	<b>92 672</b>			<b>88</b>

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI

**Tableau A.4 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

Agent causal de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Mouvement corporel ou posture	9 857	38,1	1	96	18 668	32,1	1	84	28 525	33,9	1	88
Plancher, surface de sol	2 392	9,2	3	98	4 299	7,4	3	116	6 691	8,0	2	110
Autres pièces et matériaux	614	2,4	11	68	5 350	9,2	2	65	5 964	7,1	3	65
Personnes	3 441	13,3	2	103	1 260	2,2	16	91	4 701	5,6	4	99
Autres contenants	1 240	4,8	4	86	3 006	5,2	4	74	4 246	5,1	5	77
Machines	707	2,7	8	70	2 465	4,2	5	85	3 171	3,8	6	82
Boîtes et caisses	1 048	4,1	5	95	1 799	3,1	7	66	2 847	3,4	7	77
Structures et autres surfaces	797	3,1	7	73	2 037	3,5	6	102	2 834	3,4	8	94
Autres instruments et matériel	687	2,7	9	49	1 738	3,0	8	57	2 425	2,9	9	55
Mobiliers	942	3,6	6	76	1 230	2,1	17	67	2 172	2,6	10	71
Autres agents causaux	563	2,2	13	52	1 365	2,3	11	60	1 928	2,3	11	58
Plantes, animaux et minéraux	599	2,3	12	44	1 266	2,2	15	86	1 865	2,2	12	73
Déchets, rebuts, débris	153	0,6	21	40	1 631	2,8	9	16	1 785	2,1	13	18
Outils à main de coupe	450	1,7	14	21	1 324	2,3	13	28	1 774	2,1	14	26
Éléments de structure métallique	160	0,6	20	62	1 459	2,5	10	65	1 620	1,9	15	65
Véhicules motorisés routiers	301	1,2	16	97	1 292	2,2	14	110	1 593	1,9	16	107
Pièces de machinerie	208	0,8	18	64	1 345	2,3	12	74	1 553	1,8	17	73
Produits chimiques	314	1,2	15	56	1 195	2,1	18	39	1 509	1,8	18	43
Escaliers	641	2,5	10	96	751	1,3	23	89	1 391	1,7	19	92
Autres véhicules	163	0,6	19	93	1 063	1,8	19	90	1 227	1,5	20	90
Bois, charpentes de bois	112	0,4	22	86	1 042	1,8	20	72	1 154	1,4	21	73
Autres outils à main non mécanique	96	0,4	23	72	902	1,6	21	54	998	1,2	22	56
Chariot manuel, diable	282	1,1	17	59	589	1,0	24	66	871	1,0	23	63
Outils à main mécaniques	52	0,2	25	81	751	1,3	22	57	803	1,0	24	59
Autres matériaux de construction	55	0,2	24	65	338	0,6	25	70	392	0,5	25	69
Bruit	3	0,0	26	76	30	0,1	26	84	33	0,0	26	83
<b>Total agents connus</b>	<b>25 877</b>	<b>100</b>		<b>87</b>	<b>58 195</b>	<b>100</b>		<b>77</b>	<b>84 072</b>	<b>100</b>		<b>80</b>

---

Agents non codés	1 902	6,7	186	4 304	6,7	194	6 206	6,7	192
Agents inconnus (99990)	624	2,2	82	1 771	2,8	84	2 395	2,6	84
<b>Total</b>	<b>28 403</b>		<b>94</b>	<b>64 270</b>		<b>85</b>	<b>92 672</b>		<b>88</b>

---

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI

**Tableau A.5 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon le siège de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

Siège de la lésion	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Dos	18 340	27,8	1	2 368	28,8	1	5 279	29,6	1	25 987	28,2	1
Main-doigt(s)	11 329	17,2	2	572	6,9	6	2 660	14,9	2	14 560	15,8	2
Épaule	4 920	7,5	3	589	7,2	5	1 305	7,3	3	6 813	7,4	3
Genou	3 745	5,7	4	600	7,3	4	1 024	5,7	5	5 369	5,8	4
Sièges multiples	3 370	5,1	5	729	8,9	2	1 112	6,2	4	5 211	5,7	5
Cheville	3 197	4,8	6	637	7,7	3	939	5,3	6	4 773	5,2	6
Pied-orteil	2 568	3,9	8	350	4,2	9	650	3,6	8	3 568	3,9	7
Poignet	2 541	3,8	9	271	3,3	10	614	3,4	9	3 427	3,7	8
Œil	2 726	4,1	7	110	1,3	17	330	1,9	16	3 166	3,4	9
Autres membres supérieurs	2 253	3,4	10	209	2,5	13	541	3,0	11	3 003	3,3	10
Autres membres inférieurs	2 008	3,0	11	247	3,0	11	438	2,5	12	2 693	2,9	11
Vertèbres cervicales	1 680	2,5	14	350	4,2	8	614	3,4	10	2 644	2,9	12
Coude	1 850	2,8	12	179	2,2	14	411	2,3	13	2 440	2,7	13
Système corporel	948	1,4	17	453	5,5	7	855	4,8	7	2 256	2,5	14
Thorax	1 707	2,6	13	173	2,1	15	345	1,9	15	2 225	2,4	15
Tête	1 373	2,1	16	246	3,0	12	376	2,1	14	1 995	2,2	16
Tronc-abdomen-aîne	1 375	2,1	15	140	1,7	16	307	1,7	17	1 823	2,0	17
Oreille	75	0,1	18	10	0,1	18	16	0,1	18	101	0,1	18
Prothèses	9	0,0	19	1	0,0	19	2	0,0	19	12	0,0	19
<b>Total sièges connus</b>	<b>66 012</b>	<b>100</b>		<b>8 235</b>	<b>100</b>		<b>17 818</b>	<b>100</b>		<b>92 066</b>	<b>100</b>	
Sièges inconnus (98000; 99990)	419	0,6		58	0,7		130	0,7		606	0,7	
<b>Total</b>	<b>66 431</b>			<b>8 293</b>			<b>17 948</b>			<b>92 672</b>		

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI

**Tableau A.6 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon la nature de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

Nature de la lésion	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Entorse-foulure	25 575	41,8	1	3 658	47,9	1	7 423	45,0	1	36 657	43,0	1
Ecchymose-contusion	8 382	13,7	2	1 034	13,6	2	1 953	11,8	2	11 369	13,3	2
Plaies ouvertes	6 134	10,0	3	261	3,4	7	1 472	8,9	3	7 867	9,2	3
Problèmes m-s (sauf au dos)	5 562	9,1	4	534	7,0	4	1 237	7,5	4	7 333	8,6	4
Fractures	4 336	7,1	5	625	8,2	3	914	5,5	5	5 875	6,9	5
Affections du dos	1 720	2,8	6	254	3,3	9	549	3,3	8	2 523	3,0	6
Autres maladies	1 679	2,7	7	256	3,3	8	556	3,4	7	2 491	2,9	7
Blessures multiples	1 601	2,6	8	317	4,1	6	470	2,8	10	2 388	2,8	8
Brûlure	1 189	1,9	9	40	0,5	13	541	3,3	9	1 771	2,1	9
Troubles mentaux	372	0,6	15	369	4,8	5	572	3,5	6	1 314	1,5	10
Corps étranger	1 174	1,9	10	20	0,3	15	102	0,6	15	1 296	1,5	11
Trouble de l'œil (conjonctivite)	1 093	1,8	11	54	0,7	12	146	0,9	14	1 293	1,5	12
Blessures superficielles	994	1,6	12	37	0,5	14	195	1,2	12	1 226	1,4	13
Douleurs (sauf au dos)	764	1,3	13	103	1,3	10	212	1,3	11	1 079	1,3	14
Autres blessures	510	0,8	14	67	0,9	11	157	1,0	13	734	0,9	15
Trouble de l'oreille	31	0,1	16	4	0,0	16	6	0,0	16	40	0,0	16
<b>Total natures connues</b>	<b>61 117</b>	<b>100</b>		<b>7 633</b>	<b>100</b>		<b>16 506</b>	<b>100</b>		<b>85 256</b>	<b>100</b>	
Natures non codées	4 432	6,7		564	6,8		1 209	6,7		6 206	6,7	
Natures inconnues (99990)	882	1,3		96	1,2		233	1,3		1 211	1,3	
<b>Total</b>	<b>66 431</b>			<b>8 293</b>			<b>17 948</b>			<b>92 672</b>		

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI

**Tableau A.7 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon le genre d'accident ou d'exposition et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

Genre d'accident ou d'exposition	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Chute au même niveau, glisser, trébucher	6 892	11,2	3	1 603	20,9	1	2 383	14,4	1	10 877	12,7	1
Autres efforts excessifs	7 861	12,8	2	756	9,8	3	1 991	12,0	2	10 608	12,4	2
Frappé par	8 056	13,1	1	570	7,4	8	1 636	9,9	4	10 262	12,0	3
Effort excessif en soulevant	5 792	9,4	4	598	7,8	5	1 760	10,6	3	8 150	9,5	4
Autres réactions du corps	5 690	9,3	5	794	10,3	2	1 465	8,8	5	7 948	9,3	5
Autres genres nca ou np	4 230	6,9	8	581	7,6	7	1 380	8,3	6	6 191	7,2	6
Heurter	4 326	7,0	6	330	4,3	10	995	6,0	7	5 650	6,6	7
Chute niveau inférieur et sauts	3 616	5,9	9	594	7,7	6	844	5,1	8	5 054	5,9	8
Coincé ou écrasé	4 281	7,0	7	180	2,3	12	563	3,4	11	5 024	5,9	9
Se pencher-grimper-s'étirer	2 715	4,4	10	410	5,3	9	812	4,9	9	3 938	4,6	10
Mouvements répétitifs	1 637	2,7	12	173	2,3	13	323	1,9	16	2 133	2,5	11
Corps étrangers	1 647	2,7	11	38	0,5	16	173	1,0	17	1 858	2,2	12
Actes violents	523	0,9	17	600	7,8	4	658	4,0	10	1 781	2,1	13
Frottement-abrasion-friction	1 338	2,2	13	53	0,7	15	330	2,0	14	1 721	2,0	14
Accidents de transport	930	1,5	15	228	3,0	11	449	2,7	13	1 607	1,9	15
Contactés températures extrêmes	921	1,5	16	33	0,4	17	492	3,0	12	1 446	1,7	16
Exposition substances nocives	969	1,6	14	135	1,8	14	324	2,0	15	1 427	1,7	17
Exposition au bruit	27	0,0	18	2	0,0	18	4	0,0	18	33	0,0	18
<b>Total genres connus</b>	<b>61 450</b>	<b>100</b>		<b>7 678</b>	<b>100</b>		<b>16 583</b>	<b>100</b>		<b>85 710</b>	<b>100</b>	
Genres non codés	4 432	6,7		564	6,8		1 209	6,7		6 206	6,7	
Genres inconnus (99990)	549	0,8		51	0,6		156	0,9		757	1,3	
<b>Total</b>	<b>66 431</b>			<b>8 293</b>			<b>17 948</b>			<b>92 672</b>		

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI

**Tableau A.8 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI selon l'agent causal de la lésion et la catégorie professionnelle, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

Agent causal de la lésion	Manuel			Non manuel			Mixte			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Mouvement corporel ou posture	20 265	33,6	1	2 755	36,5	1	5 505	33,9	1	28 525	33,9	1
Plancher, surface de sol	4 326	7,2	3	953	12,6	3	1 412	8,7	3	6 691	8,0	2
Autres pièces et matériaux	5 190	8,6	2	176	2,3	12	598	3,7	6	5 964	7,1	3
Personnes	2 080	3,5	6	1 005	13,3	2	1 616	9,9	2	4 701	5,6	4
Autres contenants	3 100	5,1	4	212	2,8	8	934	5,7	4	4 246	5,1	5
Machines	2 516	4,2	5	104	1,4	14	552	3,4	8	3 171	3,8	6
Boîtes et caisses	1 832	3,0	8	259	3,4	7	756	4,7	5	2 847	3,4	7
Structures et autres surfaces	2 022	3,4	7	303	4,0	6	509	3,1	9	2 834	3,4	8
Autres instruments et matériel	1 808	3,0	9	187	2,5	10	430	2,6	13	2 425	2,9	9
Mobiliers	1 396	2,3	12	314	4,2	5	461	2,8	10	2 172	2,6	10
Autres agents causaux	1 299	2,2	14	195	2,6	9	434	2,7	12	1 928	2,3	11
Plantes, animaux et minéraux	1 282	2,1	15	137	1,8	13	446	2,7	11	1 865	2,2	12
Déchets, rebuts, débris	1 578	2,6	10	44	0,6	19	162	1,0	20	1 785	2,1	13
Outils à main de coupe	1 155	1,9	17	45	0,6	17	573	3,5	7	1 774	2,1	14
Éléments de structure métallique	1 422	2,4	11	45	0,6	18	153	0,9	21	1 620	1,9	15
Véhicules motorisés routiers	1 032	1,7	18	177	2,4	11	384	2,4	14	1 593	1,9	16
Pièces de machinerie	1 340	2,2	13	37	0,5	21	175	1,1	18	1 553	1,8	17
Produits chimiques	1 273	2,1	16	50	0,7	16	186	1,1	17	1 509	1,8	18
Escaliers	780	1,3	22	316	4,2	4	295	1,8	15	1 391	1,7	19
Autres véhicules	916	1,5	20	93	1,2	15	218	1,3	16	1 227	1,5	20
Bois, charpentes de bois	1 026	1,7	19	34	0,5	22	93	0,6	23	1 154	1,4	21
Autres outils à main non mécanique	867	1,4	21	32	0,4	23	100	0,6	22	998	1,2	22
Chariot manuel, diable	662	1,1	24	44	0,6	20	165	1,0	19	871	1,0	23
Outils à main mécaniques	739	1,2	23	14	0,2	24	50	0,3	24	803	1,0	24
Autres matériaux de construction	333	0,6	25	10	0,1	25	49	0,3	25	392	0,5	25
Bruit	26	0,0	26	2	0,0	26	4	0,0	26	33	0,0	26
<b>Total agent connus</b>	<b>60 265</b>	<b>100</b>		<b>7 545</b>	<b>100</b>		<b>16 262</b>	<b>100</b>		<b>84 072</b>	<b>100</b>	



Agents non codés	4 432	6,7	564	6,8	1 209	6,7	6 206	6,7
Agents inconnus (99990)	1 734	2,6	184	2,2	477	2,7	2 395	2,6
<b>Total</b>	<b>66 431</b>		<b>8 293</b>		<b>17 948</b>		<b>92 672</b>	

**Note :** N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI



**ANNEXE B : LES DESCRIPTEURS DE LÉSIONS  
PROFESSIONNELLES AVEC PERTE DE TEMPS INDEMNISÉE  
SELON LE SEXE – 15-24 ANS**

**Tableau B.1 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2005-2007**

Siège de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Main-doigt(s)	650	18,6	2	28	2 550	26,8	1	34	3 200	24,6	1	33
Dos	1 033	29,6	1	49	2 126	22,4	2	44	3 158	24,3	2	46
Cheville	203	5,8	4	32	576	6,1	3	34	779	6,0	3	33
Épaule	228	6,5	3	62	487	5,1	5	61	714	5,5	4	61
Pied-orteil	124	3,5	11	27	548	5,8	4	34	672	5,2	5	33
Genou	160	4,6	7	69	446	4,7	7	60	606	4,7	6	62
Poignet	191	5,5	5	63	400	4,2	8	50	591	4,5	7	54
Œil	57	1,6	13	12	468	4,9	6	11	526	4,0	8	11
Sièges multiples	183	5,2	6	59	324	3,4	10	71	507	3,9	9	67
Autres membres supérieurs	131	3,7	9	39	361	3,8	9	46	492	3,8	10	44
Autres membres inférieurs	49	1,4	15	46	302	3,2	11	48	351	2,7	11	48
Tête	74	2,1	12	18	227	2,4	12	22	301	2,3	12	21
Vertèbres cervicales	127	3,6	10	47	157	1,6	13	43	284	2,2	13	45
Système corporel	157	4,5	8	144	124	1,3	17	64	281	2,2	14	109
Coude	56	1,6	14	50	150	1,6	14	42	206	1,6	15	44
Thorax	36	1,0	16	23	128	1,3	16	31	164	1,3	16	30
Tronc-abdomen-aïne	34	1,0	17	46	128	1,3	15	54	163	1,3	17	53
Oreille	1	0,0	18	38	7	0,1	18	50	8	0,1	18	49
Prothèses	0	0,0	19	-	1	0,0	19	8	1	0,0	19	8
<b>Total sièges connus</b>	<b>3 494</b>	<b>100</b>		<b>49</b>	<b>9 509</b>	<b>100</b>		<b>41</b>	<b>13 004</b>	<b>100</b>		<b>43</b>
Sièges inconnus (98000; 99990)	22	0,6		62	60	0,6		47	82	0,6		51
<b>Total</b>	<b>3 516</b>			<b>49</b>	<b>9 569</b>			<b>41</b>	<b>13 085</b>			<b>43</b>

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI

**Tableau B.2 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2005-2007**

Nature de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Entorse-foulure	1 463	45,1	1	47	3 059	34,7	1	39	4 522	37,5	1	41
Plaies ouvertes	340	10,5	3	21	1 505	17,1	2	34	1 845	15,3	2	32
Ecchymose-contusion	425	13,1	2	31	1 396	15,8	3	23	1 821	15,1	3	25
Fractures	119	3,7	6	75	674	7,6	4	88	793	6,6	4	86
Problèmes m-s (sauf au dos)	250	7,7	4	74	460	5,2	5	46	709	5,9	5	56
Brûlure	152	4,7	5	16	280	3,2	6	19	432	3,6	6	18
Blessures multiples	84	2,6	10	30	265	3,0	7	52	349	2,9	7	46
Autres maladies	92	2,8	8	58	184	2,1	11	41	276	2,3	8	47
Blessures superficielles	39	1,2	11	23	233	2,6	8	18	272	2,3	9	19
Affections du dos	86	2,7	9	53	168	1,9	12	56	254	2,1	10	55
Trouble de l'œil (conjonctivite)	28	0,9	13	5	187	2,1	10	7	215	1,8	11	7
Corps étranger	11	0,3	15	8	202	2,3	9	7	213	1,8	12	7
Troubles mentaux	106	3,3	7	197	40	0,5	15	153	146	1,2	13	185
Douleurs (sauf au dos)	30	0,9	12	46	84	1,0	13	46	114	0,9	14	46
Autres blessures	21	0,6	14	19	81	0,9	14	44	102	0,8	15	39
Trouble de l'oreille	0	0,0	0	-	2	0,0	16	158	2	0,0	16	158
<b>Total natures connues</b>	<b>3 246</b>	<b>100</b>		<b>47</b>	<b>8 819</b>	<b>100</b>		<b>39</b>	<b>12 065</b>	<b>100</b>		<b>41</b>
Natures non codées	220	6,3		68	622	6,5		71	843	6,4		71
Natures inconnues (99990)	50	1,4		31	128	1,3		69	178	1,4		58
<b>Total</b>	<b>3 516</b>			<b>49</b>	<b>9 569</b>			<b>41</b>	<b>13 085</b>			<b>43</b>

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI

**Tableau B.3 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2005-2007**

Genre d'accident ou d'exposition	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Frappé par	377	11,5	2	32	1 710	19,4	1	33	2 086	17,2	1	33
Autres efforts excessifs	370	11,3	3	49	821	9,3	3	44	1 191	9,8	2	45
Effort excessif en soulevant	356	10,9	4	54	761	8,6	5	40	1 117	9,2	3	45
Chute au même niveau, glisser, trébucher	396	12,1	1	46	717	8,1	6	42	1 114	9,2	4	44
Coincé ou écrasé	138	4,2	11	39	917	10,4	2	48	1 055	8,7	5	47
Heurter	214	6,5	7	21	765	8,7	4	30	979	8,1	6	28
Autres réactions du corps	291	8,9	5	44	628	7,1	7	40	920	7,6	7	41
Autres genres nca ou np	230	7,0	6	53	553	6,3	8	43	783	6,5	8	46
Chute niveau inférieur et sauts	137	4,2	12	52	388	4,4	9	72	525	4,3	9	67
Se pencher-grimper-s'étirer	153	4,7	8	47	266	3,0	12	38	419	3,5	10	41
Contacts températures extrêmes	140	4,3	10	13	224	2,5	13	15	364	3,0	11	14
Frottement-abrasion-friction	65	2,0	15	20	274	3,1	11	24	339	2,8	12	23
Corps étrangers	25	0,8	17	5	284	3,2	10	8	310	2,6	13	8
Mouvements répétitifs	95	2,9	13	90	152	1,7	14	50	246	2,0	14	66
Actes violents	151	4,6	9	127	81	0,9	17	82	232	1,9	15	111
Exposition substances nocives	75	2,3	14	48	150	1,7	15	28	225	1,9	16	34
Accidents de transport	53	1,6	16	60	143	1,6	16	65	196	1,6	17	64
Exposition au bruit	0	0,0	18	-	1	0,0	18	231	1	0,0	18	231
<b>Total genres connus</b>	<b>3 266</b>	<b>100</b>		<b>47</b>	<b>8 835</b>	<b>100</b>		<b>39</b>	<b>12 101</b>	<b>100</b>		<b>41</b>
Genres non codés	220	6,3		68	622	6,5		71	843	6,4		71
Genres inconnus (99990)	30	0,9		46	112	1,2		20	142	1,1		26
<b>Total</b>	<b>3 516</b>			<b>49</b>	<b>9 569</b>			<b>41</b>	<b>13 085</b>			<b>43</b>

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI

**Tableau B.4 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 15-24 ans, Québec, 2005-2007**

Agent causal de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Mouvement corporel ou posture	1 044	32,5	1	52	2 222	25,7	1	43	3 266	27,5	1	46
Autres pièces et matériaux	83	2,6	13	33	866	10,0	2	37	949	8,0	2	36
Autres contenants	166	5,2	5	46	514	5,9	3	34	681	5,7	3	37
Plancher, surface de sol	235	7,3	3	46	436	5,0	5	59	671	5,7	4	55
Machines	159	4,9	6	35	498	5,8	4	53	657	5,5	5	49
Outils à main de coupe	122	3,8	7	15	420	4,9	6	22	542	4,6	6	20
Boîtes et caisses	169	5,2	4	44	359	4,1	7	35	528	4,4	7	38
Personnes	399	12,4	2	76	103	1,2	23	65	502	4,2	8	74
Autres instruments et matériel	96	3,0	10	28	299	3,5	8	30	395	3,3	9	29
Structures et autres surfaces	87	2,7	12	36	286	3,3	9	47	372	3,1	10	44
Plantes, animaux et minéraux	115	3,6	8	36	257	3,0	10	30	372	3,1	11	32
Mobiliers	105	3,3	9	47	201	2,3	17	33	306	2,6	12	38
Autres agents causaux	94	2,9	11	28	202	2,3	16	31	296	2,5	13	30
Déchets, rebuts, débris	27	0,8	19	32	255	2,9	11	10	282	2,4	14	12
Pièces de machinerie	31	1,0	17	29	231	2,7	13	50	262	2,2	15	47
Éléments de structure métallique	24	0,8	21	28	236	2,7	12	36	260	2,2	16	35
Produits chimiques	49	1,5	15	41	206	2,4	15	17	255	2,1	17	21
Bois, charpentes de bois	20	0,6	22	45	212	2,4	14	33	232	2,0	18	34
Autres véhicules	26	0,8	20	74	198	2,3	18	54	224	1,9	19	56
Véhicules motorisés routiers	39	1,2	16	45	121	1,4	21	53	160	1,3	20	51
Autres outils à main non mécanique	8	0,3	24	62	141	1,6	19	30	149	1,3	21	32
Escaliers	69	2,1	14	47	74	0,9	24	51	143	1,2	22	49
Outils à main mécaniques	8	0,3	25	16	134	1,5	20	47	142	1,2	23	45
Chariot manuel, diable	29	0,9	18	29	112	1,3	22	35	141	1,2	24	34
Autres matériaux de construction	10	0,3	23	17	69	0,8	25	30	79	0,7	25	29
Bruit	0	0,0	26	-	2	0,0	26	156	2	0,0	26	156
<b>Total agents connus</b>	<b>3 213</b>	<b>100</b>		<b>47</b>	<b>8 655</b>	<b>100</b>		<b>39</b>	<b>11 855</b>	<b>100</b>		<b>41</b>
Agents non codés	220	6,3		68	622	6,5		71	843	6,4		71

Agent causal de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Agents inconnus (99990)	83	2,4		45	292	3,1		38	374	2,9		40
<b>Total</b>	<b>3 516</b>			<b>49</b>	<b>9 569</b>			<b>41</b>	<b>13 085</b>			<b>43</b>

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI



**ANNEXE C : LES DESCRIPTEURS DE LÉSIONS  
PROFESSIONNELLES AVEC PERTE DE TEMPS INDEMNISÉE  
SELON LE SEXE – 45 ANS OU PLUS**

**Tableau C.1 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007**

Siège de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Dos	3 407	29,7	1	94	6 143	26,9	1	107	9 550	27,9	1	102
Main-doigt(s)	1 230	10,7	2	64	3 331	14,6	2	61	4 561	13,3	2	62
Épaule	1 143	10,0	3	174	1 787	7,8	3	217	2 931	8,6	3	200
Genou	630	5,5	5	116	1 707	7,5	4	136	2 337	6,8	4	130
Sièges multiples	936	8,2	4	147	1 338	5,9	5	203	2 274	6,6	5	180
Cheville	521	4,5	7	73	1 049	4,6	6	75	1 570	4,6	6	75
Pied-orteil	382	3,3	11	52	870	3,8	7	80	1 252	3,7	7	72
Poignet	565	4,9	6	133	618	2,7	14	129	1 183	3,5	8	131
Autres membres inférieurs	265	2,3	13	87	863	3,8	8	107	1 128	3,3	9	102
Autres membres supérieurs	413	3,6	9	132	692	3,0	12	126	1 106	3,2	10	128
Coude	371	3,2	12	163	699	3,1	11	125	1 070	3,1	11	138
Thorax	258	2,2	14	70	808	3,5	9	81	1 065	3,1	12	78
Œil	127	1,1	17	10	780	3,4	10	18	908	2,6	13	16
Vertèbres cervicales	389	3,4	10	111	481	2,1	16	140	870	2,5	14	127
Tronc-abdomen-aîne	176	1,5	16	100	681	3,0	13	102	857	2,5	15	101
Système corporel	427	3,7	8	189	420	1,8	17	203	848	2,5	16	196
Tête	217	1,9	15	50	488	2,1	15	71	705	2,1	17	64
Oreille	4	0,0	18	191	44	0,2	18	74	48	0,1	18	84
Prothèses	2	0,0	19	33	5	0,0	19	88	7	0,0	19	70
<b>Total sièges connus</b>	<b>11 465</b>	<b>100</b>		<b>109</b>	<b>22 805</b>	<b>100,0</b>		<b>114</b>	<b>34 270</b>	<b>100</b>		<b>112</b>
Sièges inconnus (98000; 99990)	84	0,7		134	152	0,7		182	236	0,7		165
<b>Total</b>	<b>11 549</b>			<b>109</b>	<b>22 957</b>			<b>114</b>	<b>34 506</b>			<b>112</b>

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI

**Tableau C.2 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007**

Nature de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Entorse-foulure	4 767	44,8	1	88	8 724	41,4	1	97	13 491	42,5	1	94
Ecchymose-contusion	1 434	13,5	2	65	2 745	13,0	2	70	4 179	13,2	2	69
Problèmes m-s (sauf au dos)	1 335	12,6	3	166	1 857	8,8	4	160	3 192	10,1	3	162
Fractures	703	6,6	4	148	1 853	8,8	5	154	2 556	8,1	4	153
Plaies ouvertes	482	4,5	5	35	1 910	9,1	3	50	2 392	7,5	5	47
Autres maladies	352	3,3	7	80	720	3,4	6	139	1 072	3,4	6	120
Affections du dos	360	3,4	6	114	636	3,0	7	164	996	3,1	7	146
Blessures multiples	324	3,0	8	107	589	2,8	8	148	913	2,9	8	133
Troubles mentaux	263	2,5	9	302	265	1,3	14	217	528	1,7	9	259
Brûlure	161	1,5	11	25	358	1,7	9	44	519	1,6	10	38
Douleurs (sauf au dos)	179	1,7	10	127	270	1,3	13	130	449	1,4	11	129
Blessures superficielles	87	0,8	12	28	312	1,5	12	36	399	1,3	12	34
Trouble de l'œil (conjonctivite)	65	0,6	14	9	313	1,5	11	15	378	1,2	13	14
Corps étranger	32	0,3	15	8	346	1,6	10	14	378	1,2	14	13
Autres blessures	85	0,8	13	46	168	0,8	15	62	253	0,8	15	57
Trouble de l'oreille	1	0,0	16	22	23	0,1	16	71	24	0,1	16	69
<b>Total natures connues</b>	<b>10 629</b>	<b>100</b>		<b>101</b>	<b>21 085</b>	<b>100</b>		<b>102</b>	<b>31 718</b>	<b>100</b>		<b>102</b>
Natures non codées	768	6,6		229	1 564	6,8		271	2 332	6,8		257
Natures inconnues (99990)	152	1,3		114	304	1,3		144	456	1,3		134
<b>Total</b>	<b>11 549</b>			<b>109</b>	<b>22 957</b>			<b>114</b>	<b>34 506</b>			<b>112</b>

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI

**Tableau C.3 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007**

Genre d'accident ou d'exposition	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Chute au même niveau, glisser, trébucher	2 034	19,0	1	108	2 972	14,0	1	109	5 006	15,7	1	109
Autres efforts excessifs	1 431	13,4	2	93	2 604	12,3	2	108	4 034	12,6	2	103
Frappé par	743	6,9	6	63	2 437	11,5	3	73	3 180	10,0	3	71
Autres réactions du corps	1 087	10,2	3	91	1 952	9,2	4	91	3 039	9,5	4	91
Effort excessif en soulevant	1 066	10,0	4	106	1 789	8,4	5	111	2 855	8,9	5	109
Autres genres nca ou np	775	7,2	5	107	1 523	7,2	7	109	2 297	7,2	6	109
Chute niveau inférieur et sauts	592	5,5	8	121	1 595	7,5	6	174	2 187	6,9	7	160
Heurter	550	5,1	9	60	1 468	6,9	8	60	2 018	6,3	8	60
Coïncé ou écrasé	345	3,2	12	64	1 258	5,9	9	89	1 603	5,0	9	84
Se pencher-grimper-s'étirer	624	5,8	7	77	945	4,5	10	78	1 569	4,9	10	78
Mouvements répétitifs	452	4,2	10	213	405	1,9	14	194	857	2,7	11	204
Actes violents	383	3,6	11	208	266	1,3	17	165	649	2,0	12	190
Accidents de transport	99	0,9	16	143	470	2,2	12	163	569	1,8	13	159
Frottement-abrasion-friction	109	1,0	15	40	460	2,2	13	77	568	1,8	14	70
Corps étrangers	50	0,5	17	6	483	2,3	11	12	533	1,7	15	12
Exposition substances nocives	211	2,0	13	59	283	1,3	16	144	495	1,6	16	107
Contacts températures extrêmes	144	1,3	14	23	284	1,3	15	34	428	1,3	17	30
Exposition au bruit	1	0,0	18	10	20	0,1	18	80	21	0,1	18	77
<b>Total genres connus</b>	<b>10 695</b>	<b>100</b>		<b>101</b>	<b>21 214</b>	<b>100</b>		<b>102</b>	<b>31 909</b>	<b>100</b>		<b>102</b>
Genres non codés	768	6,6		229	1 564	6,8		271	2 332	6,8		257
Genres inconnus (99990)	86	0,7		83	179	0,8		120	265	0,8		108
<b>Total</b>	<b>11 549</b>			<b>109</b>	<b>22 957</b>			<b>114</b>	<b>34 506</b>			<b>112</b>

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI

**Tableau C.4 : Distribution du nombre de lésions professionnelles avec PTI et de la durée moyenne d'indemnisation selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, pour les 45 ans ou plus, Québec, 2005-2007**

Agent causal de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Mouvement corporel ou posture	4 066	38,7	1	110	7 036	33,9	1	105	11 103	35,5	1	107
Plancher, surface de sol	1 252	11,9	3	113	1 910	9,2	2	145	3 162	10,1	2	132
Autres pièces et matériaux	230	2,2	11	79	1 796	8,6	3	81	2 027	6,5	3	81
Personnes	1 252	11,9	2	118	461	2,2	13	117	1 713	5,5	4	118
Autres contenants	492	4,7	4	100	1 023	4,9	4	99	1 515	4,8	5	99
Structures et autres surfaces	371	3,5	7	88	798	3,8	5	129	1 169	3,7	6	116
Machines	246	2,3	10	91	795	3,8	6	113	1 040	3,3	7	108
Boîtes et caisses	405	3,9	6	107	555	2,7	8	92	960	3,1	8	99
Mobiliers	426	4,1	5	85	444	2,1	14	90	870	2,8	9	87
Autres instruments et matériel	269	2,6	9	58	564	2,7	7	80	832	2,7	10	73
Autres agents causaux	227	2,2	12	62	500	2,4	10	81	727	2,3	11	75
Plantes, animaux et minéraux	190	1,8	13	42	438	2,1	15	130	628	2,0	12	103
Escaliers	291	2,8	8	119	312	1,5	20	117	603	1,9	13	118
Véhicules motorisés routiers	82	0,8	17	137	514	2,5	9	143	596	1,9	14	142
Éléments de structure métallique	58	0,6	19	60	494	2,4	11	89	552	1,8	15	85
Déchets, rebuts, débris	51	0,5	20	51		2,3	12	22	536	1,7	16	25
Pièces de machinerie	77	0,7	18	57	430	2,1	16	93	507	1,6	17	88
Produits chimiques	112	1,1	16	62	360	1,7	18	57	472	1,5	18	58
Outils à main de coupe	144	1,4	14	22	300	1,4	21	40	444	1,4	19	34
Autres véhicules	46	0,4	21	112	371	1,8	17	121	418	1,3	20	120
Bois, charpentes de bois	34	0,3	22	68	345	1,7	19	93	379	1,2	21	91
Chariot manuel, diable	126	1,2	15	69	209	1,0	24	79	336	1,1	22	75
Autres outils à main non mécanique	32	0,3	23	87	280	1,3	22	78	312	1,0	23	79
Outils à main mécaniques	16	0,2	25	124	237	1,1	23	69	253	0,8	24	72
Autres matériaux de construction	19	0,2	24	75	96	0,5	25	88	115	0,4	25	86
Bruit	1	0,0	26	70	20	0,1	26	73	21	0,1	26	73
<b>Total agents connus</b>	<b>10 516</b>	<b>100</b>		<b>101</b>	<b>20 771</b>	<b>100</b>		<b>102</b>	<b>31 287</b>	<b>100</b>		<b>102</b>

Agent causal de la lésion	Femmes				Hommes				Total			
	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)	N	%	Rang	Durée moy. (jours)
Agents non codés	768	6,6		229	1 564	6,8		271	2 332	6,8		257
Agents inconnus (99990)	265	2,3		86	622	2,7		119	886	2,6		109
<b>Total</b>	<b>11 549</b>			<b>109</b>	<b>22 957</b>			<b>114</b>	<b>34 506</b>			<b>112</b>

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles avec PTI

**ANNEXE D : LES DESCRIPTEURS DE MALADIES  
PROFESSIONNELLES ACCEPTÉES SELON LE SEXE**

**Tableau D.1 : Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon le siège de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

Siège de la lésion	Femmes			Hommes			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Oreille	58	5,7	6	2 701	65,1	1	2 758	53,5	1
Poignet	214	21,3	2	311	7,5	2	525	10,2	2
Épaule	230	22,9	1	244	5,9	4	473	9,2	3
Coude	141	14,1	3	217	5,2	5	358	6,9	4
Thorax	27	2,7	9	275	6,6	3	302	5,9	5
Main-doigt(s)	132	13,1	4	155	3,7	6	287	5,6	6
Autres membres supérieurs	78	7,7	5	71	1,7	7	148	2,9	7
Sièges multiples	57	5,7	7	52	1,3	9	109	2,1	8
Système corporel	30	3,0	8	68	1,6	8	98	1,9	9
Genou	3	0,3	13	16	0,4	10	19	0,4	10
Vertèbres cervicales	13	1,3	10	6	0,1	15	18	0,4	11
Dos	8	0,8	12	8	0,2	12	16	0,3	12
Tronc-abdomen-aîne	3	0,3	14	12	0,3	11	14	0,3	13
Tête	8	0,8	11	6	0,1	14	14	0,3	14
Pied-orteil	2	0,2	15	7	0,2	13	9	0,2	15
Autres membres inférieurs	1	0,1	17	2	0,1	16	3	0,1	16
Cheville	1	0,1	16	1	0,0	18	2	0,0	17
Œil	0	0,0	18	1	0,0	17	1	0,0	18
<b>Total sièges connus</b>	1 005	100,0		4 151	100,0		5 156	100,0	
Autres sièges (inconnus)	10	1,0		11	0,3		21	0,4	
<b>Grand total</b>	<b>1 014</b>	<b>100,0</b>		<b>4 163</b>	<b>100,0</b>		<b>5 177</b>	<b>100,0</b>	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles acceptées



**Tableau D.2 : Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon la nature de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

Nature de la lésion	Femmes			Hommes			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Trouble de l'oreille	50	6,1	3	2 320	65,5	1	2 370	54,4	1
Problèmes m-s (sauf au dos)	631	77,4	1	800	22,6	2	1 431	32,8	2
Maladies respiratoires	34	4,2	4	185	5,2	3	219	5,0	3
Maladies de la peau	53	6,5	2	56	1,6	5	110	2,5	4
Néoplasmes, tumeurs, cancers	2	0,2	9	92	2,6	4	94	2,2	5
Maladies infectieuses et parasitaires	5	0,6	8	52	1,5	6	57	1,3	6
Douleurs (sauf au dos)	16	2,0	5	17	0,5	7	33	0,8	7
Autres maladies	15	1,9	6	15	0,4	8	31	0,7	8
Affections du dos	8	0,9	7	3	0,1	9	10	0,2	9
Troubles mentaux	1	0,1	10	0	0,0	10	1	0,0	10
<b>Total natures connues</b>	<b>815</b>	<b>100,0</b>		<b>3 541</b>	<b>100,0</b>		<b>4 357</b>	<b>100,0</b>	
Non codée	139	13,7		544	13,1		683	13,2	
Nature imprécise	48	4,7		58	1,4		106	2,0	
Nature inconnue	12	1,2		12	0,3		32	0,6	
<b>Grand total</b>	<b>1 014</b>	<b>100,0</b>		<b>4 163</b>	<b>100,0</b>		<b>5 177</b>	<b>100,0</b>	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles acceptées

**Tableau D.3 : Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon le genre d'accident ou d'exposition et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

Genre d'accident ou d'exposition	Femmes			Hommes			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Exposition au bruit	50	5,8	5	2 316	64,4	1	2 366	53,1	1
Mouvements répétitifs	463	53,9	1	518	14,4	2	981	22,0	2
Exposition substances nocives	93	10,8	3	354	9,9	3	447	10,0	3
Autres réactions du corps	121	14,1	2	165	4,6	4	286	6,4	4
Autres genres nca ou np	65	7,5	4	116	3,2	5	181	4,1	5
Autres efforts excessifs	30	3,5	6	42	1,2	6	72	1,6	6
Effort excessif en soulevant	24	2,8	7	25	0,7	8	49	1,1	7
Frottement-abrasion-friction	2	0,3	9	42	1,2	7	44	1,0	8
Se pencher-grimper-s'étirer	5	0,6	8	4	0,1	9	9	0,2	9
Contacts températures extrêmes	1	0,2	12	4	0,1	10	5	0,1	10
Frappé par	0	0,0	15	3	0,1	11	3	0,1	11
Chute au même niveau, glisser, trébucher	2	0,2	10	1	0,0	14	3	0,1	12
Heurter	1	0,2	11	1	0,0	13	3	0,1	13
Chute niveau inférieur et sauts	0	0,0	16	2	0,0	12	2	0,0	14
Coincé ou écrasé	1	0,1	14	1	0,0	15	2	0,0	15
Actes violents	1	0,1	13	1	0,0	16	1	0,0	16
Accidents de transport	0	0,0	17	0	0,0	17	0	0,0	17
<b>Total genres connus</b>	<b>860</b>	<b>100,0</b>		<b>3 594</b>	<b>100,0</b>		<b>4 454</b>	<b>100,0</b>	
Non codé	139	13,7		544	13,1		683	13,2	
Genres d'accidents inconnus	15	1,5		25	0,6		40	0,8	
<b>Grand total</b>	<b>1 014</b>	<b>100,0</b>		<b>4 163</b>	<b>100,0</b>		<b>5 177</b>	<b>100,0</b>	

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles acceptées

**Tableau D.4 : Distribution du nombre de maladies professionnelles acceptées selon l'agent causal de la lésion et le sexe, par ordre décroissant du nombre total de lésions, Québec, 2005-2007**

Agent causal de la lésion	Femmes			Hommes			Total		
	N	%	Rang	N	%	Rang	N	%	Rang
Bruit	50	5,9	2	2 315	64,9	1	2 365	53,5	1
Mouvement corporel ou posture	661	78,1	1	786	22,0	2	1 448	32,8	2
Plantes, animaux et minéraux	38	4,5	4	285	8,0	3	323	7,3	3
Produits chimiques	41	4,9	3	82	2,3	4	123	2,8	4
Autres agents causaux	10	1,2	5	14	0,4	6	24	0,6	5
Autres pièces et matériaux	8	0,9	6	13	0,4	8	21	0,5	6
Déchets, rebuts, débris	7	0,8	8	14	0,4	7	20	0,5	7
Machines	3	0,4	11	15	0,4	5	18	0,4	8
Autres contenants	6	0,7	9	7	0,2	9	13	0,3	9
Boîtes et caisses	8	0,9	7	4	0,1	12	12	0,3	10
Personnes	5	0,6	10	2	0,1	17	7	0,2	11
Autres instruments et matériel	1	0,1	15	5	0,1	11	6	0,1	12
Outils à main mécaniques	0	0,0	19	6	0,2	10	6	0,1	13
Mobiliers	2	0,3	13	2	0,1	16	5	0,1	14
Autres outils à main non mécanique	2	0,3	12	2	0,1	15	5	0,1	15
Bois, charpentes de bois	2	0,2	14	3	0,1	14	5	0,1	16
Plancher, surface de sol	0	0,0	18	4	0,1	13	4	0,1	17
Pièces de machinerie	1	0,1	17	2	0,1	18	3	0,1	18
Outils à main de coupe	0	0,0	21	2	0,1	19	2	0,0	19
Structures et autres surfaces	1	0,1	16	1	0,0	23	2	0,0	20
Éléments de structure métallique	0	0,0	20	1	0,0	20	2	0,0	21
Véhicules motorisés routiers	0	0,0	22	1	0,0	22	1	0,0	22
Autres véhicules	0	0,0	23	1	0,0	21	1	0,0	23
Escaliers	0	0,0	24	1	0,0	24	1	0,0	24
Chariot manuel, diable	0	0,0	25	1	0,0	26	1	0,0	25
Autres matériaux de construction	0	0,0	26	1	0,0	25	1	0,0	26
<b>Total agents connus</b>	<b>847</b>	<b>100,0</b>		<b>3 570</b>	<b>100,0</b>		<b>4 417</b>	<b>100,0</b>	

Non codé	139	13,7	544	13,1	683	13,2
Agents causaux inconnus	28	2,8	49	1,2	77	1,5
<b>Grand total</b>	<b>1 014</b>	<b>100,0</b>	<b>4 163</b>	<b>100,0</b>	<b>5 177</b>	<b>100,0</b>

Note : N = Nombre annuel moyen de lésions professionnelles acceptées

**ANNEXE E : LES GROUPES CIBLES SELON L'ÂGE  
(15-19 ANS; 20-24 ANS ET 45-54 ANS; 55 ANS OU PLUS)**

**Tableau E.1 : Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité des lésions avec PTI pour les 15-19 ans, Québec, 2005-2007**

SCIAN-CISC3		Cat. Prof.	Travailleurs rémunérés ETC	Lésions avec perte de temps indemnisée				
Code	Description			Nombre annuel	Fréq. ETC (%)	Durée (jours)	Tx. F-G (jrs/ETC) Rang	
321; 337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes	Man.	1284	261	20,3	38,4	7,8	<b>1</b>
311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac	Man.	998	264	26,4	28,4	7,5	<b>2</b>
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Man.	1102	102	9,2	70,6	6,5	<b>3</b>
561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Man.	846	182	21,5	29,3	6,3	<b>4</b>
413; 112; 111	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac; Élevage; Cultures agricoles	Man.	1536	151	9,9	47,0	4,6	<b>5</b>
418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Man.	659	74	11,2	33,8	3,8	<b>6</b>
623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale	Man.	717	83	11,5	31,4	3,6	<b>7</b>
<b>Sous-total 15-19 ans</b>			<b>7 142</b>	<b>1 117</b>	<b>15,7</b>	<b>37,8</b>	<b>5,9</b>	
<b>% Sous-total P/R Total - 15-19 ans</b>			<b>12,8</b>	<b>31,7</b>				
<b>Total 15-19 ans</b>			<b>55 681</b>	<b>3 520</b>	<b>6,3</b>	<b>33,3</b>	<b>2,1</b>	
<b>Sous-total 15-19 ans</b>			<b>7 142</b>	<b>1 117</b>	<b>15,7</b>	<b>37,8</b>	<b>5,9</b>	
<b>% Sous-total P/R total</b>			<b>0,3</b>	<b>1,2</b>				
<b>Total des travailleurs</b>			<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>3,4</b>	<b>87,9</b>	<b>3,0</b>	

**Note :** Les groupes sélectionnés affichent un taux de fréquence-gravité supérieur à la moyenne du Québec.

**Tableau E.2 : Les groupes cibles à plus fort taux de fréquence-gravité des lésions avec PTI pour les 20-24 ans, Québec, 2005-2007**

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Travailleurs rémunérés ETC	Lésions avec perte de temps indemnisée				Rang
Code	Description			Nombre annuel	Fréq. ETC (%)	Durée (jours)	Tx. F-G (jrs/ETC)	
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Man.	601	129	21,4	47,6	10,2	<b>1</b>
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Man.	1481	293	19,8	42,7	8,4	<b>2</b>
311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac	Man.	2955	544	18,4	41,0	7,5	<b>3</b>
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Man.	6470	618	9,6	78,4	7,5	<b>4</b>
561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Man.	2677	399	14,9	48,6	7,3	<b>5</b>
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	Man.	604	115	19,0	37,0	7,0	<b>6</b>
442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Man.	1102	129	11,7	51,2	6,0	<b>7</b>
331	Première transformation des métaux	Man.	719	114	15,9	34,7	5,5	<b>8</b>
484	Transport par camion	Man.	1769	148	8,4	62,9	5,3	<b>9</b>
321; 337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes	Man.	5148	641	12,4	41,7	5,2	<b>10</b>
713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine	Man.	676	62	9,1	50,6	4,6	<b>11</b>
623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale	Man.	3070	306	10,0	45,4	4,5	<b>12</b>
413; 112; 111	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac; Élevage; Cultures agricoles	Man.	4098	295	7,2	52,8	3,8	<b>13</b>
325; 339; 314; 313; 324	Fabrication de produits chimiques; Activités diverses de fabrication; Usines de produits textiles; Usines de textiles; Fabrication de produits du pétrole et du charbon	Man.	1597	157	9,9	37,8	3,7	<b>14</b>
418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels	Man.	2706	224	8,3	44,9	3,7	<b>15</b>

236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil	Man.	3602	180	5,0	72,4	3,6	<b>16</b>
336	Fabrication de matériel de transport	Man.	1664	184	11,1	31,3	3,5	<b>17</b>
322	Fabrication du papier	Man.	700	52	7,4	45,7	3,4	<b>18</b>
452	Magasins de fournitures de tout genre	Man.	731	74	10,2	32,9	3,3	<b>19</b>
332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service	Man.	15534	1 247	8,0	38,4	3,1	<b>20</b>
<b>Sous-total 20-24 ans</b>			<b>57 904</b>	<b>5 911</b>	<b>10,2</b>	<b>47,3</b>	<b>4,8</b>	
<b>% Sous-total P/R total 20-24 ans</b>			<b>28,6</b>	<b>61,8</b>				
<b>Total - 20-24 ans</b>			<b>202 342</b>	<b>9 565</b>	<b>4,7</b>	<b>46,8</b>	<b>2,2</b>	
<b>Sous-total 20-24 ans</b>			<b>57 904</b>	<b>5 911</b>	<b>10,2</b>	<b>47,3</b>	<b>4,8</b>	
<b>% Sous-total P/R total</b>			<b>2,1</b>	<b>6,4</b>				
<b>Total des travailleurs</b>			<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>3,4</b>	<b>87,9</b>	<b>3,0</b>	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de fréquence-gravité supérieur à la moyenne du Québec.



Tableau E.3 : Les groupes cibles à plus forte fréquence-gravité des lésions avec PTI pour les 45-54 ans, Québec, 2005-2007

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Travailleurs rémunérés ETC	Lésions avec perte de temps indemnisée				
Code	Description			Nombre annuel	Fréq. ETC (%)	Durée (jours)	Tx. F-G (jrs/ETC) Rang	
115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	Man.	594	69	11,6	164,2	19,0	1
562	Services de gestion des déchets et d'assainissement	Man.	656	86	13,1	124,8	16,3	2
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Man.	13 587	1 152	8,5	181,1	15,4	3
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	Man.	1 005	137	14	108,1	14,7	4
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Man.	2 046	143	7,0	193,9	13,6	5
442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Man.	1 283	112	8,8	141,2	12,4	6
492	Messageries et services de messagers	Man.	1 193	113	9,5	124,3	11,8	7
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Man.	3 867	710	18,4	64,1	11,8	8
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Man.	5 059	564	11,2	96,5	10,8	9
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Man.	2 071	211	10,2	102,8	10,5	10
561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers	Man.	8 997	644	7,2	141,0	10,1	11
236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil	Man.	7 569	411	5,4	177,7	9,7	12
311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac	Man.	10 473	1 102	10,5	91,2	9,6	13
<b>Sous-total 45-54 ans</b>			<b>58 400</b>	<b>5 454</b>	<b>9,3</b>	<b>126,3</b>	<b>11,8</b>	
<b>% Sous-total P/R total 45-54 ans</b>			<b>7,4</b>	<b>22,7</b>				
<b>Total - 45-54 ans</b>			<b>792 883</b>	<b>24 067</b>	<b>3,0</b>	<b>102,9</b>	<b>3,1</b>	
<b>Sous-total 45-54 ans</b>			<b>58 400</b>	<b>5 454</b>	<b>9,3</b>	<b>126,3</b>	<b>11,8</b>	
<b>% Sous-total P/R total</b>			<b>2,2</b>	<b>5,9</b>				
<b>Total des travailleurs</b>			<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>3,4</b>	<b>87,9</b>	<b>3,0</b>	

Note : Les groupes sélectionnés affichent un taux de fréquence-gravité au moins trois fois supérieur à la moyenne du Québec.

Tableau E.4 : Les groupes cibles à plus forte fréquence-gravité des lésions avec PTI pour les 55 ans ou plus, Québec, 2005-2007

SCIAN-CISC3		Cat. prof.	Travailleurs rémunérés ETC	Lésions avec perte de temps indemnisée				
Code	Description			Nombre annuel	Fréq. ETC (%)	Durée (jours)	Tx. F-G (jrs/ETC) Rang	
212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)	Man.	1 007	88	8,7	338,3	29,5	1
238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications	Man.	5 574	468	8,4	250,0	21,0	2
913	Administrations publiques locales, municipales et régionales	Man.	1 630	319	19,6	98,9	19,4	3
113	Foresterie et exploitation forestière	Man.	888	49	5,5	318,6	17,6	4
236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil	Man.	3 049	179	5,9	224,5	13,2	5
484	Transport par camion	Man.	5 805	361	6,2	195,1	12,1	6
444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage	Man.	659	80	12,1	94,8	11,5	7
713; 711; 512; 712	Divertissement, <b>loisirs</b> et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine	Man.	1 044	65	6,2	174,9	10,8	8
327	Fabrication de produits minéraux non métalliques	Man.	1 018	89	8,7	123,5	10,8	9
311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac	Man.	4 011	368	9,2	114,7	10,5	10
326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	Man.	1 881	187	9,9	102,3	10,2	11
812	Services personnels et services de blanchissage	Man.	655	45	6,9	146,2	10,1	12
442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres	Man.	630	40	6,3	150,8	9,6	13
321; 337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes	Man.	5 509	420	7,6	121,4	9,2	14
452	Magasins de fournitures de tout genre	Man.	782	68	8,7	104,3	9,1	15
<b>Sous-total 55 ans ou plus</b>			<b>34 142</b>	<b>2 825</b>	<b>8,3</b>	<b>165,1</b>	<b>13,7</b>	
<b>% Sous-total P/R total 55 ans ou plus</b>			<b>9,4</b>	<b>27,1</b>				
<b>Total - 55 ans ou plus</b>			<b>362 374</b>	<b>10 439</b>	<b>2,9</b>	<b>134,3</b>	<b>3,9</b>	

<b>Sous-total 55 ans ou plus</b>	<b>34 142</b>	<b>2 825</b>	<b>8,3</b>	<b>165,1</b>	<b>13,7</b>
<b>% Sous-total P/R total</b>	<b>1,3</b>	<b>3,0</b>			
<b>Total des travailleurs</b>	<b>2 708 596</b>	<b>92 672</b>	<b>3,4</b>	<b>87,9</b>	<b>3,0</b>

**Note :** Les groupes sélectionnés affichent un taux de fréquence-gravité au moins trois fois supérieur à la moyenne du Québec



**ANNEXE F : RÉPARTITION DE LA MAIN-D'ŒUVRE RÉMUNÉRÉE  
ETC ET DES LÉSIONS AVEC PTI SELON LE SEXE ET LA  
CATÉGORIE PROFESSIONNELLE – 15-24 ANS ET 45 ANS OU  
PLUS**

**Tableau F.1 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-24 ans, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**

Sexe	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
Femmes	19 535	41 626	56 388	117 549	1 548	426	1 542	3 516
Hommes	78 625	27 972	33 879	140 475	7 930	227	1 412	9 569
<b>Total</b>	<b>98 160</b>	<b>69 597</b>	<b>90 266</b>	<b>258 023</b>	<b>9 478</b>	<b>653</b>	<b>2 955</b>	<b>13 085</b>

**Tableau F.2: Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 15-24 ans, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**

Sexe	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
Femmes	16,6	35,4	48,0	100,0	44,0	12,1	43,9	100,0
Hommes	56,0	19,9	24,1	100,0	82,9	2,4	14,8	100,0
<b>Total</b>	<b>38,1</b>	<b>26,9</b>	<b>35,0</b>	<b>100,0</b>	<b>72,4</b>	<b>5,0</b>	<b>22,6</b>	<b>100,0</b>

**Tableau F.3 : Effectifs de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 45 ans ou plus, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**

Sexe	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
Femmes	81 050	298 753	106 399	486 203	5 819	2 339	3 391	11 549
Hommes	262 243	296 943	109 869	669 055	18 573	1 247	3 138	22 957
<b>Total</b>	<b>343 293</b>	<b>595 696</b>	<b>216 268</b>	<b>1 155 257</b>	<b>24 391</b>	<b>3 586</b>	<b>6 529</b>	<b>34 506</b>

**Tableau F.4 : Répartition (%) de la main-d'œuvre rémunérée ETC et des lésions professionnelles avec PTI pour les 45 ans ou plus, selon le sexe et la catégorie professionnelle, Québec, 2005-2007**

Sexe	Travailleurs ETC rémunérés				Nombre annuel moyen de lésions			
	Manuel	Non manuel	Mixte	Total	Manuel	Non manuel	Mixte	Total
Femmes	16,7	61,3	21,9	100,0	50,4	20,3	29,4	100,0
Hommes	39,2	44,4	16,4	100,0	80,9	5,4	13,7	100,0
<b>Total</b>	29,7	51,5	18,7	100,0	70,7	10,4	18,9	100,0





**ANNEXE G : TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE LES  
CODES DE PROFESSIONS DE LA CLASSIFICATION  
CANADIENNE DESCRIPTIVE DES PROFESSIONS DE 1971  
(CDDP71), UTILISÉE À LA CSST POUR LES DONNÉES DE 2005  
À 2007, ET LES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES**

Catégorie professionnelle		
CCDP	1971	DESCRIPTION
<b>INCONNUS OU NON CODÉS</b>		
0		Profession non codée
0	0	Code absent
0	9919	Autres travailleurs, n.c.a.
0	9999	Professions non classées ou non identifiées
<b>MANUELS</b>		
1	3135	Aides-infirmières et garçons de salle d'hôpital
1	3139	Personnel spécialisé & auxiliaires soins inf. et thér.
1	3333	Chorégraphes et danseurs
1	3713	Athlètes
1	4153	Commis à l'expédition et à la réception
1	4155	Commis au stock et travailleurs assimilés
1	4157	Peseurs
1	4159	Magasiniers, ordonnanciers et distributeurs, n.c.a.
1	4172	Facteurs
1	5145	Commis de stations-service
1	5193	Chauffeurs-livreurs
1	6117	Sous-officiers et soldats des forces armées
1	6129	Trav. spéc. préparation aliments boissons & services connexes
1	6133	Préposés à l'entretien, à l'exception des domestiques
1	6135	Employés des wagons-lits et porteurs
1	6139	Travailleurs spéc. ds services logement & secteurs connexes
1	6142	Bonnes à tout faire, domestiques et travailleurs assimilés
1	6161	Blanchisseurs
1	6163	Nettoyeurs à sec
1	6165	Presseurs
1	6169	Trav. spéc. ds entretien vêtements & tissus d'ameublement
1	6191	Concierges, employés des services domestiques & nettoyage
1	6193	Conducteurs d'ascenseurs et de monte-charges
1	6198	Manœuvres et travailleurs assimilés des services
1	7111	Agriculteurs, en général
1	7113	Éleveurs
1	7115	Exploitants de cultures de plein champ
1	7131	Directeurs d'exploitations agricoles
1	7181	Ouvriers agricoles, en général
1	7183	Ouvriers agricoles et horticoles
1	7185	Ouvriers d'exploitations arboricoles et viticoles
1	7187	Ouvriers agricoles de l'élevage
1	7191	Ouvriers d'exploitations laitières
1	7193	Ouvriers agricoles de l'aviculture
1	7195	Ouvriers pépiniéristes et assimilés
1	7197	Conducteurs réguliers & conducteurs contractuels mach. agric.
1	7198	Valets & garçons de ferme (agriculture, horticulture, élevage)
1	7199	Autres agriculteurs, horticulteurs et éleveurs, n.c.a.

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
1	7313	Pêcheurs au filet, au filet de fond et à la ligne
1	7315	Trappeurs et travailleurs assimilés
1	7319	Pêcheurs, trappeurs et travailleurs assimilés, n.c.a.
1	7513	Bûcherons et travailleurs assimilés
1	7516	Contrôleurs, trieurs & mesureurs billes & travailleurs assimilés
1	7517	Trav. spéc. ds levage, triage, transport billes & trav. assimilé
1	7518	Manœuvres et travailleurs assimilés de exploitation forest.
1	7519	Travailleurs forestiers et bûcherons, n.c.a.
1	7711	Foreurs sur installation rotary et travailleurs assimilés
1	7713	Autres trav. spéc. ds forage des roches & du sous-sol
1	7715	Boutefeux et dynamiteurs
1	7717	Mineurs & carriers spéc. ds havage, transport, chargement
1	7718	Manœuvres & trav. ass. (mines, carrières, champs pétrole, gaz)
1	7719	Mineurs, carriers, foreurs de puits & trav. assimilés, n.c.a.
1	8111	Ouvriers au concassage et au broyage des minerais
1	8113	Conduc. mélangeurs, séparateurs, app. filtrage des min. ouvr. Ass.
1	8115	Fondeurs et grilleurs de minerais
1	8118	Manœuvres & travailleurs assimilés au traitement du minerai
1	8119	Travailleurs spéc. ds traitement du minerai, n.c.a.
1	8131	Travailleurs aux fours de fusion, conversion & d'affinage
1	8133	Travailleurs spéc. ds traitement thermique des métaux
1	8135	Lamineurs
1	8137	Mouleurs, noyauteurs et fondeurs de métaux
1	8141	Profileurs et étireurs de métaux
1	8143	Galvaniseurs, métalliseurs et travailleurs assimilés
1	8148	Manœuvres et travailleurs assimilés de la métallurgie
1	8149	Métallurgistes et travailleurs assimilés, n.c.a.
1	8151	Conducteurs de fours, séchoirs à argile, verre, pierre
1	8153	Trav. spéc. ds séparation, conc. broy. malax. argile, verre, pierre
1	8155	Façonneurs de l'argile, du verre et de la pierre
1	8158	Manœuvres & trav. ass. confection prod. argile, verre, pierre
1	8159	Confectionneurs prod. argile, verre, pierre & trav. assimilés
1	8161	Ouvriers au malaxage & mélange prod. chi. & matières analogues
1	8167	Grilleurs, cuiseurs & sécheurs de prod. chim. & mat. analogues
1	8171	Ouvriers au concassage, broyage prod. chim. & mat. analogues
1	8173	Enduiseurs et calandriers de prod. chim. & mat. analogues
1	8178	Manœuvres & trav. ass. du trait. prod. chim. & mat. analogues
1	8179	Trav. spéc. ds traitement prod. chim. & matières analogues
1	8211	Meuniers de farine et de grains
1	8213	Boulangers, pâtisseries, confiseurs et travailleurs assimilés
1	8215	Trav. des abattoirs, conserveries, usines condition. viande
1	8217	Travailleurs des conserveries, usines conditionnement poisson
1	8221	Trav. conserveries, usines de conditionnement fruits, légumes
1	8223	Ouvriers de laiterie et travailleurs assimilés
1	8225	Ouvriers de sucrerie et travailleurs assimilés
1	8227	Travailleurs de l'industrie de boissons
1	8228	Manœuvres & travailleurs ass. industrie aliments, boissons
1	8229	Travailleurs de l'industrie aliments, boissons, trav. ass.

Catégorie	CCDP 1971	DESCRIPTION
<b>professionnelle</b>		
1	8231	Scieurs de bois d'œuvre et travailleurs assimilés
1	8233	Ouvriers fabrication (contre-plaqué) & travailleurs ass.
1	8235	Ouvriers au traitement du bois
1	8236	Cont. vérif. trieurs, industrie bois à exclusion (pâte à papier)
1	8238	Manœuvres trav. ass. industrie bois, exclusion (pâte à papier)
1	8239	Travailleurs industrie bois exclusion (pâte à papier) n.c.a.
1	8258	Manœuvres & trav. ass. industrie pâte à papier & papier
1	8259	Travailleurs de l'industrie pâte à papier, papier, n.c.a.
1	8261	Préparateurs de fibres textiles
1	8263	Fileurs et tordeurs de fibres textiles
1	8265	Bobineurs et renvideurs de textiles
1	8267	Tisseurs
1	8271	Tricoteurs
1	8273	Blanchisseurs et teinturiers de produits textiles
1	8275	Finisseurs et calandriers de produits textiles
1	8278	Manœuvres et travailleurs assimilés du textile
1	8279	Travailleurs du textile, n.c.a.
1	8293	Travailleurs spécialisés dans le traitement du tabac
1	8295	Travailleurs spécialisés dans le traitement des cuirs, peaux
1	8296	Cont. vérif. trieurs, échant. industries transformation n.c.a.
1	8298	Autres manœuvres & trav. ass. des industries transformation
1	8299	Autres travailleurs des industries de transformation, n.c.a.
1	8311	Ajusteurs-outilleurs
1	8313	Machinistes et régleurs de machines-outils
1	8315	Conducteurs de machines-outils
1	8319	Usineurs de métaux, n.c.a.
1	8331	Forgeurs
1	8333	Tôliers
1	8334	Conducteurs de machines à emboutir les métaux, n.c.a.
1	8335	Soudeurs et oxycoupeurs
1	8337	Chaudronniers, tôliers et ouvriers en charpente métallique
1	8339	Façonneurs et formeurs de métal à l'exception usineurs, n.c.a.
1	8351	Modeleurs sur bois
1	8353	Scieurs de bois & travailleurs assimilés, sauf des scieries
1	8355	Raboteurs, tourneurs, façonneurs & travailleurs ass. du bois
1	8356	Contrôleurs et vérificateurs du bois à la machine
1	8357	Ponceurs de bois
1	8359	Travailleurs du bois à la machine, n.c.a.
1	8371	Trav. spéc. taille & façonnage argile, verre, pierre prod. simi.
1	8379	Travailleurs spéc. argile, verre, pierre, prod. similaires, n.c.a.
1	8393	Limeurs, meuleurs, lustreurs, décapeurs & polisseurs, n.c.a.
1	8395	Gabarieurs et modeleurs, n.c.a.
1	8399	Autres usineurs & travailleurs des secteurs connexes, n.c.a.
1	8511	Trav. spéc. fabrication, montage moteurs, organes aux., n.c.a.
1	8513	Trav. spéc. fabrication, montage, véhicules automobiles, n.c.a.
1	8515	Trav. spéc. fabrication & montage d'aéronefs, n.c.a.
1	8523	Trav. spéc. fabric. & montage machines & matériel indus. n.c.a.
1	8525	Trav. spéc. fabric. & montage machines bureau, matériel mécano.

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
1	8526	Cont. vérif. essay. trieurs fabric. & montage prod. métal. n.c.a.
1	8528	Manœuvres & trav. assimilés fabric. & montage prod. métal. n.c.a.
1	8529	Autres trav. spéc. fabrication & montage prod. métal. n.c.a.
1	8531	Trav. spéc. ds fabrication & montage matériel électrique
1	8533	Installateurs & répar. app. électriques, matériel connexe
1	8534	Trav. spéc. fabrication & montage matériel électronique
1	8536	Cont. vérif. essay. fabrication du montage de l'inst. & réparation
1	8538	Manœuvres & trav. assimilés de fabric. montage de l'inst. etc.
1	8539	Trav. spéc. fabric. montage, inst. réparation app. électriques etc.
1	8541	Ébénistes et menuisiers en meubles
1	8546	Contrôleurs, vérif. trieurs fabric. montage, réparation articles bois
1	8548	Manœuvres & trav. ass. fabric. montage réparation articles bois
1	8549	Trav. spéc. fabric. montage réparation articles bois n.c.a.
1	8551	Patronniers, marqueurs & coupeurs de tissu, fourrure & cuir
1	8553	Tailleurs et couturiers
1	8555	Fourreurs
1	8562	Tapissiers-garnisseurs
1	8563	Piqueurs de tissus & matières analogues, à la machine
1	8566	Cont. vérif. trieurs, échant. articles en textile fourrure cuir
1	8568	Manœuvres & trav. ass. de la confection articles textile etc.
1	8569	Trav. spéc. ds confection etc. articles textile, fourrure, cuir
1	8571	Assembleurs & colleurs d'articles caoutchouc, plastique etc.
1	8573	Mouleurs de caoutchouc, de plastique & de prod. similaires
1	8575	Coupeurs finisseurs articles caoutchouc, plastique, prod. sim.
1	8576	Contrôleurs, vérif. etc. fabrication etc. prod. caoutchouc etc.
1	8578	Manœuvres & trav. assimilés de la fabrication etc. caoutchouc
1	8579	Trav. spéc. ds fabrication etc. articles caoutchouc, etc.
1	8581	Mécaniciens et réparateurs de véhicules automobiles
1	8582	Mécaniciens et réparateurs d'aéronefs
1	8583	Mécaniciens et réparateurs de matériel ferroviaire
1	8584	Mécaniciens & réparateurs machines indus. agric. construction
1	8586	Contrôleurs, vérif. essayeurs, trieurs, réparation matériel méca
1	8588	Mécaniciens & réparateurs d'instruments de précision
1	8589	Mécaniciens & réparateurs, excepté électriciens, n.c.a.
1	8592	Constructeurs et réparateurs de bateaux
1	8593	Façonneurs de produits en papier
1	8595	Peintres et décorateurs d'articles manufacturés
1	8596	Contrôleurs, vérif. essay. trieurs, échant. fabric. montage, rép.
1	8598	Manœuvres & trav. de la fabric. montage, réparation, n.c.a.
1	8599	Autres travailleurs spéc. ds fabric. montage, réparation, n.c.a.
1	8713	Paveurs, poseurs de revêtement routier & travailleurs ass.
1	8715	Cheminots
1	8718	Manœuvres excavateurs, niveleurs, paveurs, trav. assimilés
1	8719	Excavateurs, niveleurs, paveurs & trav. assimilés, n.c.a.
1	8731	Monteurs de lignes électriques et travailleurs assimilés
1	8733	Électriciens d'installation et d'entretien
1	8735	Monteurs-réparateurs (matériel comm., appareils connexes)
1	8736	Contrôleurs, vérif., essayeurs du montage, installation etc.

Catégorie	CCDP 1971	DESCRIPTION
<b>professionnelle</b>		
1	8738	Manœuvres & trav. ass. du montage, installation, réparation, etc.
1	8739	Monteurs, installateurs, réparateurs, matériel élect. etc.
1	8781	Charpentiers en charpentes bois & travailleurs assimilés
1	8782	Maçons et carreleurs
1	8783	Lisseurs de béton et travailleurs assimilés
1	8784	Plâtriers et travailleurs assimilés
1	8785	Peintres, tapissiers et travailleurs assimilés
1	8786	Travailleurs spécialisés dans l'isolation
1	8787	Couvreur, applicateurs d'enduits hydrofuges, trav. assimilés
1	8791	Tuyauteurs, plombiers et travailleurs assimilés
1	8793	Monteurs de charpentes métalliques
1	8795	Vitriers
1	8798	Manœuvres et travailleurs assimilés du bâtiment
1	8799	Autres travailleurs du bâtiment, n.c.a.
1	9119	Personnel d'exploitation des transports aériens, n.c.a.
1	9131	Conducteurs et chauffeurs de locomotive
1	9139	Personnel d'exploitation des transports ferroviaires, n.c.a.
1	9155	Matelots de pont
1	9157	Matelots des salles de machines et chaufferies
1	9175	Camionneurs
1	9313	Dockers et manutentionnaires
1	9315	Conducteurs de matériel de manutention, n.c.a.
1	9317	Emballeurs, n.c.a.
1	9318	Manœuvres manutentionnaires & travailleurs assimilés, n.c.a.
1	9319	Autres manutentionnaires & travailleurs assimilés, n.c.a.
1	9512	Conducteurs de presses à imprimer
1	9517	Relieurs et travailleurs assimilés
1	9518	Manœuvres & trav. ass. (imprimerie & secteurs connexes)
1	9519	Imprimeurs et travailleurs assimilés, n.c.a.
1	9533	Conducteurs-mécaniciens (machines fixes, appareils auxiliaires)
1	9535	Conducteurs d'installations (service des eaux et sanitaire)
1	9537	Conducteurs d'installations de pompage & de pipe-lines
1	9539	Mécaniciens de machines & d'installations fixes, trav. ass.
1	9918	Manœuvres et travailleurs assimilés, n.c.a.
<b>NON MANUELS</b>		
2	1111	Membres des corps législatifs
2	1113	Administrateurs gouvernementaux
2	1115	Maîtres de poste
2	1116	Insp. & fonct. chargés l'application règlements gouv.
2	1119	Fonctionnaires & administrateurs de l'adm. publique, n.c.a.
2	1130	Directeurs généraux et autres cadres supérieurs
2	1131	Directeurs ds domaine sciences nat. tech. & math.
2	1132	Direct. & admin. des sciences soc. & secteurs connexes
2	1133	Adm. de l'enseignement & domaines connexes
2	1134	Administrateurs dans le domaine de la méd. & de la santé
2	1135	Directeurs financiers

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
2	1136	Direct. des relations avec le personnel & relat. indust.
2	1137	Directeurs des ventes et de la publicité
2	1141	Directeurs des achats
2	1142	Direct. & chefs du personnel spécialisé dans les services
2	1143	Directeurs de la production
2	1145	Directeurs de travaux de construction
2	1147	Directeurs des transports et des télécommunications
2	1149	Autres directeurs et administrateurs, n.c.a.
2	1171	Comptables, experts comptables et autres agents financiers
2	1173	Analystes de l'organisation et des méthodes
2	1174	Agents personnel, agents placement & travailleurs assimilés
2	1175	Acheteurs en dehors des commerces de gros et de détail
2	1176	Inspecteurs & agents chargés applic. règlements entr. privées
2	1179	Cadres administratifs et travailleurs assimilés, n.c.a.
2	2111	Chimistes
2	2112	Géologues et scientifiques assimilés
2	2113	Physiciens
2	2114	Météorologistes
2	2119	Travailleurs spécialisés dans les sciences physiques, n.c.a.
2	2131	Agronomes et scientifiques assimilés
2	2133	Biologistes et scientifiques assimilés
2	2139	Travailleurs spécialisés ds sciences bio. agro. n.c.a.
2	2141	Architectes
2	2142	Ingénieurs chimistes
2	2143	Ingénieurs civils
2	2144	Ingénieurs électriciens
2	2145	Ingénieurs en organisation
2	2147	Ingénieurs mécaniciens
2	2151	Ingénieurs métallurgistes
2	2153	Ingénieurs des mines
2	2154	Ingénieurs du pétrole
2	2155	Ingénieurs en aérospatiale
2	2157	Ingénieurs en sciences nucléaires
2	2159	Architectes et ingénieurs, n.c.a.
2	2160	Surveillants d'autres travailleurs en arch. & en ingénierie
2	2161	Arpenteurs-géomètres
2	2163	Dessinateurs
2	2169	Autres travailleurs en architecture et en ingénierie, n.c.a.
2	2181	Mathématiciens, statisticiens et actuaires
2	2183	Analystes & programmeurs en informatique & travailleurs assimilés
2	2189	Trav. spéc. ds math. stat. analyse organique & secteurs connexes
2	2311	Économistes
2	2313	Sociologues, anthropologues et spécialistes assimilés
2	2315	Psychologues
2	2319	Travailleurs spécialisés en sciences sociales, n.c.a.
2	2331	Travailleurs sociaux
2	2333	Personnel des services sociaux et communautaires
2	2339	Travailleurs sociaux & travailleurs des secteurs connexes

Catégorie	CCDP 1971	DESCRIPTION
<b>professionnelle</b>		
2	2341	Juges et magistrats
2	2343	Avocats et notaires
2	2349	Hommes de loi et travailleurs assimilés, n.c.a.
2	2350	Surveillants personnel spéc. des biblio. musées & archives
2	2351	Bibliothécaires et archivistes
2	2353	Techniciens de bibliothèques, de musées et d'archives
2	2359	Personnel spécialisé des biblio. musées & archives, n.c.a.
2	2391	Conseillers d'orientation scolaire et professionnelle
2	2399	Autres trav. spéc. des sciences sociales & secteurs connexes
2	2511	Ministres du culte
2	2519	Membres du clergé et assimilés, n.c.a.
2	2711	Professeurs d'université
2	2719	Professeurs d'université et personnel assimilé, n.c.a.
2	2731	Instituteurs d'écoles maternelles et primaires
2	2733	Professeurs d'écoles secondaires
2	2739	Enseignants écoles prim., secondaires & personnel assimilé
2	2791	Professeurs collèges communautaires & écoles prof.
2	2792	Professeurs de beaux-arts
2	2793	Professeurs d'enseignement secondaire supérieur, n.c.a.
2	2795	Éducateurs de personnes inadaptées, n.c.a.
2	2797	Instructeurs et moniteurs, n.c.a.
2	2799	Autres enseignants et personnel assimilé, n.c.a.
2	3111	Médecins et chirurgiens
2	3117	Ostéopathes et chiropracteurs
2	3119	Personnel spéc. ds diagnostic & traitement maladies, n.c.a.
2	3130	Infirmières surveillantes
2	3133	Élèves infirmières
2	3137	Physiothérapeutes, ergothérapeutes et autres
2	3151	Pharmaciens
2	3152	Diététiciens et nutritionnistes
2	3153	Optométristes
2	3155	Techniciens-spécialistes et techniciens en radiologie
2	3314	Dessinateurs publicitaires et illustrateurs
2	3315	Photographes et caméraman
2	3330	Product., direct., réalis. à la scène à la radio et à l'écran
2	3332	Musiciens
2	3335	Acteurs
2	3337	Annonceurs à la radio et à la télévision
2	3351	Directeurs littéraires, chefs rédaction & travailleurs ass.
2	3353	Auteurs & rédacteurs radio, télévision, scène, écran
2	3355	Traducteurs et interprètes
2	3359	Rédacteurs, n.c.a.
2	4110	Surveillants des sténographes et dactylographes
2	4111	Secrétaires et sténographes
2	4113	Dactylographes et commis-dactylographes
2	4130	Surveillants teneurs livres, commis compt. travailleurs ass.
2	4131	Teneurs de livres et commis en comptabilité
2	4135	Commis assurances, banques, autres établissements financiers



Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
2	4137	Commis aux services statistiques
2	4139	Teneurs de livres, commis compt. & travailleurs assimilés
2	4140	Surv. opérateurs mach. bureau & matériel mécano. & électro.
2	4141	Opérateurs sur machines de bureau
2	4143	Opérateurs sur matériel mécanographique électronique
2	4160	Surv. des commis de biblio., classeurs-arch., corres. & trav. ass.
2	4161	Commis de bibliothèque et classeurs-archivistes
2	4169	Commis biblio., classeurs-arch., corres. & trav. assimilés
2	4170	Surveillants récept. hôtesses acc. facteurs messagers
2	4171	Réceptionnistes et hôtesses d'accueil
2	4175	Téléphonistes
2	4190	Surveillants d'autre personnel adm. & travailleurs assimilés
2	4191	Agents de recouvrement
2	4192	Estimateurs d'assurances
2	4193	Agents voyages, vendeurs billets, commis gare & marchandises
2	4194	Commis d'hôtel
2	4195	Commis au service du personnel
2	4197	Employés de bureau
2	4199	Autre personnel administratif et travailleurs assimilés
2	5130	Chefs de ventes de biens de consommation
2	5131	Vendeurs-techniciens et conseillers apparentés
2	5133	Voyageurs de commerce
2	5170	Chefs des ventes de services
2	5171	Courtiers et agents d'assurances
2	5172	Agents immobiliers
2	5173	Courtiers en valeurs
2	5174	Agents de publicité
2	5177	Agents de vente de services aux entreprises
2	5179	Vendeurs de services, n.c.a.
2	5190	Chefs d'autres travailleurs spécialisés dans la vente
2	5191	Acheteurs des commerces de gros et de détail
2	6113	Agents de police et enquêteurs privés
2	6115	Gardiens et agents de sécurité
2	6116	Officiers des forces armées
2	6120	Surveillants trav. spéc. ds préparation aliments & boissons
2	6130	Surveillants trav. spéc. ds logement & secteurs connexes
2	6144	Guides
2	6160	Surveillants trav. spéc. ds entretien vêtements tissus ameub.
2	8110	Contremaîtres des travailleurs spéc. ds traitement minéral
2	8150	Contremaîtres des conf., de prod. argile, verre, pierre trav. ass
2	8160	Contremaîtres trav. spéc. ds prod. chimiques (pétrole, caout. etc.)
2	8210	Contremaîtres des trav. industrie aliments, boissons, trav. ass.
2	8230	Contremaîtres trav. industrie bois, à exclusion (pâte à papier)
2	8250	Contr. des trav. industrie pâte à papier, papier & trav. ass.
2	8260	Contremaîtres des travailleurs du textile
2	8290	Contremaîtres d'autres trav. des industries transformation
2	8310	Contremaîtres d'usineurs de métaux
2	8350	Contremaîtres des travailleurs du bois à la machine

Catégorie	CCDP 1971	DESCRIPTION
<b>professionnelle</b>		
2	8370	Contremaîtres trav. spéc. argile, verre, pierre, prod. similaires
2	8390	Contremaîtres d'autres usineurs & trav. secteurs connexes
2	8540	Contremaîtres de trav. spéc. fabric. montage, rép. articles bois
2	8550	Cont. de trav. spéc. confec. assemblage, réparation articles textiles
2	8570	Contremaîtres trav. spéc. fabric. etc. articles caoutchouc etc.
2	8796	Contrôleurs, vérif. essay. spéc. (construction except. mat. élect.)
2	9110	Contremaîtres du personnel d'exploitation transports aériens
2	9111	Pilotes, navigateurs et mécaniciens
2	9130	Contremaîtres du personnel exploitation transports ferr.
2	9151	Officiers de pont
2	9170	Contremaîtres du personnel exploitation des transp. routiers
2	9179	Personnel d'exploitation des transports routiers, n.c.a.
2	9190	Contremaîtres d'autre personnel d'exploitation transports
2	9511	Typographes et compositeurs
2	9531	Conducteurs d'installations de centrale électrique
2	9551	Opérateurs de matériel de radio et de télédiffusion
2	9553	Télégraphistes
2	9555	Opérateurs (appareils enregistrement, reprod. vidéo & sonores)
2	9910	Surveillants et contremaîtres, n.c.a.

#### MIXTES

3	2117	Techniciens-spécialistes et techniciens sciences physiques
3	2135	Techn. spécialistes & techn. sciences biologiques agronomiques
3	2165	Tech.-spécialistes & tech. en architecture & ingénierie
3	3113	Dentistes
3	3115	Vétérinaires
3	3131	Infirmières diplômées, à l'exception des surveillantes
3	3134	Infirmières auxiliaires
3	3154	Opticiens d'ordonnances
3	3156	Techniciens-spécialistes et techniciens de laboratoires méd.
3	3157	Hygiénistes dentaires, dentistes adjoints et techniciens
3	3159	Autre personnel méd. autres tech. santé & trav. assimilés
3	3311	Peintres, sculpteurs et autres artistes
3	3313	Dessinateurs-modélistes, stylistes & décorateurs ensembliers
3	3319	Prof. beaux-arts, arts comm., photographie & domaines connexes
3	3339	Artistes & tech. de la scène, radio & de l'écran n.c.a.
3	3710	Entraîneurs moniteurs instructeurs directeurs (sports-loisirs)
3	3711	Arbitres et autres officiels
3	3715	Travailleurs auxiliaires des sports et loisirs
3	3719	Travailleurs spécialisés des sports et loisirs, n.c.a.
3	4133	Caissiers
3	4150	Surveillants des magasiniers, ordonnanciers & distributeurs
3	4151	Commis à la production
3	4173	Commis au courrier et aux postes
3	4177	Messagers
3	4179	Réceptionnistes, hôtesses d'accueil, facteurs et messagers
3	5135	Vendeurs et commis vendeurs de biens de consommation, n.c.a.

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
3	5137	Commis vendeurs de biens de consommation
3	5141	Vendeurs ambulants et colporteurs
3	5143	Vendeurs de journaux
3	5149	Vendeurs de biens de consommation, n.c.a.
3	5199	Autres travailleurs spécialisés dans la vente, n.c.a.
3	6111	Personnel spécialisé dans la lutte contre l'incendie
3	6112	Agents de police et détectives de la police officielle
3	6119	Travailleurs spécialisés dans les services de protection
3	6121	Chefs et cuisiniers
3	6123	Barman
3	6125	Travailleurs spécialisés dans les aliments et boissons
3	6141	Entrepreneurs de pompes funèbres, embaumeurs & trav. assimilés
3	6143	Coiffeurs et travailleurs assimilés
3	6145	Hôtesse & employés assimilés non spéc. ds aliments, boissons
3	6147	Travailleurs spécialisés dans le soin des enfants
3	6149	Travailleurs spécialisés dans les services personnels
3	6190	Surveillants des autres travailleurs spéc. ds les services
3	6199	Autres travailleurs spécialisés dans les services, n.c.a.
3	7180	Contremaîtres des autres agriculteurs, horticulteurs, éleveurs
3	7311	Patrons et seconds de bateaux de pêche
3	7510	Contremaîtres de travailleurs forestiers et de bûcherons
3	7511	Travailleurs spécialisés dans la conservation des forêts
3	7710	Contremaîtres de mineurs, carriers, foreurs puits, trav. ass.
3	8116	Cont., vérif., essay., trieurs, échantillonneurs trait. min.
3	8130	Contremaîtres des métallurgistes et travailleurs assimilés
3	8146	Contrôl., vérif., essay., trieurs, échan., de la métallurgie
3	8156	Cont. vérif. essay. et trieurs de prod. argile, verre, pierre
3	8163	Ouvriers au filtrage, tamisage, réparation prod. chim. matières
3	8165	Ouvriers, distillation, sublimation, carbonisation prod. chim.
3	8176	Cont. vérif. essayeurs, échantillonneurs au trait. prod. chim.
3	8226	Cont. vérif. essay. trieurs. échant. industr. aliments, boissons
3	8251	Préparateurs de pâte à papier cellulosique
3	8253	Ouvriers de papeterie
3	8256	Cont. vérif. essay. trieurs échan. industrie pâte papier, papier
3	8276	Cont. vérif. essay. trieurs, échantillonneurs prod. textiles
3	8316	Contrôleurs, vérificateurs, essayeurs usinage métaux
3	8330	Contremaîtres de façonneurs, formeurs métal, excepté usineurs
3	8336	Cont. vérif. essay. du façonnage, formage métaux (except. usinage)
3	8373	Trav. spéc. meulage & polissage prod. argile, verre, pierre
3	8376	Contrôleurs, vérificateurs, argile, verre, pierre, prod. similaire
3	8391	Graveurs, acidograpeurs et travailleurs assimilés
3	8396	Contrôleurs et vérificateurs de l'usinage, n.c.a.
3	8510	Contremaîtres de trav. spéc. fabrication, montage prod. metall.
3	8527	Trav. spéc. fabric. & montage instr. précision, matériel connexe
3	8530	Contremaîtres de trav. spéc. ds fabric. montage, instal. etc.
3	8535	Installateurs & réparateurs app. électroniques matériel con.
3	8537	Dépanneurs de radios et de téléviseurs
3	8557	Modistes et chapeliers

Catégorie professionnelle	CCDP 1971	DESCRIPTION
3	8561	Cordonniers
3	8580	Contremaîtres de mécaniciens, réparateurs excepté électricien
3	8585	Mécaniciens & réparateurs machines bureau, matériel mécano.
3	8587	Réparateurs de montres et de pendules
3	8590	Contremaîtres de trav. spéc. ds fabric. montage, réparation
3	8591	Diamantaires, lapidaires, bijoutiers et orfèvres
3	8710	Contremaîtres des excavateurs, niveleurs, paveurs, trav. ass.
3	8711	Excavateurs, niveleurs et travailleurs assimilés
3	8730	Contremaîtres monteurs, installateurs, etc. matériel élect. etc.
3	8780	Contremaîtres d'autres travailleurs du bâtiment
3	9113	Personnel des services auxiliaires au sol
3	9133	Chefs de train et serre-freins
3	9135	Personnel des services auxiliaires transports ferroviaires
3	9153	Officiers mécaniciens de navire
3	9159	Personnel de la navigation & travailleurs assimilés, n.c.a.
3	9171	Conducteurs d'autobus
3	9173	Chauffeurs de taxis et chauffeurs particuliers
3	9191	Personnel d'exploitation du métro et des tramways
3	9193	Conducteurs (locotracteurs, locomotrices, excepté transp. ferr.)
3	9199	Autre personnel d'exploitation des transports, n.c.a.
3	9310	Contremaîtres (manutentionnaires, trav. assimilés, n.c.a.)
3	9311	Conducteurs d'appareils de levage, n.c.a.
3	9510	Contremaîtres d'imprimeurs et de travailleurs assimilés
3	9513	Travailleurs spécialisées ds stéréotypie & galvanotypie
3	9514	Imprimeurs-graveurs, à l'exception des photograpeurs
3	9515	Photograpeurs et travailleurs assimilés
3	9530	Contremaîtres (mécaniciens de machines installations fixes)
3	9550	Contremaîtres (opérateurs de mat. électronique, communication)
3	9557	Projectionnistes de cinéma
3	9559	Opérateurs (matériel élect., matériel communication, n.c.a.)
3	9590	Contremaîtres (autres ouvriers qualifiés, conducteurs machines)
3	9591	Techniciens de laboratoires photographiques
3	9599	Divers ouvriers qualifiés & conducteurs de machines, n.c.a.
3	9916	Contrôleurs, vérificateurs, essayeurs & trieurs, n.c.a.

**ANNEXE H : TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE  
LES CODES DE PROFESSIONS DE LA CLASSIFICATION  
NATIONALE DES PROFESSIONS POUR STATISTIQUES  
DE 2006 (CNP-S 2006), UTILISÉE PAR STATISTIQUE  
CANADA POUR LE RECENSEMENT DE 2006, ET LES  
CATÉGORIES PROFESSIONNELLES**

Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
<b>MANUELS</b>			
1	1471	B571	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires
1	1472	B572	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces
1	2243	C143	Techniciens/techniciennes et mécaniciens/mécaniciennes d'instruments industriels
1	2244	C144	Mécaniciens/mécaniciennes, techniciens/techniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'avionique et d'instruments et d'appareillages électriques d'aéronefs
1	3234	D234	Ambulanciers/ambulancières et autre personnel paramédical
1	3413	D312	Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires
1	5134	F034	Danseurs/danseuses
1	5251	F151	Athlètes
1	6251	G941	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières - commerce de gros et de détail
1	6252	G942	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries
1	6464	G624	Autres grades des Forces armées
1	6471	G811	Aides familiaux/aides familiales, aides de maintien à domicile et personnel assimilé
1	6483	G923	Soigneurs/soigneuses d'animaux et travailleurs/travailleuses en soins des animaux
1	6621	G971	Préposés/préposées de stations-service
1	6622	G972	Commis d'épicerie et autres garnisseurs/garnisseuses de tablettes - commerce de détail
1	6641	G961	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé
1	6661	G931	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage - travaux légers
1	6662	G932	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées
1	6663	G933	Concierges et concierges d'immeubles
1	6672	G732	Autres préposés/préposées en hébergement et en voyage
1	6681	G981	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec
1	6682	G982	Repasseurs/repasseuses, presseurs/presseuses et finisseurs/finisseuses
1	7231	H311	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage
1	7232	H312	Outils-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses
1	7241	H211	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)
1	7242	H212	Électriciens industriels/électriciennes industrielles
1	7243	H213	Électriciens/électriciennes de réseaux électriques
1	7244	H214	Monteurs/monteuses de lignes électriques et de câbles
1	7245	H215	Monteurs/monteuses de lignes et de câbles de télécommunications
1	7246	H216	Installateurs/installatrices et réparateurs/réparatrices de matériel de télécommunications
1	7247	H217	Techniciens/techniciennes en montage et en entretien d'installations de câblodistribution

Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
1	7251	H111	Plombiers/plombières
1	7252	H112	Tuyauteurs/tuyauteuses, monteurs/monteuses d'appareils de chauffage et poseurs/poseuses de gicleurs
1	7253	H113	Monteurs/monteuses d'installations au gaz
1	7261	H321	Tôliers/tôlières
1	7262	H322	Chaudronniers/chaudronnières
1	7263	H323	Assembleurs/assembleuses et ajusteurs/ajusteuses de plaques et de charpentes métalliques
1	7264	H324	Monteurs/monteuses de charpentes métalliques
1	7265	H326	Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser
1	7266	H325	Forgerons/forgeronnes et monteurs/monteuses de matrices
1	7271	H121	Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières
1	7272	H122	Ébénistes
1	7281	H131	Briqueteurs-maçons/briqueteuses-maçonnes
1	7282	H132	Finisseurs/finisseuses de béton
1	7283	H133	Carreleurs/carreleuses
1	7284	H134	Plâtriers/plâtrières, latteurs/latteuses et poseurs/poseuses de systèmes intérieurs
1	7291	H141	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux
1	7292	H142	Vitriers/vitrières
1	7293	H143	Calorifugeurs/calorifugeuses
1	7294	H144	Peintres et décorateurs/décoratrices
1	7295	H145	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur
1	7311	H411	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)
1	7312	H412	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd
1	7313	H413	Mécaniciens/mécaniciennes en réfrigération et en climatisation
1	7314	H414	Réparateurs/réparatrices de wagons
1	7315	H415	Mécaniciens/mécaniciennes et contrôleurs/contrôleuses d'aéronefs
1	7316	H416	Ajusteurs/ajusteuses de machines
1	7317	H417	Mécaniciens/mécaniciennes et monteurs/monteuses de machines dans l'industrie du textile
1	7318	H418	Constructeurs/constructrices et mécaniciens/mécaniciennes d'ascenseurs
1	7321	H421	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus
1	7322	H422	Débossailleurs/débosselleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie
1	7331	H431	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides
1	7332	H432	Réparateurs/réparatrices d'appareils électroménagers
1	7333	H433	Électromécaniciens/électromécaniciennes
1	7334	H434	Mécaniciens/mécaniciennes de motocyclettes et personnel assimilé
1	7335	H435	Mécaniciens/mécaniciennes de petits moteurs et autres équipements
1	7341	H511	Tapissiers-garnisseurs/tapissières-garnisseuses
1	7372	H622	Foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses de mines à ciel ouvert, de carrières et de chantiers de construction

Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
1	7373	H623	Foreurs/foreuses de puits d'eau
1	7381	H521	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer
1	7382	H522	Scaphandriers/scaphandrières
1	7383	H523	Autre personnel spécialisé des métiers
1	7411	H711	Conducteurs/conductrices de camions
1	7414	H714	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses - services de livraison et de messagerie
1	7432	H732	Ouvriers/ouvrières à l'entretien de la voie ferrée
1	7433	H733	Matelots de pont du transport par voies navigables
1	7434	H734	Matelots de salle des machines du transport par voies navigables
1	7437	H737	Agents/agentes de piste dans le transport aérien
1	7441	H531	Personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial
1	7442	H532	Personnel d'entretien des canalisations d'eau et de gaz
1	7443	H533	Préposés/préposées à la pose et à l'entretien des pièces mécaniques d'automobiles
1	7445	H535	Autres réparateurs/réparatrices et préposés/préposées à l'entretien
1	7451	H811	Débardeurs/débardeuses
1	7452	H812	Manutentionnaires
1	7611	H821	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction
1	7612	H822	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers
1	7621	H831	Manœuvres à l'entretien des travaux publics
1	7622	H832	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier
1	8231	I131	Mineurs/mineuses d'extraction et de préparation, mines souterraines
1	8232	I132	Foreurs/foreuses et personnel de mise à l'essai et des autres services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz
1	8241	I151	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage
1	8251	I011	Exploitants/exploitantes agricoles et gestionnaires d'exploitations agricoles
1	8252	I012	Entrepreneurs/entrepreneuses et gestionnaires des services agricoles
1	8255	I015	Entrepreneurs/entrepreneuses et gestionnaires de l'aménagement paysager et de l'entretien des terrains
1	8257	I017	Propriétaires-exploitants/propriétaires-exploitantés d'entreprises agricoles
1	8262	I172	Patrons/patronnes de bateaux de pêche et pêcheurs indépendants/pêcheuses indépendantes
1	8411	I141	Personnel d'entretien et de soutien des mines souterraines
1	8412	I142	Personnel du forage et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz
1	8421	I161	Conducteurs/conductrices de scies à chaîne et d'engins de débardage
1	8422	I162	Ouvriers/ouvrières en sylviculture et en exploitation forestière
1	8431	I021	Ouvriers/ouvrières agricoles
1	8432	I022	Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres
1	8441	I181	Matelots de pont sur les bateaux de pêche
1	8442	I182	Chasseurs/chasseuses et trappeurs/trappeuses
1	8611	I211	Manœuvres à la récolte
1	8612	I212	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains
1	8613	I213	Manœuvres de l'aquiculture et de la mariculture



Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
1	8614	I214	Manœuvres des mines
1	8615	I215	Manœuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz
1	8616	I216	Manœuvres de l'exploitation forestière
1	9411	J121	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais
1	9412	J122	Mouleurs/mouleuses, noyauteurs/noyauteuses et fondeurs/fondeuses de métaux dans les aciéries
1	9414	J124	Opérateurs/opératrices de machines dans le façonnage et la finition des produits en béton, en argile ou en pierre
1	9421	J131	Opérateurs/opératrices d'installation de traitement des produits chimiques
1	9422	J132	Opérateurs/opératrices de machines de traitement des matières plastiques
1	9423	J133	Opérateurs/opératrices de machines de transformation du caoutchouc et personnel assimilé
1	9431	J141	Opérateurs/opératrices de machines à scier dans les scieries
1	9433	J143	Opérateurs/opératrices de machines dans la fabrication et finition du papier
1	9434	J144	Autres opérateurs/opératrices de machines dans la transformation du bois
1	9435	J145	Opérateurs/opératrices de machines à façonner le papier
1	9436	J146	Classeurs/classeuses de bois d'œuvre et autres vérificateurs/vérificatrices et classeurs/classeuses dans la transformation du bois
1	9441	J151	Opérateurs/opératrices de machines de préparation de fibres textiles et de filés
1	9442	J152	Tisseurs/tisseuses, tricoteurs/tricoteuses et autres opérateurs/opératrices de machines textiles
1	9443	J153	Teinturiers/teinturières et finisseurs/finisseuses de produits textiles
1	9444	J154	Contrôleurs/contrôleuses de la qualité, trieurs/trieuses et échantillonneurs/échantillonneuses de produits textiles
1	9451	J161	Opérateurs/opératrices de machines à coudre industrielles
1	9452	J162	Coupeurs/coupeuses de tissu, de fourrure et de cuir
1	9453	J163	Ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans le traitement du cuir et des peaux
1	9454	J164	Contrôleurs/contrôleuses et essayeurs/essayeuses dans la confection d'articles en tissu, en cuir et en fourrure
1	9461	J171	Opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons
1	9462	J172	Bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-découpeurs/dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs/préparatrices de volaille et personnel assimilé
1	9463	J173	Ouvriers/ouvrières dans les usines de conditionnement du poisson
1	9464	J174	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement du tabac
1	9465	J175	Échantillonneurs/échantillonneuses et trieurs/trieuses dans la transformation des aliments et des boissons
1	9471	J181	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer
1	9473	J183	Opérateurs/opératrices de machines à relier et de finition
1	9481	J211	Monteurs/monteuses d'aéronefs et contrôleurs/contrôleuses de montage d'aéronefs

Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
1	9482	J212	Assembleurs/assembleuses, contrôleurs/contrôleuses et vérificateurs/vérificatrices de véhicules automobiles
1	9483	J213	Assembleurs/assembleuses, monteurs/monteuses, contrôleurs/contrôleuses et vérificateurs/vérificatrices de matériel électronique
1	9484	J214	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses dans la fabrication de matériel, d'appareils et d'accessoires électriques
1	9485	J215	Assembleurs/assembleuses, monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses dans la fabrication de transformateurs et de moteurs électriques industriels
1	9486	J216	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses de matériel mécanique
1	9487	J217	Opérateurs/opératrices de machines et contrôleurs/contrôleuses dans la fabrication d'appareils électriques
1	9491	J221	Monteurs/monteuses de bateaux et contrôleurs/contrôleuses de montage de bateaux
1	9492	J222	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses de meubles et d'accessoires
1	9493	J223	Monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses d'autres produits en bois
1	9494	J224	Vernisseurs/vernisseuses en finition et en réparation de meubles
1	9495	J225	Assembleurs/assembleuses, finisseurs/finisseuses et contrôleurs/contrôleuses de produits en plastique
1	9496	J226	Peintres et enduiseurs/enduiseuses - secteur industriel
1	9497	J227	Opérateurs/opératrices d'équipement de métallisation et de galvanisation et personnel assimilé
1	9498	J228	Autres monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses
1	9511	J191	Opérateurs/opératrices de machines d'usinage
1	9512	J192	Opérateurs/opératrices de machines de formage
1	9513	J193	Opérateurs/opératrices de machines à travailler le bois
1	9514	J194	Opérateurs/opératrices de machines à travailler les métaux légers et lourds
1	9516	J196	Opérateurs/opératrices de machines d'autres produits métalliques
1	9517	J197	Opérateurs/opératrices de machines à fabriquer des produits divers
1	9611	J311	Manœuvres dans le traitement des métaux et des minerais
1	9612	J312	Manœuvres en métallurgie
1	9613	J313	Manœuvres dans le traitement des produits chimiques et les services d'utilité publique
1	9614	J314	Manœuvres dans le traitement des pâtes et papiers et la transformation du bois
1	9615	J315	Manœuvres dans la fabrication des produits en caoutchouc et en plastique
1	9616	J316	Manœuvres des produits du textile
1	9617	J317	Manœuvres dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac
1	9618	J318	Manœuvres dans la transformation du poisson
1	9619	J319	Autres manœuvres des services de transformation, de fabrication et d'utilité publique

Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
<b>NON MANUELS</b>			
2	0011	A011	Membres des corps législatifs
2	0012	A012	Cadres supérieurs/cadres supérieures - administration publique
2	0013	A013	Cadres supérieurs/cadres supérieures - services financiers, communications et autres services aux entreprises
2	0014	A014	Cadres supérieurs/cadres supérieures - santé, enseignement, services communautaires et sociaux et associations mutuelles
2	0015	A015	Cadres supérieurs/cadres supérieures - commerce, radiotélédiffusion et autres services, n.c.a.
2	0016	A016	Cadres supérieurs/cadres supérieures - production de biens, services d'utilité publique, transport et construction
2	0111	A111	Directeurs financiers/directrices financières
2	0112	A112	Directeurs/directrices des ressources humaines
2	0113	A113	Directeurs/directrices des achats
2	0114	A114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs
2	0121	A301	Directeurs/directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier
2	0122	A302	Directeurs/directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements
2	0123	A303	Directeurs/directrices d'autres services aux entreprises
2	0131	A311	Directeurs/directrices de la transmission des télécommunications
2	0132	A312	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries
2	0211	A121	Directeurs/directrices des services de génie
2	0212	A123	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences
2	0213	A122	Gestionnaires de systèmes informatiques
2	0311	A321	Directeurs/directrices des soins de santé
2	0312	A322	Administrateurs/administratrices - enseignement postsecondaire et formation professionnelle
2	0313	A323	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire
2	0314	A324	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels
2	0411	A331	Gestionnaires de la fonction publique - élaboration de politiques et administration de programmes sociaux et de santé
2	0412	A332	Gestionnaires de la fonction publique - analyse économique, élaboration de politiques et administration de programmes
2	0413	A333	Gestionnaires de la fonction publique - élaboration de politiques et administration de programmes d'enseignement
2	0414	A334	Autres gestionnaires de la fonction publique
2	0511	A341	Directeurs/directrices de bibliothèque, d'archives, de musée et de galerie d'art
2	0512	A342	Directeurs/directrices - édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène
2	0513	A343	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique
2	0611	A131	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité
2	0621	A211	Directeurs/directrices - commerce de détail

Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
2	0631	A221	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires
2	0632	A222	Directeurs/directrices de services d'hébergement
2	0641	A351	Officiers/officières de direction des services de police
2	0642	A352	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie
2	0643	A353	Officiers/officières de direction des Forces armées
2	0651	A361	Directeurs/directrices d'autres services
2	0711	A371	Directeurs/directrices de la construction
2	0713	A373	Directeurs/directrices des transports
2	0721	A141	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles
2	0811	A381	Directeurs/directrices de la production primaire (sauf l'agriculture)
2	0911	A391	Directeurs/directrices de la fabrication
2	0912	A392	Directeurs/directrices des services d'utilité publique
2	1111	B011	Vérificateurs/vérificatrices et comptables
2	1112	B012	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements
2	1113	B013	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs
2	1114	B014	Autres agents financiers/agentes financières
2	1121	B021	Spécialistes des ressources humaines
2	1122	B022	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion
2	1211	B411	Superviseurs/superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif
2	1212	B412	Superviseurs/superviseuses de commis de finance et d'assurance
2	1213	B413	Superviseurs/superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information
2	1214	B414	Surveillants/surveillantes de services postaux et de messageries
2	1221	B311	Agents/agentes d'administration
2	1222	B312	Adjoints/adjointes de direction
2	1223	B313	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses
2	1224	B314	Agents/agentes de gestion immobilière
2	1225	B315	Agents/agentes aux achats
2	1226	B316	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements
2	1227	B317	Juges de paix et officiers/officières de justice
2	1228	B318	Agents/agentes d'immigration, d'assurance-emploi et du revenu
2	1231	B111	Teneurs/teneuses de livres
2	1232	B112	Agents/agentes de prêts
2	1233	B113	Experts/expertes en sinistres et rédacteurs/rédactrices sinistres
2	1234	B114	Assureurs/assureuses
2	1235	B115	Estimateurs/estimatrices et évaluateurs/évaluatrices
2	1236	B116	Courtiers/courtiers en douanes, courtiers/courtiers maritimes et autres courtiers/courtiers
2	1241	B211	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)
2	1242	B212	Secrétaires juridiques
2	1243	B213	Secrétaires médicaux/secrétaires médicales
2	1244	B214	Rapporteurs/rapporteuses judiciaires et transcripteurs médicaux/transcriptrices médicales

Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
2	1411	B511	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales
2	1413	B513	Commis au classement et à la gestion des documents
2	1414	B514	Réceptionnistes et standardistes
2	1422	B522	Commis à la saisie de données
2	1423	B523	Opérateurs/opératrices d'équipement d'édition et personnel assimilé
2	1424	B524	Téléphonistes
2	1431	B531	Commis à la comptabilité et personnel assimilé
2	1432	B532	Commis à la paye
2	1433	B533	Représentants/représentantes au service à la clientèle - services financiers
2	1434	B534	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers
2	1435	B535	Agents/agentes de recouvrement
2	1441	B541	Commis de soutien administratif
2	1442	B542	Commis des services du personnel
2	1443	B543	Commis des services judiciaires
2	1452	B552	Correspondanciers/correspondancières, commis aux publications et personnel assimilé
2	1453	B553	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé
2	1454	B554	Intervieweurs/intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques
2	1475	B575	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio
2	1476	B576	Horairistes de trajets et préposés/préposées à l'affectation des équipages
2	2111	C011	Physiciens/physiciennes et astronomes
2	2112	C012	Chimistes
2	2113	C013	Géologues, géochimistes et géophysiciens/géophysiciennes
2	2114	C014	Météorologistes
2	2115	C015	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques
2	2121	C021	Biologistes et autres scientifiques
2	2122	C022	Professionnels/professionnelles des sciences forestières
2	2123	C023	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture
2	2131	C031	Ingénieurs civils/ingénieures civiles
2	2132	C032	Ingénieurs mécaniciens/ingénieures mécaniciennes
2	2133	C033	Ingénieurs électriciens et électroniciens/ingénieures électriciennes et électroniciennes
2	2134	C034	Ingénieurs chimistes/ingénieures chimistes
2	2141	C041	Ingénieurs/ingénieures d'industrie et de fabrication
2	2142	C042	Ingénieurs/ingénieures métallurgistes et des matériaux
2	2143	C043	Ingénieurs miniers/ingénieures minières
2	2144	C044	Ingénieurs géologues/ingénieures géologues
2	2145	C045	Ingénieurs/ingénieures de l'extraction et du raffinage du pétrole
2	2146	C046	Ingénieurs/ingénieures en aérospatiale
2	2147	C047	Ingénieurs informaticiens/ingénieures informaticiennes (sauf ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel)
2	2148	C048	Autres ingénieurs/ingénieures, n.c.a.
2	2151	C051	Architectes

Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
2	2152	C052	Architectes paysagistes
2	2153	C053	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols
2	2154	C054	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres
2	2161	C061	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires
2	2171	C071	Analystes et consultants/consultantes en informatique
2	2172	C072	Analystes de bases de données et administrateurs/administratrices de données
2	2173	C073	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel
2	2174	C074	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs
2	2175	C075	Concepteurs/conceptrices et développeurs/développeuses Web
2	2251	C151	Technologues et techniciens/techniciennes en architecture
2	2252	C152	Designers industriels/designers industrielles
2	2253	C153	Technologues et techniciens/techniciennes en dessin
2	2254	C154	Technologues et techniciens/techniciennes en arpentage et en techniques géodésiques
2	2255	C155	Technologues et techniciens/techniciennes en cartographie et personnel assimilé
2	2262	C162	Inspecteurs/inspectrices d'ingénierie et officiers/officières de réglementation
2	2263	C163	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail
2	2264	C164	Inspecteurs/inspectrices en construction
2	2271	C171	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien
2	2272	C172	Spécialistes du contrôle de la circulation aérienne et personnel assimilé
2	2273	C173	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables
2	2275	C175	Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime
2	2281	C181	Techniciens/techniciennes de réseau informatique
2	2282	C182	Agents/agentes de soutien aux utilisateurs
2	2283	C183	Évaluateurs/évaluatrices de logiciels et de systèmes informatiques
2	3111	D011	Médecins spécialistes
2	3112	D012	Omnipraticiens/omnipraticiennes et médecins en médecine familiale
2	3121	D021	Optométristes
2	3122	D022	Chiropraticiens/chiropraticiennes
2	3123	D023	Autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé
2	3131	D031	Pharmaciens/pharmaciennes
2	3132	D032	Diététistes et nutritionnistes
2	3141	D041	Audiologistes et orthophonistes
2	3142	D042	Physiothérapeutes
2	3143	D043	Ergothérapeutes
2	3144	D044	Autres professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation
2	3151	D111	Infirmiers/infirmières en chef et superviseurs/superviseuses

Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
2	3211	D211	Technologistes médicaux/technologistes médicales et assistants/assistantes en anatomopathologie
2	3214	D214	Inhalothérapeutes, perfusionnistes cardiovasculaires et technologues cardiopulmonaires
2	3215	D215	Technologues en radiation médicale
2	3216	D216	Technologues en échographie
2	3217	D217	Technologues en cardiologie
2	3218	D218	Technologues en électroencéphalographie et autres technologues du diagnostic, n.c.a.
2	4111	E011	Juges
2	4112	E012	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)
2	4121	E111	Professeurs/professeures d'université
2	4122	E112	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire
2	4131	E121	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/institutrices de programmes de perfectionnement
2	4141	E131	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire
2	4142	E132	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire
2	4143	E133	Conseillers/conseillères d'orientation et conseillers/conseillères en information scolaire et professionnelle
2	4151	E021	Psychologues
2	4152	E022	Travailleurs sociaux/travailleuses sociales
2	4153	E023	Thérapeutes conjugaux/thérapeutes conjugales, thérapeutes familiaux/thérapeutes familiales et personnel assimilé
2	4154	E024	Ministres du culte
2	4155	E025	Agents/agentes de probation et de libération conditionnelle et personnel assimilé
2	4161	E031	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées
2	4162	E032	Économistes, recherchistes et analystes des politiques économiques
2	4163	E033	Agents/agentes de développement économique, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en marketing
2	4164	E034	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en politiques sociales
2	4165	E039	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en politiques de la santé
2	4166	E035	Agents/agentes de programmes, recherchistes et experts-conseils/expertes-conseils en politiques de l'enseignement
2	4167	E036	Superviseurs/superviseuses et experts-conseils/expertes-conseils en programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique
2	4168	E037	Agents/agentes de programmes de l'administration publique
2	4169	E038	Autres professionnels/professionnelles des sciences sociales, n.c.a.
2	4211	E211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé
2	4212	E212	Travailleurs/travailleuses des services communautaires et sociaux
2	4213	E213	Conseillers/conseillères en emploi
2	4215	E214	Éducateurs spécialisés/éducatrices spécialisées
2	4216	E215	Autres instructeurs/institutrices
2	4217	E216	Autre personnel relié à la religion

Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
2	5111	F011	Bibliothécaires
2	5112	F012	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices
2	5113	F013	Archivistes
2	5121	F021	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines
2	5122	F022	Réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles
2	5123	F023	Journalistes
2	5124	F024	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications
2	5125	F025	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes
2	5131	F031	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé
2	5132	F032	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses
2	5133	F033	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses
2	5135	F035	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes
2	5211	F111	Techniciens/techniciennes et assistants/assistantes dans les bibliothèques et les services d'archives
2	5221	F121	Photographes
2	5224	F124	Techniciens/techniciennes en radiotélédiffusion
2	5225	F125	Techniciens/techniciennes en enregistrement audio et vidéo
2	5231	F131	Annonces/annonceuses et autres communicateurs/communicatrices de la radio et de la télévision
2	5241	F141	Designers graphiques et illustrateurs/illustratrices
2	5242	F142	Designers d'intérieur
2	6211	G011	Superviseurs/superviseuses - commerce de détail
2	6212	G012	Superviseurs/superviseuses des services alimentaires
2	6213	G013	Gouvernants principaux/gouvernantes principales d'hôtel ou d'établissement
2	6214	G014	Surveillants/surveillantes du blanchissage et du nettoyage à sec
2	6221	G121	Spécialistes des ventes techniques - commerce de gros
2	6231	G131	Agents/agentes et courtiers/courtiers d'assurance
2	6232	G132	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier
2	6233	G133	Acheteurs/acheteuses des commerces de gros et de détail
2	6411	G111	Représentants/représentantes des ventes non techniques - commerce de gros
2	6431	G711	Conseillers/conseillères en voyages
2	6433	G713	Agents/agentes à la billetterie et aux services aériens
2	6434	G714	Agents/agentes à la billetterie et représentants/représentantes du service en matière de fret et personnel assimilé (sauf transport aérien)
2	6435	G715	Réceptionnistes d'hôtel
2	6441	G721	Guides touristiques et guides itinérants/guides itinérantes
2	6451	G511	Maîtres d'hôtel et hôtes/hôtesse
2	6461	G621	Shérifs et huissiers/huissières de justice
2	6462	G622	Agents/agentes de services correctionnels
2	6463	G623	Agents/agentes d'application de règlements municipaux et autres agents/agentes de réglementation, n.c.a.



Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
2	6465	G625	Autre personnel de services de protection
2	6481	G921	Conseillers/conseillères imagistes, conseillers mondains/conseillères mondaines et autres conseillers/conseillères en soins personnalisés
2	6484	G924	Autre personnel des soins personnalisés
2	6651	G631	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé
2	7221	H021	Surveillants/surveillantes des opérations du transport ferroviaire
2	7222	H022	Surveillants/surveillantes du transport routier et du transport en commun
2	7352	H222	Opérateurs/opératrices de centrales et de réseaux électriques
2	9211	J011	Surveillants/surveillantes dans la transformation des métaux et des minerais
2	9212	J012	Surveillants/surveillantes dans le raffinage du pétrole, le traitement du gaz et des produits chimiques et les services d'utilité publique
2	9213	J013	Surveillants/surveillantes dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac
2	9214	J014	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
2	9215	J015	Surveillants/surveillantes dans la transformation des produits forestiers
2	9216	J016	Surveillants/surveillantes dans la transformation des produits textiles
2	9221	J021	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de véhicules automobiles
2	9222	J022	Surveillants/surveillantes dans la fabrication du matériel électronique
2	9223	J023	Surveillants/surveillantes dans la fabrication d'appareils électriques
2	9224	J024	Surveillants/surveillantes dans la fabrication de meubles et d'accessoires
2	9225	J025	Surveillants/surveillantes dans la confection d'articles en tissu, en cuir et en fourrure
2	9226	J026	Surveillants/surveillantes dans la fabrication d'autres produits métalliques et de pièces mécaniques
2	9227	J027	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage de produits divers

**MIXTES**

3	0712	A372	Constructeurs/constructrices et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire
3	1215	B415	Superviseurs/superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires
3	1451	B551	Commis de bibliothèque
3	1461	B561	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé
3	1462	B562	Facteurs/factrices
3	1463	B563	Messagers/messagères et distributeurs/distributrices porte-à-porte
3	1473	B573	Commis à la production
3	1474	B574	Commis aux achats et à l'inventaire
3	2211	C111	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie
3	2212	C112	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie

Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
3	2213	C113	Techniciens/techniciennes en météorologie
3	2221	C121	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie
3	2222	C122	Inspecteurs/inspectrices des produits agricoles et de la pêche
3	2223	C123	Technologues et techniciens/techniciennes en sciences forestières
3	2224	C124	Techniciens/techniciennes du milieu naturel et de la pêche
3	2225	C125	Techniciens/techniciennes et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
3	2231	C131	Technologues et techniciens/techniciennes en génie civil
3	2232	C132	Technologues et techniciens/techniciennes en génie mécanique
3	2233	C133	Technologues et techniciens/techniciennes en génie industriel et en génie de fabrication
3	2234	C134	Estimateurs/estimatrices en construction
3	2241	C141	Technologues et techniciens/techniciennes en génie électronique et électrique
3	2242	C142	Électroniciens/électroniciennes d'entretien (biens de consommation)
3	2261	C161	Vérificateurs/vérificatrices et essayeurs/essayeuses des essais non destructifs
3	2274	C174	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables
3	3113	D013	Dentistes
3	3114	D014	Vétérinaires
3	3152	D112	Infirmiers autorisés/infirmières autorisées
3	3212	D212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical
3	3213	D213	Technologues et techniciens/techniciennes en santé animale
3	3219	D219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)
3	3221	D221	Denturologistes
3	3222	D222	Hygiénistes et thérapeutes dentaires
3	3223	D223	Technologues et techniciens/techniciennes dentaires et auxiliaires dans les laboratoires dentaires
3	3231	D231	Opticiens/opticiennes d'ordonnances
3	3232	D232	Sages-femmes et praticiens/praticiennes des médecines douces
3	3233	D233	Infirmiers auxiliaires/infirmières auxiliaires
3	3235	D235	Autre personnel technique en thérapie et en diagnostic
3	3411	D311	Assistants/assistantes dentaires
3	3414	D313	Autre personnel de soutien des services de santé
3	4214	E217	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance
3	5136	F036	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels
3	5212	F112	Personnel technique des musées et des galeries d'art
3	5222	F122	Cadreurs/cadreuses de films et cadreurs/cadreuses vidéo
3	5223	F123	Techniciens/techniciennes en graphisme
3	5226	F126	Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
3	5227	F127	Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène
3	5232	F132	Autres artistes de spectacle
3	5243	F143	Ensembleurs/ensemblières de théâtre, dessinateurs/dessinatrices de

Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
			mode, concepteurs/conceptrices d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques
3	5244	F144	Artisans/artisanes
3	5245	F145	Patronniers/patronnières de produits textiles, d'articles en cuir et en fourrure
3	5252	F152	Entraîneurs/entraîneuses
3	5253	F153	Arbitres et officiels/officielles de sports
3	5254	F154	Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique
3	6215	G015	Surveillants/surveillantes des services de nettoyage
3	6216	G016	Surveillants/surveillantes des autres services
3	6234	G134	Exploitants/exploitantes de silos à grains
3	6241	G411	Chefs
3	6242	G412	Cuisiniers/cuisinières
3	6261	G611	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)
3	6262	G612	Pompiers/pompières
3	6271	G911	Coiffeurs/coiffeuses et barbiers/barbières
3	6272	G912	Directeurs/directrices de funérailles et embaumeurs/embaumeuses
3	6421	G211	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses - commerce de détail
3	6432	G712	Commissaires et agents/agentes de bord
3	6442	G722	Guides d'activités récréatives et sportives de plein air
3	6443	G723	Personnel préposé au jeu dans les casinos
3	6452	G512	Barmans/barmaids
3	6453	G513	Serveurs/serveuses d'aliments et de boissons
3	6472	G812	Aides-enseignants/aides-enseignantes aux niveaux primaire et secondaire
3	6474	G814	Gardiens/gardiennes d'enfants, gouvernants/gouvernantes et aides aux parents
3	6482	G922	Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé
3	6611	G311	Caissiers/caissières
3	6623	G973	Autre personnel élémentaire de la vente
3	6671	G731	Opérateurs/opératrices et préposés/préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attractions
3	6683	G983	Autre personnel élémentaire de services personnels
3	7211	H011	Contremaîtres/contremaîtresses des machinistes et du personnel assimilé
3	7212	H012	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en électricité et en télécommunications
3	7213	H013	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en tuyauterie
3	7214	H014	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du formage, façonnage et montage des métaux
3	7215	H015	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en charpenterie
3	7216	H016	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique
3	7217	H017	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des équipes de construction lourde

Catégorie professionnelle	CNP 2006	CNP-S 2006	DESCRIPTION
3	7218	H018	Surveillants/surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé
3	7219	H019	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des autres métiers de la construction et des services de réparation et d'installation
3	7342	H512	Tailleurs/tailleuses, couturiers/couturières, fourreurs/fourreuses et modistes
3	7343	H513	Cordonniers/cordonnières et fabricants/fabricantes de chaussures
3	7344	H514	Bijoutiers/bijoutières, horlogers-rhableurs/horlogères-rhableuses et personnel assimilé
3	7351	H221	Mécaniciens/mécaniciennes de machines fixes et opérateurs/opératrices de machines auxiliaires
3	7361	H721	Mécaniciens/mécaniciennes de locomotive et de cour de triage
3	7362	H722	Chefs de train et serre-freins
3	7371	H621	Grutiers/grutières
3	7412	H712	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun
3	7413	H713	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses
3	7421	H611	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)
3	7422	H612	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public
3	7431	H731	Mécaniciens/mécaniciennes de gare de triage du transport ferroviaire
3	7435	H735	Personnel des écluses et des bacs à câble
3	7436	H736	Propriétaires-exploitants/propriétaires-exploitantes de bateau à moteur
3	7444	H534	Fumigateurs/fumigatrices et préposés/préposées au contrôle de la vermine
3	8211	I111	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière
3	8221	I121	Surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines et des carrières
3	8222	I122	Surveillants/surveillantes du forage et des services reliés à l'extraction de pétrole et de gaz
3	8253	I013	Surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage du bétail
3	8254	I014	Propriétaires-exploitants/propriétaires-exploitantes et gestionnaires de pépinière et de serre
3	8256	I016	Surveillants/surveillantes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
3	8261	I171	Capitaines et officiers/officières de bateaux de pêche
3	9231	J111	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle et de conduite de procédés industriels dans le traitement des métaux et des minerais
3	9232	J112	Opérateurs/opératrices de salle de commande centrale dans le raffinage du pétrole et le traitement du gaz et des produits chimiques
3	9233	J113	Opérateurs/opératrices au contrôle de la réduction en pâte des pâtes et papiers
3	9234	J114	Opérateurs/opératrices au contrôle de la fabrication du papier et du couchage
3	9413	J123	Opérateurs/opératrices de machines à former et à finir le verre et coupeurs/coupeuses de verre

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>CNP 2006</b>	<b>CNP-S 2006</b>	<b>DESCRIPTION</b>
3	9415	J125	Contrôleurs/contrôleuses et essayeurs/essayeuses dans la transformation des métaux et des minerais
3	9424	J134	Opérateurs/opératrices d'installations de l'assainissement de l'eau et du traitement des déchets liquides
3	9432	J142	Opérateurs/opératrices de machines dans les usines de pâte à papier
3	9472	J182	Photogreveurs-clicheurs/photogreveuses-clicheuses, photogreveurs-reporteurs/photogreveuses-reporteuses et autre personnel de prémisses en train
3	9474	J184	Développeurs/développeuses de films et de photographies



**ANNEXE I : TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE LES  
CODES DU SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES INDUSTRIES  
DE L'AMÉRIQUE DU NORD DE 2002 (SCIAN 2002) UTILISÉ  
PAR STATISTIQUE CANADA POUR LE RECENSEMENT DE  
2006 ET CELUI UTILISÉ DANS LA PRÉSENTE ÉTUDE**

SCIAN 2002 utilisé par Statistique Canada (code à 3 chiffres)	SCIAN utilisé dans la présente étude	
	Code (3 chiffres)	Description
111	413; 112; 111	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac; Élevage; Cultures agricoles
112	413; 112; 111	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac; Élevage; Cultures agricoles
113	113	Foresterie et exploitation forestière
114	114	Pêche, chasse et piégeage
115	115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie
211	211	Extraction de pétrole et de gaz
212	212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)
213	213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz
221	221	Services publics
236	236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil
237	236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil
238	238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications
311	311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac
312	311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac
313	325; 339; 314; 313; 324	Fabrication de produits chimiques; Activités diverses de fabrication; Usines de produits textiles; Usines de textiles; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
314	325; 339; 314; 313; 324	Fabrication de produits chimiques; Activités diverses de fabrication; Usines de produits textiles; Usines de textiles; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
315	315; 448	Fabrication de vêtements; Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires
316	316	Fabrication de produits en cuir et de produits analogues
321	321; 337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes
322	322	Fabrication du papier
323	323; 511	Impression et activités connexes de soutien; Édition (sauf par Internet)
324	325; 339; 314; 313; 324	Fabrication de produits chimiques; Activités diverses de fabrication; Usines de produits textiles; Usines de textiles; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
325	325; 339; 314; 313; 324	Fabrication de produits chimiques; Activités diverses de fabrication; Usines de produits textiles; Usines de textiles; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
326	326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc
327	327	Fabrication de produits minéraux non métalliques
331	331	Première transformation des métaux
332	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
333	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service



SCIAN 2002 utilisé par Statistique Canada (code à 3 chiffres)	SCIAN utilisé dans la présente étude	
	Code (3 chiffres)	Description
334	334	Fabrication de produits informatiques et électroniques
335	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
336	336	Fabrication de matériel de transport
337	321; 337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes
339	325; 339; 314; 313; 324	Fabrication de produits chimiques; Activités diverses de fabrication; Usines de produits textiles; Usines de textiles; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
411	411	Grossistes-distributeurs de produits agricoles
412	412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers
413	413; 112; 111	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac; Élevage; Cultures agricoles
414	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
415	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
416	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
417	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
418	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
419	419	Agents et courtiers du commerce de gros
441	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
442	442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres
443	443	Magasins d'appareils électroniques et ménagers
444	444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage
445	332; 811; 333; 445;	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de

SCIAN 2002 utilisé par Statistique Canada (code à 3 chiffres)	SCIAN utilisé dans la présente étude	
	Code (3 chiffres)	Description
	441; 335; 415; 447	véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
446	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
447	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
448	315; 448	Fabrication de vêtements; Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires
451	442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres
452	452	Magasins de fournitures de tout genre
453	442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres
454	722; 454	Services de restauration et débits de boissons; Détaillants hors magasin
481	481	Transport aérien
482	488; 482	Activités de soutien au transport; Transport ferroviaire
483	483	Transport par eau
484	484	Transport par camion
485	485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs
486	486	Transport par pipeline
487	487	Transport de tourisme et d'agrément
488	488; 482	Activités de soutien au transport; Transport ferroviaire
491	491	Services postaux
492	492	Messageries et services de messagers
493	493	Entreposage
511	323; 511	Impression et activités connexes de soutien; Édition (sauf par Internet)
512	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
515	515	Radiotélévision (sauf par Internet)
516	516; 518	Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet; Fournisseurs de services Internet, sites portails de recherche et services de traitement de données
517	238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications
518	516; 518	Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet; Fournisseurs de services Internet, sites portails de recherche et services de traitement de données
519	519	Autres services d'information
521	521	Autorités monétaires - banque centrale

SCIAN 2002 utilisé par Statistique Canada (code à 3 chiffres)	SCIAN utilisé dans la présente étude	
	Code (3 chiffres)	Description
522	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
523	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
524	524	Sociétés d'assurance et activités connexes
526	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
531	561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers
532	532	Services de location et de location à bail
533	533	Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les oeuvres protégées par le droit d'auteur)
541	541	Services professionnels, scientifiques et techniques
551	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
561	561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers
562	562	Services de gestion des déchets et d'assainissement
611	611	Services d'enseignement
621	623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale
622	622	Hôpitaux
623	623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale
624	623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale
711	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
712	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
713	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du

SCIAN 2002 utilisé par Statistique Canada (code à 3 chiffres)	SCIAN utilisé dans la présente étude	
	Code (3 chiffres)	Description
		patrimoine
721	623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale
722	722; 454	Services de restauration et débits de boissons; Détaillants hors magasin
811	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
812	812	Services personnels et services de blanchissage
813	623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale
911	911	Administration publique fédérale
912	912	Administrations publiques provinciales et territoriales
913	913	Administrations publiques locales, municipales et régionales
914	914	Administrations publiques autochtones
919	919	Organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux

**ANNEXE J : TABLE DE CORRESPONDANCE ENTRE  
LES CODES DU SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES  
INDUSTRIES DE L'AMÉRIQUE DU NORD UTILISÉ PAR  
LA CSST ET CELUI UTILISÉ DANS LA PRÉSENTE ÉTUDE**

SCIAN utilisé par la CSST (code à 3 chiffres)	SCIAN utilisé dans la présente étude	
	Code (3 chiffres)	Description
111	413; 112; 111	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac; Élevage; Cultures agricoles
112	413; 112; 111	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac; Élevage; Cultures agricoles
113	113	Foresterie et exploitation forestière
114	114	Pêche, chasse et piégeage
115	115	Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie
211	211	Extraction de pétrole et de gaz
212	212	Extraction minière (sauf l'extraction de pétrole et de gaz)
213	213	Activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz
221	221	Services publics
236	236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil
237	236; 237	Construction de bâtiments; Travaux de génie civil
238	238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications
311	311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac
312	311; 312	Fabrication d'aliments; de boissons et de produits du tabac
313	325; 339; 314; 313; 324	Fabrication de produits chimiques; Activités diverses de fabrication; Usines de produits textiles; Usines de textiles; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
314	325; 339; 314; 313; 324	Fabrication de produits chimiques; Activités diverses de fabrication; Usines de produits textiles; Usines de textiles; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
315	315; 448	Fabrication de vêtements; Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires
316	316	Fabrication de produits en cuir et de produits analogues
321	321; 337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes
322	322	Fabrication du papier
323	323; 511	Impression et activités connexes de soutien; Édition (sauf par Internet)
324	325; 339; 314; 313; 324	Fabrication de produits chimiques; Activités diverses de fabrication; Usines de produits textiles; Usines de textiles; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
325	325; 339; 314; 313; 324	Fabrication de produits chimiques; Activités diverses de fabrication; Usines de produits textiles; Usines de textiles; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
326	326	Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc
327	327	Fabrication de produits minéraux non métalliques
331	331	Première transformation des métaux
332	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
333	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service

SCIAN utilisé par la CSST (code à 3 chiffres)	SCIAN utilisé dans la présente étude	
	Code (3 chiffres)	Description
334	334	Fabrication de produits informatiques et électroniques
335	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
336	336	Fabrication de matériel de transport
337	321; 337	Fabrication de produits en bois; de meubles et de produits connexes
339	325; 339; 314; 313; 324	Fabrication de produits chimiques; Activités diverses de fabrication; Usines de produits textiles; Usines de textiles; Fabrication de produits du pétrole et du charbon
411	411	Grossistes-distributeurs de produits agricoles
412	412	Grossistes-distributeurs de produits pétroliers
413	413; 112; 111	Grossistes-distributeurs de produits alimentaires, de boissons et de tabac; Élevage; Cultures agricoles
414	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
415	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
416	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
417	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
418	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
419	419	Agents et courtiers du commerce de gros
441	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
442	442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres
443	443	Magasins d'appareils électroniques et ménagers
444	444	Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage
445	332; 811; 333; 445;	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de

SCIAN utilisé par la CSST (code à 3 chiffres)	SCIAN utilisé dans la présente étude	
	Code (3 chiffres)	Description
	441; 335; 415; 447	véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
446	418; 417; 416; 414; 446	Grossistes-distributeurs de produits divers; de machines, de matériel et de fournitures; de matériaux et fournitures de construction; d'articles personnels et ménagers; Magasins de produits de santé et de soins personnels
447	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
448	315; 448	Fabrication de vêtements; Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires
451	442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres
452	452	Magasins de fournitures de tout genre
453	442; 453; 451	Magasins de meubles et d'accessoires de maison; de détail divers; d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres
454	722; 454	Services de restauration et débits de boissons; Détaillants hors magasin
481	481	Transport aérien
482	488; 482	Activités de soutien au transport; Transport ferroviaire
483	483	Transport par eau
484	484	Transport par camion
485	485	Transport en commun et transport terrestre de voyageurs
486	486	Transport par pipeline
487	487	Transport de tourisme et d'agrément
488	488; 482	Activités de soutien au transport; Transport ferroviaire
491	491	Services postaux
492	492	Messageries et services de messagers
493	493	Entreposage
511	323; 511	Impression et activités connexes de soutien; Édition (sauf par Internet)
512	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
515	515	Radiotélévision (sauf par Internet)
516	516; 518	Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet; Fournisseurs de services Internet, sites portails de recherche et services de traitement de données
517	238; 517	Entrepreneurs spécialisés; Télécommunications
518	516; 518	Édition, radiodiffusion et télédiffusion par Internet; Fournisseurs de services Internet, sites portails de recherche et services de traitement de données
519	519	Autres services d'information
521	521	Autorités monétaires - banque centrale



SCIAN utilisé par la CSST (code à 3 chiffres)	SCIAN utilisé dans la présente étude	
	Code (3 chiffres)	Description
522	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
523	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
524	524	Sociétés d'assurance et activités connexes
526	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
531	561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers
532	532	Services de location et de location à bail
533	533	Bailleurs de biens incorporels non financiers (sauf les oeuvres protégées par le droit d'auteur)
541	541	Services professionnels, scientifiques et techniques
551	551; 522; 523; 526	Gestion de sociétés et d'entreprises; Intermédiation financière et activités connexes; Valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; Fonds et autres instruments financiers
561	561; 531	Services administratifs et services de soutien; Services immobiliers
562	562	Services de gestion des déchets et d'assainissement
611	611	Services d'enseignement
621	623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale
622	622	Hôpitaux
623	623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale
624	623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale
711	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
712	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine
713	713; 711; 512; 712	Divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries; Arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; Industries du film et de l'enregistrement sonore; Établissements du patrimoine

SCIAN utilisé par la CSST (code à 3 chiffres)	SCIAN utilisé dans la présente étude	
	Code (3 chiffres)	Description
721	623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale
722	722; 454	Services de restauration et débits de boissons; Détaillants hors magasin
811	332; 811; 333; 445; 441; 335; 415; 447	Fabrication de produits métalliques; Réparation et entretien; Fabrication de machines; Magasins d'alimentation; Marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques; Grossistes-distributeurs de véhicules automobiles et de leurs pièces; Stations-service
812	812	Services personnels et services de blanchissage
813	623; 621; 721; 813; 624	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; Services de soins ambulatoires; Services d'hébergement; Organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; Assistance sociale
911	911	Administration publique fédérale
912	912	Administrations publiques provinciales et territoriales
913	913	Administrations publiques locales, municipales et régionales
914	914	Administrations publiques autochtones
919	919	Organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux